REPUBLIQUE DU CONGO
Unité* Travail* Progrès

Stratégie Nationale de Prévention et de Réduction des Risques de Désastres (SNPRRD) de la République du Congo avec son Plan d'Action (2016- 2023)

19 Septembre 2016

Sommaire

Liste des abréviations et acronymes ii
Avant-propos v
Résumé exécutif vi
Introduction 1
I. La situation 3
I.2. Profil général du Congo 3
I.2. Profil des risques du Congo 3
I.3. Situation de la gestion des risques de désastres dans le pays 10
II. Déclaration de Politique 52
II.1. Vision 52
II.2. But 52
II.3. Principes directeurs 52
III. La Stratégie 54
III.1. Champs d'application de la stratégie 54
III.2. Objectifs de la Stratégie (2016-2023) 54
III.3. Rappel des principaux enjeux à considérer dans la Stratégie 55
III.4. Les Axes stratégiques et Actions stratégiques clés 58
III.4. Les Résultats attendus et Indicateurs de performance clés 70
IV. Le Plan d'action de la Stratégie 97
IV.1. Les actions stratégiques et les activités prioritaires y afférentes 97
IV.2. Le Plan d'action 118
Cadre de mise en œuvre et de suivi 137
V.1. Arrangement institutionnel pour la mise en œuvre de la Stratégie et de son plan d'action 137
V.2. Financement de la mise en œuvre de la Stratégie 138
V.3. Formalisation de la Stratégie 138
V.4 Redevabilité 139
V.5 Suivi, évaluation et révision de la Stratégie 139
Conclusion 139
Annexes 141
Annexe 1 : Glossaire 141
Annexe 2 : Note d'orientation pour la définition du mécanisme institutionnel 146
Annexe 3: Le Plan d'action détaillé avec les activités prioritaires 159
Annexe 4: Références bibliographiques 194

Liste des abréviations et acronymes

ACC	Adaptation au changement climatique
AFD	Agence française de développement
ADIE	Association pour le Développement de l'Information Environnementale
APEGG	Association de Protection de l'Environnement du Golfe de Guinée
ARC	African Risk Capacity
AIC	Analyse Intégrée du Contexte
BAD	Banque Africaine de Développement
BDEAC	Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale
BNGRC	Bureau National de Gestion des Risques et des Catastrophes
CAS	Circonscriptions d'Action Sociale
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CCPM	Centre de contrôle et de surveillance de la pollution marine
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
CEFDHAC	Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CEBEVIRHA	Commission Economique du Bétail, de la Viande et des Ressources Halieutiques
CES	Conseil économique et social
CICOS	Commission Internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sangha
CIMC	Comité interministériel de crise
CJCV	Corps des Jeunes Volontaires du Congo
CMAE	Conférence Ministérielle Africaine sur l'Environnement
CNES	Centre National d'Etude des Sols
CNGRC	Conseil National de Gestion des Risques et des Catastrophes
CNIAF	Centre National des Inventaires et d'Aménagement des Ressources Forestières et Fauniques
CNPRC	Comité National de Pilotage de Préparation et Riposte contre les catastrophes
CNPRRGC	Comité National de Prévention, de Réduction des Risques et de Gestion des Catastrophes
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
COPROMEEF	Coopérative pour la Promotion des Métiers des Entreprises du site de la Foire Fédérées
CPDN	Contribution prévue déterminée au niveau national dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
COP	Conférence des parties
CORAF-AC	Conseil Ouest et Centre africain pour la Recherche et le Développement Agricole -Afrique Centrale
CRCRT	Centre de Recherche sur la Conservation et la Restauration des Terres
CRIC	Comité des Intervenants en cas de Catastrophes
CRS	Catholic Relief Services
CRTH	Centre de Recherches sur les Tropiques Humides
CSS	Centre de soins de santé
CSSC	Conseil supérieur de la Sécurité Civile
DaLA	Damage and Loss Assessment
DSCERP	Document de Stratégie pour la Croissance, l'Emploi et la Réduction de la Pauvreté
DG	Directeur général
DGSC	Directeur Général de la Sécurité Civile
DoDMA	Department of Disaster Management Affairs
DGS	Directeur Général de la Santé
EIE	Etudes d'Impacts Environnementaux
EU	Etats Unis
FCFA	Francs CFA
FNPSS	Fonds de promotion et de service social
FNUSP	Fonds National des Urgences de Santé Publique
GES	Gaz à effet de serre
GIE-SCEVN	Groupe d'intérêt économique pour le service commun d'entretien des voies navigables
GRC	Gestion des risques de catastrophes
GRD	Gestion des risques de désastres
GREFE	Groupe de Recherche en Ecologie Forestière et Environnement

HCICEM	Haut-commissariat à l'Instruction Civique et à l'Éducation Morale
IFRC/CRM	International Federation of Red Cross / Croix Rouge de Madagascar
IPIECA	Association internationale des industries pétrolières pour la conservation de l'environnement marin
JNA	Journées nationales de l'arbre
LARSEN	Laboratoire de Recherche sur les Sols et l'Environnement
LOA	Loi d'Orientation de l'Aménagement du Territoire
MAHS	Ministère des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité
MinAffEtrCoop	Ministère des affaires étrangères, de la coopération et des congolais de l'étranger
MinAffFoncDomPubl	Ministère des affaires foncières et du domaine public
MinAffSocActHumanit	Ministère des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité
MinAgrElPec	Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche
MinAmenTerrGrTrav	Ministère de l'aménagement du territoire et des grands travaux
MinComMéd	Ministère de la communication et des médias, porte parole du Gouvernement
MinComExtCons	Ministère du commerce extérieur et de la consommation
MinConsUrbVillCvie	Ministère de la construction, de l'urbanisme, de la ville et du cadre de vie
MinCultArt	Ministère de la culture et des arts
MinDefNat	Ministère de la défense nationale
MinEcoDevIndPromSecPr	Ministère de l'économie, du développement industriel et de la promotion du secteur privé
MinEcoForesDevDurEnvir	Ministère de l'économie forestière, du développement durable et de l'environnement
MinEnerHydraul	Ministère de l'énergie et de l'hydraulique
MinEnsPrimSecAlphab	Ministère de l'enseignement primaire et secondaire et de l'alphabétisation
MinEnsSup	Ministère de l'enseignement supérieur
MinEnsTechProFormQualEmpl	Ministère de l'enseignement technique et professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi
MinEquipEntrRout	Ministère de l'équipemeucnt et de l'entretien routier
MinFinBudgPortfPubl	Ministère des finances, du budget et du portefeuille public
MinFoncPublRefEtat	Ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat
MinHydrocarb	Ministère des hydrocarbures
MinIntDecenDevLoc	Ministère de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local
MinJeunEducCiv	Ministère de la jeunesse et de l'éducation civique
MinJusDrHumPromPeuAutoc	Ministère de la justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones
MinMinGeol	Ministère des mines et de la géologie
MinPMEArtSectInform	Ministère des petites et moyennes entreprises, de l'artisanat et du secteur informel
MinPlanStatIntégRég	Ministère du plan, de la statistique et de l'intégration régionale
MinPostTel	Ministère des postes et télécommunications
MinPromFemIntegFemDev	Ministère de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement
MinRechScienInnovTechn	Ministère de la recherche scientifique et de l'innovation technologique
MinSanPop	Ministère de la santé et de la population
MinSporEducPhys	Ministère des sports et de l'éducation physique
MinTourLois	Ministère du tourisme et des loisirs
MinTransAvCivMarMarch	Ministère des transports, de l'aviation civile et de la marine marchande
MinTravSecSoc	Ministère du travail et de la sécurité sociale
MinZonEcoSpec	Ministère des zones économiques spéciales
MSRC-AC	Mécanisme Sous-Régional de Coordination pour l'appui à la mise en œuvre du programme UA/NEPAD en Afrique Centrale
NAMA	Nationally appropriate mitigation action
NDMEC	National Disaster Management Executive Committee
NDMTC	National Disaster Management Technical Committee
NEDEX	Neutralisation et destruction des explosifs
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement africain
OCFSA	Organisation de la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique
ODD	Objectifs du développement durable
OMI	Organisation maritime internationale
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernmentale
ORSEC	Organisation des secours en cas de catastrophes naturelles ou d'accidents majeurs
OSC	Organisations de la Société Civile
PAA Congo	Programme d'Adaptation en Afrique au Congo
PAM	Programme Alimentaire Mondial

PAP-CDMT	Condensé des Programme d'Actions Prioritaires et Cadre de Dépenses à Moyen Terme ministériels
PCI	Programme Commun Indicatif
PCP	Plans Communautaires Participatifs
PDDAA	Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique
PIB	Produit intérieur brut
PNAS	Politique Nationale d'Action Sociale
PND	Plan national de développement
PNIU	Plan national d'intervention d'urgence
PNPRRC	Plate-forme nationale pour la prévention et la réduction des risques de catastrophes
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PRASAC	Pôle Régional de Recherche Appliquée au Développement des Savanes d'Afrique Centrale
PRONAR	Programme national d'afforestation et de reboisement
PSME	Programmation Saisonnière basée sur les Moyens d'Existence
RAAF	Réseau Africain d'Action Forestière
RAMU	Régime d'Assurance Maladie Universelle
RAPAC	Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale
RCA	République Centrafricaine
RDC	République Démocratique du Congo
REDD+	Réduction des Emissions dues à la Dégradation et à la Déforestation
REFADD	Réseau des Femmes pour l'Action et le Développement Durable
REJEFAC	Réseau des Jeunes pour les Forêts d'Afrique Centrale
REPALEAC	Réseau des Populations Autochtones et Locales d'Afrique Centrale
REPAR	Réseau des Parlementaires pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale
RIFFEAC	Réseau des Institutions de Formation Forestière et Environnementale d'Afrique Centrale
RRC	Réduction des risques de catastrophes
RRD	Réduction des risques de désastres
RSI	Règlement Sanitaire International
SANA	Analyse de situation et l'estimation des besoins en santé et environnement dans le cadre de la mise en œuvre de la déclaration de Libreville
SD	Selective Default
SE	Son Excellence
SIG	Système d'information géographique
SIGE	Système d'information et de gestion de l'éducation
SNIPA	Stratégie Nationale Initiale et Plan d'Action
SNPA / CCV	Stratégie Nationale et un Plan d'Action pour les Changements Climatiques et la Variabilité
SIMR	Surveillance Intégrée de la Maladie et de la Riposte
SMOC	Système Mondial d'Observation Climatique
SNPRRD	Stratégie Nationale de Prévention et de Réduction des Risques de Désastres
SNS	Système National de la Statistique
S&P	Standard and Poor's
SRRC	Stratégie Nationale de Prévention, de Gestion et de Réduction des Risques de Catastrophes
SUN	Scaling Up Nutrition
SVT	Sciences de la vie et de la terre
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
UA	Union Africaine
UNISDR	United Nations International Strategy for Disaster Reduction
VP	Vice Président
WRI	WorldBank Ressources Institute

Avant-propos

MOTS DE SE MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE CHEF DU GOUVERNEMENT

MOTS DE SE MADAME LA MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE L'ACTION HUMANITAIRE ET DE LA SOLIDARITE

Résumé exécutif

Dans le cadre de la protection de ses efforts de développement actuels et futurs en vue de l'émergence de la République du Congo en 2025, l'Etat congolais a développé, dans le cadre d'une vision proactive et d'anticipation, et suivant un processus participatif, la présente « Stratégie Nationale de Prévention et de Réduction des Risques de Désastres (SNPRRD) avec son plan d'Action », en se basant sur la situation réelle du pays, et en tenant compte de ses objectifs et priorités énoncés dans les différents cadres politiques et stratégiques nationaux de développement sectoriels et multisectoriels contribuant à la gestion des risques de désastres, y compris en matière de lutte contre le changement climatique, ainsi que du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes (ou de désastres) (2015-2030) auquel il a adhéré.

La gestion des risques de désastres (GRD), incluant ses différentes composantes que sont la prévention des risques de désastres (ou gestion des risques de désastres « prospective »), la réduction des risques de désastres (ou gestion des risques de désastres « corrective ») ainsi que la préparation aux désastres pouvant être engendrés par les risques résiduels (qui demeurent non gérés), la réponse d'urgence post-désastres et le relèvement post-désastres (gestion des risques de désastres « compensatoire »), est encore assez faiblement assurée au Congo, dans son ensemble, malgré d'importants efforts et initiatives entrepris dans le passé et actuellement.

La situation actuelle de la gestion des risques de désastres au Congo est principalement liée à un certain nombre de facteurs, dont (i) l'absence de mécanisme adéquat, clair, permanent de coordination nationale interinstitutionnelle et intra-institutionnelle, d'ensemble et pour chaque composante, de la gestion des risques de désastres avec une définition claire de l'organisation, du fonctionnement, des mandats et responsabilités des acteurs, y afférents, ainsi que (ii) l'insuffisance de ressources et capacités techniques, matérielles et financières pour la mise en œuvre des mandats, rôles et responsabilités de chaque acteur pour les différents composantes de la gestion des risques de désastres (savoir et savoir-faire).
Elle est notamment marquée et caractérisée par : (i) Une période de transition vers la décentralisation de la gestion des risques de désastres (GRD) aux collectivités locales ; (ii) Des capacités faibles voire inexistantes des collectivités locales décentralisées pour la GRD à ce stade, sur les plans organisationnel (institutionnel et légal/ interne et externe), technique et des ressources (en attente du transfert effectif des compétences et des ressources), incluant une capacité de réponse d'urgence faible voire inexistante en cas de désastre ; (iii) Un niveau central chargé d'assurer la GRD en attendant la décentralisation effective (c'est-à-dire le transfert effectif aux collectivités locales décentralisées) ; (iv) Des capacités faibles sinon inexistantes du niveau central pour certains aspects de la GRD, sur les plans organisationnel (institutionnel et légal/ interne et externe), technique et des ressources, incluant une capacité de réponse faible en cas de désastre (depuis des années malgré les efforts, demeurent encore très insuffisantes) ; (v) L'existence de nombreux risques réels et risques potentiels, latents (rapidement évolutifs), de toute envergure et de tous types non évalués, non suivis et non gérés adéquatement ou pas du tout, ainsi que l'existence d'un niveau important de risques résiduels non gérés, pouvant générer à tout moment des désastres (d'envergure variable) ; (v) La non prise en charge adéquate des populations qui font face régulièrement aux risques de désastres, sans soutien adéquat, et qui sont souvent livrées à elles-mêmes en cas de désastre (ou ne bénéficiant que d'un appui souvent inadapté, insuffisant et temporaire) ; et (vi) L'insuffisance de connaissance sur la GRD à tous les niveaux.

La présente « Stratégie Nationale de Prévention et de Réduction des Risques de Désastres (SNPRRD) de la République du Congo avec son plan d'Action (2016- 2023)», vise à prendre en charge la situation actuelle et optimiser la mise en œuvre de la gestion des risques de désastres dans le pays, et constitue le principal instrument de mise en œuvre de la vision et des priorités du pays en matière de gestion des risques de désastres dans le cadre d'une approche globale, exhaustive, couvrant toutes ses composantes, incluant la prévention et la réduction des risques de désastres (ou RRD), qui sont à la fois des objectifs, des modalités et des composantes ou phases de la gestion des risques de désastres, à travers sept (7) axes stratégiques d'intervention, comportant plusieurs champs d'intervention, à savoir :

Axe stratégique 1 : Promotion de l'effectivité de la gestion des risques de désastres au niveau des Collectivités décentralisées et au niveau local communautaire (populations).

- Champ d'intervention 1: Renforcement de la mise en œuvre de la gestion des risques de désastres au niveau des collectivités décentralisées (départements et communes).

- Champ d'intervention 2: Renforcement des mécanismes et processus locaux, communautaires clés de gestion des risques de désastres dans toutes les zones à risque prioritaires.

Axe stratégique 2 : Renforcement des capacités institutionnelles (technique et matérielle) à tous les niveaux et du public, pour la gestion des risques de désastres.

- Champ d'intervention 1: Renforcement des connaissance et compétence générales de tous les acteurs à tous les niveaux, y compris le public, en matière de gestion des risques de désastres en général, incluant son intégration avec l'adaptation au changement climatique.
- Champ d'intervention 2: Promotion de la sensibilisation, la mobilisation et l'engagement soutenus des autorités à tous les niveaux en faveur de la gestion des risques de désastres.
- Champ d'intervention 3: Renforcement des capacités technique et matérielle de tous les acteurs concernés pour la mise en œuvre de leurs mandats et responsabilités en matière de gestion des risques de désastres (traités dans les axes stratégiques concernés).

Axe stratégique 3 : Renforcement de la coordination nationale de la gestion des risques de désastres et de ses mécanismes clés.

- Champ d'intervention 1: Mise en œuvre du cadre stratégique national développé et adopté.
- Champ d'intervention 2 : Mise en œuvre d'un cadre institutionnel adéquat de coordination nationale de la gestion des risques de désastres.
- Champ d'intervention 3 : Mise en œuvre d'un cadre légal adéquat et efficace, assurant la mise en œuvre effective du cadre institutionnel de coordination nationale de la gestion des risques de désastres adopté.
- Champ d'intervention 4 : Renforcement de l'effectivité et de la pérennité du financement de la gestion des risques de désastres dans le pays, aux différents niveaux et pour les différentes catégories d'acteurs.

Axe stratégique 4 : Optimisation de l'état de préparation et renforcement de la capacité de réponse aux désastres à tous les niveaux.

- Champ d'intervention 1 : Renforcement du niveau et du dispositif de préparation aux désastres et de réponse d'urgence et de relèvement précoce suite aux désastres
- Champ d'intervention 2 : Renforcement du mécanisme de mise en œuvre du relèvement post-urgence
- Champ d'intervention 3 : Renforcement des capacités organisationnelle, technique et matérielle des acteurs clés impliqués dans la mise en œuvre des réponses d'urgence, à tous les niveaux

Axe stratégique 5 : Renforcement de l'évaluation et du suivi des risques, et des systèmes d'alerte précoce et d'informations sur les risques, au niveau national.

- Champ d'intervention 1 : Mise en œuvre et institutionnalisation d'une évaluation et d'un suivi systématiques adéquats des risques
- Champ d'intervention 2: Opérationnalisation d'un système national d'alerte précoce multi-aléas, efficace, coordonnant les différents systèmes d'alerte mis en place par rapport à des aléas spécifiques
- Champ d'intervention 3 : Développement d'un système national d'information sur les risques de désastres

Axe stratégique 6 : Optimisation de l'état de mise en œuvre et de la pratique de la prévention et de la réduction des risques de toute origine, à tous les niveaux.

- Champ d'intervention 1 : Renforcement des interventions spécifiquement dédiées à la prévention et à la réduction des risques de désastres, liés à un ou plusieurs aléas
- Champ d'intervention 2 : Renforcement des interventions non spécifiquement de prévention et de réduction des risques de désastres, mais qui sont incontournables ou y contribuent substantiellement
- Champ d'intervention 3: Réalisation de l'intégration complète et adéquate de la prévention et de la réduction des risques de désastres dans le développement
- Champ d'intervention 4 : Réalisation d'une intégration adéquate de la réduction des risques de désastres et de l'adaptation au changement climatique

Axe stratégique 7 : Renforcement de la coopération régionale et sous-régionale, et de la coopération internationale

- Champ d'intervention 1 : Renforcement de la coopération régionale et sous-régionale
- Champ d'intervention 2: Renforcement de la coopération internationale.

Introduction

Conscient de l'importance de protéger ses efforts de développement actuels et futurs en vue de l'émergence de la République du Congo en 2025, l'Etat congolais considère la prévention, la réduction et plus globalement la gestion des risques de catastrophes (ou de désastres) comme une préoccupation majeure. Aussi bien la Constitution récemment adoptée (2015), que les projets de société antérieur et actuel de SE Monsieur le Président de la République, à savoir « le Chemin d'avenir » et «La marche vers le développement, Allons plus loin ensemble (2016 – 2021) », ainsi que le Plan National de Développement (2012-2016) actuellement mis en œuvre, mais également le programme du Gouvernement prévu pour les cinq années à venir (2016-2021), énoncent, stipulent, préconisent des dispositions, des orientations, et des mesures destinées ou contribuant à la mise en œuvre d'une gestion des risques de catastrophes (ou de désastres) effective et adéquate.
Des efforts ont été entrepris depuis plusieurs années dans ce sens, et le Gouvernement a clairement inclus parmi les priorités de son programme d'action pour 2016-2021, la mise en place d'un dispositif de veille, de prévention et de gestion des catastrophes (ou désastres), dont la première étape consiste au développement d'un cadre stratégique national clair en matière de gestion des risques de catastrophes (ou de désastres). L'élaboration d'un tel cadre stratégique, matérialisé notamment sous la forme d'une stratégie nationale de prévention, de gestion et de réduction des risques de catastrophes (ou de désastres), a été inscrite comme une mission prioritaire assignée par SE Monsieur le Président de la République, à Madame la Ministre des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité, ces deux dernières années (2014 et 2015).

Ainsi, cette « Stratégie Nationale de Prévention et de Réduction des Risques de Désastres (SNPRRD) de la République du Congo avec son plan d'Action », correspond à la concrétisation de ces efforts engagés, dont le processus de développement entamé en Juillet 2016, complète et finalise les démarches engagées antérieurement.
Elle constitue le principal instrument de mise en œuvre de la vision et des priorités du pays en matière de gestion des risques de catastrophes (ou de désastres) dans le cadre d'une approche globale, exhaustive, couvrant et prenant en charge (i) la prévention et la réduction des risques de catastrophes (ou de désastres), qui sont à la fois des objectifs, des modalités et des composantes ou phases de la gestion des risques de catastrophes (ou de désastres), et appelées respectivement gestion des risques de catastrophes (ou de désastres) prospective (pour la prévention) et gestion des risques de catastrophes (ou de désastres) corrective (pour la réduction), ainsi que (ii) la gestion des risques résiduels qui demeurent non prévenus et non réduits, appelée également gestion des risques de catastrophes (ou désastres) compensatoire, incluant la préparation aux catastrophes (ou aux désastres), la réponse d'urgence aux catastrophes (ou aux désastres) et le relèvement post-catastrophes (ou post-désastres).
C'est notamment l'adoption de cette approche exhaustive et globale, ainsi que la considération de la place et de l'importance de la prévention et de la réduction des risques de désastres comme ses composantes, modalités et objectifs principaux, qui justifie la référence généralement plus faite, dans la présente Stratégie, à la gestion des risques de désastres (GRD) dans son ensemble, plutôt qu'à une seulement la prévention et la réduction des risques de désastres (RRD) bien mises en exergue dans son intitulé dans le but essentiellement de bien rappeler qu'elles sont les principaux objectifs que la Stratégie vise avant tout.

Dans le cadre de cette Stratégie, comme son intitulé l'indique, la République du Congo a opté pour l'utilisation du terme « désastre » au lieu du terme « catastrophe ». Deux termes synonymes, traduisant le même terme anglais « disaster », ils ont pratiquement le même sens et peuvent être utilisés indifféremment. Ainsi, dans toutes les parties de la présente Stratégie nationale, le terme « désastre » est exclusivement utilisé, sauf pour les dénomminations propres (noms propres, noms d'organisations, noms de structures), ainsi que pour les cadres, conventions et programmes nationaux, régionaux et internationaux, et les concepts, dont les contenus s'appliquent entièrement, sans restriction qquel que soit le terme utilisé (désastre ou catastrophe).

Développée dans le cadre d'une vision proactive et d'anticipation, et suivant un processus participatif, cette « Stratégie Nationale de Prévention et de Réduction des Risques de Désastres (SNPRRD) de la République du Congo avec son plan d'Action », se base sur la situation réelle existante au Congo, et a été élaborée suite à un diagnostic de la situation de la gestion des risques de désastres (GRD) dans le pays, identifiant les principaux contraintes, défis, et besoins prioritaires. Elle tient compte en outre et vise à contribuer au développement durable du pays, vers lequel tous les efforts en matière de gestion des risques de désastres devraient tendre, tenant également ainsi compte des objectifs et priorités du pays énoncés dans les différents cadres politiques et stratégiques nationaux concernant tous secteurs et domaines contribuant à la gestion des risques de désastres, y compris en matière de lutte contre le changement climatique. Cette stratégie nationale, est en cohérence, tient compte et vise à contribuer à la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la Réduction des risques de catastrophes (2015-2030) pour laquelle la République du

Congo s'est également engagée sur le plan international. Elle est destinée à couvrir une période de sept (7) ans de 2016 à 2023 pouvant faire l'objet de mises à jour régulières en cas de besoin.

Le présent document de « Stratégie Nationale de Prévention et de Réduction des Risques de Désastres (SNPRRD) de la République du Congo avec son plan d'Action » énonce, après la présentation de l'appréciation de la situation actuelle des risques de désastres et de leur prise en charge au Congo, la vision et les objectifs de la République du Congo en matière de gestion des risques de désastres, sous la forme d'une déclaration de politique, ainsi que les principes directeurs qui sous-tendent et guident la mise en œuvre des actions stratégiques prioritaires préconisées dans la stratégie, mais aussi des actions en matière de gestion des risques de désastres en général dans le pays.
La stratégie nationale et son plan d'action énoncent et définissent, les étapes ou actions à entreprendre pour tendre vers la mise en œuvre complète et adéquate da la vision et des objectifs à long terme du pays, regroupées suivant plusieurs axes stratégiques d'intervention, constitués de plusieurs champs d'intervention, composés de plusieurs actions stratégiques prioritaires à mettre en œuvre. Pour chaque axe stratégique d'intervention, les résultats attendus et les indicateurs de performance y afférents, ainsi que les actions stratégiques, regroupées dans plusieurs champs d'intervention, et les activités prioritaires coresspondantes à réaliser avec la période de mise en œuvre, les ressources financières requises (budget), et les institutions impliquées dans leur mise en œuvre, y sont clairement définis.

Outil de pilotage pour une mise en œuvre adéquate et effective de la gestion des risques de catastrophes, cette stratégie nationale avec son plan d'action, vise également à servir d'outil de sensibilisation, de plaidoyer et de mobilisation de toutes les parties prenantes concernées à tous les niveaux, aussi bien nationales qu'internationales.

I. La situation

La République du Congo présente des caractéristiques générales et de particularités en matière de risques de désastres qui lui sont spécifiques.

I.2. Profil général du Congo

D'une superficie de 342 000 km², située en Afrique Centrale à cheval sur l'équateur[1], dans le bassin du Congo considéré comme le deuxième poumon forestier du monde[2], la République du Congo est un pays en développement à revenu intermédiaire, qui vise l'émergence en 2025[3]. Comptant une population totale estimée à 4,6 millions d'habitants en 2015[4], très urbanisée avec 63,7 % des habitants vivant en zones urbaines[5], le Congo est subdivisé administrativement en 12 départements, 6 communes, 23 arrondissements, 88 districts administratifs, 51 communautés urbaines, des communautés rurales, des quartiers et villages[6]. Deux départements disposant d'un statut particulier à savoir Brazzaville et Pointe Noire, respectivement la capitale politique et la capitale économique du pays, abritent la majorité de la population[1]. Environ 80% de la population est concentrée dans le sud du pays[1]. Traversé par le fleuve Congo, classé deuxième fleuve du monde par son débit[7], le pays dispose d'un massif forestier estimé à 220 millions d'hectares et qui représente environ 10 % de la superficie du bassin du Congo[4].
Deux tiers (2/3) du territoire national de la République du Congo, sont couverts par la forêt équatoriale et le tiers restant par la savane[8].

Les principales ressources économiques sont le pétrole, le bois, et l'agriculture[1], mais l'économie du Congo repose principalement sur le secteur pétrolier qui contribue à plus de 90% des exportations du pays et 85% des recettes publiques[9], et près de 65% au PIB, lui conférant un caractère stratégique[10]. En 2011, la République du Congo était le septième plus grand producteur de pétrole en Afrique et le 4ème en Afrique subsaharienne avec une production estimée entre 102,2 à 127 millions de barils par an et une production journalière estimée à 280 000 barils ces cinq dernières années[10]. Entre 2000 et 2014, l'économie du pays affiche une bonne santé économique, avec un rythme de croissance de 2 à 10%, à l'exception de 2007, et un taux annuel moyen de croissance de 3,7% les cinq dernières années, avec des recettes budgétaires hors emprunts et hors dons, passant de 400 milliards de FCFA en 1999 à plus de 3000 milliards de FCFA en 2012,2013, 2014, générant des excédents budgétaires de 2003 à 2013[7]. Le taux de croissance du PIB réel du Congo enregistré en 2014 (qui est de 6,8 %) est supérieur à la moyenne de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (qui est de 4,7 %) et celle de l'Afrique (qui est de 3,4 %)[4].

I.2. Profil des risques du Congo

Le Congo n'est pas réellement un pays sujet aux désastres, mais il est exposé à d'importantes menaces constituées par une large gamme d'aléas naturels et surtout anthropiques (socio-naturels, technologiques et complexes d'origine socio-politico-économique).

L'ampleur des désastres passés et les types de risques

A ce jour, ce sont essentiellement des évènements catastrophiques multiples localisés qui ont été enregistrés plutôt que des évènements catastrophiques majeurs à l'échelle nationale, affectant l'ensemble du pays, même si certains sont considérés comme des désastres nationaux à cause de l'importance des impacts humains, notamment le désastre survenant à Mpila en 2012. La situation actuelle est caractérisée par l'existence de menaces ou dangers réels mais aussi de conditions ou de situations dangereuses latentes, qui peuvent donner lieu plus ou moins rapidement à des évènements potentiellement catastrophiques.

Les évènements catastrophiques enregistrés ces dernières années ont entraîné des conséquences non négligeables. Ainsi, selon les données disponibles, durant la période de 1900 à 2016, le Congo a connu 44 évènements catastrophiques ayant affecté 204 745 personnes et entrainé 2 094 décès[11], dans lesquels les épidémies, les inondations, les glissements de terrain, mais également les accidents de transports, des explosions et d'autres accidents technologiques sont principalement en cause. Durant ces seules trois dernières années, les pluies, les vents violents voire des tornades, les grêles, associés ou non, mais également des inondations, des éboulements, des

érosions, et des incendies, ont affecté un nombre non négligeable de population et faisant respectivement **12 458, 43 866 et 46 855 sinistrés en 2013, 2014 et 2015**[12].

Les risques existants au Congo sont principalement des risques « extensifs » qui peuvent potentiellement évoluer plus ou moins rapidement en risques « intensifs », qui existent également, en fonction de l'évolution du niveau de vulnérabilité du pays. La situation actuelle est caractérisée par l'exposition de populations à des aléas répétés, persistants d'intensité et d'envergure modérées ou limitées, souvent localisés, mais dont l'accumulation des effets peuvent entraîner des impacts catastrophiques débilitants, dans certaines zones rurales et surtout en zones urbaines exposées à des pluies diluviennes, des inondations, des ensablements, des éboulements récurrents localisés. Mais dépendant de l'évolution de la vulnérabilité, cette situation peut évoluer en risques « intensifs » caractérisés par l'exposition de larges concentrations de personnes et/ou d'activités économiques à des aléas d'intensité forte voire sévère, pouvant entraîner des impacts catastrophiques incluant d'importantes mortalité et pertes de biens. Le cas du désastre survenu à Mpila en 2012 constitue une illustration concrète des risques intensifs existants.

Les principaux aléas menaçant le pays :

Le Congo est exposé à deux (2) catégories principales d'aléas à l'origine de risques de désastres, à savoir : (i) les aléas naturels et (ii) les aléas anthropiques (ou provoqués par l'homme), regroupant des aléas socio-naturels, des aléas technologiques, et des aléas anthropiques d'ordre socio-économico-politique.
La majorité de ces aléas, contribuent ou sont ou seront influencés par la variabilité et le changement climatiques auxquels le pays est également exposé, et comprennent principalement:

Les vents violents
Aléas fréquents au Congo, ils surviennent en phénomènes isolés ou accompagnant des pluies souvent diluviennes. Ces trois dernières années, les vents violents seuls, ont affecté 14 619 personnes avec respectivement 4 192, 6 133 et 4 294 personnes affectées en 2013, 2014 et 2015[12].

Les pluies diluviennes
Phénomènes récurrents au Congo, elles provoquent inondations, ensablements, érosions et éboulements de terrain, qui rien qu'en 2015, ont fait 10 154 sinistrés dans les départements de Brazzaville et de Pointe-Noire[12].

Les inondations
Constituant les aléas qui ont affecté le plus de personnes durant les 100 dernières années au Congo (173 114 personnes affectées soit 85% du nombre total des personnes affectées par des des évènements catastrophiques) [11], elles incluent les inondations le long des fleuves et cours d'eau comme pour le cas de Mossaka ainsi que les inondations urbaines liées à l'occupation des endroits non adificaendi et/ou au manque ou à l'insuffisance de réseaux d'assainissement pluvial, comme pour Brazzaville, Pointe-Noire et Dolisie[13].

Les érosions et glissements de terrain urbains
Correspondant à une dégradation physique des sols, ils sont très fréquents au Congo, affectent surtout les zones urbaines de Brazzaville et Pointe Noire[12], avec rien qu'en 2015, 10 154 personnes affectées par les érosions et les éboulements eux-mêmes en même temps que par d'autres aléas comme les pluies diluviennes, les inondations et l'ensablement, à Brazzaville et Pointe Noire[12].

L'ensablement
Très fréquent au Congo, il comprend l'ensablement urbain essentiellement lors des pluies qui entrainent des coulées de sables, emprisonnant les voitures, causant d'importants dégâts et même des décès comme en 2016 (huit morts)[14], recontrées surtout dans Les villes de Pointe Noire mais surtout de Brazzaville, ainsi que l'ensablement des fleuves dans le bassin du Congo d'importants impacts sur la navigation avec une régression du trafic de l'ordre de 74% dans tous les ports situés le long du fleuve et de ses affluents ces 25 dernières années[15].

Les épidémies
Survenant régulièrement au Congo, elles sont la cause de près du tiers (33%) des décès enregistrés pour la période de 1900 à 2016, provoqués par des évènements catastrophiques, et comprennent principalement des épidémies de : fièvre hémorragique à virus Ebola ou épidémies d'Ebola (2001, 2003 et 2004) faisant 197 morts[16], de choléra (2012-2013) [17], de rougeole(2010, 2011) [18] et de poliomyélite(2010) [18], ainsi que des menaces d'épidémie de fièvre jaune (2004-2012) [18].

L'intrusion saline d'eau de mer
Phénomène prennant de l'ampleur au Congo, il s'agit de l'intrusion des eaux marines le long de la cote, surtout en milieu urbain, principalement à Pointe Noire, correspondant à une avancée des eaux marines dans les cours d'eau avec un déplacement de la zone de brassage eau douce/eau de mer vers le continent, ainsi que le remplacement des eaux souterraines prélevées au niveau de la nappe phréatique pour la consommation urbaine[(6)].

L'érosion côtière
Problème environnemental majeur au Congo depuis une vingtaine d'années, faisant reculer le trait de côte[(6)], touchant aussi bien le milieu urbain que le milieu rural[(6)] très active surtout dans les baies de Loango, de Pointe Noire à l'estuaire de la Songolo et à Pointe-Mwassa[(19)], elle est surtout liée à la houle très active, au ruissellement ravissant, à la coupe de bois, et au prélèvement de sable et gravier de mer[(6)].

Les accidents industriels liés à l'exploitation pétrolière (sources de pollution marine et côtière)
Zones d'intenses activités d'exploitation pétrolière sur terre et en mer, le Congo a connu des accidents et incidents d'envergure variable, provoquant des pollutions marine et côtière, mais aussi de l'air, dont la tragédie de l'ABT Summer en 1991, considérée comme la 2ème catastrophe mondiale en ce temps, entraînant le déversement de 260.000 tonnes de pétrole au large des côtes congolaises[(20)], la marée noire au large des côtes de Pointe-Noire causée en 2004 par la fuite de brut des champs pétroliers Emeraude[(20)], et l'incendie du champ pétrolier de Nkossa au large de Pointe-Noire en 2007[(10)]. La pollution des eaux marines et des côtes par des nappes d'huile provienet aussi des pays voisins poussée au gré des courants marins (courant Benguela et courant marin de Guinée) [(19)].

Les accidents industriels non liés à l'exploitation pétrolière (notamment chimique et minière, sources de pollution)
Aucun accident ou incident majeur passé n'a été rapporté à ce jour, mais l'existence d'un certain nombre d'industries intervenant dans divers secteurs d'activités (comme les mines, l'agro alimentaire, la cimenterie) existent au Congo et constitue des facteurs d'exposition non négligeable à considérer.

La pollution marine et côtière en dehors de toute survenue d'accident industriel mais causée par des activités ordinaires (exploitation pétrolière et autres industries)
Demeurant une préoccupation majeure au Congo, elle concerne les deux domaines de la chaine des activités du e secteur pétrolier composés par l'amont pétrolier (activités de : recherche, exploration, production, commercialisation du brut), et l'aval pétrolier (activités de : raffinage, transport, stockage, distribution des produits pétroliers), sont sources de pollution en dehors de tout accident ou incident[(10)], et se manifeste surtout dans les zones adjacentes à Pointe-Noire, avec des causes comme: les décharges de la raffinerie et du terminal de Djeno ; les fuites du pipeline de la raffinerie de pétrole ; les boues de forages situées dans les 10 milles marins rejetées à la côte ; l'absence de bacs de décantation ; le déballastage des pétroliers[(6)] ; le rejet des forages exploratoires ; les opérations de routine sur les terminaux de chargement et déchargement des pétroliers (plateformes de production offshore et terminal de Djéno génèrant de petits déversements accidentels de pétrole prenant de l'ampleur (quantité estimée à 3 fois supérieure à la quantité totale de pétrole déversé suite à des accidents de pétroliers) [(10)]. La pollution de l'air due au torchage du gaz naturel associé demeure un souci au Congo malgré sa diminution nette entre 2013 et 2014 (de 160 millions de standard mètres cubes à 70 millions) [(10)]. La pollution du sol et de l'eau (continentale) provenant d'installations de production on shore (sur terre ferme) est également une réalité comme dans certaines zones dans le département du Kouilou à Pointe- Noire avec une dégradation constante de leur environnement naturel notamment la pollution des cours d'eau et des terres fertiles[(10)]. Les activités industrielles autres que pétrolières engendrent également de la pollution notamment à Brazzaville et Pointe Noire, avec des déchets industriels rejetés directement sans traitement préalable dans le fleuve Congo ou son affluent le Djoué (à Brazzaville), ou déversés directement ou indirectement dans la mer à partir des rivières Songolo ou Tchinouka (à Pointe Noire) [(19)].

La pollution urbaine (eau, sol et air)
Frappant principalement Brazzaville et Pointe Noire, elle est principalement due aux déchets solides (ordures ménagères, des activités artisanales, hospitalières et hôtelières[(19)]) et aux déchets liquides (eaux usées industriels, hôteliers et hospitaliers, eaux usées ménagères[(19)]), qui sont directement entreposés (dépôts sauvages) ou déversés dans la nature, pour la pollution de l'eau et du sol[(6)]. Outre la pollution produite par le gaz torché dans le cadre de l'exploitation pétrolière, la pollution de l'air provient essentiellement des gaz d'échappement des voitures d'occasion et des ordures entreposés en plein air[(21)].

Les accidents de transport
Aléas les plus meurtriers au Congo causant plus du tiers (38%) des décès provoqués par des évènements catastrophiques enregistrés durant la période de 1900 à 2016 (937 décès sur un total de 2 094), ils comprennent les accidents notamment aériens, ferroviaires et maritimes, dont les plus marquants sont : les accidents ferroviaires de

1991 (136 morts), de 2001 (78 morts), de 2004 (30 morts) et de 2010; le naufrage d'un bateau en 1994 au port de Brazzaville (142 morts) ; et les six accidents d'avions de transport et cargo survenus en 1996, 2004, 2005, 2007 et en 2011 dont la moitié s'est produite dans des aéroports, faisant également des victimes[22].

Les accidents touchant des installations militaires

Comme celui survenu en 2012 dû à l'explosion d'un dépôt d'armes et de munitions des forces armées congolaises à Mpila, dans la capitale Brazzaville, qui a fait près de 290 morts, des disparus, plus de 3.000 blessés[22]. Officiellement provoquée par un court-circuit, cette explosion a entraîné d'importants dégâts matériels dans les sept localités touchées (destruction de près de 6 000 maisons d'habitations, de bâtiments publics et d'autres infrastructures socio-économiques dont des hôpitaux, dispensaires, écoles), faisant 121 841 personnes sinistréeses dans deux communes[23], et entraînant le déplacement de près de 25.000 personnes[22].

L'effondrement d'infrastructures urbaines

Le seul évènement d'envergure rapporté à ce jour est celui de 1972, est l'écroulement de la toiture de l'aéroport de Maya-Maya au retour des Diables Rouges après leur victoire à Yaoundé[22] (nombre de victimes non disponibles).

Les mouvements de foules non maîtrisés lors de rassemblements populaires

Les évènements majeurs rapportés à ce jour, sont la bousculade des voyageurs dans le bateau « Grands Bac » de la RDC, en 1983, provoquant des noyades faisant 300 victimes, ainsi que le mouvement de foule au stade Eboué pendant le FESPAM faisant sept morts[22].

La chute du prix du pétrole au niveau mondial

Entraînant un ralentissement de l'activité économique du pays en 2015[4], avec une chute de 65% des revenus pétroliers du pays[7], elle a entraîné de graves conséquences pour le pays dont la baisse des recettes publiques d'environ 43% par rapport à 2014[7], l'augmentation de la dette publique à 2 785 milliards de Francs CFA en Mars 2016, et l'augmentation de la dette extérieure représentant 50% du PIB en 2015 (20% il y a cinq ans) [7]. En Août 2016, n'ayant pas remboursé des échéances sur certains titres, le Congo a été placé en défaut de paiement partiel par l'agence de notation Standard and Poor's (S&P), et sa note de "B-" a été abaissée à "SD" ("Selective Default")[24].

Les migrations ou déplacements de population (sutrout transfrontaliers)

Principalement liés à la situation dans certains pays notamment dans la région des Grands Lacs, provoquant des mouvements massifs de populations vers le Congo, ils ont fait de nombreux réfugiés et déplacés[25] et souvent des crises humanitaires, comme lors des évènements passés les plus marquants , notamment l'afflux de réfugiés : venant du Rwanada (près de 9.000) en 1997 dans plusieurs départements (Likouala, la Cuvette, Plateaux, Brazzaville, Pool) [22] ; de la RDC en 2008-2009 dans le département de la Likouala (plus de 24.000 personnes) [22]; de la RDC et la RCA de 2009 à 2013 (près de 139 000 ayant dû être pourvues d'accès à l'eau et à des installations hygiéniques) [9].

Les crises (ou conflits) socio-politiques internes

Généré(e)s principalement par des problèmes politiques faisant souvent suite à des élections, ils ont entraîné une série de guerres civiles survenant suite aux élections de 1992, se prolongeant en 1993-1994 puis en 1997-1998 touchant principalement Brazzaville et les départements du Sud, et se terminant en 1999 avec une destruction totale de l'économie, du système de production et de commercialisation et des infrastructures de base[1]. De nouveaux heurts post-électoraux dans le département du Pool et certains quartiers Sud de Brazzaville, sont survenus suite à l'élection présidentielle de 2015 (déjà le théatre de violences en 2003) [26], ayant entraîné une réaction énergique du Gouvernement congolais avec le bombardement par la force publique des centres de commandement des protestataires, entraînant une situation humanitaire préoccupante avec un mouvement des populations vers d'autres localités ou en fuite vers la forêt[26].

Le séisme

Non spécifiquement exposé au tremblement de terre, le Congo a été victime d'un tremblement de terre d'une amplitude de six (6) sur l'échelle de RICHTER en 1998, dans le département de la Likouala (secteur Botala à Epena) [22].

Le tsunami

Le Congo n'a jamais connu de tsunami auparavant, mais comme tout pays ayant une façade maritime, il est exposé à d'éventuel tsunami.

Le terrorisme

Considérant le terrorisme comme une préoccupation majeure à dans le contexte international actuel[7], le Congo ne connaît pas d'actes terroristes de l'ampleur de ceux habituellement rencontrés dans d'autres pays comme chez son

voisin le Cameroun avec les incursions de la secte Boko Haram provenant du Nigéria[i], mais était confronté à certains actes parfois qualifiés de terroristes comme l'explosion survenue en 1982 au cinéma Star à Pot-Poto de Brazzaville[22], et les affrontements post-électoraux de 2015 (situation du Pool), durant lesquels l'emploi d'hélicoptères pour les bombardements était justifié, officiellement, par la recherche de terroristes[26].

Le changement climatique

Emettant des gaz à effet de serre (GES) à un niveau bien inférieur à la moyenne mondiale le Congo subit déjà les effets du changement climatique[27], notamment en raison du phénomène global des changements climatiques. Le changement climatique est déjà observé au Congo, le climat actuel étant caractérisé ces dernières décennies, par une diminution nette et généralisée de la pluviométrie annuelle au Congo[28] pouvant aller jusqu'à une sécheresse continue[29]; et par une augmentation des températures avec une variabilité modérée et une tendance à l'augmentation des températures maximum et minimum, en particulier, pendant les saisons sèches (Juin, Juillet, Août) et la période de semis (Septembre, Octobre et Novembre) [29].

Le changement climatique sera plus prononcé dans le futur, avec un climat attendu caractérisé à l'horizon 2100 par des changements dans la distribution des précipitations, avec une augmentation dans le Nord et au Centre gagnant environ 100 mm en 2100, et stabilité dans le Sud[28] ; et une hausse de la température dans toutes les localités du pays pouvant atteindre 3 à 3,5°C en 2100, plus accentuée durant les saisons sèches (Juin, Juillet et Août) [28].

Divers impacts du changement climatique sont déjà visibles et perceptibles, et le seront encore plus à l'avenir, notamment[28]: sur les ressources en eaux souterraines (dont l'épuisement et l'intrusion saline) ; sur les écoulements d'eau de surface (surtout dans le bassin du Congo avec un appauvrissement généralisé des écoulements et des étiages sévères aggravés par l'ensablement) ; sur l'agriculture (dont la modification du calendrier cultural liée à des modifications des régimes des précipitations et des températures); sur les établissements humains (dont le réchauffement artificiel attendu des villes); sur la santé (dont l'accroissement des situations endémiques existantes des maladies à vecteur, d'origine hydrique et infectieuses); sur la zone côtière (dont l'inondation de la zone côtière, les invasions d'eau marine des sols jusqu'à la nappe phréatique, une élévation prévue du niveau de la mer). La zone côtière, le plateau des Cataractes et la vallée du Niari, et la plaine alluviale du bassin du fleuve Congo sont les trois zones ou secteurs les plus sensibles aux changements climatiques au Congo[28].

Les facteurs d'exposition et de vulnérabilité aux aléas

L'exposition et la vulnérabilité du Congo aux différents aléas, sont liées à la spécificité de sa situation climatique, géologique, hydrologique, géographique mais surtout à des facteurs socio-économiques et environnementaux aggravants.

Sa situation climatique, hydrogaphique et géologique

Le pays est situé dans une zone de climats chauds et humides[8], avec un climat caractérisé par l'importance de la saison de pluie (durant 8-9 mois) par rapport à la saison sèche (3-4 mois) [8].

Le Congo dispose d'un réseau hydrographique composé de deux principaux bassins fluviaux (bassin du Congo et du bassin du Kouilou-Niari), constituant d'importants axes de circulation dont les crues et les décrues conditionnent l'accessibilité aux zones riveraines[8].

Le Congo dispose d'un sol caractérisé par la présence des formations pédologiques sablo–argileuses[6] favorisant les érosions, et comporte des régions montagneuses et de collines exposées au phénomène de dégradation des terres[13].

Sa situation géographique

Entouré de cinq pays riverains qui affrontent diverses préoccupations importantes d'ordres sécuritaire, politique et socio-économique[30], et constituant souvent les points de départ d'aléas socio-naturels qui le frappe, le Congo est exposé à un certain nombre d'aléas et de risques transfrontaliers, qui proviennent des pays voisins : le Gabon (à l'Ouest), le Cameroun (au Nord-Ouest), l'Angola et l'enclave du Cabinda (au Sud), la République Centrafricaine (au Nord) et la République Démocratique du Congo (RDC) [1]. Le fleuve Congo constitue une partie de la frontière entre la République du Congo et la RDC[1]. Diverses épidémies passées se sont développées dans les pays voisins pour venir frapper le Congo (cas des épidémies de poliomyélite liées principalement à la circulation du poliovirus dans les pays voisins[18] ; cas de la première épidémie de Fièvre hémorragique à virus Ebola en 2001, dont les premiers cas signalés avaient des contacts avec des malades venus du Gabon[16]). L'afflux massif de migrants reçus par le Congo entre 2008 et 2013 provenait principalement de problèmes politiques dans deux pays voisins la RDC et la RCA[9].

Le Congo se trouve dans le Bassin du Congo, d'une superficie estimée à 520 millions d'hectares**, un endroit stratégique, convoité, offrant un potentiel de développement économique et écologique considérable, constituant**

en termes de biodiversité, l'espace le plus riche d'Afrique et considéré comme le deuxième poumon de la terre après la forêt amazonien[2], qu'il partage avec ces cinq pays voisins : la République démocratique du Congo (RDC), le Cameroun, la République centrafricaine, la Guinée équatoriale et le Gabon[2], avec une vaste région forestière compacte et d'un seul tenant d'environ 230 millions d'hectares[31], faisant du Bassin du Congo la seconde forêt tropicale au monde en termes de surface après l'Amazonie avec une superficie représentant environ 6 % de la surface forestière mondiale[31]. De plus, les 2/3 du territoire national du Congo sont couverts par la forêt équatoriale et le tiers restant par la savane, constituant des écosystèmes propices à l'éclosion de nombreuses pathologies tropicales[8].
Le Congo se trouve dans le Golfe de Guinée, un espace d'une importance géostratégique capitale, très convoité, disposant d'une richesse considérable en ressource pétrolière de très bonne qualité, et en ressources minières et halieutiques faisant de ce littoral l'une des zones les plus poissonneuses du globe[20]. Du fait de l'inadéquation des moyens affectés à sa surveillance, le Golfe de Guinée est exposé à deux types de menaces (menaces sur la sécurité maritime et menaces sur la sureté maritime), incluant notamment le braconnage , la pêche illicite et la surpêche industrielle sans contrôle, la piraterie maritime, les mouvements incontrôlés d'armes de petits calibres, le trafic d'êtres humains, l'immigration clandestine, les accidents de navigation, les déversements de déchets toxiques, et la pollution maritime[20].

Des facteurs socio-économiques et environnementaux importants favorisant et accentuant considérablement l'exposition et la vulnérabilité du pays, et ainsi les risques. Ils incluent notamment :

Sa situation socio-économique
La République du Congo est un pays caractérisé sur le plan économique par sa rente pétrolière et sur le plan social par son faible niveau de développement humain, lié en partie aux périodes de guerre civile passées[32].
Les trois périodes de guerre civile passées (dans les années 90) ont entraîné de très lourdes conséquences humaines et la destruction de nombreuses infrastructures socio-économiques[32]. En 2014, classé 136ème sur 188 pays en 2014 par rapport à son Indice de développement humain ou IDH (PNUD) avec une valeur[33] de 0,591, le pays se classe respectivement : 137ème sur 155 pour l'indice des inégalités entre les sexes (PNUD), 42ème sur 54 par rapport à l'Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique (Fondation Mo Ibrahim) et 174ème sur 189, en 2015, par rapport à l' Indice de la facilité à faire des affaires (Banque mondiale) [33]. Le Congo est classé comme un pays « atypique », car il présente encore des faiblesses caractérisant les Etats fragiles, alors que l'évolution de son revenu par tête le place dans le groupe des pays à revenu intermédiaire, tranche inferieure[34].

La pauvreté
Malgré les efforts entrepris, le taux de population pauvre demeure assez important. Une diminution de la proportion de population vivant sous le seuil de pauvreté (1,25 dollar par jour) est constatée ces dernières années, comme entre 2005 et 2011, où elle est passée respectivement de 50,1 % à 46,5 %[4], mais le nombre de pauvres a paradoxalement augmenté comme en 2011, allant de 1.8 à 1.9 millions[35]. **Le problème d'emploi constitue un des facteurs de pauvreté dans le pays, avec pour l'ensemble des six communes du Congo, un taux de chômage de 11,3** %, affectant surtout Brazzaville et Pointe-Noire avec des taux respectivement de 11,3 % et de 9,0 %[4].

L'urbanisation non maîtrisée
Compte-tenu d'une croissance démographique de 3 % par an ainsi que de l'attractivité des villes, il est attendu que la population du Congo compte 8,5 millions d'habitants en 2035, dont 83% seront urbains, alors que la population rurale stagnerait[27]. Principalement due à l'exode rural débutant dans les années 1970, cette forte urbanisation entraîne une croissance rapide et incontrôlée des villes[6], avec un problème important de deficit en logements, de non respect des normes de construction et de l'habitat (surtout dans l'auto-construction qui prédomine), et une multiplication des taudis et habitations de fortune dans des sites au profil géologique souvent instable (zones Non Aedificandi) autour des grandes agglomerations[6], favorisant entre autres les risques de pollutions des eaux et de l'air, de dégradation des sols et de déforestation, de contamination alimentaire, d'inondations, de prolifération des vecteurs de maladies liée à l'insalubrité[6]. L'amélioration des conditions de vie des citoyens congolais dans les domaines du logement social est reconnue comme un besoin pressant par les autorités[7].

Des défaillances au niveau da la fourniture de services sociaux essentiels
Malgré des améliorations enregistrées dans les domaines de la santé et de l'éducation, les conditions de vie des populations requiert des améliorations, notamment par rapport à l'accès à l'eau, en particulier en ville, l'accès à l'électricité et à la salubrité publique[7].
Le problème de l'accès à l'eau potable et de sa qualité, demeure important au Congo même en milieu urbain, malgré l'abondance des ressources en eau (832 milliards de m3 ou 268 387 m3 par an), avec seulement 40,7% de la population urbaine et 14,5% des ménages ruraux, ayant accès à l'eau potable (en 2000) [21] pour diverses raisons.

Des problèmes persistent aussi en matière d'accès à l'électricité, malgré un immense potentiel en énergie d'origine hydroélectrique, en gaz et en hyrdocarbures, l'accès de la population à l'énergie sous toutes ses formes demeurant encore faible (électricité, gaz, pétrole) [21], même en milieu urbain (importation de 60% de sa consommation en électricité de la RDC[21]).

La gestion des déchets, en particulier des déchets solides, constitue un problème majeur dans les grandes villes du Congo, illustré par le cas de Brazzaville, dénotant une défaillance dans la gestion urbaine. Relevant de l'autorité municipale à travers son service d'hygiène, la gestion des déchets à Brazzaville, n'est pas assurée adéquatement par manque de moyens[36], entraînant un problème majeur d'insalubrité et des problèmes de sante publique et de pollution environnementale avec l'augmentation du nombre de depotoirs et de decharges sauvages[36], ainsi qu'à des problèmes d'inondations, d'eaux stagnantes et d'érosion, en particulier en période de pluies, entre autres à cause de l'obstruction des grands collecteurs d'eau par les déchets ménagers et par le sable provenant de l'érosion[37] (420 mille tonnes de déchets par an pour Brazzaville) [6].

L'insécurité alimentaire et la malnutrition

Le pays connait une insécurité alimentaire importante se traduisant par un taux d'importation alimentaire encore élevé (près de 80%)[38], dont la combinaison avec d'autres facteurs entraîne **un taux important de malnutrition** également important dans le pays avec une prévalence de 24.4% de malnutrition chronique, de 6% de malnutrition aigüe, et 11.6% d'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans[3]. Affectant le développement physique et cognitif des enfants et des femmes en âge de procréer, réduisant à 40% le produit intérieur brut (PIB), faisant perdre annuellement environ 44 milliards de FCFA au Congo[3], l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle est un besoin majeur reconnu par les autorités[7] et a fait l'objet de l'élaboration d'un plan d'action 2014-2017 de lutte contre la malnutrition chronique[39]. Il est reconnu scientifiquement que la bonne nutrition est un déterminant de la qualité des ressources humaines dont le Congo disposera en 2025[39].

L'exploitation irrationnelle des ressources naturelles, dont les ressources forestières et les ressources en eau

Elle inclut notamment l'exploitation non durable des forêts dans le bassin du Congo pour satisfaire les besoins énergétiques des populations urbaines et rurales, et même alimenter les marchés internationaux en bois d'œuvre et de service[25], ainsi que celle **des zones forestières des ceintures vertes périurbaines** autour de Brazzaville largement détruites à cause de la demande des ménages urbains en bois énergie[25]. Mais elle concerne également comme dans le cas de Pointe Noire, **l'accentuation de l'érosion côtière** engendrée par la coupe de bois par les communautés et les exploitants forestiers, et le prélèvement de sable et gravier de mer destinés à la vente, causant de la houle très active et du ruissellement ravissant[19], ainsi que l'accentuation substantielle de **l'intrusion d'eau marine** dans la nappe phréatique à cause de l**a surexploitation des eaux souterraines** pour assurer l'alimentation en eau des populations[6].

L'existence de certaines conditions et activités économiques favorisant l'exposition à des risques spécifiques, notamment :

L'important volume des activités d'exploration pétrolière au Congo

Septième plus grand producteur de pétrole brut en Afrique (en 2011), et quatrième en Afrique subsaharienne, la République du Congo assure une production estimée entre 102,2 à 127 millions de barils par an, et dispose d'une réserve d'hydrocarbures estimée à 1.7 milliard de barils en 1999, pouvant considérablement augmenter avec la découverte en 2014 d'une réserve d'environ 1 milliard de barils équivalent pétrole pouvant aller jusqu'à 4 milliards de barils[10]. Disposant de deux bassins sédimentaires (le Bassin Côtier et le Bassin de la Cuvette Centrale), le Congo réalise principalement des activités pétrolières en onshore ou en offshore dans la zone côtière du département de Kouilou à Pointe-Noire[10], dont l'existence constitue un facteur d'exposition à des incidents et accidents sources pollutions potentielles.

L'importance des futures activités d'exploitation minières au Congo

Aucune mine ne serait encore en phase de production actuellement au Congo, mais 73 entreprises dans le secteur minier, encore en phase de prospection ou d'exploration, ont reçu leurs permis d'exploitation[27], incluant des exploitations de gisements de fer (comme au Mont Nabemba, à Mayoko-Moussondji ou à Badondo), de gisements d'autres minerais tels que des gisements de potasse (comme à Sintoukola et Dogou) ; de phosphate et d'uranium (comme celui de Hinda) ; de polymétaux (comme celui de Boko-Songho) [27], dont l'existence constitue en elle-même des facteurs d'exposition aux accidents et incidents industriels, sources de pollutions non liés à l'exploitation pétrolière.

Des facteurs fragilisant l'économie du pays

La vulnérabilité de l'économie congolaise est principalement liée à sa faible diversification. Ainsi, bien qu'une amélioration de la performance du secteur non-pétrolier soit observée ces dernières années, l'impact de la croissance

sur l'emploi et la pauvreté reste faible du fait de la dépendance encore forte de l'économie au secteur pétrolier, justifiant encore plus l'importance de développer le secteur privé hors pétrole[34].

I.3. Situation de la gestion des risques de désastres dans le pays

Différents efforts et initiatives sont entrepris actuellement au Congo en vue d'assurer une gestion des risques de désastres adéquate, couvrant la prévention et la réduction des risques, la préparation aux désastres pouvant être engendrées par les risques résiduels (qui demeurent importants, correspondant presque à la totalité des risques existants et potentiels dans le pays), la réponse d'urgence post-désastre et le relèvement post-désastre. Cepedant, la gestion des risques de désastres dans son ensemble demeure encore assez faiblement assurée au Congo.

IV.1. Du mécanisme national de coordination institutionnelle globale de la gestion des risques de désastres

1)- Du cadre stratégique national pour la gestion des risques de désastres

La volonté du pays de disposer d'un cadre stratégique clair pour la gestion des risques de désastres est forte et des efforts ont été entrepris dans ce sens depuis quelques années, mais le pays ne dispose pas encore pour le moment de stratégie nationale pour la gestion des risques de désastres.

***Des initiatives pertinentes dont la mise en œuvre constitue des points forts de la situation actuelle sont entreprises,* notamment :**

(i) L'inscription de l'élaboration de la stratégie nationale de prévention, de gestion et de réduction des risques de désastres parmi les missions assignées par SE Monsieur le Président de la République à Madame la Ministre des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité, pour les années 2014 et 2015 (lettres de mission du 25 Janvier 2015[40] et du 13 Mars 2014[41]) ;

(ii) L'élaboration en 2015, d'une Note Méthodologique par le Ministère des Affaires Sociales, de l'Action Humanitaire et de la Solidarité, dans le cadre de la réalisation de sa mission d'élaboration de la Stratégie Nationale de Prévention, de Gestion et de Réduction des Risques de Catastrophes (SRRC) en République du Congo, confiée par SE Monsieur le Président de la République du Congo[42] ;

(iii) L'élaboration en 2015, d'un premier draft de document de Stratégie nationale, intitulé « Stratégie nationale de prévention, de réduction des risques et de gestion des catastrophes (SRRC) en République du Congo pour la période 2016-2020» sous le pilotage d'un Groupe technique de travail interministériel, présidé par la Ministère des Affaires Sociales, de l'Action Humanitaire et de la Solidarité[43];

(iv) La déclaration en juin 2016, par le Gouvernement, de la priorité qu'il donne à la mise en place d'un dispositif de veille, de prévention et de gestion des désastres, dans le Programme d'action du Gouvernement pour la période 2016-2021, présenté à l'Assemblée nationale[7], dont la première étape engagée en Juillet 2016, consiste en l'élaboration d'une stratégie nationale complétant et finalisant les démarches engagées antérieurement[44].

***Le pays ne dispose pas encore de stratégie nationale pour la gestion des risques de désastres*, le document de stratégie nationale élaboré récemment étant encore inadéquat, justifiant l'intervention actuelle.**
L'existence du premier draft de Stratégie nationale est une réalisation clé. Cependant, il présentait d'importantes faiblesses, justifiant un nouveau processus d'amélioration, telles que : Un certain manque de liens concrets des propositions faites avec la situation réelle du pays ; L'absence d'une présentation de la situation globale du pays en matière de gestion des risques de désastres ; La focalisation de la stratégie sur certains aspects de la préparation et de la réponse, mais pas sur l'ensemble des phases ou composantes de la gestion des risques de désastres, incluant la prévention et la réduction des risques de désastres ; La focalisation sur la présentation, assez confuse et difficilement compréhensible d'une proposition de mécanisme institutionnel apparemment dédié à la préparation et à la réponse aux désastres et non encore validée par les parties prenantes concernées ; Des lacunes sur le plan technique, notamment dans l'utilisation des termes, concepts et définitions techniques, pouvant induire en erreur les lecteurs et les acteurs.

***Les principaux besoins, dont la prise en charge est recommandée,* pour assurer la mise en place d'un cadre stratégique national de gestion des risques de désastres (GRD) adéquat, incluent:**

(i) L'élaboration suivant un processus participatif, d'une stratégie nationale adéquate avec son plan d'action pour la mise en œuvre ;
(ii) La sensibilisation et la mobilisation de tous les acteurs intervenant dans la GRD à tous les niveaux (incluant les décideurs au plus haut niveau et les techniciens), dans le but d'obtenir leur appropriation et leur engagement dans la mise en œuvre de la stratégie nationale avec son plan d'action ainsi développés ;
(iii) La nécessité d'une validation technique et d'une validation au plus haut niveau, pour favoriser l'appropriation de tous et faciliter la mise en œuvre ;
(iv) Une mise en œuvre à piloter par la Primature avec ou par le Ministère en charge désigné par délégation d'autorité.

2)- Du cadre institutionnel national de gestion des risques de désastres

Des efforts spécifiquement orientés vers la définition et la mise en place d'un mécanisme institutionnel national permanent, opérationnel assurant la coordination globale de la gestion des risques de désastres dans le pays sont menés, mais le pays n'en dispose pas encore pour le moment.

Des initiatives pertinentes dont la mise en œuvre constitue des points forts de la situation actuelle sont entreprises.

Elles incluent des efforts de coordination des interventions et des intervenants en matière de gestion des risques de désastres (GRD) sur le plan sectoriel ou dans des domaines touchant ou contribuant à l'une de ses composantes, notamment l'évaluation des risques, la prévention et la réduction des risques, la préparation, la réponse d'urgence aux désastres et le relèvement, dont :

(i) **La mise en place, par des textes légaux ou non, de structures ad-hoc interinstitutionnelles, interministérielles,** lors de la survenue de désastres ou en vue de la préparation à leur survenue, ou encore afin de prendre en charge la gestion et la réduction de certains aléas spécifiques et les risques associés, telles que :
- Un Comité national de crise redynamisé et convoqué par le Ministre de la santé pour la gestion de la troisième épidémie de Fièvre Hémorragique à virus Ebola au Congo en 2004[(16)] ;
- Un Comité National d'Intervention dans le cadre du Plan national d'intervention d'urgence (PNIU) en cas de pollution par les hydrocarbures (de 2009) sous l'autorité du Chef du Gouvernement ;
- Une cellule de gestion interministérielle de crise créée quatre jours après les explosions lors du désastre de Mpila (Mars 2012) par le ministre d'État directeur de cabinet du Chef de l'État[(23)];
- Une Commission d'évaluation des sinistres physiques lors du désastre de Mpila (Mars 2012) [(23)] ;
- Une Plateforme de la coordination humanitaire regroupant les autorités congolaises et les partenaires au développement lors du désastre de Mpila (Mars 2012) [(23)];
- Un Comité Interministériel chargé de gérer le problème des érosions dans les villes de Brazzaville et Pointe-Noire (mise en place décidée lors du Conseil des Ministres du 1er Janvier 2016) figurant parmi les urgences prescrites au Premier Ministre par SE Monsieur le Président de la République[(45)];
- Un Groupe technique de travail du cadre de concertation humanitaire, placé sous l'égide et au sein du Ministère des Affaires Sociales, de l'Action Humanitaire et de la Solidarité (en 2016) ;
- Une Commission technique d'urbanisme travaillant sur tout ce qui est question d'urbanisme ;
- Une Commission interministérielle travaillant sur l'élaboration d'un nouveau Code Minier ;
- Une Commission interministérielle chargée de valider techniquement les résultats des Etudes d'Impacts Environnementaux (EIE) ;
- Un Groupe de travail interministériel travaillant sur l'élaboration de la Stratégie d'affectation des terres, puis le Plan d'action d'affectation des terres.

(ii) **La mise en place au sein des principaux Ministères les plus souvent impliqués et visibles dans le cadre de la mise** en œuvre de la gestion des risques de désastres dans le pays, de structures spécialement dédiées pour intervenir dans ce cadre, telles que :
- **L**a direction générale de l'action humanitaire au sein du Ministère des Affaires Sociales, de l'Action Humanitaire et de la Solidarité (attributions et organisation fixées par le Décret n° 2010 - 607 du 21 septembre 2010) [(46)] ;
- La direction générale de la sécurité civile au sein du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (attributions et organisation fixées par le décret n° 2011-429 du 25 juin 2011) [(47)] ;
- La direction générale des infrastructures, des équipements et de la maintenance (attributions et organisation fixées par le Décret n° 2013-818 du 30 décembre 2013) [(48)] et la direction générale de l'épidémiologie et de la lutte contre les maladies (attributions et organisation fixées par le Décret n° 2013 - 819 du 30 décembre 2013) [(49)], au sein du Ministère de la Santé et de la Population ;

- Le Centre dénommé Centre de prévention et de gestion des catastrophes naturelles au sein du Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable (mis en place dans le cadre d'un mémorandum relatif à un projet de mise en place au Congo d'un Centre régional de prévention et de gestion des catastrophes naturelles, signé le 9 Mai 2006, entre la République du Congo et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement ou PNUE, avec l'appui du Gouvernement de la République de Chine, en marge de la 11è session de la Conférence Ministérielle Africaine sur l'Environnement ou CMAE) [(50)] ;
- Le Centre de recherches géologiques et minières au sein du Ministère des mines et de la géologie (approbation des statuts fixés par le Décret n° 2012 - 732 du 5 juillet 2012) [(51)].

Des efforts spécifiquement orientés vers la définition d'un mécanisme institutionnel de coordination nationale de la gestion des risques de désastres sont menés, tels que :

(i) En 2012, l'élaboration par un Comité interministériel sous le leadership du Ministère de la santé, d'une proposition de cadre institutionnel national pour la coordination globale de la gestion des risques de catastrophes, exposée dans le document « Cadre logique et Plan stratégique de préparation et de riposte sanitaire aux catastrophes et autres urgences de santé publique (2012-2016)» [(22)] ;

(ii) En 2012, l'élaboration par une Commission technique interministérielle, sous le leadership du Ministère des affaires étrangères et de la coopération, d'une proposition de cadre institutionnel national pour la coordination globale de la gestion des risques de catastrophes, exposée dans le document « Réflexion de la Commission technique interministérielle suite à la catastrophe du 4 Mars 2012» [(52)] ;

(iii) En 2015, l'élaboration avec l'appui d'un Groupe technique de travail interministériel sous le leadership du Ministère des Affaires Sociales, de l'Action Humanitaire et de la Solidarité, d'une proposition de cadre institutionnel national pour la coordination globale de la gestion des risques de catastrophes, proposée dans le premier draft du document de Stratégie nationale, intitulé « Stratégie nationale de prévention, de réduction des risques et de gestion des catastrophes (SRRC) en République du Congo » ;

(iv) En 2015, l'annonce de la mise en place d'une structure appelée « Plate-forme nationale pour la prévention et la réduction des risques de catastrophes (PNPRRC) » placée sous la tutelle du Ministre en charge du Développement Durable[(53)].

Des initiatives pouvant contribuer ou être mises à profit pour la mise en place d'un mécanisme institutionnel de coordination globale de la gestion des risques de désastres dans le pays sont également réalisées, telles que :

(i) La nomination en Avril 2016, d'un Premier Ministre, qui constitue une opportunité clé pouvant contribuer à une meilleure coordination institutionnelle générale de la gestion des risques de désastres au niveau national ;

(ii) La mise en place prévue par le Ministère de l'Aménagement du Territoire, dans le cadre de l'application de la Loi d'Orientation de l'Aménagement du Territoire ou LOA (processus d'élaboration des textes d'application en cours) d'un cadre pour faciliter et assurer un suivi adéquat de l'application de la Politique de l'Etat, sous la forme d'un organe régulateur à trois niveaux, avec au niveau central un Conseil national de l'Aménagement du Territoire présidé par le Président de la République, au niveau intermédiaire, une structure interministérielle présidée par le Premier Ministre, secondé par le Ministre de l'Aménagement du Territoire, et au niveau départemental une structure interinstitutionnelle présidée par le Préfet secondé par le Président du Conseil[1] ;

(iii) L'attribution officielle, pour le niveau décentralisé, de compétences, mandats et responsabilités en matière de GRD aux collectivités locales décentralisées et aux autorités et services déconcentrés de l'Etat, notamment :
- La compétence pour la prévention, la réduction des risques et la gestion des catastrophes, aux collectivités locales (Constitution de la République du Congo, Article 210) [(54)] ;
- La compétence d'organiser les secours en faveur des victimes des catastrophes naturelles ou provoquées: incendies, inondations et autres, aux Départements, dans le cadre de ses compétences transférées dans les domaines de la santé, de l'action sociale et de la protection civile[(55)] ;
- La compétence d'élaborer et d'exécuter des plans d'urgence contre les catastrophes naturelles ou provoquées (incendies, inondations, et autres) aux Communes, dans le cadre de ses compétences transférées dans les domaines de la santé publique, de l'action sociale et de la protection civile[(55)] ;
- La responsabilité de la préparation et de l'exécution de mesures de défense civile et de protection sanitaire dans le département, et de la mise en œuvre des mesures de sauvegarde en cas de catastrophe, de calamité naturelle, d'épidémies ou d'épizooties, avec autorité sur l'ensemble des moyens du département concourant à la mise en œuvre des plans d'urgence, ainsi que de la déclaration de zone sinistrée ou infectée, au Préfet dans ses attributions en matière de sécurité civile[(55)];
- La responsabilité de prendre des mesures nécessaires à la prévention ou à la lutte contre les calamités susceptibles de mettre en danger la santé, la sécurité des populations et les activités socio-économiques de sa circonscription, attribuée au sous-préfet[(55)] ;

[1] Source : Directeur géneral de l'Aménagement du territoire (lors de l'entretien durant le diagnostic)

- La responsabilité de prévenir par des précautions convenables et la distribution des secours nécessaires, les accidents et les fléaux calamiteux tels que les incendies, les inondations, les éboulements de terrain, les maladies épidémiques, ou contagieuses, les épizooties, attribuée au Maire[55] ; et
- La compétence de mettre en œuvre divers domaines clés pour la prévention et de la réduction des risques de désastres, aux collectivités locales (départements et communes), comme la planification, le développement et l'aménagement du territoire, l'urbanisme et l'habitat, l'environnement, le tourisme et les loisirs, les eaux, les forêts et la chasse, l'agriculture, l'élevage et la pêche, les travaux publics et les transports, les mines, l'énergie et l'hydraulique, et l'emploi[55].

Au niveau local, communautaire, la mise en œuvre d'initiatives de mécanisme institutionnel local de coordination est entreprise, bien qu'aucune structure de coordination des intervenants et des interventions n'ait été prévue par les textes, telles que:

(i) La redynamisation d'un « Comité local de crise » placé sous l'autorité du Sous-Préfet de la localité, dans le cadre de la gestion de la troisième épidémie de Fièvre Hémorragique à virus Ebola au Congo dans le département de la Cuvette Ouest en 2004[16] ;
(ii) La mise en place d'une structure de suivi des sinistrés au niveau local dénommée «Comité de suivi des sinistrés de Massengo» lors d'un glissement de terrain suite à une pluie diluvienne qui s'est abattue en mars 2014 à Brazzaville[56];
(iii) La mise en place d'une cellule de crise ad hoc en cas de besoin dans la commune de Talangai[57].

La situation actuelle présente des faiblesses et défis à considérer.

L'inexistence d'un mécanisme institutionnel national adéquat pour la coordination globale de la gestion des risques de désastres (GRD) actuel, privilégie la mise en œuvre par chaque Ministère de ses missions sans consultation, ni concertation avec les autres, limitant la mise en commun et la synergie des efforts entrepris. Elle met en relief et se traduit par plusieurs faiblesses et lacunes importantes, notamment :

(i) L'absence de précision claire et officielle des mandats et responsabilités de Ministères clés devant être concernés dans la mise en œuvre des différentes composantes de la GRD ;
(ii) Une situation caractérisée par l'existence d'une multitude de structures chargées de prendre en main des situations préoccupantes spécifiques par rapport à des aléas ou risques spécifiques donnés ;
(iii) L'efficacité limitée de la mise en place de structures ad-hoc interinstitutionnelles qui ne favorisent pas toujours une coordination institutionnelle des interventions et des intervenants, et ne permettent pas souvent la mise en œuvre adéquate de la gestion des risques de désastres comme un effort continu ;
(iv) L'absence de leadership clair attribué officiellement au niveau central pour la gestion des risques de désastres, pouvant être à l'origine de conflits d'intérêts entre acteurs et de chevauchement des mandats et d'interventions ;
(v) L'absence de leadership clair attribué officiellement au niveau décentralisé pour la gestion des risques de désastres, malgré l'attribution claire et officielle de la responsabilité de la gestion des risques de désastres aux Collectivités décentralisées, pouvant être à l'origine de conflits d'intérêts et de chevauchement des mandats et des interventions ;
(vi) Des dispositifs actuellement utilisés pour la gestion des risques de désastres, souvent lourds et inadéquats, présentant des incohérences et des confusions, ne permettant notamment pas la mise en œuvre d'une réponse d'urgence aux désastres adéquate et efficace ;
(vii) Une Plateforme nationale pour la prévention et la réduction des risques de catastrophes, déclarée existante mais non opérationnelle ;
(viii) Des propositions de cadre institutionnel national pour la coordination globale de la gestion des risques de désastres élaborées, ne semblant pas être adéquates ni connues et appropriées par l'ensemble des Ministères, ni à l'interne au sein de certains Ministères.

La prise en charge de plusieurs besoins clés identifiés est recommandée pour améliorer la situation actuelle.

Pour assurer la mise en place d'un cadre institutionnel national adéquat pour la coordination de la gestion des risques de désastres dans le pays, il est recommandé d'assurer:

(i) La définition, le développement et la mise en place à tous les niveaux (national, central, décentralisé jusqu'au niveau local) d'un cadre institutionnel « multi-aléas » approprié avec des structures, des organisations et des mécanismes appropriés, pour assurer la coordination générale de la gestion des risques de désastres et de ses composantes et aspects ;
(ii) La définition et la mise en œuvre d'un mécanisme de coordination nationale appropriée permettant une mise en œuvre de la gestion des risques de désastres plus efficace et inclusive, comprenant au niveau central *une « structure décisionnelle de coordination » (ou structure de délibération ou de décision appelée généralement

« Conseil national de gestion des risques de désastres ou GRD») qui prend les décisions sur les grandes orientations et les questions d'importance majeure concernant la GRD dans le pays, et assure ainsi la coordination d'ensemble du système, grâce à ses décisions, ainsi qu' *une « structure de coordination technique » (appelée généralement dans différents pays « Comité national de GRD » ou « Plateforme nationale pour la RRD ou pour la GRD »), qui est une structure de coordination des acteurs et des interventions sur le plan technique, composée des mêmes Ministères représentés dans la structure décisionnelle de coordination ci-dessus, représentés par leurs techniciens en charge de la GRD respectifs, chargée de mettre en œuvre les décisions prises par le Conseil, grâce à l'intervention de chacun de ses membres, et *dont les activités sont dirigées par un «Secrétariat permanent (du Comité ou de la plateforme) » qui est l'« Organe ou institution de Coordination nationale de la GRD», et qui joue le rôle de « bras opérationnel ou de bras exécutif du Conseil (la structure de décisionnelle de coordination) » en charge de faire exécuter les décisions du Conseil, et joue ainsi le rôle de « mobilisateur, coordonnateur et facilitateur des interventions et des intervenants » membres du Comité, et de l'ensemble du mécanisme au niveau national ;

(iii) La définition d'un mécanisme institutionnel de coordination qui couvre clairement à la fois la communication et la coordination (relations) horizontales et verticales , les liens entre les structures et les parties prenantes centrales, décentralisées et locales, et les liens entre les parties prenantes au même niveau ;

(iv) La définition et la mise en place d'un mécanisme de coordination approprié, clair et bien défini au niveau local permettant une forte collaboration entre les autorités et les communautés locales : renforcement de la mise en œuvre du cadre local de GRD ;

(v) La définition, l'établissement et l'opérationnalisation effectifs, avec un ancrage de haut niveau, des ressources et capacités adéquates, et un niveau d'autorité/de pouvoir adéquat, de l'« Organe ou institution de Coordination nationale de la GRD», assurant le rôle de «Secrétariat permanent du Comité ou de la plateforme (la structure de coordination technique) » et le rôle de « bras opérationnel ou exécutif du Conseil (la structure de décisionnelle de coordination) » en charge de faire exécuter les décisions du Conseil, de mobiliser, coordonner et faciliter les interventions et les intervenants membres du Comité (ou de la Plateforme) , et de coordonner l'ensemble du mécanisme au niveau national ;

(vi) La définition, l'établissement et l'opérationnalisation effectifs de la « structure de coordination technique de la GRD » appelée généralement « Comité national de GRD » ou « Plateforme nationale pour la RRD ou pour la GRD », servant pour coordination des acteurs et des interventions sur le plan technique, composée des techniciens représentant les mêmes Ministères représentés dans la « structure décisionnelle de coordination (le Conseil national de GRD), et chargée essentiellement de faire en sorte que les Ministères représentés au sein du Comité (ou de la Plateforme) transforment les décisions du Conseil en actions et en résultats, dans le cadre d'un effort et un processus commun, synergique, organisé et cohérent (mise en œuvre des décisions prises par le Conseil) grâce à l'intervention de chacun de ses membres ;

(vii) L'adoption la promotion et la mise en œuvre de « l'approche de responsabilité sectorielle » comme organisation fonctionnelle des membres de la « structure nationale de coordination technique (le Comité national ou la Plateforme nationale) » ;

(viii) La définition claire des rôles et responsabilités de chaque institution impliquée dans le mécanisme de coordination nationale (à tous les niveaux) et les produits attendus de leur mise en œuvre ;

(ix) La définition claire et la mise en œuvre d'une organisation interne adéquate pour chaque institution partie prenante, requise par une mise en œuvre adéquate de ses mandats et responsabilités définis (par rapport aux besoins interne et externe dans le cadre de leur mise en œuvre), y compris la désignation du point focal (avec une définition claire de ses mandats et pouvoir, modalité de fonctionnement: pour être un véritable représentant de son institution);

(x) Le renforcement de l'engagement de tous les acteurs de la gestion des risques de désastres, à tous les niveaux, par une information et une sensibilisation adéquates concernant le système de gestion des risques de désastres existant, son fonctionnement et leurs rôles et responsabilités.

3)- Du cadre légal national pour la gestion des risques de désastres

Des efforts spécifiquement orientés vers la définition et la mise en place d'un cadre légal national adéquat régissant la GRD sont menés, mais ils demeurent encore limités face aux besoins et le cadre légal pour la GRD demeure encore lacunaire.

Des initiatives pertinentes dont la mise en œuvre constitue des points forts de la situation actuelle sont entreprises.

Elles incluent l'élaboration et l'adoption de textes s'adressant spécifiquement à la gestion des risques de désastres (GRD) ou à l'une ou plusieurs de ses composantes, et à leur mise en œuvre, dont :

(i) **La Constitution de la République du Congo du 25 Octobre 2015, qui stipule clairement dans son article 210, que sont** de la compétence des collectivités locales la prévention, la réduction des risques et la gestion des catastrophes, mais également d'autres domaines clés pour la prévention et la réduction des risques de désastres dont : la planification, le développement et l'aménagement du département ; l'urbanisme et l'habitat ; l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire ; la santé de base, l'action sociale et la protection civile ; l'environnement, le tourisme et les loisirs ; l'agriculture, l'élevage, la pêche et la pisciculture ; les transports ; l'entretien routier ; le budget de la collectivité locale[54].

(ii) **Des textes légaux fixant les attributions de structures les plus souvent impliquées dans la GRD au niveau central, tels que:** Le décret n° 2009-400 du 13 octobre 2009 relatif aux attributions du ministre des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité, et le décret n° 2010 - 607 du 21 septembre 2010 portant attributions et organisation de la direction générale de l'action humanitaire (du Ministère des Affaires Sociales, de l'Action Humanitaire et de la Solidarité) ; Le décret n° 2009-394 du 13 octobre 2009 relatif aux attributions du ministre de l'intérieur et de la décentralisation, le décret n° 2011- 429 du 25 juin 2011 portant attributions et organisation de la direction générale de la sécurité civile (du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation), et l'arrêté n° 20358 du 30 décembre 2013 portant attributions et organisation des services et des bureaux de la direction générale de la sécurité civile ; Le décret n° 2009-396 du 13 octobre 2009 relatif aux attributions du ministre du développement durable, de l'économie forestière et de l'environnement ; Le décret n° 2013-818 du 30 décembre 2013 portant attributions et organisation la direction générale des infrastructures, des équipements et de la maintenance du Ministère de la Santé et de la Population, et le décret n° 2013 - 819 du 30 décembre 2013 portant attributions et organisation de la direction générale de l'épidémiologie et de la lutte contre les maladies du Ministère de la Santé et de la Population.

(iii) **Des textes légaux stipulant la mise en place de diverses structures interministérielles pour la réduction et la gestion de risques spécifiques ou la prise en charge de questions ou problématiques relatives à des risques spécifiques, tels que:** Le décret n° 2010-729 du 30 novembre 2010 stipulant la création d'un Comité national sur les changements climatiques ; Le décret n° 2010-824 du 31 décembre 2010 stipulant la création d'un Comité national de sûreté de l'aviation civile ; Le décret n° 2014-634 du 1er Décembre 2014 stipulant la création d'un Comité national de gestion des épidémies ; Une proposition de décret relatif à la création, aux attributions, à la composition et au fonctionnement d'une structure appelée « Plate-forme nationale pour la prévention et la réduction des risques de catastrophes (PNPRRC) », qui a été soumise par le Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable auprès du Secrétariat général du Gouvernement en 2015 pour soumission au Conseil des Ministres, mais qui n'a pas eu de suite à ce jour[53].

(iv) **Des textes légaux fixant les attributions en matière de GRD de structures au niveau décentralisé, en particulier des collectivités décentralisées et des autorités déconcentrées, notamment :** La loi n°10-2003 du 6 février 2003 portant transfert de compétences aux collectivités locales, qui stipule des attributions des départements et communes entrant dans le cadre de la gestion des risques de désastres ; Le décret n°2003-20 du 6 février 2003 portant fonctionnement des circonscriptions administratives territoriales, qui stipule des attributions des préfets, sous-préfets et maires, entrant dans le cadre de la gestion des risques de désastres.

(v) **Des textes légaux fixant des modalités d'organisation pour des composantes ou phases spécifiques de la GRD,** notamment par rapport à la réponse d'urgence aux désastres, dont le décret n° 2001-249 du 26 Mai 2001 portant organisation des secours en cas de catastrophes naturelles ou d'accidents majeurs, qui institue un plan d'organisation des secours en cas de catastrophes naturelles ou d'accidents majeurs dénommé plan ORSEC, qui a pour cadre la région[58].

(vi) **Des textes légaux fixant les modalités particulières de fonctionnement des structures au niveau décentralisé en temps normal ou dans des situations exceptionnelles, pouvant être appliquées ou mises à profit dans le cadre de la gestion des risques de désastres, tels que[55] :**

- La loi n°7-2003 du 06 Février 2003, portant organisation et fonctionnement des collectivités, autorisant dans son article 79 les collectivités locales à organiser des contacts réguliers et passer des conventions avec les collectivités décentralisées étrangères ou avec tout organisme international de développement (avec l'autorisation du Gouvernement) ;
- La loi n°30-2003 du 20 Octobre 2003 portant institution du régime financier des collectivités locales, qui autorise dans son article 17, en cas d'insuffisance de crédit au niveau des collectivités et qu'il y a urgence à effectuer une dépense, d'ouvrir des crédits supplémentaires sur décision du conseil en contre partie de l'identification des ressources à affecter ;
- Le décret n°2003-20 du 6 février 2003 portant fonctionnement des circonscriptions administratives territoriales, qui autorise dans son article 21 en cas d'urgence, les membres du Gouvernement de s'adresser directement aux chefs des services déconcentrés relevant de leur autorité, tout en informant le préfet ;
- Le décret n° 2007-205 du 29 mars 2007 fixant les modalités de transfert de compétences et d'exercice des compétences transférées aux collectivités locales, autorisant dans son article 3 l'Etat et les collectivités locales en cas de besoin de s'associer sous forme contractuelle pour la réalisation d'objectifs et projets

d'utilité publique ; stipulant dans son article 4 l'établissement d'une convention de transfert signée entre le représentant de l'Etat et celui de la collectivité locale bénéficiaire, déterminant les services nécessaires à l'exercice des compétences transférées ; et demandant en son article 7 au représentant de l'Etat dans le département et au président du conseil départemental ou municipal de déterminer chaque année les actions que les services déconcentrés de l'Etat doivent mener pour le compte du département ou de la commune, ainsi que les modalités de leur exécution (convention à établir).

(vii) **Des textes légaux stipulant et régissant des actions qui rentrent dans le cadre de la prévention et la réduction** des risques de désastres ou qui y contribuent, tels que le décret n°2009- 415 du 20 Novembre 2009 fixant le champ d'application, le contenu et les procédures de l'étude et de la notice d'impact environnemental et social[(59)].

(viii) **Des textes légaux, juridiques régissant des secteurs ou des domaines spécifiques mais qui contribuent à la mise en œuvre de la GRD ou à l'une de ses composantes sont également élaborés et adoptés, tels que[(60)] les:** Loi 125-1952, réglementant la protection des végétaux ; Loi 003-1991, sur la protection de l'environnement ; Loi 24-1994 portant code des hydrocarbures ; Loi 13-2003, portant code de l'eau ; Loi 10- 2004 fixant les principes généraux applicables au régime domanial et foncier ; Loi 37-2008, sur la faune et les aires protégées ; Loi 03-2010, portant organisation de la pêche et de l'aquaculture continentales ; Loi 24-2008 : portant régime foncier en milieu urbain ; Loi 5-2011 : portant promotion et protection des droits des populations Autochtones ; Loi 25-2011 : autorisant la ratification de l'accord de financement « projet d'appui à la diversification de l'économie » entre la République du Congo et l'association internationale de développement ; Loi 27-2011 : portant création de l'agence foncière pour l'aménagement des terrains ; Loi 28-2011 : portant création du bureau d'études et de contrôle des travaux cadastraux ; Loi 29-2011 : portant création du fonds national du cadastre ; Loi 31-2011 : Instituant le système de sécurité sociale ; Loi 34-2012 portant création de l'agence congolaise de la faune et des aires protégées ; Loi sur les mines et minéraux de 2009 ; Loi sur l'aménagement du territoire de 2001 ; Loi sur le Gouvernement local, 2004 ; Loi sur la protection des réfugiés, 2007 ; Loi 16-2000 portant Code forestier ; Loi de programmation et de modernisation de la force publique 2014-2023.

Des initiatives en cours, de mise à jour ou d'élaboration de textes légaux régissant des secteurs ou des domaines spécifiques ou l'adoption de mesures de portée générale, mais qui contribuent à la mise en œuvre de la GRD ou à l'une de ses composantes sont également entreprises, notamment : (i) L'élaboration en cours des textes d'application de la Loi d'Orientation pour l'Aménagement du Territoire (LOA), qui rentre dans le cadre d'une initiative plus large de vulgarisation de la Lois sur l'Aménagement du Territoire[(61)]; (ii) La mise à jour en cours du Code de l'Urbanisme par la « Commission technique d'urbanisme », qui travaillera sur l'élaboration des textes d'application en 2017[2] ; (iii) L'élaboration du nouveau Code Minier en préparation[3] ; (iv) La décision du Gouvernement de prendre des dispositions pour permettre une meilleure application des futures lois, notamment la prévision du Gouvernement de procéder à un recensement approprié, à la rédaction et à la publication des décrets d'application des nombreuses lois votées par le Parlement et qui ne pouvaient être appliquées faute de textes d'application, ainsi que l'obligation que tout projet de loi soit couplé désormais au décret d'application y afférent[(7)].

La situation actuelle présente des faiblesses et défis à considérer.

Malgré les efforts menés jusqu'à présent, le cadre légal de la GRD reste faible pour diverses raisons et présente un certain nombre de lacunes dont :

(i) L'absence de textes légaux (lois, décrets) régissant spécifiquement l'organisation, la coordination générale et les modalités de mise en œuvre de la GRD dans le pays.

(ii) L'existence de textes légaux (lois, décrets) stipulant clairement les rôles et responsabilités de certains acteurs aux différents niveaux, sans préciser ceux des autres également impliqués ou devant être impliqués dans la gestion des risques de désastres, à tous les niveaux : niveau central, niveau décentralisé (au niveau des collectivités décentralisées, des autorités et services déconcentrés, des autres subdivisions administratives), et au niveau local.

(iii) L'existence de textes légaux (lois, décrets) stipulant clairement les rôles et responsabilités de certains niveaux d'intervention (administratifs), sans préciser ceux des autres également impliqués ou devant être impliqués dans la gestion des risques de désastres notamment au niveau décentralisé.

(iv) Le manque de clarté des textes existants par rapport aux relations, mécanismes et modalités de collaboration et de communication en matière de GRD : entre intervenants au niveau central ; et entre niveau décentralisé et niveau central dans son ensemble.

(v) Le manque de clarté des textes existants par rapport aux relations, mécanismes et modalités de collaboration et de communication en matière de GRD au niveau décentralisé : entre subdivisons administratives ; entre autorités

[2] DG Urbanisme
[3] Centre géologique

et services déconcentrés, et autorités et services décentralisés au niveau des collectivités décentralisées ; entre autorités locales et populations au niveau local.

(vi) Le manque pour certains textes légaux existants de textes d'application plus clairs par rapport à la mise en œuvre des mandats et responsabilités attribués.

La prise en charge de plusieurs besoins clés identifiés est recommandée pour améliorer la situation actuelle.

Pour assurer la mise en place d'un cadre légal adéquat pour la gestion des risques de désastres (GRD) dans le pays, il est recommandé d'assurer:

(i) Définir et assurer l'adoption de toutes les dispositions légales et réglementaires permettant d'assurer la mise en œuvre de la stratégie nationale adoptée avec son plan d'action.

(ii) Renforcer la sensibilisation, la connaissance et la compréhension de la GRD, ainsi que le plaidoyer parmi les principaux intervenants, principalement les décideurs (Ministères au plus haut niveau), les politiciens (y compris les parlementaires) et techniciens au sein des institutions concernées, en vue de faciliter les différents processus de révision de textes nécessaires à venir;

(iii) Assurer que le cadre institutionnel de coordination nationale globale de la GRD adopté techniquement, soit approuvé et adopté légalement par les autorités compétentes (approbation par l'ensemble des Ministères, et adoption par l'Assemblée nationale).

(iv) Assurer qu'un cadre légal de coordination de la gestion des risques de désastres soit développé avec les instruments légaux appropriés, clairs pour permettre un fonctionnement optimal et une efficacité du mécanisme de coordination institutionnelle mis en place à tous les niveaux, notamment en ce qui concerne : l'organisation, les structures mises en place, les rôles et responsabilités, les modalités de communication et de relations, le mécanisme opérationnel, pour toutes les composantes et aspects de la gestion des risques de désastres.

(v) Assurer que toutes les parties prenantes concernées soient informées et sensibilisées sur ces références légales, une fois adoptées, pour renforcer leur compréhension, leur confiance et leur engagement.

IV.2. De l' Evaluation, la surveillance des risques et l'alerte précoce

1)- De l'évaluation des risques

Le Congo entreprend des évaluations de risques, ainsi que des efforts spécifiquement orientés vers la réalisation d'évaluations de risques requises par sa situation en termes de risques de désastres, mais ils demeurent encore insuffisants face aux besoins en termes de couverture et de qualité.

Des initiatives pertinentes dont la mise en œuvre constitue des points forts de la situation actuelle sont entreprises.

Elles incluent des évaluations ou des interventions y contribuant, réalisées en vue spécifiquement de la prise en charge d'un ou plusieurs risques, de dimension sectorielle ou multisectorielle, telles que :

(i) L'identification des zones à risque dans la sous-préfecture de Loango et de Madingo-Kayes, réalisée par la Direction départementale de l'action humanitaire dans le département de Kouilou en septembre 2013[(62)];

(ii) L'identification des sites à risque dans les quartiers des arrondissements 4,5 et à Tchiamba-Nzassi, réalisée par la Direction départementale de l'action humanitaire dans le département de Pointe Noire en Août 2013[(63)] ;

(iii) L'état des lieux sur la gestion des catastrophes basé sur les avis des structures privées et étatiques, réalisé par la Direction départementale de l'action humanitaire dans le département de Pointe Noire en Avril 2015[(64)];

(iv) L'inventaire des zones à risques dans les départements de Pointe Noire[(65)] et du Kouilou[(66)], réalisé par la Direction départementale de l'action humanitaire;

(v) Un inventaire des érosions à Brazzaville consistant en la photographie et la description des zones d'érosions dans la capitale Brazzaville, avec une estimation des coûts des travaux[(67)], réalisé par le Ministère de l'aménagement du territoire et des grands travaux en 2016 ;

(vi) L'identification des facteurs conditionnels des inondations à Makotimpoko et de l'impact des inondations sur les personnes et les établissements humains, réalisée par le Ministère des affaires sociales, de la solidarité et de l'action humanitaire en 2004, dans le cadre d'une étude intitulée « Prévention des crues et conditions de vie des populations dans les zones inondables du Congo septentrional : cas de Makotimpoko » ;

(vii) L'Évaluation environnementale de la pollution due aux hydrocarbures sur le littoral du Kouilou (Congo réalisée en 2005, et l'Évaluation de la charge des maladies environnementales sur le littoral congolais (Pointe-Noire, Congo)

réalisée en 2006, pour le compte de l'APEGG (Association de Protection de l'Environnement du Golfe de Guinée) [68] ;

(viii) La réalisation systématique d'études d'impact environnemental pour tout projet d'une certaine nature et envergure, consistant en une étude à caractère analytique et prospectif réalisée aux fins d'identifier et d'évaluer les incidences environnementale, sociale et sanitaire du projet, qui correspond à tout programme de développement, activité, installation, ouvrage ou aménagement, qui, en raison de sa nature, peut générer des substances polluantes, des produits, des ondes ou des odeurs, susceptibles de porter atteinte à l'environnement et à la santé[59];

(ix) L'établissement d'une cartographie des probables catastrophes au Congo, annexée au document de « Cadre logique et Plan stratégique de préparation et de riposte sanitaire aux catastrophes et autres urgences de santé publique (2012-2016) », et couvrant plusieurs types d'évènements tels que crash aérien ; incendies dans une agglomération ; explosion accidentelle de munitions et armes de guerre ; accidents de voies routières ; éboulement de mines, ensablement de maisons et érosions ; et mouvements de foules dans les lieux publics, exposant pour chaque cas la probabilité de survenue (majeure, moyenne , mineure), les localités de survenue, les facteurs de risques et les types de souffrances induites[22].

Des interventions visant spécifiquement à réaliser des évaluations ou à mettre en place des mécanismes ou systèmes d'évaluation, en vue de la prise en charge d'un ou plusieurs risques, sont également menées, telles que :

(i) La mobilisation d'une équipe d'enquêteurs en 2006 par la ministre des Affaires sociales, de la Solidarité, de l'Action humanitaire et de la Famille pour collecter les données nécessaires à l'élaboration de la cartographie de zones à risque de Brazzaville et l'élaboration d'un plan de contingence[69] ;

(ii) Le renforcement des capacités nationales au sein du Ministère de la santé en 2013, pour l'analyse approfondie des données et la modélisation des interventions en vue d'orienter les priorités du Gouvernement pour leur mise à l'échelle, à travers la formation des cadres de la Direction du Système d'Informations Sanitaires dans l'outil LiST visant à accroître les capacités de Ministère a évaluer le nombre de vies sauvées par les interventions réalisées (initiative appuyée par UNICEF) [9];

(iii) L'élaboration en cours par le centre de recherches géologiques et minières.de trois termes de référence pour trois projets d'évaluation des risques, notamment : pour un état des lieux de l'eau (qualité de l'eau) dans les grandes villes du Congo concernant les eaux de boisson, de baignade, de maraîchage, pour la sécurité des utilisateurs ; pour l'étude des érosions pour voir dans quelles mesures prendre en main adéquatement ces situations ; et pour l'identification de zones à risque à protéger et l'établissement de l'état initial des sols (étude ou analyse de la qualité biochimiques et bactériologique de l'eau et des sols) avant le démarrage d'activités d'exploitation minière[4] ;

(iv) La mise en place prochainement (avec l'appui de partenaire extérieur) de cinq laboratoires au sein du centre de recherches géologiques et minières, pour lui permettre de réaliser ses missions, notamment dans l'évaluation des risques de na ture géologique[27] ;

(v) La mise en place d'un Comité Interministériel chargé de gérer le problème des érosions dans les villes de Brazzaville et Pointe-Noire (mise en place décidée lors du Conseil des Ministres du 1er Janvier 2016) dont la première action consiste en une évaluation de la situation[45] ;

(vi) L'analyse de situation et l'estimation des besoins en santé et environnement dans le cadre de la mise en œuvre de la déclaration de Libreville (SANA), réalisées en 2010, permettant de connaitre la situation de base du pays en rapport avec chacune des actions prioritaires de cette déclaration, incluant un certain nombre d'activités dont la notification d'un ensemble de déterminants environnementaux de la sante et facteurs déterminant leurs niveaux de risques et de la gestion des risques[6].

Des évaluations non spécifiquement orientées vers la prise en charge d'un ou de plusieurs risques, mais qui y contribuent, sont réalisées dans le cadre de la mise en œuvre d'initiatives sectorielles ou multisectorielles autres que de gestion des risques de désastres, telles que :

(i) Dans le cadre de la préparation de la « première communication nationale de la République du Congo à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en 2001 » qui incluait des travaux répertoriant les zones de vulnérabilité nécessitant des interventions pour atténuer les conséquences, et identifier les secteurs et les écosystèmes pour lesquels des mesures d'adaptation seraient à envisager[28] ;

(ii) Dans le cadre de la préparation de la « seconde communication nationale de la République du Congo à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en 2009 » qui incluait des études relatives à l'atténuation ainsi qu'à la vulnérabilité et à l'adaptation pour approfondir les études dans certains secteurs (l'agriculture et la foresterie) et intégrer deux nouveaux secteurs (santé et établissements humains) [28];

[4]Source : entretiendu Juillet 2016 auprès du Centre de recherches géologiques et minières

(iii) Dans le cadre de la préparation en 2015, de la « Contribution prévue déterminée au niveau national dans le cadre de la CNUCC, pour la Conférence des Parties 21 », qui présente une évaluation de deux scénarios d'émissions de gaz à effet de serre (un scénario tendanciel et un scénario « bas carbone conditionnel »), avec les coûts et cobénéfices associés[(27)];
(iv) La réalisation par le centre de recherches géologiques et minières, de la Cartographie des sous-sols congolais consistant en la mise à jour des cartes géologiques du pays, pour tous les départements de l'échelle actuellement de 1 millionième à 200 000ème (avec l'appui d'une société brésilienne), puis l'établissement de cartes au 50 000ème selon les besoins par rapport aux ressources minières, l'objectif à termes pour le centre serait de réaliser la cartographie de tous les risques naturels[5].

Des interventions visant à réaliser des évaluations ou à mettre en place des mécanismes ou systèmes d'évaluation, qui ne sont pas spécifiquement orientés vers la prise en charge de risques, mais qui y contribuent, sont également menées, telles que l'organisation prévue de formations multiformes des cadres du Ministère de l'aménagement du territoire et de la délégation générale aux grands travaux dans les domaines de **la cartographie et de la collecte des données** ainsi que l'analyse et diffusion sur atlas des informations sur l'aménagement du territoire, par le biais de l'atlas de l'aménagement du territoire, prévue dans le cadre d'un accord sur la vulgarisation de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (LOA), entre le Ministère et le WorldBank Ressources Institution (WRI), dans un effort visant à renforcer la planification stratégique du développement et l'aménagement du territoire en République du Congo, parallèlement à la rédaction des textes d'application de la LOA[(61)].

La situation actuelle présente des faiblesses et défis à considérer.

Malgré les efforts menés jusqu'à maintenant, l'évaluation des risques demeure encore très limitée. Plus spécifiquement :
(i) Seule une partie d'une évaluation des risques (risk assessment) complète est réalisée, ne couvrant pas la totalité de ses composantes et aspects ou éléments, pratiquement. Très peu d'interventions assure la composante « évaluation des risques (risk evaluation)», pratiquement aucune identifiée ne couvre l'aspect ou élément « évaluation des capacités » d'une évaluation des risques, et souvent des interventions désignées comme des interventions d'évaluation des risques, n'entreprennent pas d'analyse des risques.
(ii) Les interventions entreprises se limitent souvent, de manière incomplète, à quelques aléas (dangers), ne couvrant pas la totalité des aléas menaçant le pays.
(iii) Les interventions entreprises se limitent souvent, de manière incomplète, à quelques zones à risque, ne couvrant pas la totalité des zones menacées du pays.
(iv) Les initiatives existantes ne concernent pas toutes les échelles (central, décentralisé et local).
(v) Aucune évaluation scientifique/ technique des risques couvrant tous les aléas et toutes les échelles n'est encore entreprise. Des évaluations probabilistes des risques ne sont pas entreprises pour le moment. La définition adéquate de l'ampleur/ l'envergure, donc des niveaux de risques (nature, importance et probabilité de survenue des conséquences potentielles) pour différents scénarii, degrés d'importance des aléas, de la vulnérabilité, de l'exposition et de la capacité, n'est pas en général encore assurée à ce jour.
(vi) L'analyse spatiale des risques ou la cartographie des risques, est encore réalisée de manière très limitée pour le moment.
(vii) Des structures Gouvernementales sont désignées comme responsables de l'évaluation des risques mais n'ont pas encore produits les résultats attendus.
(viii) Les évaluations locales participatives complètes des risques (à base communautaire) ne sont apparemment pas encore réalisées/entreprises.
(ix) Les évaluations des risques obligatoires ne sont pas toujours réalisées par certains acteurs pour des circonstances où elles devraient être obligatoirement entreprises.

La prise en charge de plusieurs besoins clés identifiés est recommandée pour améliorer la situation actuelle.

Afin d'améliorer et renforcer l'évaluation des risques dans le pays, il est recommandé d'assurer:
(i) Couvrir tous les aléas menaçants, toutes les zones à risque et tous les niveaux d'intervention.
(ii) Réaliser des évaluations techniques/ scientifiques (probabilistes) complètes des risques, avec leur cartographie, couvrant l'ensemble des aléas considérés comme prioritaires auxquels le pays est exposé et couvrant l'ensemble du territoire, jusqu'à l'échelle locale si possible.
(iii) Réaliser des évaluations participatives complètes des risques au niveau local, communautaire, avec leur cartographie, dans toutes les zones à risque du pays, par rapport à tous les aléas (danger) auxquels elles sont exposées (de manière progressive si besoin).

[5] Source : Centre de recherches géologiques et minières (entretien de Juillet 2016)

(iv) Mettre en place un système fonctionnel et des capacités adéquates nationales pour la réalisation de ces évaluations des risques incluant tous les acteurs devant être impliqués.
(v) Clarifier/ définir clairement les modalités de mise en œuvre des mandats et les produits attendus pour les institutions en charge de réaliser les évaluations des risques à tous les niveaux.
(vi) Doter ces institutions désignées des ressources nécessaires pour la mise en œuvre de leurs mandats respectifs.
(vii) Mettre en place un système et des capacités nationales pour la mise à jour future des évaluations réalisées.
(viii) Mettre en place un mécanisme permettant de suivre et de contrôler la réalisation des évaluations de la totalité des risques auxquels le pays est exposé.
(ix) Mettre en place un mécanisme permettant de contraindre et sanctionner si besoin, les concernés à réaliser comme requis, les évaluations obligatoires préconisées par les textes réglementaires.

2)- De la surveillance des risques et de l'alerte précoce

Le Congo effectue des suivis ou surveillances de risques, et réalise des efforts spécifiquement orientés vers la réalisation de suivis des risques requis par sa situation, mais ils demeurent encore insuffisants face aux besoins en termes de couverture et de qualité. De même, des systèmes d'alerte précoce et des mécanismes qui y contribuent sont mis en place au Congo, et des efforts pour lui permettre de disposer de système d'alerte précoce adéquat sont entrepris, mais ils sont encore également assez limités par rapport aux besoins à couvrir dans le pays.

Des initiatives pertinentes dont la mise en œuvre constitue des points forts de la situation actuelle sont entreprises.

Elles incluent des interventions et mécanismes spécifiques de suivi ou surveillance de risques, ou d'interventions ou mécanismes y contribuant, ainsi que des systèmes ou mécanismes d'alerte précoce par rapport à des risques spécifiques, ou des mécanismes y contribuant, tels que :
(i) Un système d'observation du climat (dans le cadre du système mondial d'observation climatique ou SMOC) [(28)], incluant : L'observation de l'atmosphère, à travers cinq (5) réseaux gérés par la direction nationale de la météorologie (dont trois fonctionnels) ; L'observation de l'océan, devant être faite par une petite station située à l'entrée du Port de Pointe Noire (observations océanographiques pratiquement plus assurées) [(28)] ; L'observation terrestre, à travers la mesure de divers indicateurs physiques par des mesures au sol et par satellites de plusieurs paramètres : climatiques, édaphiques, biologiques et hydrologiques[(28)].
(ii) Un système d'observateurs bénévoles pour la collecte des données au niveau des postes pluviométriques et climatologiques au niveau local[(28)].
(iii) Un système national de surveillance des forêts, d'inventaire et de télédétection pour mieux suivre ce qui se passe dans les forêts congolaises (en collaboration avec le PNUD).
(iv) La participation à la mise en œuvre du Règlement sanitaire international ou RSI (avec un point focal national) qui peut être considéré comme un système d'alerte mondial, dont les activités comprennent des évaluations, des surveillances, l'alerte, et la réaction[(70)].
(v) Un Système de surveillance épidémiologique, au sein du Programme Elargi de Vaccination, en charge la surveillance des maladies évitables par la vaccination, couvrant huit pathologies dont la : rougeole, fièvre jaune, méningite, fièvre hémorragique, choléra) dans le cadre de la mise en oeuvre de la Surveillance Intégrée de la Maladie et de la Riposte (SIMR) au Congo[(18)].
(vi) Un système de surveillance des maladies épizootiques internes et transfrontalières, et d'un système d'alerte face aux risques liés aux maladies animales prioritaires (avec l'appui de la FAO) [(38)].
(vii) Un mécanisme d'alerte précoce au niveau local dans le département de la Cuvette Ouest, dont l'alerte émise par les populations a permis de déclencher rapidement le mécanisme national de prise en charge lors de la troisième épidémie de Fièvre Hémorragique à virus Ebola au Congo en 2004, incluant la mise en quarantaine de la zone et la mise en place d'un système de surveillance épidémiologique des cas et de leurs contacts[(16)].
(viii) L'initiative de collaboration en 2016, entre la direction départementale de l'action humanitaire et les autorités locales pour mettre un mécanisme simple de veille pour le suivi régulier des risques au niveau communautaire et l'alerte précoce en cas de besoin[6].

Des interventions visant spécifiquement à réaliser des suivis de risques ou à mettre en place des mécanismes ou systèmes de suivis de risques, ainsi que des interventions visant à mettre en place des systèmes d'alerte précoce, sont également menées, telles que :
(i) Des initiatives appuyant la mise en place de système d'alerte local comme dans le cadre de la réalisation de l'étude intitulée « Prévention des crues et conditions de vie des populations dans les zones inondables du Congo septentrional : cas de Makotimpoko », par le Ministère des affaires sociales, de la solidarité, des mutilés de guerre

[6] Source : Entretien de Juillet 2016 avec la Directrice départementale de l'action humanitaire à Ponite Noire.

et de la famille, en 2004, qui a permis en même temps la mise en place d'une station locale d'alerte précoce (une station limnimétrique) des populations et des autorités de la localité de l'imminence des inondations[71] ;

(ii) La mise en place de l'Observatoire de la vulnérabilité sociale et l'appui du *Fonds de promotion et de service social* ou FNPSS au Gouvernement, principalement au Ministère des Affaires sociales, de l'action humanitaire et solidarité nationale, pour sa dotation d'une véritable cartographie de la vulnérabilité sociale et des intervenants sociaux et humanitaires[72];

(iii) La réalisation en mai 2015, d'une étude de faisabilité préparant l'implantation d'un Observatoire de veille de risques sanitaires et environnementaux servant de structure d'alerte chargé d'identifier les risques sanitaires et environnementaux, pour aider les pouvoirs publics à mieux gérer tous les risques liés à l'activité industrielle, qui ont un impact sur la santé des populations, par l'Association pour la protection de l'environnement du Golfe de Guinée (APEGG), parrainée par le Conseil économique et social (CES) [73].

La situation actuelle présente des faiblesses et défis à considérer.

En général, malgré les efforts réalisés, le suivi des risques et l'alerte précoce sont encore très lacunaires, très partiellement mis en œuvre, ne couvrant pas l'ensemble des aléas prioritaires. Plus spécifiquement :

(i) Un suivi adéquat des risques n'est pas encore assuré ni institutionnalisé, les interventions en cours se focalisant sur quelques composantes et aspects d'une surveillance complète des risques, et de manière plus ou moins efficace, ne couvrant pas la totalité des aléas (dangers) existants, et n'assurant pas en général de suivis technique et local participatif systématiques et adéquats des risques au niveau central et au niveau décentralisé.

(ii) Jusqu'à présent, le pays ne dispose pas de systèmes d'alerte précoce couvrant la totalité des aléas auxquels il est exposé, et qui comprennent la totalité de ses composantes obligatoires requis, les composantes « communication et diffusion des alertes » et « réception et utilisation des alertes » étant très inadéquatement couvertes.

La prise en charge de plusieurs besoins clés identifiés est recommandée pour améliorer la situation actuelle.

En vue d'améliorer le suivi/ la surveillance des risques de désastres et l'alerte précoce dans le pays, il est recommandé d'assurer:

(i) Couvrir tous les aléas menaçants, toutes les zones à risque et tous les niveaux d'intervention.

(ii) Définir, mettre en place un système et des capacités nationales pour la mise à jour future des évaluations réalisées, incluant des évaluations techniques/ scientifiques (probabilistes) des risques réalisées, avec leur cartographie, et des évaluations participatives des risques au niveau local, communautaire, avec leur cartographie.

(iii) Mettre en place et renforcer un mécanisme ou système national de suivi systématique des principaux risques, pour le suivi technique (scientifique) des risques de désastres au niveau central (sectoriel et général), incluant l'établissement d'une unité de coordination et de diffusion des données, mais aussi pour le suivi à base communautaire des risques de désastres au niveau local, sur l'ensemble du territoire, impliquant la population, les organisations locales et les autorités.

(iv) Mettre en place un mécanisme permettant de suivre et de contrôler la réalisation du suivi / de la surveillance de la totalité des risques auxquels le pays est confronté.

(v) Définir, mettre en place et renforcer un système national adéquat d'alerte précoce, couvrant tous les principaux aléas, et l'ensemble des composantes exigées, avec une définition claire de l'organisation, des mécanismes, et des rôles et responsabilités de tous les acteurs concernés à tous les niveaux, avec notamment : au niveau central un système pour la collecte, le traitement et la diffusion des alertes, incluant l'établissement d'une unité de coordination et de suivi des alertes, et au niveau local un renforcement des mécanismes locaux d'alerte précoce à base communautaire existant, en assurant une couverture adéquate de la réception et de l'utilisation des alertes par les populations locales.

IV.3. De la prévention et de la réduction des risques de désastres (RRD) et leur intégration dans le développement (mainstreaming)

La prévention et la réduction des risques de désastres sont mises en œuvre au Congo de différentes manières, mais elles demeurent encore très limitées au regard des besoins dans le pays.

Des initiatives pertinentes dont la mise en œuvre constitue des points forts de la situation actuelle sont entreprises.

Elles incluent des interventions spécifiquement destinées à prendre en main et ainsi prévenir ou réduire des risques de désastres, couvrant un ou plusieurs secteurs, prenant différentes formes, et incluant des mesures structurelles et non structurelles, telles que :

(i) Le projet de lutte contre les érosions, glissements de terrain et autres phénomènes naturels dus à l'occupation anarchique des terres, intitulé « Aménagement des bassins versants et stratégies de lutte contre l'érosion hydrique à Brazzaville», lancé par le Gouvernement en 2011[(74)] ;

(ii) La campagne de lutte soutenue à partir de Novembre 2012, menée à Pointe Noire, incluant : surveillance épidémiologique, investigations autour des cas, hygiène publique, chloration de l'eau, campagnes de sensibilisation des populations, qui a permis d'éradiquer la pandémie de choléra à Pointe Noire en 2013[(17)] ;

(iii) Le projet de drainage des eaux pluviales à Brazzaville, mis en œuvre à partir d'Octobre 2015, incluant parmi ses objectifs spécifiques la limitation des inondations dans les zones d'habitat, la réduction du nombre et la formation de nouvelles zones insalubres, et la réduction des érosions[(75)] ;

(iv) La réalisation d'ouvrages permettant aux populations vulnérables d'avoir accès à l'eau et aux latrines hygiéniques dans les zones affectées par les épidémies ou autres catastrophes, notamment dans des CSS de démonstration (forages avec pompes manuelles, mini système d'adduction d'eau potable et latrines publiques (2009 à 2013) [(9)] ;

(v) Le programme de dragage du fleuve Congo réalisé par l'Etat de 2007 à 2012, à Mossaka visant à mettre fin aux inondations récurrentes, incluant le dragage du fleuve et la construction d'une digue autour de la ville[(76)] ;

(vi) La mise en place dans la ville de Pointe Noire, de mesures de protection sur le littoral constituées de barrières physiques et des travaux de réhabilitation des berges[(27)];

(vii) La réalisation systématique d'études d'impact environnemental pour tout programme de développement, activité, installation, ouvrage, aménagement, pouvant générer des substances polluantes, des produits, des ondes ou odeurs, susceptibles de porter atteinte à l'environnement et à la santé, et qui doivent comporter entre autres un plan de gestion environnementale, sociale et sanitaire, ainsi qu'un plan d'urgence et de gestion des risques[(59)] ;

(viii) La prévision par le Gouvernement d'assurer, à partir de 2016, la mise en place effective des mécanismes opérationnels de l'assurance maladie universelle par la résolution des contraintes pour sa mise en œuvre[(7)].

Des interventions, politiques et stratégies sectorielles non spécifiquement de prévention ou de réduction des risques de désastres, mais qui y contribuent en réduisant les facteurs sous-jacents aux risques, sont également en place. Elles ne sont pas spécifiquement conçues pour traiter les risques liés aux aléas existants ou potentiels, mais elles contribuent à traiter, prendre en charge certains aspects ou facteurs sectoriels clés, largement impliqués dans la création ou l'augmentation des aléas et des vulnérabilités.

(i) **Elles incluent divers politiques, stratégies, plans et programmes nationaux, dont :** Le Plan national de développement ou PND (2012-2016) ; La politique nationale foncière (élaborée en 2015) avec son plan d'action ; La stratégie nationale de développement durable ; La Stratégie Nationale et un Plan d'Action pour les Changements Climatiques et la Variabilité (SNPA / CCV, 2004) ; La stratégie nationale pour la Réduction des Emissions dues à la Dégradation et à la Déforestation (Stratégie REDD+ en 2015) ; La Politique Nationale d'Action Sociale (PNAS) assorti de son plan d'Action 2013-2016 ; Le Cadre Stratégique de Lutte Contre la Malnutrition au Congo, Horizon 2025 (rédigé en 2015) avec le Plan opérationnel multisectoriel de lutte contre la malnutrition 2015-2025 ; La Stratégie nationale de travaux d'intérêt public à haute intensité de main d'œuvre (2010) [(77)] ; La stratégie nationale pour l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant; La stratégie nationale de prise en charge globale des personnes vivant avec le VIH ; Le programme national d'investissement agricole, de sécurité alimentaire et nutritionnelle ; La lettre de politique d'industrialisation ; La lettre de politique agricole ; La politique nationale de nutrition ; Le Programme d'action national de lutte contre la désertification (2006) ; La Politique forestière ; La stratégie de sécurisation des intérêts vitaux en mer des Etats de la CEEAC du Golfe de Guinée (2008) [(20)] ; Le Projet de stratégie nationale de sécurisation des intérêts congolais en mer et sur les voies navigables (élaboré en février 2009 par le Ministère de la Défense nationale) [(20)] ; La Stratégie sectorielle de l'éducation (2015-2025) ; La stratégie d'accès à l'eau potable et l'assainissement ; La stratégie de promotion de l'hygiène dans les écoles, les centres de santé et dans la communauté ; La Stratégie énergétique du Congo (2015-2025) ; Le plan national intégré de lutte contre les maladies non transmissibles ; Le plan stratégique de lutte contre les carences en micronutriments ; Le plan d'action de la commission nationale pour la fortification des aliments ; Le Plan National d'Action pour l'environnement (en cours de révision).

(ii) **Elles incluent également divers interventions, projets Gouvernementaux et non Gouvernementaux, appuyés par** divers partenaires, contribuant à réduire les risques en agissant sur ses composants: soit en réduisant les aléas, soit en réduisant la vulnérabilité et l'exposition, soit en renforçant la capacité, tels que :

- Le projet de "filets sociaux de sécurité" pour des ménages vulnérables des zones péri-urbaines de Brazzaville et Pointe-Noire, mis en œuvre depuis 2012 à travers des transferts monétaires, visant à améliorer la sécurité

alimentaire, la nutrition et l'accès aux services sociaux de base, tout en renforçant les capacités du Gouvernement[3] (mis en œuvre par le MAHS appuyé par le PAM et la société de téléphonie mobile MTN).

- Le projet de filets sociaux de sécurité « LISUNGI » (2014 – 2018), mis en oeuvre dans trois départements (Pointe Noire, Brazzaville et Cuvette) contribuant à la réduction de la pauvreté, à la promotion de la sécurité alimentaire, à la promotion de l'accès aux services de base (santé, éducation) et aux services de l'état civil[3], [78], ayant comme grandes lignes d'intervention l**a garantie de revenu, l'accès aux services et l'inclusion productive**[79] (mis en œuvre par le MAHS appuyé par la Banque Mondiale);
- Le projet de développement urbain et de rénovation des quartiers pauvres de Brazzaville et de Pointe Noire(approbation : Février 2016 – Mai 2021), dont les objectifs sont l'amélioration de l'accès aux services et infrastructures de base, des populations vivant dans des endroits non aménagés sélectionnés, et le renforcement de la capacité Gouvernementale et municipale pour l'amélioration et le développement urbain[80] (mis en oeuvre par le Ministère de l'aménagement du territoire et des grands travaux appuyé par la Banque Mondiale) ;
- Le projet de construction d'infrastructures d'adduction d'eau potable et d'assainissement dans cinq centres semi urbains dans les départements de la Cuvette, des Plateaux et de la Bouenza, soumis en Juillet 2016 aux partenaires techniques et financiers, et visant la construction des structures d'adduction d'eau potable et d'assainissement, avec cinq volets essentiels incluant le drainage des eaux pluviales ; le traitement des déchets solides[37] ;
- Le projet d'aménagement des voies navigables au Congo visant à relancer entièrement la navigation sur le fleuve Congo, en 2016, incluant l'acquisition d'équipements sur les bases de Brazzaville et de Bangui, qui bénéficiera aux populations de Mossaka[76] (partenariat entre la Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale ou BDEAC, l'Agence française de développement ou AFD et le Groupe d'intérêt économique pour le service commun d'entretien des voies navigables ou GIE-SCEVN) ;
- Des mesures institutionnelles telles que la mise en place de structures internes à des Ministères dont l'intervention est cruciale pour la réduction des risques, comme le cas du Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable créant en 1998 (par décret N°98-175), un service de la conservation des eaux, au sein de la Direction Générale de l'Economie Forestière, qui est chargé, entre autres, de veiller à l'application de la politique nationale en matière de conservation des sols, des bassins versants, et des ressources hydriques, de concevoir les stratégies de mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de conservation des eaux[81].
- Des actions de sensibilisation et d'interpellation, comme l'initiative de mise en garde des propriétaires terriens et fonciers n'ayant pas une reconnaissance légale, les invitant à respecter les textes en vigueur, lors d'une campagne de constatation du droit foncier et coutumier en Juillet 2016 à Pointe-Noire[82].
- Des mesures pour réduire les émissions dues au torchage du gaz associé dans la production pétrolière, dont la participation du Congo à l'initiative « Zéro Torchage de Routine jusqu'en 2030»; et la valorisation des gaz dans deux centrales à gaz à Djéno et Côte Maltève, et pour le fonctionnement des turbines dans des sites d'exploitation[27].
- La mise en place du Programme national d'afforestation et de reboisement (PRONAR), qui met en œuvre la politique du Gouvernement en matière d'afforestation, de reboisement et d'agroforesterie, et chargé entre autres d'assurer l'extension de la couverture forestière nationale, en vue de lutter contre la déforestation, la dégradation des forêts et le changement climatique (par le décret 2013-221 du 30 mai 2013) [83].
- Des mesures prévues dans le programme d'action du Gouvernement pour 2016-2021, pour faire face à la crise économique consécutive à la chute du prix du pétrole, impactant le pays et sa population et de manière générale, réduire la vulnérabilité des citoyens, incluant notamment: la diversification de l'économie congolaise ; l'amélioration du climat des affaires, la promotion de l'investissement productif et l'implication du secteur privé, la création d'emploi notamment pour les jeunes, avec l'élaboration prévue d'un plan d'action pour l'emploi des jeunes; La promotion : de l'entreprenariat, de l'emploi de proximité avec en prévision la création d'une agence de l'économie sociale et solidaire, de l'autonomisation des femmes; la promotion d'une meilleure maîtrise de l'urbanisation ; l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'électricité dans les villes et les campagnes ; l'amélioration du système éducatif et de l'éducation ; la promotion de la protection sociale[7].
- Diverses autres mesures non structurelles récemment réalisées ou encore en cours comme : L'élaboration du nouveau Schéma Directeur de l'Urbanisme de Brazzaville puis du Plan Directeur d'Urbanisme (en cours) ; la mise à jour du Code de l'Urbanisme (en cours) et l'élaboration des textes y afférents (en 2017) ; l'élaboration de la Politique d'affectation des terres (réalisée) puis de la stratégie d'affectation des terres (en cours) et du plan d'action y afférent ; la mise à jour du Code Minier (en cours) ; l'élaboration de la loi d'orientation de la santé (réalisée) et des lois portant organisation et fonctionnement des hôpitaux (réalisées) dans le cadre de réformes du système sanitaire congolais pour un système sanitaire performant et résiliant dans le pays ; l'élaboration d'une stratégie d'adaptation de la zone côtière incluant des mesures visant une gestion intégrée de la zone côtière, avec des orientations préconisant la réalisation d'un schéma d'aménagement du milieu urbain côtier[27] ; L'élaboration des textes d'application de la Loi d'Orientation de l'Aménagement du Territoire ou LOA (en cours) ; L'adhésion du Congo à l'initiative Scaling Up Nutrition (SUN) et l'adoption du plan d'action 2014-2017 de lutte contre la malnutrition chronique, avec un programme de lutte intégrée et multisectorielle visant à améliorer le statut nutritionnel des populations congolaises en vue d'un développement durable[39].

Même encore assez partiellement réalisé(e), le mainstreaming ou l'intégration de la prévention et de la réduction des risques de désastres (RRD) dans le développement, en particulier dans divers activités, projets, programmes, plans, stratégies, politiques sectoriels ou multisectoriels, est également mis(e) en œuvre, se traduisant notamment par la considération claire des risques ou des facteurs y contribuant et/ou de la nécessité de les prendre en charge, et/ou par la préconisation d'actions visant à considérer ou promouvoir la gestion ou la réduction des risques en général et/ou à protéger les actions dont la mise en œuvre est planifiée. Ainsi,

(i) La prévention et la réduction des risques de désastres (RRD) est intégrée dans divers documents et déclarations nationaux d'orientation officiels importants, généraux et sectoriels, dont :

- **La Constitution (de 2015), dans laquelle** la prévention, la réduction des risques et la gestion des catastrophes sont bien considérées, à travers sa déclaration dans l'article 210 comme relevant de la compétence des collectivités locales[(54)].
- **Le Plan National de Développement ou PND (2012-2016), avec (i)** L'existence dans le livre 3 « Cadre macroéconomique et budgétaire 2012-2016 », d'une section spécialement dédiée à l' «analyse des risques » pouvant influencer négativement sa réalisation sur la base de scénarii et d'hypothèses[(84)]; et (ii) l'énoncé clair dans son livre 2 « Condensé des Programme d'Actions Prioritaires et Cadre de Dépenses à Moyen Terme ministériels (PAP-CDMT) 2012-2016 », d'interventions visant la promotion et le renforcement de la gestion des risques de désastres, prévues par le Ministère de la Santé et de la Population, le Ministère des Affaires Sociales, de l'Action Humanitaire et de la Solidarité , et le Ministère du Développement Durable de l'Economie Forestière et de l'Environnement[(85)].
- **L**e projet de société du Président « La marche vers le développement (2016 – 2021) », qui, sans énoncer explicitement la réduction des risques de désastres comme un élément clé, oriente ses axes vers la réduction de la vulnérabilité et le renforcement de la capacité des populations, de l'Etat et de l'économie congolais, et ainsi vers la réduction des risques de désastres, notamment à travers son axe 1 « mettre les femmes et les hommes au cœur du développement », son axe 2 « conforter le rôle stratégique de l'état dans l'économie et la sphère sociale », son axe 3 « consolider et pérenniser la croissance économique inclusive par la diversification et les réformes économiques », et son axe 4 «préparer les jeunes à l'emploi pour la formation qualifiante » [(7)].
- Le Programme d'action du Gouvernement pour 2016-2021, énonçant clairement : la considération de quatre catégories de demandes sociales de sécurité (sécurité individuelle et collective, sécurité alimentaire et nutritionnelle, sécurité économique et sécurité climatique); l'engagement et l'énoncé de plusieurs interventions urgentes pour une prise en charge des besoins sociaux de la population en situation de détresse sociale, et pour un renforcement de la capacité économique du pays ; la reconnaissance et la nécessité d'être prédictif et proactif évitant l'approche attentiste passée de réagir face aux évènements mêmes les plus prévisibles, et de mettre en place des systèmes de veille et d'alerte, comme exigence moderne de la bonne gouvernance ; et enfin la priorité donnée à la mise en place d'un dispositif de veille, de prévention et de gestion des catastrophes[(7)].
- Le cas de la Politique Nationale d'Action Sociale (PNAS) avec son Plan d'action (2013-2016), dont la vision clairement énoncée, met en exergue la prévention des risques et la promotion des groupes les plus défavorisés à travers le renforcement de leurs capacités en vue de mieux se protéger, de mieux se prendre en charge, et si possible de sortir de leur situation de vulnérabilité durablement[(86)], avec comme objectif global de fournir un paquet de mesures de base en vue de réduire la vulnérabilité des ménages et des individus, de les aider à mieux gérer les risques sociaux et de leur garantir la dignité humaine[(77)].

(ii) **La prévention et la réduction des risques de désastres (RRD) est intégrée dans divers projets et programmes en cours ou prévus, qui ont des objectifs sectoriels clairement définis, mais également une contribution clé dans la réduction des risques,** tels que : le projet de système de filets sociaux de sécurité LISUNGI ; le projet d'aménagement des voies navigables au Congo visant à relancer entièrement la navigation sur le fleuve Congo ; le projet de drainage des eaux pluviales à Brazzaville (déjà soulevés précédemment).

Même encore assez partiellement réalisé(e), le mainstreaming ou l'intégration de la prévention et de la réduction des risques de désastres dans la gestion des risques de désastres (GRD), notamment dans divers actions et projets, programmes y afférents, est également mis(e) en œuvre. Il s'agit essentiellement de l'utilisation d'une composante ou phase de la GRD pour renforcer, améliorer la réduction des risques de désastres ou une autre phase ou composante de la GRD, comme l'illustrent les cas:

(i) De l'évaluation humanitaire initiale conjointe Gouvernement/Système des Nations Unies effectuée dans le département du Pool e**n** Juin 2016 suite aux opérations militaires qui y ont été menées, dont les recommandations comprennent : un appui en production durable d'aliments à moyen terme, notamment les productions à cycle court par les populations elles-mêmes ; la mise à disposition des populations déplacées des terres pour la production agricole en vue de les aider à accroître et diversifier les sources de revenus et les rendre

plus résilientes ; l'appui aux familles hôtes pour éviter des tensions entre populations déplacées et populations résidentes ; la prévision de stocks de contingence au cas où la situation se dégraderait à nouveau[87].

(ii) De la remise à Mpouya dans le département des Plateaux, en avril 2016, de matériaux de construction et d'objets divers à des sinistrés d'un orage survenu le mois précédent, durant laquelle la directrice générale de l'action humanitaire a rappelé aux populations en quoi consiste l'action humanitaire tout en sensibilisant, en prodiguant des conseils aux habitants dans le cadre de la prévention et la réduction de l'impact des désastres, notamment en soulignant l'importance clé de mesures simples mais efficaces, comme le changement de certaines habitudes, l'adaptation des modèles de constructions au changement climatique, le renoncement à la destruction de la couverture végétale sur les flans de collines, et la plantation d'arbres pour servir de brise vent et les protéger[88].

(iii) Du programme de dragage du fleuve Congo réalisé entre 2007 et 2012 à Mossaka, qui a permis l'adoption par la population de nouvelles habitudes comme : la construction des latrines, si auparavant, la défécation se faisait directement dans le fleuve, l'assainissement étant devenu l'affaire de tous, la population n'hésitant pas à interpeller elle-même les contrevenants ; l'adoption permanente d'une technique agricole, le "Mitsaba", pratiquée après le retrait des eaux, permettant actuellement de se procurer des légumes et du manioc localement, si généralement ils provenaient des villes voisines comme Loukolelas et même de la RDC ; la motivation des habitants à construire des maisons en dur (en touilles) remplaçant les maisons en tôles[76].

(iv) De la gestion de la deuxième épidémie de Fièvre Hémorragique à virus Ebola en avril 2003, qui a permis de prépositionner un stock de matériel de protection et de désinfection laissé dans les districts touchés à la fin de l'épidémie, et qui a permis entre autres de faciliter la maîtrise de l'épidémie survenue l'année d'après[16].

La situation actuelle présente des faiblesses et défis à considérer.

Malgré la volonté et les initiatives réalisées, pour diverses raisons, la prévention et la réduction des risques de désastres demeurent encore faiblement couvertes, avec des actions concrètes limitées, ne prenant pas en charge tous les risques prioritaires à travers une approche globale et multisectorielle, plus spécifiquement les principales faiblesses ou lacunes, incluent :

(i) L'absence d'approche globale, multisectorielle et temporelle de la prévention et la réduction des risques de désastres.

(ii) L'absence d'une coordination de la mise en œuvre de la prévention et de la réduction des risques de désastres dans le cadre d'une vision commune pour le pays entier, considérant et couvrant tous les niveaux, zones et secteurs et impliquant tous les acteurs (Besoin d'une stratégie globale de prévention et de réduction des risques pour chaque aléa).

(iii) L'inexistence de programmes nationaux spécifiques concrets qui traite de manière multisectorielle, les risques liés à des aléas spécifiques donnés

(iv) La faible application de certaines politiques sectorielles clés contribuant à la prévention et la réduction des risques de désastres.

(v) La faible capacité de certains Ministères clés pour l'exécution de leurs mandats.

(vi) La faiblesse de l'application des lois et de la coordination de la mise en œuvre des politiques sectorielles au niveau des institutions Gouvernementales (coordination entre les institutions Gouvernementales).

(vii) L'insuffisance de ressources de base, clés, adéquates pour le développement normal qui sont la base de la prévention et de la réduction des risques de désastres au niveau des différents acteurs devant être impliqués;

(viii) Le manque d'engagement et de volonté de certains acteurs sectoriels (quelques fois même absence totale d'engagement) ;

(ix) La non réalisation de solutions identifiées ou promises pour prévenir ou au moins réduire les risques de désastres futurs.

De plus, malgré les efforts menés, l'intégration de la prévention et de la réduction des risques de désastres (RRD) dans le développement et dans les phases/ composantes de la gestion des risques de désastres, demeure souvent plus théorique que pratique, et reste souvent inadéquatement couverte et mise en œuvre :

(i) La RRD n'est pas encore adéquatement intégrée dans tous les politiques, stratégies, programmes sectoriels clés au niveau central et dans les plans de développement au niveau décentralisé (et jusqu'au niveau local).

(ii) Les processus, méthodologie et outils pour l'intégration de la RRD ne sont pas connus ni compris par les parties prenantes voire inexistants.

(iii) Le manque de volonté sous couvert du manque de ressources, limite l'engagement de certaines parties prenantes pour la réalisation de l'intégration de la RRD.

(iv) La considération de la prévention et de la réduction des risques dans les phases/ composantes de la gestion des risques de désastres n'est pas encore concrètement assurée, même juste pour l'application du principe du « build back better (reconstruire en mieux) ».

La prise en charge de plusieurs besoins clés identifiés est recommandée pour améliorer la situation actuelle.

Pour améliorer la situation et la mise en œuvre de la prévention et de la réduction des risques de désastres (RRD), et son intégration dans le développement et les composantes de gestion des risques de désastres (GRD) dans le pays, il est recommandé d'assurer:

(i) La réalisation d'exercices d'évaluation complète et de cartographie des risques à tous les niveaux (connaître le risque) pour obtenir des outils clairs et adéquats pour la planification de la RRD (déjà abordée dans une section précédente).

(ii) Le renforcement de la RRD au niveau local par la réalisation d'exercices adéquats d'évaluation et de cartographie locale participative des risques à base communautaire (déjà abordée dans une section précédente), suivie par le développement de plans de réduction des risques y afférents, en commençant par les zones à risque prioritaires.

(iii) Le développement et la mise en œuvre d'un plan et d'un programme exhaustif national de réduction des risques de désastres pour l'ensemble du pays, multisectoriel, pour les court, moyen et long termes, sur la base d'un diagnostic complet de la situation, notamment au niveau local.

(iv) Le développement et la mise en œuvre de programmes nationaux ou de projets spécifiques de RRD pour réduire, traiter des risques liés à des aléas spécifiques donnés (selon l'envergure des problèmes et l'étendue des zones géographiques à concernées).

(v) La mise en œuvre de mesures urgentes pour prendre en main et réduire dans les meilleurs délais les problèmes de risques de désastres potentiels, urgents (survenue, évolution et extension potentiellement assez rapides) et importants (impacts potentiels importants en cas de survenue surtout humains) (en parallèle avec la prise en charge des autres besoins sus cités ou en attendant),

(vi) Le renforcement des capacités techniques et matérielles de plusieurs institutions publiques qui sont essentielles pour la RRD pour leur permettre de mieux exercer effectivement et efficacement leurs activités / mandats «normaux».

(vii) L'appui à la mise en œuvre des activités "normales" de certaines parties prenantes clés et dans certains secteurs clés, dont la réalisation contribue grandement à la RRD

(viii) La promotion et l'appui à une couverture plus forte de plusieurs domaines thématiques transversaux clés qui sont à la base de la RRD au Congo, indépendamment des types d'aléas, notamment : *moyens de subsistance et protection sociale, aménagement du territoire, gestion de l'occupation et de l'utilisation des sols, planification et gestion urbaine, eau, hygiène et assainissement, protection et gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles, logement et infrastructures, éducation, agriculture, santé, sécurité alimentaire, exploitation minière et pétrolière, énergie, décentralisation, et d'autres secteurs pertinents si besoin.*

(ix) Le renforcement de la sensibilisation et de l'éducation des parties prenantes (intervenants) et du public, avec une participation et un soutien beaucoup plus forts des médias / des journalistes.

(x) Sensibiliser les parties prenantes à tous les niveaux au sujet de l'importance d'intégrer la DRM en général, et de la RRD en particulier, dans le développement notamment les politiques, stratégies, plans et programmes de développement sectoriels, et dans les phases / composantes de la GRD.

(xi) Développer, institutionnaliser (formaliser), diffuser et mettre en œuvre des approches, mécanismes et outils pour l'intégration de la RRD dans les politiques, stratégies, plans, programmes, projets et activités au niveau central et aux niveaux décentralisés et locaux.

(xii) Définir et mettre en œuvre des mesures permettant d'assurer l'intégration de la RRD dans tous les principaux secteurs (politiques, stratégies, plans et programmes) au niveau central et aux niveaux décentralisé et local (dans les activités et les budgets).

(xiii) Doter toutes les parties prenantes, à tous les niveaux d'une capacité suffisante (connaissances et savoir-faire) sur la réalisation pratique de l'intégration de la RRD.

(xiv) Assurer le soutien et l'accompagnement des parties prenantes à tous les niveaux dans la mise en œuvre / la réalisation de l'intégration de la RRD.

IV.4. De la préparation aux désastres

Le pays se prépare à la survenue de désastres et met en œuvre des actions de préparation aux désastres, mais le niveau de son état de préparation reste assez faible et les actions encore largement insuffisantes par rapport aux besoins et au profil de risque du pays.

Des initiatives pertinentes dont la mise en œuvre constitue des points forts de la situation actuelle sont entreprises.

Elles incluent des interventions de planification de la réponse aux désastres et de la préparation requise y afférente, avec le développement de divers plans, dont:

(i) Le « Plan ORSEC ou plan d'organisation des secours en cas de catastrophes naturelles ou d'accidents majeurs », instauré en 2001 (décret 2001-249 du 26 Mai 2001) qui a pour objet d'assurer, sous l'autorité du préfet de région, la protection des personnes, des biens et de l'environnement, en cas de catastrophes ou d'accidents graves, en mettant en œuvre, dans les moindres délais, les moyens d'intervention nécessaires[(58)].

(ii) Le « Plan de contingence national pour la prévention et la gestion des catastrophes au Congo », élaboré en 2006, couvrant quatre types de situations d'urgence : inondations/ érosions ; Vents ; Crise épidémique ; et Catastrophes technologiques, qui est un document du Gouvernement préparé de manière participative, avec la participation des services techniques des Ministères concernés, la société civile, les communautés de base, et les partenaires internationaux, avec l'appui du Système des Nations Unies, sous le pilotage du Ministère des affaires sociales, de la solidarité, de l'action humanitaire et de la famille, énonçant notamment les capacités à mettre en œuvre lors de la réponse, les mécanismes de coordination, les rôles et responsabilités de chaque acteur[(89)].

(iii) Les « Cadre logique et Plan stratégique de préparation et de riposte sanitaire aux catastrophes et aux autres urgences de santé publique (2012-2016) », élaborés en 2012, pour faire face à la nécessité d'améliorer la préparation et la riposte aux situations d'urgence, notamment l'existence d'un cadre et d'un plan adéquats de riposte aux catastrophes et autres urgences de santé publique. Constituant le squelette de la riposte sanitaire à ces situations ils ont pour but fondamental d'instaurer la résilience du Congo et des collectivités face aux catastrophes par une réduction des pertes dues aux catastrophes[(22)].

(iv) Le « plan national de prévention, de préparation et de riposte contre la maladie à virus ebola", élaboré en 2014, pour faire face à l'ampleur de l'épidémie en Afrique de l'Ouest, l'apparition d'un foyer épidémique en RDC voisine, et les possibilités d'une réactivation endogène de la maladie, énonçant notamment les objectifs poursuivis, les stratégies à adopter et les activités à mener, les mécanismes de coordination et les rôles et responsabilités des acteurs impliqués pour chaque scénario[(90)].

(v) Le plan de contingence proposé par l'OMS/Congo, adopté lors de la troisième épidémie de Fièvre Hémorragique à virus Ebola au Congo en 2004, survenue dans le département de la Cuvette Ouest[(16)].

(vi) Des propositions de plans dits de « prévention[7] », annexé au document de « Cadre logique et Plan stratégique de préparation et de riposte sanitaire aux catastrophes et autres urgences de santé publique (2012-2016) » [(22)], couvrant, sous forme de fiches techniques : un crash aérien ; des inondations et vents violents ; des accidents ferroviaires et de voie publique ; des catastrophes maritimes et fluviales ; des catastrophes par hydrocarbures ; l'érosion, l'éboulement de terrain, l'effondrement de matériaux et le tremblement de terre ; et un Plan de préparation et riposte sanitaires aux catastrophes.

Des exercices de simulation ont été réalisés pour tester les plans élaborés et les capacités institutionnelles pour leur mise en œuvre, comme :

(i) L'exercice de simulation du Plan national d'intervention d'urgence en cas de pollution majeure par les hydrocarbures (PNIU) à Pointe Noire en 2009, suivant le scénario d'un accident ayant entraîné le déversement important d'hydrocarbures[(91)].

(ii) L'exercice de simulation de la mise en œuvre du plan national de prévention, de préparation et de riposte contre la maladie à virus ebola, élaboré en 2014.

(iii) L'exercice de simulation en public, organisé en Mars 2015, lors de la célébration de la Journée mondiale de la protection civile à Brazzaville, de la mise en œuvre des secours en cas d'incendie d'un immeuble et d''incarcération d'un chauffeur coincé dans un véhicule, réalisé par les sapeurs-pompiers[(92)].

(iv) Le premier exercice bilatéral entre le Congo et le Gabon pour tester la communication en cas de déversement transfrontalier d'hydrocarbures, réalisé à Pointe-Noire en Septembre 2015, visant à tester les moyens de communication entre les agences Gouvernementales en charge de la préparation de la réponse dans la lutte contre les pollutions des hydrocarbures mais aussi à renforcer la capacité des pays côtiers à se préparer à la lutte contre le déversement accidentel en mer des hydrocarbures[(93)].

D'autres interventions spécifiques de préparation, destinées à renforcer le mécanisme de réponse d'urgence sont également entreprises telles que le prépositionnement de matériel de prise en charge d'épidémies, qui a contribué à une gestion efficace (plus rapide qu'avant) de la troisième épidémie de Fièvre Hémorragique à virus Ebola au Congo en 2004, dans le département de la Cuvette Ouest, notamment grâce au stock de matériel de protection et de

[7] Qui sont plutôt en réalité, après lecture, des plans de préparation des réponses aux catastrophes.

désinfection laissé dans les districts touchés par la deuxième épidémie de Fièvre Hémorragique à virus Ebola en avril 2003, favorisant la maîtrise de la nouvelle épidémie en pratiquement deux mois[16].

Au niveau local, les communautés adoptent diverses mesures pour se préparer à la survenue d'aléa potentiellement catastrophique, comme l'illustre le cas des populations dans la localité de Makotimpoko face aux inondations récurrentes qui les frappent en adoptant des stratégies de survie qui leur sont spécifiques, dont l'adoption de mesures temporaires comme le renforcement des maisons, pendant la montée des eaux, par des troncs d'arbustes insérés pour construire des sortes d'échafaudage servant pour dormir et faire des activités comme la cuisson, et qui sont retirés une fois les inondations terminées[71].

La situation actuelle présente des faiblesses et défis à considérer.

Malgré la volonté et les efforts entrepris, la préparation aux désastres au Congo demeure encore très faiblement assurée, ne couvrant pas de manière adéquate l'ensemble de ses aspects ou éléments requis, et ne permettant pas d'avoir un état de préparation adéquat à tous les niveaux :

(i) Le système d'alerte précoce, qui est à la base de la préparation, est quasiment inexistant sinon très parcellaire.
(ii) Les cadre et outils guidant les interventions de préparation et de réponse ne sont pas souvent adéquats ni opérationnels (Plans de contingence, Plan ORSEC, etc.)
(iii) Des interventions/ initiatives de planification des réponses et de préparation aux désastres sont réalisées (plans d'intervention d'urgence, plans de contingence), mais sont souvent : limités à des aléas particuliers ; limités à des zones spécifiques exposées; limitées à certains secteurs touchés et ne traitant pas les autres ; limitées à certaines catégories de victimes.
(iv) La plupart des acteurs sectoriels et multisectoriels, à tous les niveaux, qui devraient intervenir et être impliquées dans la réponse à un désastre ne connaissent pas : le dispositif de réponse en place, leurs mandats et attributions en cas de désastres, la manière dont ils doivent intervenir ainsi que ce qu'ils doivent faire pour se préparer.
(v) Il n'y a pas pour le moment de mécanismes, approches et outils d'évaluation post-désastre standard pour le pays (ni pour la réponse d'urgence et pour le relèvement). Chaque intervenant qui entreprend, souvent individuellement, des évaluations, à tous les niveaux, essaie de faire ses évaluations, au moment où il veut, avec les méthodes et outils qu'il a mis en place, couvrant les aspects qu'il juge pertinent compte tenu des ses mandats.
(vi) Les tests des plans ne sont pas systématiquement réalisés et sont très limités en nombre, et la mise à jour de la plupart des plans de réponse et de préparation élaborés n'est pas assurée. Des connaissances et savoir-faire limités en matière de planification et de mise en œuvre de la préparation expliquant en partie la situation.
(vii) Le manque d'appropriation de certains acteurs, qui n'ont pas participé au développement des plans.
(viii) La faiblesse des organisation et mécanisme de préparation aux désastres locale à base communautaire, dont le manque de plans locaux de préparation et de réponse aux désastres impliquant les autorités locales.
(ix) Les plans et mesures prévus par les textes, à mettre en œuvre en cas de désastres au niveau décentralisé, ne sont pas élaborés, sont pratiquement inexistants (par les collectivités locales et les autorités déconcentrées).

La prise en charge de plusieurs besoins clés identifiés est recommandée pour améliorer la situation actuelle.

Pour améliorer la situation de la préparation et sa mise en œuvre dans le pays, il est recommandé d'assurer:

***Pour tous les niveaux :**

(i) La couverture de tous les aléas, les zones à risques, les secteurs et impliquer tous les acteurs sectoriels.
(ii) La considération de la préparation, à tous les niveaux comme un effort continu.
(iii) La planification complète et adéquate des réponses d'urgence post-désastres, couvrant tous les aléas menaçants, toutes les zones à risque, tous les niveaux, tous les secteurs et tous les acteurs, et couvrant les composants suivants : l'évaluation d'urgence des dégâts et des besoins ou évaluation initiale, la définition des réponses d'urgence proprement dites à apporter ainsi que les réponses de relèvement précoce à apporter dès la phase d'urgence ; la préparation de chaque secteur ; la préparation de chaque acteur impliqué.
(iv) La planification adéquate du relèvement post-désastre, couvrant tous les aléas menaçants, toutes les zones à risque, tous les niveaux, tous les secteurs et tous les acteurs, et couvrant au moins : l'évaluation des dégâts et des besoins de relèvement ou évaluation secondaire, et si possible la définition des réponses de relèvement proprement dites pouvant être apportées ; la préparation de chaque secteur ; la préparation de chaque acteur impliqué.
(v) La promotion de l'approche de responsabilité sectorielle (déjà abordée dans une section précédente), pour soutenir l'approche orientée sur les aléas, afin d'assurer une couverture systématique de tous les aspects sectoriels et multisectoriels de préparation et de réponse, et l'engagement de toutes les parties prenantes.

(vi) La définition et la mise en place d'un mécanisme institutionnel et opérationnel de coordination multi-aléas pouvant être adapté à toutes les circonstances, à travers des plans de contingence multi-aléas.
(vii) La planification, la réalisation et l'institutionnalisation du test systématique des plans de contingence (plans de réponse et de préparation) développés ou mis à jour (entrainements).
(viii) La mise en place et l'institutionnalisation du suivi, de l'évaluation et de l'amélioration systématiques de la préparation: couvrant la mise en œuvre des plans de préparation et de réponse, et la révision / l'amélioration des plans basés sur les tests.
(ix) la réalisation de sensibilisation systématique et régulière des parties prenantes : principalement sur les mécanismes de préparation et de réponse, et leurs rôles et responsabilités à dans ce cadre.

Plus spécifiquement :

***Pour le niveau central:**
(i) Elaboration et adoption d'un modèle de plan de contingence unique, amélioré/ adéquat « multi-aléas » pouvant être utilisé à tous les niveaux (central et décentralisé).
(ii) La révision du plan de contingence national, multi-aléas, de 2006 en y incluant tous les aléas pertinents, prioritaires, suivant des scénarios clairs (les pires et les meilleurs des cas), et en utilisant le modèle de plan de référence développé.
(iii) L'élaboration de procédures d'opération d'urgence standard (ou fiche réflexe d'opération) pour les réponses d'urgence à intégrer dans le Plan de contingence
(iv) Le développement de plans de réponse et de préparation sectoriels ou plans de contingence sectoriels, soutenant la mise en œuvre du plan de contingence multi-aléas national.
(v) Le développement de plans de réponse et de préparation individuels pour chaque acteur sectoriel (institution) impliqués dans la mise en œuvre des plans de réponse et de préparation sectoriels.
(vi) La révision et la mise à jour du Plan ORSEC national.
(vii) L'élaboration de plans ORSEC au niveau départemental et communal.

***Pour le niveau décentralisé:**
(i) Définir et formaliser les modalités de collaboration entre les entités au niveau décentralisé (Préfet, services déconcentrés, et collectivités territoriales et leurs fonctionnaires) pour la préparation et la réponse aux désastres.
(ii) Elaboration de plans de contingence départemental et communal (vocation incluant ou correspondant à celle des plans à élaborer stipulés dans les textes sur la décentralisation), pour les départements et communes à risques, en y traitant tous les aléas pertinents, prioritaires, suivant des scénarios clairs (les pires et les meilleurs des cas), et en utilisant le modèle de plan de référence développé.
(iii) L'élaboration de procédures d'opération d'urgence standard (ou fiche réflexe d'opération) pour les réponses d'urgence adaptées à intégrer dans les Plans de contingence
(iv) Le développement de plans de réponse et de préparation sectoriels ou plans de contingence sectoriels, soutenant la mise en œuvre du plan de contingence multi-aléas national.
(v) Le développement de plans de réponse et de préparation individuels pour chaque acteur sectoriel (institution) impliqués dans la mise en œuvre des plans de réponse et de préparation sectoriels.

***Pour le niveau local:**
(i) L'élaboration de plans locaux de réponse et de préparation, basés sur les processus et les résultats des exercices d'évaluation et de cartographie locale participative des risques, au niveau communautaire, impliquant les populations locales et les autorités locales.
(ii) Le soutien à la mise en œuvre des plans locaux de réponse et de préparation développés par la réalisation de tests de ces plans, de renforcement des capacités des parties prenantes, et l'accompagnement technique.

IV.5. De la réponse d'urgence post-désastres

La réponse d'urgence aux désastres est réalisée au Congo et des efforts pour l'assurer comme il faut sont mis en œuvre, mais elle demeure encore largement inadéquate au regard des besoins en termes de couverture, opportunité, et qualité.

Des initiatives pertinentes dont la mise en œuvre constitue des points forts de la situation actuelle sont entreprises.

Elles incluent des interventions de réponse d'urgence menées suite à la survenue de désastres, de différentes formes et nature, comme :

(i) Pour le désastre du Mpila en 2012, durant laquelle : a) Le Gouvernement, face à la gravité du sinistre, a pris une série de mesures d'urgence pour porter assistance aux victimes, dont : *la prise en charge des blessés dans les différentes structures sanitaires du pays ; *l'évacuation et l'hébergement des populations sinistrées dans des sites aménagés à cet effet ; *la distribution d'aide alimentaire aux personnes affectées ; et *la prise en charge des élèves des établissements détruits[23] ; et b) Des interventions d'urgence telles que : *l'acquisition et la distribution de produits alimentaires et d'eau potable, de matériels de secours d'urgence et de kits et matériels scolaires[23]; *la réalisation de déblaiement, de dépollution et d'éducation au risque avec déploiement d'équipes de neutralisation et destruction des explosifs (NEDEX) ou la fourniture d'appuis technique, matériel et humanitaire, ont été assurées directement ou conjointement avec le Gouvernement, par certains pays, partenaires et bailleurs de fonds[94].

(ii) Pour les victimes des pluies, inondations, érosions, ensablements, vents violents et incendies, en 2014, qui ont bénéficié d'assistance consistant en (i) la prise en charge des veillées et des obsèques; (ii) la mise à disposition de vivres et de non vivres et, (iii) le versement d'une caution locative équivalente à six mois de loyer[95].

(iii) Pour les victimes des pluies de décembre 2015 et Janvier 2016 à Pointe Noire, ayant entrainé des inondations, des ensablements et des érosions, et qui ont bénéficié d'assistance par le biais d'interventions dites de réponse aux besoins urgents, notamment en vivres (riz, huile) et en articles incluant des matelas, seaux, cuvettes, tôles, clous, moustiquaires, kits scolaires (incluant des cahiers, stylos, ardoises, etc.), kits communautaires (incluant des brouettes, pelles, gants, bottes, etc.), ainsi qu'en versement d'une caution locative équivalente à six mois de loyers pour les cas de destruction totale de maisons[96].

Des évaluations des besoins d'urgence, ou des interventions qui y contribuent, en vue de la réponse d'urgence post-désastres sont également menées, comme:

(i) Pour le désastre de Mpila en 2012, durant laquelle, ont été réalisées quelques jours après le désastre: a) Une « évaluation rapide et multisectorielle des besoins » en matière d'aide alimentaire, d'approvisionnement en eau potable, d'hygiène, d'abris et d'éducation, dans les sites d'accueil des sinistrés[23] ; b) Une « évaluation environnementale rapide » des impacts secondaires des explosions sur les installations industrielles pouvant causer des dégâts ou des risques possibles pour les populations et l'environnement, et fournissant des informations scientifiques par rapport à l'étendue et la nature d'éventuelles exposition et contamination par des agents chimiques résultant de l'explosion[97]; eUne visite de terrain d'inspection des sites et d'évaluation des dégâts et besoins en déminage et déblaiement[94].

(ii) Pour les évènements survenus dans le département du Pool du 04 avril 2016, pour lesquels, ont été effectuées : a) Une évaluation des priorités humanitaires des personnes déplacées du district de Mayama installées dans les sites de Mayama centre, de Nkoué et de Kindamba, par l'ONG Caritas Congo, du 14 au 17 avril, évaluant les impacts humains et les besoins humanitaires prioritaires en termes de : santé et nutrition ; sécurité alimentaire et moyens de subsistance ; abris ; eau, hygiène et assainissement ; logistique ; et protection[98] ; et b) Une évaluation humanitaire initiale conjointe Gouvernement/Système des Nations Unies du 7 au 12 juin, pour évaluer les besoins humanitaires des populations affectées par les opérations militaires ayant occasionné une situation humanitaire localisée et marquée par un mouvement des habitants, incluant des besoins urgents en articles ménagers essentiels, en kits de dignité pour femmes, en rations alimentaires, en habits pour les enfants et en appui à la reconstruction des maisons détruites ou endommagées[87].

(iii) La réalisation d'évaluation des dégâts et des besoins humanitaires des victimes des pluies de décembre 2015 et Janvier 2016 à Pointe Noire, quelques semaines après les évènements, notamment en termes de vivres (riz, huile) et d'articles comme les matelas, seaux, cuvettes, tôles, clous, moustiquaires, kits scolaires (incluant des cahiers, stylos, ardoises, etc.), kits communautaires (incluant des brouettes, pelles, gants, bottes, etc.), ainsi que de besoin en versement de caution locative équivalente à six mois de loyers[96].

La déclaration de situation de désastre a été effectuée dans certaines circonstances comme lors de la troisième épidémie de Fièvre Hémorragique à virus Ebola au Congo en 2004, dans le département de la Cuvette Ouest, durant laquelle la zone d'épidémie a été déclarée sinistrée par les autorités nationales et placée en quarantaine, puis quadrillée par les éléments des Forces Armées Congolaises[16].

Un appel international a été lancé en mars 2012 par le Gouvernement pour l'aider à faire face à la tragédie de Mpila[23].

La situation actuelle présente des faiblesses et défis à considérer.

Malgré la volonté et les efforts entrepris, la mise en œuvre de la réponse d'urgence post-désastres est encore faible / inadéquate, ne couvrant pas tous les composants e aspects requis et ne permettant pas la fourniture de réponses optimales / adéquates, à cause notamment de plusieurs lacunes et faiblesses, notamment:

(i) L'absence de mécanismes adéquats et formels, clairement définis, pour la mise en œuvre de la réponse d'urgence post- désastres, les dispositifs et organisations existant pour la réponse d'urgence aux désastres n'étant pas connus par les acteurs concernés, ainsi que leur modalités de mise en œuvre et leurs mandats et responsabilités respectifs au sein de ces dispositifs.

(ii) Des dispositifs énoncés dans les textes (sur papier) mais présentant des lacunes et des incohérences les rendant souvent impraticables, nécessitant des révisions et mises à jour.

(iii) Des évaluations des besoins d'urgence qui ne sont pas toujours réalisées, ou le sont mais pas souvent au moment opportun, indiqué, mais différée dans le temps, et ne couvrant pas la totalité des types de conséquences des désastres et de besoins urgents à prendre en charge.

(iv) L'absence de mécanisme, de méthodologie et d'outils standardisés communs pour réaliser les évaluations des dégâts et besoins d'urgence post-désastres, qui sont souvent réalisées sans compte-rendu ni rapports, et souvent une même évaluation est réalisée pour identifier les besoins à la fois d'urgence et de relèvement (post-urgence), en utilisant la même méthodologie.

(v) L'absence d'évaluation commune des situations et des besoins de réponse d'urgence, l'évaluation étant souvent non coordonnée et non concertée, de la propre initiative et selon la démarche propre des différents acteurs, individuellement impliqués dans la réponse d'urgence.

(vi) Des évaluations des besoins pour les réponses d'urgence au niveau des collectivités locales décentralisées demeurant souvent sans réponse adéquate apportée par les autorités, ou quelques fois sans suite.

(vii) La mise en œuvre d'interventions de réponse d'urgence, souvent également non coordonnée et non concertée, de la propre initiative et selon la démarche propre des différents acteurs, individuellement impliqués dans la réponse d'urgence.

(viii) Des interventions de réponse d'urgence menées, souvent lacunaires, ne couvrant pas toujours l'ensemble des besoins urgents, ne traitant que certains aspects et certains secteurs.

(ix) Des interventions sur terrain dans les zones affectées, entreprises directement du niveau central, sans toujours la considération ni la participation de certains acteurs clés concernés aussi bien aux niveaux central que décentralisé.

(x) L'absence parfois de déclaration de situation ou état de catastrophes ou de désastres, par les autorités au moment indiqué, pourtant attendue souvent par certains acteurs, notamment des partenaires, pour déclencher leurs interventions.

(xi) La confusion sur la différence entre un incident et un désastre réel dépassant la capacité et le mandat des acteurs dédiés, nécessitant des interventions de réponses d'urgence concertée.

(xii) Une faible connaissance apparente à propos de la planification, du processus et de la mise en œuvre de la réponse d'urgence post-désastre.

La prise en charge de plusieurs besoins clés identifiés est recommandée pour améliorer la situation actuelle.

Pour améliorer la situation et la mise en œuvre de la réponse d'urgence post-désastre dans le pays, et qui devrait être abordée dans le cadre de la phase de préparation, il est recommandé d'assurer:

(i) Couvrir tous les aléas et risques de désastres possibles, les zones à risques, les secteurs et impliquer tous les acteurs sectoriels.

(ii) Définir, mettre en œuvre et institutionnaliser un système national, multi-aléas, de gestion des réponses post-désastres (s'inscrivant dans le cadre d'un mécanisme institutionnel global de coordination de la gestion des risques de désastres), à tous les niveaux (et impliquant et pour toutes les institutions concernées), pour tous les types et ampleur des désastres, avec un énoncé clair des responsabilités, des mécanismes et des processus pour la direction et l'approche à adopter.

(iii) Définir et inclure dans ce système de gestion des réponses d'urgence, des procédures opérationnelles standards de gestion des urgences, incluant la mise à jour et la révision du Plan ORSEC.

(iv) Définir les types d'événements et incidents urgents non catastrophiques de tous les jours, qui devraient être gérés et traités régulièrement par des institutions / entités techniques ayant les compétences techniques dans les domaines concernés, n'ayant pas besoin de l'activation du mécanisme de réponse d'urgence post-désastre.

(v) Développer un mécanisme/ système pour l'évaluation et la classification des désastres, et pour la déclaration de l'état ou de la situation de désastres à tous les niveaux (national, départemental, communal, local). Ce système devrait indiquer clairement les différences entre les désastres à ces niveaux, ainsi que les responsabilités et modalités de déclaration de la situation/ de l'état de catastrophe ou de désastre aux différents niveaux.

(vi) Renforcer le processus et la mise en œuvre des évaluations des besoins d'urgence post-désastres, incluant des mécanismes, processus, méthodologie et outils standard (multi-aléas) d'évaluation des dégâts et des besoins d'urgence post-désastre, pour tous les niveaux, et la réalisation d'exercices d'entraînement.
(vii) Renforcer les processus et la mise en œuvre de la réponse d'urgence post-désastres, incluant les méthodologies et outils adéquats, et la réalisation d'exercices d'entraînement.
(viii) Améliorer la connaissance et la compréhension par les parties prenantes du concept, de la planification, du processus et de la mise en œuvre de la réponse d'urgence, par toutes les parties prenantes impliquées, y compris la population au niveau local (harmonisation de la compréhension).
(ix) Définir, mettre en œuvre et institutionnaliser des mécanismes, processus, méthodologie et outils standards (multi-aléas) pour l'évaluation et la mise à jour, l'amélioration du dispositif de réponse d'urgence post-désastre.

IV.6. Du relèvement (post-désastres)

Le relèvement post-désastre (ou post-urgence) est réalisé au Congo et des efforts pour l'assurer sont mis en œuvre, mais il demeure encore largement inadéquatement assuré.

Des initiatives pertinentes dont la mise en œuvre constitue des points forts de la situation actuelle sont entreprises.

Elles incluent des interventions de relèvement post-désastres proprement dit et plus fréquemment de relèvement précoce, comme:

(i) Lors du désastre de Mpila en 2012, suite à laquelle, le Gouvernement a pris des décisions sur la mise en œuvre de mesures en faveur du relèvement, notamment (i) la construction selon les procédures d'urgence de 5.000 logements sur un site déjà identifié en vue du relogement de ceux qui ont perdu leurs habitations; (ii) la réhabilitation des bâtiments qui peuvent l'être ; et (iii) l'accélération des programmes immobiliers en cours[(23)].
(ii) Lors des pluies qui se sont abattues sur Brazzaville en décembre 2005, suite auquelles du matériel aratoire et des engins ont été remis aux services municipaux par le Président de la République, à travers le Ministère des Affaires sociales, de la Solidarité, de l'Action humanitaire et de la Famill**e,** permettant aux populations victimes de désensabler leurs habitations, d'ouvrir certaines ruelles et avenues des quartiers sinistrés[(69)].
(iii) Lors de la survenue d'un orage violent dans le département des Plateaux en Mars 2016, qui ont entraîné beaucoup de dégâts aux habitations, suite à laquelle des articles composés de tôles, pointes, matelas, sceaux, brouettes, jerricanes, étanchéités, fers et autres matériaux de construction, ont été remis quelques semaines après l'évènement, par le Gouvernement à travers le Ministère des Affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité, pour permettre aux populations sinistrées de faire face aux immenses dégâts causés par l'orage[(88)].
(iv) Lors de la survenue de pluies violentes en de décembre 2015 et Janvier 2016 à Pointe Noire, causant inondations, ensablements et érosions, suite auxquelles des articles incluant également des matelas, seaux, cuvettes, tôles, clous, moustiquaires, kits scolaires (incluant des cahiers, stylos, ardoises, etc.), kits communautaires (incluant des brouettes, pelles, gants, bottes, etc.), ainsi que des cautions locatives équivalentes à six mois de loyers, ont été fournis aux populations victimes par pour les cas de destruction totale de maisons[(96)].

Des évaluations des besoins de relèvement, ou des interventions qui y contribuent, en vue de la mise en œuvre du relèvement, sont également menées, telles que:

(i) Suite au désastre de Mpila en 2012, avec: a) La mise en place par le Gouvernement d'une commission d'évaluation des sinistres physiques, qui a établi le coût total du programme nécessaire pour faire face aux conséquences financières des explosions, sur la base duquel le Gouvernement a présenté à l'Assemblée nationale un projet de loi de finances rectificative pour permettre à l'Etat de couvrir les nouvelles dépenses d'investissement et de fonctionnement liées à ces explosion[(23)] ; et b) L'organisation sur la demande du Gouvernement congolais, en Juillet 2012, pour les membres de la commission d'évaluation de la gestion du drame de Mpila et les cadres fonctionnaires des Ministères sectoriels concernés, d'une formation sur la méthodologie à suivre pour évaluer et chiffrer les dommages et pertes post-désastres (DaLA), et définir les besoins de reconstruction[(99)].
(ii) L'identification des besoins de relèvement durant l'évaluation initiale des besoins humanitaires des populations affectées par les opérations militaires durant les évènements d'avril 2016 dans le département du Pool, effectuée conjointement par le Gouvernement et le Système des Nations Unies en Juin 2016, dont les recommandations incluent à moyen terme, un appui en production durable des aliments, notamment les productions à cycle court par les populations elles-mêmes, consistant principalement en la distribution d'intrants agricoles, de kits aratoires mais aussi en formation des bénéficiaires en techniques améliorées de production maraîchère et vivrière, pour les aider à se relever plus adéquatement[(87)].

(iii) La réalisation d'évaluation des dégâts et des besoins humanitaires des victimes des pluies de décembre 2015 et Janvier 2016 à Pointe Noire, quelques semaines après les évènements, incluant des besoins en articles tels que tôles, clous, kits communautaires (incluant des brouettes, pelles, gants, bottes, etc.), kits scolaires (incluant des cahiers, stylos, ardoises, etc.) [96].

La situation actuelle présente des faiblesses et défis à considérer.

Malgré la volonté et les efforts réalisés, la mise en œuvre du relèvement post-désastre est encore faible / inadéquate, ne couvrant pas l'ensemble des aspects ou composants requis et ne permettant pas la fourniture de réponses post-urgence de relèvement optimales / adéquates, telles :

(i) L'absence de mécanismes adéquats et formels, clairement définis, pour la mise en œuvre du relèvement post-désastres, les des dispositifs en place pour le relèvement post-désastres, n'étant pas connus par les acteurs concernés.
(ii) Des évaluations des besoins de relèvement post-désastres non toujours réalisées ou le sont mais pas souvent au moment opportun, indiqué, mais différée dans le temps, de manière parcellaire ne couvrant pas la totalité des types de conséquences des désastres et de besoins à prendre en charge, et de manière non transparente.
(iii) L'absence de mécanisme, de méthodologie et d'outils standardisés communs pour réaliser les évaluations des besoins de relèvement post-désastres, qui sont souvent réalisées de manière non coordonnée et non concertée, de la propre initiative et selon la démarche propre des différents acteurs, individuellement impliqués dans le relèvement. Une même évaluation est souvent réalisée pour identifier les besoins à la fois d'urgence et de relèvement (post-urgence), en utilisant la même méthodologie.
(iv) L'évaluation des besoins relèvement post-désastres au niveau des collectivités décentralisées et locales, souvent sans réponse adéquate apportée par les autorités, ou quelques fois classées sans suite.
(v) Des interventions de relèvement post-désastres menées, ne couvrant pas toujours l'ensemble des besoins et ne traitant que certains aspects et certains secteurs.
(vi) Des interventions directement menées du niveau central, sans souvent la considération ni la participation de certains acteurs clés concernés tant au niveau central qu'au niveau décentralisé.
(vii) La grande faiblesse de la prise en charge du relèvement des victimes.
(viii) Une faible apparente de la connaissance à propos de la planification, du processus et de la mise en œuvre du relèvement post-désastres.

La prise en charge de plusieurs besoins clés identifiés est recommandée pour améliorer la situation actuelle.

Pour améliorer la situation et la mise en œuvre du relèvement post-désastres dans le pays, et qui devraient être abordée dans le cadre de la phase de préparation, il est recommandé d'assurer:

(i) Couvrir tous les aléas et risques de désastres possibles, les zones à risques, les secteurs et impliquer tous les acteurs sectoriels.
(ii) Définir, mettre en œuvre et institutionnaliser un système national, multi-aléas, de gestion des réponses post-désastre en vue du relèvement, couvrant le relèvement précoce (déjà entrepris dès la phase de réponse d'urgence), la réhabilitation et la reconstruction (s'inscrivant dans le cadre d'un mécanisme institutionnel global de coordination de la gestion des risques de désastres), à tous les niveaux (et impliquant et pour toutes les institutions concernées), pour tous les types et ampleur des désastres, avec un énoncé clair des responsabilités, des mécanismes et des processus pour la direction et l'approche à adopter.
(iii) Renforcer le processus et la mise en œuvre des évaluations des besoins de relèvement post-urgence, incluant des mécanismes, processus, méthodologie et outils standard (multi-aléas) d'évaluation des besoins de relèvement post-désastre, pour tous les niveaux.
(iv) Renforcer le processus et la mise en œuvre du relèvement post-désastres, incluant des méthodologies et outils adéquats.
(v) Améliorer la connaissance et la compréhension par les parties prenantes du concept, de la planification, du processus et de la mise en œuvre du relèvement post-désastre, y compris la population au niveau local (harmonisation de la compréhension).
(vi) Définir, mettre en œuvre et institutionnaliser des mécanismes, processus, méthodologie et outils standards (multi-aléas) pour l'évaluation et la mise à jour, l'amélioration du dispositif de relèvement post-urgence.

IV.7. De l'intégration de la réduction des risques de désastres et de l'adaptation au changement climatique (ACC)

La lutte contre le changement climatique est mise en œuvre au Congo et l'intégration de la réduction des risques de désastres et de l'adaptation au changement climatique est effectuée mais encore de manière limitée.

Des étapes et des réalisations majeures ont été assurées par le Congo, aussi bien en termes d'adaptation au changement climatique que d'atténuation, notamment :

(i) L'élaboration des communications nationales de la République du Congo à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) : communication nationale initiale en 2001, seconde communication nationale en 2009[(28)], et 3ème communication nationale en cours de préparation.

(ii) Le développement de Stratégies pour la prise en charge du changement climatique, incluant notamment : une Stratégie Nationale Initiale et Plan d'Action (SNIPA) de mise en oeuvre de la Convention Cadre sur les Changements Climatiques le Congo qui l'a ratifiée le 25 juin 1996[(13)]; une Stratégie Nationale et un Plan d'Action pour les Changements Climatiques et la Variabilité (SNPA / CCV, 2004) [(100)]; une Stratégie nationale pour la Réduction des Emissions dues à la Dégradation et à la Déforestation (Stratégie REDD+) en 2015[(101)].

(iii) La mise en œuvre d'un Programme d'Adaptation Africain (PAA) au changement climatique (en 2010), visant principalement à amener les pouvoirs publics, la société civile et les populations entre autres à intégrer le changement climatique et particulièrement l'adaptation au changement climatique dans les politiques et les stratégies de développement, de préservation de l'environnement et d'amélioration des milieux de vie mises en œuvre au niveau local, départemental et national[(102)].

(iv) La réalisation en 2011, de l'exercice d'analyse des NAMA (Nationally appropriate mitigation action) ou mesures d'atténuation appropriées potentielles en République du Congo, ayant permis l'établissement d'une liste des NAMA potentielles incluant des NAMA soutenues, NAMA unilatérales, et NAMA créditées, permettent au pays de contribuer à l'effort global de réduction des émissions de GES[(103)].

(v) L'élaboration de la « Contribution prévue déterminée au niveau national dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), pour la Conférence des Parties 21 (CPDN) » en 2015[(27)].

(vi) La participation à d'importantes manifestations de négociation d'accords internationaux relatifs à la lutte contre le changement climatique, dont notamment la 21ème Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements Climatiques tenue à Paris (COP 21), en 2015, la République du Congo comptant parmi les 175 Etats qui ont signé, en avril 2016 à New-York, le texte issu des discussions de la COP21 en vue de limiter le réchauffement climatique[(88)]. Le Congo est actuellement en cours de préparation de sa participation à la 22ème Conférence des parties (COP 22) qui servirait à consolider les résolutions et engagements pris lors de la COP21[8].

(vii) La réalisation d'initiatives promouvant l'économie verte, telles que : La création d'emplois verts pour les jeunes en 2015, dans le cadre d'une collaboration entre les municipalités et le secteur privé dans l'industrie de bois[(101)] ; et la réalisation en 2012 d'une étude portant sur la « Définition d'un Cadre de Politique de l'Economie Verte dans le Contexte de l'Adaptation au Changement Climatique : République du Congo» [(104)].

(viii) La réalisation d'initiatives promouvant l'implication du secteur privé dans la lutte contre le changement climatique, telles que l'organisation du « Forum International Green Business, des solutions pour la lutte contre le changement climatique », dont la 7eme édition s'est tenue à Pointe Noire en Mai 2016[(105)].

L'intégration de la prévention et de la réduction des risques de désastres (RRD) dans la lutte contre le changement climatique est effectuée.

(i) Le pays entreprend et prévoit des actions et mesures d'atténuation pour différents secteurs, qui sont de fait des actions de RRD, telles que : L'adoption d'une nouvelle loi forestière imposant l'utilisation de techniques d'exploitation à impact réduit ; lL renforcement des opérations de reboisement dans le cadre du PRONAR ; La mise en œuvre de la REDD+ y compris dans les aires protégées ; La promotion de techniques agricoles basées sur l'agro foresterie et de l'agro écologie, dont la promotion de divers types de culture permettant de réduire les émissions dues à la déforestation comme la cacaoculture ; L'extension des foyers améliorés à charbon de bois et la réalisation de meules améliorées ; L'interdiction de l'importation de véhicules de plus de 5 ans) ; La promotion de l'utilisation de carburant renouvelable ; La participation du pays à l'initiative « Zéro Torchage de Routine jusqu'en 2030» ; La promotion de la valorisation du gaz associé au niveau des sites d'exploitation[(27)].

(ii) En matière d'intégration de l'adaptation au changement climatique et de la réduction des risques de désastres, le pays vise comme objectifs finaux concrets face au changement climatique : La protection de ses populations, à travers une approche préventive de gestion des risques, notamment dans les zones les plus menacées, qui

[8] Source : Entretien de Juillet 2016 avec le Directeur Général de l'Environnement.

s'appuie sur un système d'observation et de recherche pour mieux appréhender les risques climatiques actuels et à venir ; La protection du patrimoine naturel, de la biodiversité, des forêts et des ressources halieutiques, à travers une approche d'adaptation ancrée dans la protection des écosystèmes ; La protection des systèmes productifs sensibles au changement climatique, comme l'agriculture ; La protection des systèmes des infrastructures à fort risque ; La protection du patrimoine immatériel de la République du Congo ; et Le transfert des technologies climatiques adapté aux priorités nationales de développement.

Les actions et mesures d'adaptation prévues dans le cadre des « Progammes et initiatives d'adaptation et résilience au changement climatique » élaborés dans la « Contribution prévue déterminée au niveau national dans le cadre de la CCNUCC », incluent ou contribuent dans la majorité à la réduction des risques de désastres, comme le programme (7) « Aménagement intégré de la zone côtière et du littoral du Kouilou », incluant notamment la création d'un centre de contrôle et de surveillance de la pollution marine (CCPM), et la lutte contre l'érosion côtière, et le programme (4) « Pratiques et modes de gestion durables de la fertilité des sols et de la qualité des eaux dans les écosystèmes cultivés » incluant entre autres la co-construction de solutions innovantes pour gérer la fertilité des sols et l'érosion et la gestion concertée des pollutions des sols et des eaux dans les écosystèmes cultivés[27].

L'intégration du changement climatique et de sa prise en charge, dans les interventions de réduction des risques de désastres (RRD) ou de gestion des risques de désastres (GRD) n'est pas encore assez visible. Très peu de projets ou programmes spécifiques de RRD ou de GRD sont mis en œuvre dans le pays, limitant son appréciation. Néanmoins, des cadre stratégiques et initiatives sectorielles contribuant à la RRD et la GRD assurent la considération et la prise en compte du changement climatique et/ ou de sa prise en charge dans leur conception ou dans les interventions qu'ils préconisent, comme :

(i) Le cas de la lutte contre la malnutrition, avec une reconnaissance et une indication claires dans le « Cadre Stratégique de Lutte Contre la Malnutrition au Congo Horizon 2025 » élaboré en 2015, que l'impact négatif du changement climatique est un facteur aggravant la situation existante, et que dans le bassin du Congo, l'impact du changement climatique sur les écosystèmes devrait exacerber le problème existant d'insécurité alimentaire, et qu'enfin, le changement climatique est considéré comme une menace pouvant influer négativement sur les systèmes de production alimentaire[3].
(ii) Le cas de l' « Analyse de situation et l'estimation des besoins en santé et environnement dans le cadre de la mise en œuvre de la déclaration de Libreville (SANA) », réalisée en 2010, qui reconnait clairement le changement climatique comme étant aussi bien un risque engendré par les activités humaines, qu'étant parmi les causes profondes et les facteurs clés des risques environnementaux menaçant la santé au Congo[6].

La situation actuelle présente des faiblesses et défis à considérer.

Malgré les réalisations, la prévention et la réduction des risques de désastres (RRD) et l'adaptation au changement climatique (ACC) ne sont pas encore suffisamment et systématiquement intégrées, encore souvent abordées isolément dans des agendas, cadres et interventions distincts, sans mise en relation adéquate, pour différentes raisons, notamment :

(i) Souvent, les parties prenantes ne sont pas conscientes de l'importance cruciale du changement climatique dans le concept et la mise en œuvre de la gestion des risques de désastres (GRD).
(ii) L'intégration de la RRD et de l'ACC a toujours tendance à être plus théorique que pratique, principalement en ce qui concerne l'intégration de l'ACC dans les interventions / initiatives de RRD.
(iii) L'approche, la méthodologie pour effectuer l'intégration de la RRD et de l'ACC sont souvent non connues ni comprises par les parties prenantes concernées.

La prise en charge de plusieurs besoins clés identifiés est recommandée pour améliorer la situation actuelle.

Pour améliorer l'intégration de l'adaptation au changement cliamtique (ACC) et la prévention et la réduction des risques de désastres (RRD) dans le pays, il est recommandé d'assurer:

(i) Le renforcement de la sensibilisation et des connaissances des parties prenantes sur la nécessité de traiter le changement climatique et sur le lien entre l'adaptation au changement climatique et la réduction des risques de désastre à tous les niveaux et dans tous les secteurs.
(ii) Le renforcement de la sensibilisation et des connaissances sur le processus et l'approche d'intégration de l'ACC et de la RRD, dans la planification du développement et dans les processus de planification de l'ACC et de la RRD.

(iii) L'intégration systématique de l'ACC comme partie intégrante/ dans le cadre de tous les processus de planification de la RRD à tous les niveaux.
(iv) L'amélioration de la prise compte, la considération de l'ACC dans des programmes / projets clés de RRD, à tous les niveaux et dans tous les secteurs.
(v) La promotion de l'utilisation des mêmes outils et méthodologies disponibles pour évaluer et surveiller/ suivre les risques et pour l'ACC et pour la RRD.

IV.8. Du développement des capacités institutionnelles (techniques et matérielles)

Face à l'insuffisance de capacités des différentes parties prenantes pour la mise en œuvre de la gestion des risques de désastres (GRD), des efforts de développement de leur capacité sur les plans technique, matériel et financier, sont entrepris, mais demeurent encore largement limités face aux besoins.

Des initiatives pertinentes dont la mise en œuvre constitue des points forts de la situation actuelle sont réalisées.

Elles incluent des interventions visant à développer les capacités d'institutions pour spécifiquement mettre en œuvre leurs mandats ou missions en matière de gestion des risques de désastres (GRD), telles que :

(i) Le renforcement de la capacité d'intervention des pompiers dans tout le pays, entrepris par le Gouvernement à partir de 2013, notamment (a) par la construction dans les différents arrondissements et départements du pays de centres de secours et de lutte contre les incendies; (b) par la dotation des services de sécurité civile en matériel d'appoint composé de divers véhicules spécialisés et d'échelles pivotantes automatiques ; et (c) l'installation d'une centaine de poteaux d'incendie ou points de prise d'eau dans les artères de Brazzaville[(106)].
(ii) Le renforcement des capacités opérationnelles de pompiers dans le département de Pointe Noire, par la remise de dons de matériels à la sécurité civile de la ville en 2016, dans le cadre de la coopération entre la République du Congo et le Japon, composés véhicules de lutte contre les incendies et d'ambulance et de motopompes[(107)].
(iii) Le renforcement des compétences en gestion de crise d'une vingtaine de personnels relevant des Sapeurs-pompiers, de la Police, de la Gendarmerie, des Douanes et de l'Autorité nationale de l'Aviation civile, configurant des futures cellules de crises, lors d'un stage organisé à Brazzaville en Décembre 2014, dans le cadre de la préparation des Jeux africains de 2015, animé par le Directeur départemental du service d'Intervention et de Secours de Corse du Sud[(108)].
(iv) L'adhésion du Congo à l'application du RSI ou Règlement Sanitaire International, qui l'oblige, comme les autres pays, à réaliser une évaluation des capacités des structures et ressources nationales existantes en vue de la mise en œuvre du RSI et à l'élaboration et l'application de plans d'action pour s'assurer que les principales capacités soient présentes et fonctionnent sur tout le territoire[(70)].
(v) La réalisation en Juin 2015 à Brazzaville, d'une formation de deux jours sur la gestion des risques, pour les agents des directions du Ministère des Affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité, lors du séminaire d'imprégnation sur l'action humanitaire, dont les objectifs sont de leur donner des connaissances de base sur la gestion des risques en cas de catastrophe, et de renforcer leurs capacités opérationnelles et managériales dans le domaine humanitaire (des agents des directions du Ministère de l'Environnement y ont aussi assisté) [(109)].

Des interventions ou des mesures de développement de capacités institutionnelles, non orientées spécifiquement vers la gestion des risques de désastres (GRD), mais y contribuant, sont également mises en œuvre, telles que :

(i) Les dispositions adoptées par le Gouvernement dans son programme 2016-2021, relatives à la mise en œuvre de la réforme de l'Etat, qui sont de portée générale mais qui contribuent à l'amélioration des capacités institutionnelles en GRD, incluant notamment : la révision et l'instauration d'un système d'évaluation et de notation des agents de l'Etat ; et l'amélioration de la performance des administrations publiques par l'adoption de mesures mettant fin aux lenteurs administratives[(7)].
(ii) Des initiatives pouvant être mises à profit pour une évaluation adéquate des risques et une planification des activités, comme au sein du Ministère de la santé (en 2013), l'initiative de renforcement des capacités nationales pour l'analyse approfondie des données et la modélisation des interventions en vue d'orienter les priorités du Gouvernement pour leur mise à l'échelle, par le biais notamment de formation des cadres de la Direction du Système d'Informations Sanitaires dans un outil visant à accroître les capacités de Ministère a évaluer le nombre de vies sauvées par les interventions réalisées (initiative appuyée par UNICEF) [(9)].
(iii) Des initiatives permettant de mieux faire face concrètement au défi de la décentralisation, comme l'initiative au sein du Ministère de l'éducation et du Ministère de la Santé dans le domaine du droit des enfants, consistant au

développement des capacités dans l'analyse des goulots d'étranglement et la planification décentralisée des cadres des districts sanitaires et du personnel de la Direction de la planification du Ministère de l'éducation avec leurs 12 collègues départementaux, leur permettant de disposer d'instruments pour se doter de plans d'action et d'être capables d'identifier et de hiérarchiser les obstacles qui entravent la réalisation du droit des enfants au niveau de l'offre, de la demande, de l'environnement et de la qualité des services[9].

La situation actuelle présente des faiblesses et défis à considérer.

Malgré les efforts entrepris, le développement des capacités des différentes parties prenantes pour la mise en œuvre de la gestion des risques de désastres (GRD), est encore largement insuffisant au regard des besoins à satisfaire,

(i) Les interventions de développement et de renforcement de capacités entreprises, ne couvrent pas les besoins requis pour permettre aux parties prenantes concernées de mettre en œuvre adéquatement leurs rôles et responsabilités en matière de GRD, à tous les niveaux, y compris au niveau local.
(ii) Les interventions de développement et de renforcement de capacités entreprises, ne couvrent pas les besoins requis pour permettre une prise en charge adéquate de la mise en œuvre de l'ensemble des composantes et aspects de la GRD, à tous les niveaux, y compris au niveau local.
(iii) Les interventions de développement et de renforcement de capacités entreprises, ne couvrent pas les besoins requis pour permettre une prise en charge adéquate des besoins sectoriels et multisectoriels suite à un désastre, de tous types et de toute ampleur, à tous les niveaux, y compris au niveau local.

La prise en charge de plusieurs besoins clés identifiés est recommandée pour améliorer la situation actuelle.

Le Renforcement des capacités institutionnelles est un besoin essentiel, primordial, avec comme principal accent recommandé sur:

(i) Renforcement des capacités organisationnelle, technique et matérielle de toutes les institutions clés impliquées dans la mise en œuvre des différentes composantes/ phases et aspects la gestion des risques de désastres (GRD), après évaluations adéquates des besoins de renforcement par rapport à leurs mandats et responsabilités, à tous les niveaux, y compris au niveau local.
(ii) L'évaluation adéquate des besoins de renforcement requis pour permettre d'assurer une couverture adéquate de la mise en œuvre de l'ensemble des composantes et aspects de la GRD, à tous les niveaux, y compris au niveau local, et leur prise en charge.
(iii) L'évaluation adéquate des besoins de renforcement requis pour permettre d'assurer une prise en charge adéquate des besoins sectoriels et multisectoriels suite à des désastres de tous types et de toute ampleur, à tous les niveaux, y compris au niveau local, et leur satisfaction.

IV.9. Du financement et de la capacité financière pour la gestion des risques de désastres

Des ressources sont allouées pour la mise en œuvre de la gestion des risques de désastres (GRD) en général et de ses composantes en particulier, et des efforts pour doter les institutions concernées de capacité financière suffisante son entrepris, mais ils demeurent encore très limités face aux besoins.

Des ressources financières souvent limitées utilisées pour la mise en œuvre de la gestion des risques de désastres (GRD) dans son ensemble ou ses composantes, proviennent du Gouvernement par divers mécanismes de financement.

(i) Des fonds sont alloués par le Gouvernement au Ministère des Affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité, pour aider les populations victimes des aléas à faire face, par le biais d'un « Fonds pour les calamités », qui consiste en une ligne budgétaire, dont les fonds correspondant sont mobilisables sur demande après identification et soumission des besoins. Mais le Gouvernement peut décider suivant son appréciation d'octroyer des fonds pour la prise en charge de la GRD, en fonction des circonstances, comme en décembre 2015, où il a été décidé en conseil des ministres, d'octroyer au Ministère des Affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité, une enveloppe d'environ un milliard FCFA, afin de faire face aux besoins humanitaires créés par des intempéries, inondations, érosions et autres catastrophes naturelles[14].

(ii) Les budgets respectifs des divers Ministères concernés, assurent le financement de l'ensemble de leurs activités habituelles et celui pour la mise en œuvre de leurs responsabilités dans le domaine de la GRD à l'image du Ministère de la santé qui est appelé à assurer la promotion et la prévention en matière de santé, qui ne bénéficient pas encore d'un véritable financement[110].

(iii) Les dépenses relatives à la GRD sont clairement inscrites dans les nomenclatures budgétaire et comptable des collectivités locales (selon le Selon le Décret n° 2011 - 444 du 27 juin 2011), plus spécifiquement affectées aux comptes de la classe 6 relatives aux dépenses de fonctionnement, et plus précisément dans 67 « Autres charges et pertes diverses » sous les rubriques 67.8 « Calamités et catastrophes » et 67.4 « Secours aux sinistrés », d'après la classification par nature des comptes des collectivités locales[111].

Des efforts sont menés pour améliorer le mécanisme de financement de la gestion des risques de désastres (GRD) au Congo, et faciliter la mise en œuvre de ses composantes et aspects, comme le montrent les quelques initiatives suivantes:

(i) L'initiative de mise en place et d'opérationnalisation de mécanismes pour prendre en charge les problèmes d'exonérations en faveur des intervenants humanitaires et sociaux, notamment par (i) l'organisation, en Octobre 2015, d'un atelier d'échanges interministériels sur le traitement des dossiers relatifs aux exonérations en faveur des intervenants humanitaires et sociaux, sur invitation de la Ministre des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité nationale, durant lequel le Gouvernement, à travers la directrice générale du Fonds de promotion et de service social, a réaffirmé sa décision d'accorder des facilités aux intervenants humanitaires et sociaux, et (ii) par le projet de mise en place au sein du Fonds de promotion et de service social (FNPSS), d'un guichet unique pour les facilités administratives, fiscales et douanières en faveur des intervenants sociaux et humanitaires et de l'Observatoire de la vulnérabilité sociale[72].

(ii) Des initiatives de proposition (non concrétisée à ce jour) d'établissement de mécanismes de financement, en particulier pour la mise en œuvre de la réponse post-désastres, par les différentes parties prenantes, dont la mise en place d': (i) un Fonds national de prévention et de gestion des catastrophes dans l'Axe stratégique 4 : « Renforcement de la coordination, du plaidoyer, du partenariat et de la gouvernance » du Cadre logique et du Plan stratégique de préparation et de riposte sanitaire aux catastrophes et autres urgences de santé publique (2012-2016) » du Ministère de la Santé ainsi que d'un Fonds National des Urgences de Santé Publique (FNUSP) [22] ; (ii) Un Fonds de soutien aux victimes de catastrophes dans l'Axe stratégique 2 : « Renforcement de la réponse santé (prise en charge médicale et psychologique) des personnes victimes des catastrophes » des mêmes Cadre logique et Plan stratégique du Ministère de la Santé[22] ; (iii) Un Fonds de réponse aux situations d'urgence, proposé par l'ensemble des parties prenantes dans le « Plan de contingence national pour la prévention et la gestion des catastrophes au Congo, élaboré en 2006 » [89].

(iii) L'insertion par le Gouvernement dans dans son programme d'action 2016-2021, de la promotion de la protection financière des ménages, avec la mise en place effective des mécanismes opérationnels de l'assurance maladie universelle par l'exploitation des études disponibles et la résolution des contraintes pour sa mise en œuvre[7].

(iv) La mise en place au Congo d'un Fonds pour la protection de l'environnement, créé par la loi n°003/91, qui prend en compte la lutte contre les catastrophes (organisation et fonctionnement déterminés par le décret n°99-149)[112].

(v) La prévision de mise en place d'un Fonds National de Développement Durable (en plus du Fonds Forestier), fonds dédié à la promotion de l'économie verte dans toutes ses composantes, économiques et sociales en particulier, dont la création est à l'étude, se positionnant dans la lignée des Fonds Nationaux Climat dans divers pays, en tenant compte de la Stratégie Nationale du Développement durable du Congo[27], et dont la contribution dans la prévention et la réduction des risques de désastres, ne serait pas négligeable.

Des ressources financières utilisées pour la mise en œuvre de la gestion des risques de désastres (GRD) et de ses composantes, proviennent d'autres sources par divers mécanismes de financement, notamment des partenaires et bailleurs de fonds, comme :

(i) Lors du désastre de Mpila, suite à laquelle, face à l'ampleur de la crise, le Gouvernement a lancé un appel international le 6 mars 2012 pour l'aider à y faire face, le montant de la demande des fonds CERF par le Système des Nations Unies durant la phase d'urgence se chiffrant à 8 796 752 dollars EU, auquel les partenaires au développement (pays, agences de coopération, agences des Nations Unies, ONG) ont répondu par la fourniture d'assistance aux personnes les plus touchées et aux autorités congolaises, sous différentes formes[23].

(ii) Pour la mise en œuvre d'un projet de construction d'infrastructures d'adduction d'eau potable et d'assainissement dans cinq centres semi urbains évalué à plus de 120 milliards FCFA (qui contribue substantiellement à la GRD), pour laquelle le Gouvernement a réalisé une mobilisation des ressources auprès des partenaires internationaux lors d'une table ronde organisée en juillet 2016 avec les principaux partenaires du pays[37].

(iii) Dans le cadre des différents projets et programmes contribuant à la prévention et à la réduction des risques de désastres, appuyés et financés par les différents partenaires techniques et financiers du pays, tels que le projet de développement urbain et de rénovation des quartiers pauvres à Brazzaville et Pointe Noire, le projet de filets sociaux de sécurité LISUNGI mis en œuvre dans les départements de Pointe Noire, Brazzaville et Cuvette, le projet de drainage des eaux pluviales à Brazzaville.

Des initiatives dans d'autres secteurs pour répondre aux problèmes d'insuffisance et de disponibilité des ressources financières, et pour améliorer la capacité financière des Ministères concernés, sont entreprises et pourraient être répliquées et appliquées spécifiquement à la gestion des risques de désastres pour renforcer la capacité financière des différentes parties prenantes, telles que le « programme innovant de renforcement des capacités sur l'approche budget-programme » en vue d'améliorer la mobilisation de la contrepartie financière nationale et d'accroître les investissements en faveur des enfants, une initiative appuyée par UNICEF (2013) en appui aux Ministères sociaux, consistant en un renforcement des capacités en planification budgétaire dans les secteurs sociaux, et qui a permis aux personnels dédiés des Ministères en charge de la Santé, de l'Enseignement primaire, des Affaires sociales, de la Promotion de la femme et de l'Hydraulique, notamment de mettre à jour et d'élaborer des budgets programme sensibles aux enfants, avec parmi les résultats clés, l'augmentation des ressources allouées en faveur des enfants dans le budget national (en 2014) [(9)].

Des initiatives favorisant la protection financière de l'Etat, ont été proposées et méritent d'être étudiées, dont notamment, la Mutuelle panafricaine de gestion des risques de l'ARC ou African Risk Capacity, qui est une agence spécialisée de l'Union Africaine, et qui est une solution globale et intégrée de lutte contre les effets des désastres d'origine naturelle permettant aux Etats de transférer le fardeau des risques climatiques à l'ARC et de renforcer la résilience de leur population, de mieux planifier, préparer et répondre à des évènements climatiques extrêmes[(113)], notamment grâce à un accès au financement à travers une offre d'assurance paramétrique permettant la mise en œuvre de réponse rapide, en plus de l'offre d'accès à une plateforme de modélisation et d'alerte précoce localisée au sein de l'ARC, ainsi que son appui pour la planification de contingence en vue d'une meilleure préparation aux désastres. 32 pays membres de l'Union Africaine ont signé le traité relatif à l'ARC, et divers pays ont déjà bénéficié de fonds à travers l'assurance paramétrique proposée, dont le Malawi, le Sénégal, le Niger, le Burkina Faso et la Mauritanie[(114)]

Des initiatives favorisant la protection financière de la population (des individus et des ménages), existent au Congo ou sont prévues d'être mises en œuvre, et méritent d'être promues et élargies, telles que :

(i) Le régime congolais de sécurité sociale, qui garantit essentiellement pour les travailleurs et les membres de leurs familles : des indemnités journalières de maternité, des prestations d'assurance invalidité-vieillesse-décès (survivants), des prestations d'accidents du travail-maladies professionnelles, des prestations familiales, des soins de santé suite à l'institution du Régime d'Assurance Maladie Universelle ou RAMU (par la loi n° 37-2014) [(115)].
(ii) Le Fonds de Réinsertion Socioéconomique des Groupes Défavorisés, prévu d'être mis en place d'après la Politique Nationale d'Action Sociale de la République du Congo, et qui est chargé de renforcer les établissements de micro-finance et de les inciter à s'occuper davantage des plus pauvres, avec un accompagnement des bénéficiaires par le Ministère en charge des Affaires Sociales à travers les Circonscriptions d'Action Sociale (CAS) [(86)].

La situation actuelle présente des faiblesses et défis à considérer.

Malgré les efforts mis en œuvre, le financement de la gestion des risques de désastres (GRD) et les capacités financières des institutions concernées, à tous les niveaux, demeurent très faible, inadéquatement assurés.

(i) Le financement, les montants alloués aux interventions de GRD demeurent encore assez limitées, notamment pour la mise en œuvre des différentes phases/ composantes de la GRD.
(ii) Le financement et la capacité financière des institutions sectorielles impliquées dans la GRD est inadéquate, insuffisante, au regard des besoins pour mettre en œuvre leurs mandats et responsabilités, à cause, entre autres raisons, d'une insuffisance d'allocation de fonds, mais aussi le manque d'optimisation de la mobilisation des financements pouvant être mobilisables au niveau national.
(iii) Les mécanismes de financement des différentes phases et des différentes institutions impliquées dans la GRD ne sont pas toujours adéquates, pratiques.

La prise en charge de plusieurs besoins clés identifiés est recommandée pour améliorer la situation actuelle.

Afin d'améliorer le financement de la gestion des risques de désastres (GRD) dans le pays ainsi que la capacité financière des acteurs concernés, à tous les niveaux, dans le pays, il est recommandé d'assurer:

(i) Assurer/ sécuriser le financement des différentes institutions clés, impliquées dans la mise en œuvre de la GRD, par rapport à leurs mandats et responsabilités respectifs, en leur assurant une allocation financière adéquate.
(ii) Définir, et mettre en œuvre des mécanismes clairs, transparents, de financement, adaptés pour une mise en œuvre adéquate de la GRD, notamment une prise en charge adéquate de toutes ses phases/ composantes.
(iii) Promouvoir et assurer la mobilisation et l'utilisation optimale des financements disponibles dans le pays, destinés à la mise en œuvre de la GRD.

IV.10. De la gestion de l'information et des données

La gestion de l'information et des données dans le domaine de la gestion des risques de désastres (GRD) est effectuée au Congo, mais elle est encore très limitée.

En général, la gestion de l'information et des données sur la gestion des risques de désastres (GRD) est assurée sur une base individuelle par les intervenants sectoriels, chaque partie prenante ayant ses propres modalité et /ou mécanisme de gestion des données et de l'information, plus ou moins organisés, et procède souvent à la recherche, à la collecte, au stockage, au partage de données et d'information, quand il y a des besoins ou des demandes formulées. Le partage et l'échange de données et d'information sont souvent effectués au cours des réunions de groupes ou comités interministériels.

Des initiatives pertinentes dont la mise en œuvre constitue des points forts de la situation actuelle sont réalisées.

Elles incluent des interventions visant à assurer la gestion des données et de l'information spécifiques à la gestion des risques de désastres (GRD) ou à mettre en place des mécanismes ou systèmes de gestion des données et de l'information spécifiques à la GRD, telles que:
(i) La mise en place d'un système de communication assurant la disponibilité quotidienne de l'information, qui a considérablement aidé la coordination au niveau central et sur le terrain durant la gestion de la troisième épidémie de Fièvre Hémorragique à virus Ebola au Congo en 2004, dans le département de la Cuvette Ouest[(16)]
(ii) La mise en place depuis Juin 2015, du siteweb du Ministère des Affaires sociales, de l'Action humanitaire et de la Solidarité « www.masahs-gouv.net », visant à permettre au public de s'informer sur ses activités et d'assurer une meilleure visibilité de ses actions, tout en contribuant à la mobilisation des ressources[(116)].
(iii) La désignation de certaines structures étatiques d'assurer la mise en place ou la gestion de base de données et / ou de système d'information, en relation avec la GRD, dont :
- la Direction des études et de l'organisation des secours, de la Direction générale de la sécurité civile du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, qui, à travers son bureau des études, est chargée notamment, de mettre à jour la base de données sur les risques majeurs et courants dans le contexte des dossiers d'analyse et de couverture des risques[(47)] ;
- la Direction de l'information scientifique et technique du Centre de recherches géologiques et minières, qui est chargée entre autres d'organiser et gérer la banque de données sur la géologie concernant les ressources minérales, énergétiques et hydrogéologiques ; mettre en place un système de coordination et de gestion de l'information en provenance des différents organismes et autres pôles de recherches dans les domaines de la géologie et des mines[(51)] ; et
- Le Centre de Recherche sur la Conservation et la Restauration des Terres (CRCRT) dont les missions spécifiques comprennent la création d'une base de données sur les ressources en terre[(13)].

(iv) La mise en place de programme ou de plan ou de cadre stratégique, visant la mise en place ou le renforcement de base de données et/ou de système d'information en relation avec la GRD[9], comme :
- Le « Programme d'action national de lutte contre la désertification (de 2006) », qui prévoit dans le cadre de son 3ème objectif spécifique « Améliorer les connaissances sur l'état des terres », parmi les activités à réaliser «la Création des banques de données de la lutte contre la dégradation des terres » [(13)].
- « Le Cadre logique et le Plan stratégique de préparation et de riposte sanitaire aux catastrophes et autres urgences de santé publique (2012-2016) du Ministère de la Santé », qui prévoit dans son axe stratégique 3 « Amélioration du système de Suivi évaluation, recherche, surveillance épidémiologique et gestion de l'information », parmi ses lignes d'action de « Rendre disponible les données et informations statistiques sur les pertes après la riposte à une catastrophe ou à un risque » dans le cadre de «la Surveillance des évènements et risques de catastrophe » , et dans le cadre du « Renforcement du système national de suivi et évaluation », prévoit la mise en place d'un dispositif de collecte et de traitement des données[(22)].

[9] Non concrétisée à ce jour

- Le « Cadre stratégique de lutte contre la malnutrition au Congo, Horizon 2025 », qui énonce comme axe stratégique 4 le « Renforcement des capacités, de la recherche-action en nutrition et secteurs connexes et du système d'informations alimentaire et nutritionnelle », avec parmi les interventions prévues de « Former les acteurs des secteurs impliqués à tous les niveaux à la collecte, au traitement, à l'analyse, à l'interprétation et à l'utilisation des données alimentaires et nutritionnelles » [(3)].

Des interventions assurant la gestion des données et de l'information dans d'autres domaines ou visant à la réaliser ou à mettre en place des mécanismes ou systèmes y afférents, mais qui contribuent ou peuvent contribuer à la gestion des risques de désastres (GRD), sont également menées, telles que:

(i) La mise en place d'un registre national sur la lutte contre le changement climatique au Congo, conçu grâce à un vaste programme de collecte de données, afin de consolider les données passées et récolter les éléments nécessaires pour ajuster les informations dans les domaines des concessions forestières, de l'agro-industriel, de l'exploitation minière et des infrastructures, pour avoir une meilleure vision à long terme (appuyée par le PNUD en 2015) [(101)].
(ii) Le renforcement des capacités nationales, notamment des cadres de la Direction du Système d'Informations Sanitaires du Ministère de la Santé, pour l'analyse approfondie des données et la modélisation des interventions en vue d'orienter les priorités du Gouvernement pour leur mise à échelle, grâce notamment à leur formation dans un outil visant à accroître leur capacité a évaluer le nombre de vies sauvées par les interventions réalisées[(9)] (initiative appuyée par UNICEF en 2013).
(iii) La promulgation de la création de l'Agence congolaise des systèmes d'information (par la Loi n° 2-2015) en 2015, qui est un établissement public à caractère administratif ayant pour missions d'élaborer et de mettre en œuvre des schémas appropriés de systèmes d'information, adaptés aux besoins spécifiques de l'Etat[(117)].
(iv) L'autorisation de la ratification de l'accord de financement du projet de renforcement des capacités en statistiques entre la République du Congo et l'association internationale de développement (par la Loi n° 50-2014), dont les objectifs comprennent : a) le renforcement de la capacité du Système National de la Statistique à produire et diffuser en temps opportun des statistiques fiables et utiles à l'action des pouvoirs publics et à la prise de décisions, et b) la promotion de la demande de données statistiques ; et comptant parmi les actions à réaliser, la mise en œuvre d'un programme d'activités destinées à améliorer la structure interne du Système National de la Statistique (SNS), incluant l'élaboration des protocoles, des lignes directrices, des normes méthodologiques, des compétences et des outils pour améliorer la qualité et l'efficacité de gestion de la production et de la diffusion de données à tous les niveaux[(117)].
(v) La mise en place du système d'information et de gestion de l'éducation (SIGE) au sein du Ministère de l'enseignement primaire et secondaire et de l'alphabétisation, même si non encore entièrement opérationnel[(5)].

La situation actuelle présente des faiblesses et défis à considérer.

Malgré les efforts et initiatives réalisés, la gestion des données et de l'information spécifiquement dans et pour le domaine de la gestion des risques de désastres (GRD) demeure encore très limitée et inadéquate. Plus spécifiquement:
(i) Très peu de données sur les désastres antérieurs sont disponibles, aussi bien générales que détaillées
(ii) Très peu de données sur les impacts sectoriels des désastres passés sont disponibles
(iii) Très peu de rapports compilant et présentant les résultats d'évaluation post-désastres, de dégâts et de besoins d'urgence et de besoins de relèvement, existent ou sont disponibles.
(iv) Très peu d'informations et de données de base sur les zones à risques pouvant être indispensables pour la mise en œuvre des différents composantes de la GRD, notamment la réponse d'urgence, sont compilées et disponibles.
(v) Les résultats d'éventuelles évaluations de risques réalisées, ne sont pas accessibles à toutes les parties prenantes.
(vi) Il n'existe pas pour le moment de système adéquat de partage et de diffusion des informations se rapportant à la GRD, pour tout le pays et pour toutes les zones à risque.
(vii) La collaboration entre parties prenantes, en vue d'échanger et partager les données et informations, est encore très limitée, aussi bien au niveau central que décentralisé.

La prise en charge de plusieurs besoins clés identifiés est recommandée pour améliorer la situation actuelle.

Pour améliorer la gestion de l'information et des données pour et dans le domaine de la gestion des risques de désastres (GRD) dans le pays, il est recommandé d'assurer:
(i) Le développement et la mise en œuvre d'une base de données complètes sur les risques et désastres et la GRD, rassemblant les résultats des évaluations et suivi des risques à tous les niveaux, les résultats d'évaluation des

dégâts et besoins post-désastres, et toutes informations et données nécessaires à la mise en œuvre de la gestion des risques de désastres à tous les niveaux.

(ii) Le développement de mécanismes adéquats pour collecter et communiquer les informations et données.

(iii) Le développement et la mise en œuvre de dispositifs d'accès continu et dynamique aux données, pour tous les acteurs et à tous les niveaux.

IV.11. Développement des connaissances, information et éducation du public

Le Congo met en œuvre des interventions de développement de connaissances, d'information et d'éducation du public en matière de gestion des risques de désastres (GRD), mais elles sont encore assez limitées face aux besoins.

Des initiatives pertinentes dont la mise en œuvre constitue des points forts de la situation actuelle sont réalisées.

Elles comprennent des interventions d'information, d'éducation et de sensibilisation du public (population) et/ ou des parties prenantes, portant spécifiquement sur la gestion des risques de désastres (GRD) ou ses composantes, telles que :

(i) **L'organisation et la réalisation de manifestations ou évènements contribuant à la sensibilisation en faveur de la gestion des risques de désastres, dont: a)** L'organisation de journées internationales de prévention des risques de catastrophes par le Centre de prévention et de gestion des catastrophes du Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable(50); b) L'organisation de journées mondiales de la Sécurité civile, dont le thème pour l'année 2015 était « protection civile et prévention des risques des catastrophes dans le cadre du développement durable » par la Direction générale de la sécurité civile au sein du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation(118)**; c)** L'organisation de**s** journées «défi sécurité» de lutte contre les incendies à Pointe Noire en Mars 2013, par la Coopérative pour la Promotion des Métiers des Entreprises du site de la Foire Fédérées (COPROMEEF), en partenariat avec la chambre de commerce, en vue de former la population sur la manière de combattre efficacement les incendies récurrentes ces derniers temps dans la ville(119).

(ii) La conception d'une bande dessinée sur les risques de catastrophes au Congo et la réalisation d'émissions de sensibilisation et d'éducation sur la réduction des risques de catastrophes à la radio et à la télévision entreprises par le Centre de prévention et de gestion des catastrophes, au sein du Ministère de l'économie forestière, du développement durable et de l'environnement(50), et d'autres intervenants, comme à travers: espace environnement sur Télé Congo, Top Environnement sur Canal FM radio rurale, le quart d'heure sur l'environnement sur Radio-Brazza, et environnement Plus sur Radio Congo(112).

(iii) L'inclusion d'un volet « compétences de la vie courante » dans les séances d'alphabétisation des adultes et jeunes déscolarisés, consacré à la sensibilisation sur les mesures et actions de prévention des risques de désastres à travers la promotion de la compréhension des conséquences des mauvaises pratiques de la vie quotidienne telles que la coupe de bois, le rejet de déchets dans les caniveaux, ainsi que des avantages de l'adoption des bonnes pratiques, telles que la plantation d'arbre, le lavage des mains[10].

(iv) Le renforcement de la capacité nationale en matière d'éducation au risque, par la formation d'enseignants et animateurs de jeunesse, et agents de la force publique (policiers, gendarmes et militaires) sur ce concept à Brazzaville et Pointe Noire, afin de permettre au Congo de disposer de personnes ressources pour la mise en place du futur programme national d'éducation au risque (initiative appuyée par UNICEF en 2013) (9).

Des interventions d'information, d'éducation et de sensibilisation du public (population) et/ ou des parties prenantes portant sur d'autres domaines ou sujets, mais contribuant à la gestion des risques de désastres (GRD) ou à ses composantes, sont réalisées, telles :

(i) L'organisation et la réalisation de manifestations ou évènements contribuant à la sensibilisation en faveur de la prévention et la réduction des risques de désastres, dont: a) L'organisation du Festival de la biodiversité, visant à sensibiliser les populations de tous âges, par le biais d'activités culturelles, éducatives, pédagogiques sur la biodiversité ou diversité biologique, incluant parmi les thèmes principaux, lors de l'édition 2014 : « Les eaux souterraines, le risque de pollution des aquifères de Pointe-Noire » (120); et b) L'organisation de Journées nationales de l'arbre (JNA) tous les ans avec la participation des agents des institutions publiques et privées et ceux de la société civile, sous le thème : «Luttons contre la déforestation en plantant des arbres» pour la 28ème journée organisée en Nombre 2014, dans le département du Pool, et qui a permis de planter 14.000 plants sur

[10] Source : Directrice de l'Alphabétisation – rencontre de Juillet 2016

une superficie de 10 hectares, les 27 journées nationales de l'arbre précédentes ayant permis de planter 400.000 plants, toutes essences confondues, sur une superficie de 1000 hectares[121].

(ii) L'utilisation de l'art pour réaliser des sensibilisations en faveur de la prévention et la réduction des risques désastres, comme : a) La réalisation durant le Festival de la biodiversité en mai 2014 à l'Institut français du Congo de la ville océane, de spectacles de conte, danse, musique et théâtre sensibilisant sur la protection de l'environnement et les ressources naturelles avec des groupes qui jouent et déclament des textes en lien avec l'environnement[120]; b) La production et la diffusion en 2015 de trois œuvres artistiques à l'attention des populations : chanson, théâtre et sketch sur la démocratie et la citoyenneté, dans le cadre d'une campagne de sensibilisation et d'éducation de masse des populations sur la démocratie et la citoyenneté menée par le Haut-commissariat à l'Instruction Civique et à l'Éducation Morale (HCICEM), avant les élections.

(iii) La réalisation en 2015, dans le cadre de la même campagne de l'HCICEM sus citée, de seize émissions radiodiffusées et télévisées sur la démocratie et la citoyenneté en partenariat avec la télévision et la radio nationales (Télé-Congo et Radio Congo), ainsi que l'élaboration et la large diffusion en 2015, du guide du citoyen auprès des partis politiques, des collectivités locales, des Organisations de la Société Civile (OSC) et du public[101].

(iv) Le recours à la presse écrite, notamment par la publication de périodiques spécialisés comme l'Ecologiste, le Canard de l'Environnement, le Bulletin relatif à l'Environnement, l'Araignée et de quelques articles de presse dans les journaux locaux concernant les problèmes de l'environnement[112].

(v) L'organisation en Mai 2016, pour les professionnels des médias, d'une rencontre d'échange et de partage d'information sur la vulgarisation des nouveaux Objectifs du développement durable (ODD), initiée par le Centre d'information du système des Nations unies au Congo, et s'inscrivant dans le cadre de la Journée mondiale de la Liberté de la presse[110].

(vi) La réalisation d'une campagne de constatation du droit foncier et coutumier en Juillet 2016 à Pointe-Noire, à laquelle ont participé les propriétaires terriens et fonciers, et les responsables des administrations publiques concernées, et au cours de laquelle une communication axée sur le respect des principes fondamentaux et réglementaires pour une meilleure gestion du foncier congolais a été réalisée par le ministre des Affaires foncières et du domaine public, rappelant des dispositions réglementaires clés, dont l'arrêté n° 7642 du 8 octobre 2010 portant interdiction des lotissements des terres issues des droits fonciers et coutumiers sur toute l'étendue du territoire national[82].

Des activités d'enseignement ou de formation portant spécifiquement sur la gestion des risques de désastres (GRD) ou ses composantes, sont menées, telles :

(i) La mise en place par le Ministère en charge de l'enseignement primaire et secondaire, de programmes de cours portant clairement sur certaines composantes de la GRD, notamment sur la connaissance, la prévention et la réduction des risques, sans les nommer explicitement comme tel, mais traités sous des thèmes généraux (chimie, éducation à la santé, géographie, SVT ou sciences de la vie et de la terre/ environnement ou écologie), et incluant des thèmes (et sous-thèmes), comme:
Promouvoir des actions de restauration de son milieu immédiat; Prendre conscience des dangers de la pollution sur la vie des populations; Connaître les combustions et les dangers liés aux combustions ; Comprendre les phénomènes naturels (Expliquer les origines des phénomènes climatiques et des tremblements de terre) ; Prendre conscience des dangers (Développer des attitudes et des comportements positifs face à son environnement - Inventorier les différentes pratiques néfastes, Donner d'autres pratiques de l'homme néfastes à l'environnement, Identifier les pratiques de l'homme pour la conservation, la restauration et la protection de l'environnement, Apprécier les actions posées par les populations en vue de protéger, conserver et restaurer l'environnement) ; Comprendre les composantes économiques du Congo (Expliquer l'importance de l'exploitation forestière, son impact sur l'environnement et les mesures de conservation, Expliquer les bases, les types d'industries et l'impact de l'activité industrielle sur l'environnement) ; Comprendre les phénomènes d'érosion et leurs conséquences (Discriminer les types d'érosions et leurs conséquences, Analyser l'impact des phénomènes d'érosion sur les formes du littoral et les types de côtes) [100].

(ii) La mise en place d'un programme de formation pour les enseignants du primaire et du secondaire au sein de l'Ecole Normale des Instituteurs, portant clairement sur certaines composantes de la GRD, notamment de la connaissance des risques, et la prévention et la réduction des risques, sans les nommer explicitement comme tel, mais traités sous des thèmes plus généraux de l'agriculture ou de la géographie, et incluant des thèmes (et sous-thèmes) tels que : Améliorer le sol (Identifier les causes de l'appauvrissement des sols et les causes des érosions), Décrire les éléments du climat (Identifier les différents types de temps et Expliquer les différents éléments du climat) [100].

(iii) L'organisation de conférences et d'activités pédagogiques pour sensibiliser le public de tous âges en faveur de la prévention et de la réduction des risques de désastres (RRD), à l'exemple des conférences portant sur les thèmes « L'assassinat d'un arbre », « Les matières plastiques face à la biodiversité » *et* « Les eaux souterraines, le risque

de pollution des aquifères de Pointe-Noire », organisées lors du Festival de la biodiversité en mai 2014 à l'Institut français du Congo de la ville océane[120].

(iv) L'initiative de préparation de modules de cours traitant spécifiquement de la gestion des risques de désastres et ses composantes par le Ministère de l'enseignement primaire et secondaire et de l'alphabétisation, qui n'ont pas encore été intégrées dans le programme des cours habituels de l'éducation primaire et secondaire, mais qui sont prêts à être mis en application et formalisés dès que la décision est prise[11].

Des activités d'enseignement portant sur d'autres domaines ou sujets, mais contribuant à la gestion des risques de désastres (GRD) ou à ses composantes sont réalisées, telles :

(i) L'organisation de conférences et d'activités pédagogiques pour sensibiliser le public de tous âges en faveur de la prévention et de la réduction des risques de désastres (RRD), comme : *La réalisation d'ateliers enfants portant sur des sujets comme le conte sur les tortues marines, la sensibilisation sur la mangrove, durant le Festival de la biodiversité en mai 2014 à l'Institut français du Congo de la ville océane[120]; *L'organisation en 2015 de conférences sur la démocratie et sur l'Etat de droit, dans trois départements (Pool, Cuvette, Pointe-Noire) et à Brazzaville, dans le cadre d'une campagne de sensibilisation et d'éducation de masse des populations sur la démocratie et la citoyenneté menée par le Haut-Commissariat à l'Instruction Civique et à l'Éducation Morale (HCICEM), avant les élections[101].

(ii) Des initiatives de promotion du volontariat qui pourrait plus tard être mises à profit pour la gestion des risques de désastres, notamment: *La création du « Corps des Jeunes Volontaires du Congo (CJCV)» en Décembre 2015, initiée par le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire, de l'Alphabétisation, de la Jeunesse et de l'Éducation Civique Congolais avec l'appui des partenaires dont le PNUD et l'UNFPA, ayant pour vocation d'impliquer la jeunesse congolaise dans des actions d'entraide, de solidarité et de civisme au profit de l'ensemble de la société, et prévoyant le déploiement en 2016, de plusieurs centaines de volontaires composée surtout d'enseignants et de volontaires placés au sein de structures d'accueil ou de collectivités territoriales[101]; et *La réalisation de la « Journée internationale des volontaires » et de deux ateliers de sensibilisation sur le volontariat avec des jeunes en 2015, par les volontaires des Nations Unies, les jeunes élèves sensibilisés ayant fait des dons de médicament à la clinique de Voka, et des dons d'étagères à bibliothèque de l'Institut Chaminade[101].

(iii) La réalisation d'un état des lieux et la proposition de stratégie d'intégration de l'éducation au changement climatique et à l'adaptation au changement climatique, dans l'enseignement primaire et secondaire et dans les écoles normales d'instituteurs en République du Congo, en 2012, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Adaptation en Afrique au Congo (PAA/AAP Congo) [100].

Le Congo dispose de nombreux centres et instituts de recherche travaillant spécifiquement sur la problématique des risques de désastres en général ou sur des risques spécifiques ou sur des domaines contribuant à la gestion des risques de désastres (GRD), à l'exemple des centres de recherche qui peuvent travailler sur les problématiques de dégradation des sols, dont[13]:

- Le Centre National d'Etude des Sols (CNES) chargé entre autres de l'inventaire des ressources en sols, de la classification des sols, de l'élaboration des cartes pédologiques, et du suivi des sols sous culture ;
- Le Centre de Recherche sur la Conservation et la Restauration des Terres (CRCRT), chargé entre autres de : accélérer la mise en œuvre des plans nationaux de conservation et de restauration des terres ; poursuivre l'inventaire des ressources en terre ; créer une base de données sur les ressources en terre ; identifier les causes de la mauvaise utilisation des terres; sensibiliser le public aux problèmes d'utilisation des terres ; dynamiser les programmes de conservation et de restauration des terres ;
- Le Centre National des Inventaires et d'Aménagement des Ressources Forestières et Fauniques (CNIAF), spécialisé en inventaire et aménagement forestier et faunique, en partenariat avec les autres directions sous tutelle, les entreprises forestières et les OSC (Organisations de la Société Civile) ;
- L'université Marien Ngouabi, avec ses différents laboratoires et centres de recherche, notamment : *Le Centre de Recherches sur les Tropiques Humides (CRTH) travaillant essentiellement sur l'évolution du climat au Congo principalement et en Afrique Equatoriale Atlantique, et sur l'analyse des impacts de cette évolution aux niveaux des écosystèmes continentaux ou lagunaires et océaniques ; *Le Groupe de Recherche en Ecologie Forestière et Environnement (GREFE), chargé entre autres de contribuer à la gestion durable des écosystèmes forestiers du Congo ; *Le Laboratoire de Recherche sur les Sols et l'Environnement (LARSEN) intervenant entre autres sur la pollution des sols et des eaux ; l'étude et l'évaluation de l'impact des activités humaines sur l'environnement ;
- L'Institut national de recherche forestière dont parmi ses missions figurent l'organisation, la conduite et l'exécution de toute recherche fondamentale et appliquée visant la promotion du développement forestier durable, avec entre autres domaines de compétence : l'aménagement forestier, la conservation et la gestion de la biodiversité, le changement climatique, l'environnement[122] ; et

[11] Source : entretien avec la Directrice de l'Alphabétisation en juillet 2016

- Le Centre de recherche géologique et minière, ayant parmi ses missions la promotion, l'exécution, la coordination des travaux de recherches scientifiques, des études et recherches diverses dans le domaine des sciences de la terre en général, géologiques et minières en particulier, dans le but de mettre en évidence les ressources minérales, hydrogéologiques et géothermales sur l'ensemble du territoire national, et dont (i) la direction des études géologiques est chargée entre autres identifier les problèmes d'ingénierie liés à des risques de fissures de terrains, de souligner les risques de secousses, de glissements ou autres mouvements ;et (ii) la direction de l'environnement et des risques naturels est chargée d'étudier les impacts des activités d'exploitation géologique et minière sur l'environnement, d'analyser les risques et désastres géologiques identifiés afin d'assurer l'information nécessaire pour la prévention des risques, et d'étudier les mesures de sécurité face aux risques miniers et proposer des mécanismes de réduction de la pollution liée à l'exploitation minière[(51)].

La situation actuelle présente des faiblesses et défis à considérer.

Malgré les efforts et les réalisations, les interventions de sensibilisation du public, d'éducation et de recherche sur la gestion des risques de désastres (GRD) et de développement de connaissances en général, sont encore limitées, inadéquates, face aux besoins à couvrir.

La prise en charge de plusieurs besoins clés identifiés est recommandée pour améliorer la situation actuelle.
Pour assurer la mise en place d'un cadre institutionnel national adéquat pour la coordination de la gestion des risques de désastres (GRD) dans le pays, il est recommandé d'assurer:

(i) Des connaissances harmonisées sur le thème de la GRD, destinées à être utilisées pour la sensibilisation des parties prenantes et du public, ne sont pas encore disponible pour le pays.
(ii) La majorité des parties prenantes impliquées dans la GRD, à tous les niveaux n'ont pas encore bénéficié de renforcement de leur connaissance en matière de GRD.
(iii) Les initiatives de sensibilisation du public en cours ne sont pas encore réalisées sur une base permanente et ne couvre pas encore systématiquement toutes les catégories de public, ni toutes les zones à risques, ni tous les aléas.
(iv) La contribution des médias dans la sensibilisation et l'éducation du public est encore très limitée.
(v) L'enseignement portant spécifiquement sur la prévention et la réduction des risques de désastres (RRD) dans l'éducation primaire et secondaire, est encore limité malgré des initiatives qui n'ont encore été développées et certains cours y contribuant.
(vi) Les recherches menées spécifiquement par rapport à la GRD sont encore limitées, limitées à certains domaines ou thématiques sur la DRM faisant parties des activités régulières ou permanentes ne sont pas réalisées.
(vii) Les connaissances diffusées ne couvrent pas souvent l'adaptation au changement climatique et ses liens avec la GRD, malgré leur mise en relation nécessaire pour certains types de risques.

Les besoins prioritaires identifiés dont la prise en charge est recommandée, pour renforcer la connaissance, la sensibilisation et l'éducation du public et des parties prenantes, ainsi que la recherche en matière de gestion des risques de désastres (GRD), comprendraient:

(i) Développer des connaissances en matière de GRD, incluant l'ACC, destinées à être diffusées et vulgarisées à travers le pays, pour la sensibilisation de tous les acteurs à tous les niveaux.
(ii) Mener des campagnes massives et systématiques d'information et de sensibilisation, du public et des parties prenantes, à tous les niveaux
(iii) Développer le programme d'éducation sur la GRD, incluant l'ACC, dans les écoles primaires et secondaires Développer les connaissances et compétences générales des acteurs (techniques) concernés ou impliqués dans la gestion des risques de désastres à tous les niveaux, en matière d'analyse diagnostique de situation, d'identification de solutions et de planification.
(iv) Renforcer l'engagement des journalistes et des médias dans la DRM.
(v) Concevoir et mettre en œuvre des programmes spécifiques de recherche sur la GRD, et mettre en place un forum d'échange et de discussion entre professionnels de la GRD et les chercheurs nationaux.

IV.12. Mécanisme pour la transparence et la redevabilité

Le Congo dispose de mécanisme promouvant la transparence et la redevabilité, mais pas spécifiquement pour la gestion des risques de désastres (GRD).

Néanmoins, le Gouvernement reconnait l'importance de la transparence et de la redevabilité, et les applique pour des domaines et secteurs dont la prise en charge est indispensable dans tout effort de réduction de la vulnérabilité

de la population et ainsi des risques. Ainsi, dans ce cadre, devant le Parlement c'est à dire les députés représentant les citoyens congolais, lors de la présentation de son programme d'action pour 2016 -2021, le Gouvernement par le biais du Premier Ministre, reconnaît de vive voix la non satisfaction des besoins sociaux du peuple congolais, l'existence d'une détresse sociale, et la nécessité d'améliorer ses conditions de vie dans nombre de domaines, malgré les diverses réalisations. Il reconnait également la part de responsabilité de l'Etat dans cette situation, déclarant notamment que les faiblesses de la gouvernance publique du pays sont dans tout ce que les politiques publiques n'ont pu concrétiser ou ont insuffisamment concrétisé pour atteindre le plus grand nombre, ces faiblesses constituant l'envers du succès de ces politiques[(7)], et que dans la conduite de la politique économique et sociale de la Nation, dont il a la charge, le Gouvernement tiendra en compte le rôle central de l'homme[(7)].

Le Gouvernement met en œuvre des efforts importants pour assurer et promouvoir la transparence et la redevabilité dans ses interventions, par la mise en place de mécanismes spécifiques, et prévoit de les renforcer à partir de 2016. Ainsi, des mécanismes pertinents dont l'existence et la mise en œuvre constituent des points forts de la situation actuelle, sont en place et peuvent être exploités, mis à profit adéquatement pour la GRD. Ils comprennent notamment :

(i) La structuration même du Plan de développement national (PND), à l'exemple du PND pour la période 2012-2016, qui comporte quatre (4) documents permettant une planification et un suivi adéquats des actions, à savoir : a) Un Document de Stratégie pour la Croissance, l'Emploi et la Réduction de la Pauvreté, **DSCERP 2012-2016 (Livre 1) qui** offre un cadre intégré des stratégies macroéconomiques et sectorielles que le Congo entend conjuguer pour diversifier et accélérer la croissance, générer des emplois, et développer les secteurs sociaux à la mesure des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), des ambitions d'émergence du Congo, et des aspirations des Congolais ; b) Un Condensé des Programmes des Actions Prioritaires suivi des Cadres de Dépenses à Moyen Terme Sectoriel, **Condensé PAP-CDMT Ministériels 2012-2016, (Livre 2)**, pour la mise en oeuvre du DSCERP 2012-2016 ; c) Un document d'orientation budgétaire, **Cadre macroéconomique et budgétaire 2012-2016 (Livre 3) qui** projette les perspectives macroéconomiques à moyen terme (cadre macroéconomique), profile l'allocation des ressources par objectifs stratégiques, domaines d'intervention, missions et institutions (Cadre budgétaire) et précise les modalités de financement ; d) Un **Cadre Institutionnel de mise en oeuvre, de suivi et évaluation de l'Exécution et des Performances des Programmes d'Actions Prioritaires (Livre 4)** décrivant le dispositif institutionnel et les outils statistiques et informatiques à mettre en place pour assurer l'exécution effective des programmes, le suivi des réalisations et l'évaluation des impacts du développement économique et social du pays[(85)]; et

(ii) La mise en place d'outils pratiques, contraignants, permettant le suivi adéquat de la mise en œuvre effective du PND composés notamment : a) d'une Feuille de route du Gouvernement pour la période de mise en œuvre du PND (correspondant à une prescription claire par SE Monsieur le Président de la République lui-même, servant d'outil d'orientation générale pluriannuelle de l'action Gouvernementale, en rapport avec l'exécution du plan national de développement, et qui établit le lien indispensable entre les orientations des politiques et stratégies sectorielles formulées à partir des piliers du PND et les changements durables devant conduire aux impacts attendus, du Chemin d'avenir pour le cas du PND 2012-2016) ; b) de Lettres de mission de chaque membre du Gouvernement (il s'agit de lettre de mission fixée annuellement par SE Monsieur le Président de la République lui-même à chaque ministre, qui est un document de contractualisation et d'engagement individuel de chaque ministre devant le Président de la République, constituant le document de base pour le suivi et l'évaluation des performances du Ministère) ; c) de Cadres de performance des Ministères (Le cadre de performance du Ministère est un document contractuel annexé à la lettre de mission du ministre, faisant le lien de cohérence entre les missions, les résultats et les différents indicateurs qui y sont associés, permettant la programmation des cibles à atteindre au cours d'une année pour chaque indicateur, et servant de tableau de bord pour le suivi et l'évaluation du processus et des résultats attendus, par le Comité de Suivi et d'Evaluation des Politiques et Programmes Publics) ; et d) La mise en place d'un Comité de Suivi et d'Evaluation des Politiques et Programmes Publics, rattaché à la Présidence (Cabinet) (qui élabore les cadres de performance des Ministères en collaboration avec les Ministères, qui seront ensuite déclinés par les cabinets ministériels, les directions générales et centrales à leurs niveaux, et qui assure le suivi et l'évaluation du processus et des résultats attendus sur la base des cadres de performance des Ministères établis) [(123)].

Le renforcement de ces mécanismes de suivi et d'évaluation de la performance du Gouvernement, prévu à partir de cette année 2016, constitue également un atout et une opportunité pertinente d'optimisation de la gouvernance des risques, et notamment de la transparence et de la redevabilté en matière de gestion des risques de désastres dans le pays**.** Ce renforcement consiste plus précisément en la création de deux outils de pilotage de la performance Gouvernementale composés de : (i) l'agence pour la promotion de la gestion axée sur les résultats, et de (ii) l'agence pour l'évaluation de l'action Gouvernementale, afin que le Gouvernement soit tenu à l'obligation de résultats qui devra être évaluée selon des normes simples et accessibles à tous[(7)].

La situation actuelle présente des faiblesses et défis à considérer.

Malgré les initiatives et efforts en place pour promouvoir la transparence et la rédevabilité, des lacunes méritent d'être pris en charge, notamment :

(i) L'absence de mécanisme de suivi et de communication sur les interventions de réponse post-désastres entreprises, qui est en grande partie, liée à l'absence de mécanisme de coordination nationale adéquate.

(ii) L'absence de définition claire et adéquate des rôles et responsabilités des diverses institutions en matière de gestion des risques de désastres (GRD), ne permettant pas encore un suivi adéquat de leur réalisation, en termes de produits et résultats concrets.

(iii) L'absence d'outils standardisés permettant l'identification et la prise en charge adéquates, fiables et transparentes des besoins sectoriels et des victimes en cas de désastres.

La prise en charge de plusieurs besoins clés identifiés est recommandée pour améliorer la situation actuelle.

Pour renforcer la transparence et la_redevabilité, en matière de gestion des risques de désastres (GRD) dans le pays, il est recommandé d'assurer:

(i) Le renforcement de la prise en compte des mandats et responsabilités des institutions en matière de GRD dans les mécanismes actuels avec un suivi et une évaluation des résultats concrets réalisés y afférents.

(ii) La définition claire et adéquate des rôles et responsabilités des diverses institutions en matière de GRD au sein d'un mécanisme de coordination globale de la GRD au niveau national.

(iii) L'élaboration d'outils et démarche adéquats de mise en œuvre de la réponse d'urgence post-désastre, permettant de garantir la transparence et la redevabilité, tels que : l'utilisation de fiche de distribution des aides d'urgence adéquate standard et testée ou la publication régulière des situations des ressources allouées aux institutions concernées et des aides apportées aux victimes.

IV.13. De la coopération régionale et internationale

Le Congo est très impliqué dans la coopération sous-régionale, régionale et internationale dans différents domaines, y compris dans le domaine de la GRD, mais encore de façon assez limitée.

Le Congo tient une place importante dans les dispositifs régional, sous-régional, et international.

(i) Avec son massif forestier estimé à 220 millions d'hectares, représentant environ 10 % de la superficie du bassin du Congo, le Congo est reconnu comme un ardent défenseur des questions liées aux changements climatiques du fait de son leadership aux niveaux sous-régional et continental, et sert souvent de porte-parole des États africains en matière de changement climatique et de gouvernance environnementale dans des négociations internationales depuis le Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992[(4)].

(ii) Avec un produit intérieur brut (PIB) nominal estimé à 6888,2 milliards de francs CFA en 2014, le Congo représente 14 % du total du PIB de la Communauté des États de l'Afrique centrale (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale ou CEMAC, et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale ou CEEAC), il y tient une place importante[(4)].

Le Congo est engagé, plus ou moins activement dans des organisations, cadres et la mise en œuvre d'initiatives sous-régionaux et régionaux, en matière spécifiquement de GRD, comme :

(i) La « Stratégie régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophes » élaborée en 2004 par l'Union Africaine (UA) et le Nouveau partenariat pour le développement africain (NEPAD), dont les objectifs sont : l'engagement politique accru envers la réduction des risques de catastrophe ; une meilleure identification et évaluation des risques de catastrophe ; une meilleure gestion des connaissances relatives à la réduction des risques de catastrophe ; une prise de conscience accrue de la réduction des risques de catastrophe au sein de la population ; une meilleure gouvernance des organes impliqués dans la réduction des risques de catastrophe ; et l'intégration de la réduction des risques de catastrophe à la gestion des réponses aux urgences[(124)].

(ii) Le « Programme d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie africaine pour la réduction des risques de catastrophes (2005-2010) », élaboré par l'Union Africaine (UA) et le Nouveau partenariat pour le développement africain (NEPAD), dont les objectifs spécifiques sont de renforcer: la compréhension de comment la gestion et la réduction des risques de catastrophes font partie intégrante du développement durable ; la compréhension du pourquoi la stratégie régionale est impérative pour le développement socio-économique de l'Afrique ; la connaissance sur la gestion et la réduction des risques de catastrophes en vue de la mise en œuvre de la

stratégie ; et la capacité des niveaux national et sous-régional pour l'intégration et la mise en œuvre de la gestion et de la réduction des risques de catastrophes dans le processus de développement[125].

(iii) La «Stratégie Régionale Afrique Centrale pour la prévention des risques et la gestion des catastrophes et l'adaptation aux changements climatiques » élaborée en 2012 par la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), avec son « Cadre de mise en œuvre » et dont les axes stratégiques sont : Un engagement politique plus décisif pour la réduction des risques de catastrophes ; Une maîtrise des risques renforcée et des systèmes d'alerte précoce efficaces ; Une meilleure gestion des connaissances et pratiques relatives à la réduction des risques de catastrophes ; réduire les facteurs de risques sous-jacents ; et Une meilleure préparation à la réponse aux catastrophes[126].

(iv) Le « Plan d'action de préparation et de réponse aux catastrophes en Afrique centrale (2012-2016) » axé sur les actions suivantes : répertorier les risques et identifier les vulnérabilités aiguës ; améliorer les mécanismes de prévention et d'alerte ; accroître les capacités de préparation, de prévention, de réponse et de réhabilitation aux crises, au niveau national et régional ; renforcer et améliorer le cadre juridique relatif à la réduction des risques et à al gestion des catastrophes ; accroître les capacités de financement des mécanismes de préparation et de réponse aux crises[126].

Le Congo est engagé, plus ou moins activement dans des organisations, cadres et initiatives internationaux, en matière spécifiquement de gestion des risques de désastres (GRD), notamment, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), adopté en Mars 2015 (résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies n°69/283 du 03 Juin 2015), qui constitue le nouveau cadre servant de guide pour renforcer les efforts des différents Etats et parties prenantes en matière de réduction des risques de désastres, et vise à orienter la gestion multirisque des risques de catastrophes dans le contexte du développement, à tous les niveaux et dans tous les secteurs, avec comme but principal de prévenir les nouveaux risques de catastrophes et réduire les risques de catastrophes existants par la mise en œuvre de mesures économiques, structurelles, légales, sociales, sanitaires, culturelles, éducationnelles, environnementales, technologiques, politiques et institutionnelles, intégrées et inclusives, qui permettent de prévenir et réduire l'exposition aux aléas et la vulnérabilité aux catastrophes, d'améliorer la préparation en vue de la réponse et du relèvement, et ainsi de renforcer la résilience avec les quatre (4) priorités d'action suivantes: (i) comprendre les risques de catastrophe ; (ii) renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour mieux les gérer ; (iii) investir dans la réduction des risques de catastrophe aux fins/en vue de la résilience ; (iv) renforcer la préparation aux catastrophes pour permettre d'assurer une réponse efficace, et pour « reconstruire en mieux » durant le relèvement, la réhabilitation et la reconstruction[127].

Le Congo est engagé, plus ou moins activement, dans des organisations, cadres et initiatives sous-régionaux et régionaux, couvrant des domaines non spécifiquement de gestion des risques de désastres (GRD), mais qui y contribuent ou peuvent y contribuer, notamment :

(i) **Des organisations sous-régionales dont[25]:** La Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC) ; La Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) ; La Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) ; La Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC) ; Le Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC) ; L'Association pour le Développement de l'Information Environnementale (ADIE) ; L'Organisation de la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique (OCFSA) ; La Commission Internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS) ; La Commission Economique du Bétail, de la Viande et des Ressources Halieutiques (CEBEVIRHA) ; Le Pôle Régional de Recherche Appliquée au Développement des Savanes d'Afrique Centrale (PRASAC) ; Le Conseil Ouest et Centre africain pour la Recherche et le Développement Agricole -Afrique Centrale (CORAF-AC) (entre autres) ; et Des Organisations sous-régionales de la société civile[25], regroupant de nombreux réseaux intervenant dans le domaine de la conservation et de la gestion durable des ressources forestières, tels que : le Réseau des Femmes pour l'Action et le Développement Durable (REFADD) ; le Réseau des Parlementaires pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale (REPAR); le Réseau Africain d'Action Forestière (RAAF) ; le Réseau des Institutions de Formation Forestière et Environnementale d'Afrique Centrale (RIFFEAC) ; le Réseau des Populations Autochtones et Locales d'Afrique Centrale (REPALEAC) ; et le Réseau des Jeunes pour les Forêts d'Afrique Centrale (REJEFAC)

(ii) Des initiatives très pertinentes, dont le Congo devrait tirer profit de manière optimale, dont:

- La mise en place d'un Observatoire de veille de risques sanitaires et environnementaux est envisagée par l'Association pour la protection de l'environnement du Golfe de Guinée (APEGG), parrainée par le Conseil économique et social (CES), dans le département de Pointe-Noire. Structure technique dont la mission essentielle est de détecter et/ou de mesurer des risques environnementaux et sanitaires, que courent les populations, à partir des gaz polluants émis par les usines de production installées dans la ville[73].

- La réalisation de l'exercice bilatéral mené par le Congo et le Gabon pour tester la communication en cas de déversement transfrontalier d'hydrocarbures tenu du 14 au 15 Septembre 2015 à Pointe-Noire, organisé avec l'appui du Gi Wacaf (l'Initiative mondiale pour l'Afrique occidentale, centrale et australe), qui est un partenariat entre l'Organisation maritime internationale (OMI) et IPIECA (l'association internationale des industries pétrolières pour la conservation de l'environnement marin), et l'adoption de recommandations visant à rendre plus efficace l'action à mener en cas de pollution marine à l'issue de l'exercice[(93)].
- La mise en œuvre du Programme Commun Indicatif (PCI) du Mécanisme Sous-Régional de Coordination pour l'appui à la mise en œuvre du programme UA/NEPAD en Afrique Centrale (MSRC-AC) pour la période 2013-2016[(128)] qui contient les actions envisagées en appui aux institutions d'intégration en Afrique Centrale, et qui est structuré depuis novembre 2009 autour des six domaines de coopération ou groupes thématiques (clusters) suivants : a) Développement des infrastructures de Transport, Energie, TIC, Eau et Hygiène ; b) Gouvernance, Paix et Sécurité ; c) Industrie, Commerce et accès aux marchés ; d) Agriculture, Sécurité Alimentaire et Environnement ; e) Sciences et technologie, mise en valeur des ressources humaines, emplois, Santé, VIH/SIDA; et f) Développement des cadres institutionnels , et incluant plusieurs actions clés dont[(128)]:
  *L'élaboration des Directives sous-régionales en matière de réglementation des études d'impact environnemental (EIE) en milieu forestier en Afrique Centrale ; La mise en œuvre du projet « Approche régionale harmonisée à la gestion des forêts de production dans le Bassin du Congo » ; *L'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie sous-régionale de recherche forestière en Afrique Centrale ; *La mise en œuvre du projet régional de renforcement des capacités institutionnelles REDD+ ; *L'appui à la mise œuvre du système de surveillance et des Mesures de Notification et Vérification (MNV) nationaux du stock de carbone forestier dans le Bassin du Congo ; *La mise en oeuvre du projet « Conservation de la biodiversité transfrontalière dans l'Interzone Cameroun-Congo-Gabon » ; *La mise en place des normes de rejets (activité relevant de la CICOS) ;*L'animation des groupes de travail thématiques (GT) d'Afrique Centrale (GT biodiversité, GT climat, GT désertification, GT gouvernance) ; *L'étude de faisabilité pour la mise en place d'un système de surveillance des eaux territoriales de la Sous-région CEMAC ; *Le Programme régional semencier de la CEMAC et de la CEEAC ; *L'appui à la CEEAC dans la mise en œuvre du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA) dans sept de ses pays membres dont le Congo ; *Le Forum sur la mise à niveau des entreprises pour la transition vers l'économie verte en Afrique Centrale ; *L'appui à l'élaboration d'un projet sous-régional de surveillance intégrée des maladies ; *L'appui à la formation des professionnels de santé sur les stratégies de lutte contre les vecteurs de maladies ; *L'assistance au projet d'appui technique pour la surveillance des vecteurs de maladies en Afrique Centrale ; *L'appui à la mise en œuvre de la lutte anti vectorielle dans les zones d'endémie ciblées des pays de la CEMAC ; L'assistance à la production et à la diffusion de la revue scientifique semestrielle « Sciences et Médecines en Afrique » ; *L'appui à la mise en œuvre des plateformes de concertation des parties prenantes (Organisation de séminaires et ateliers de renforcement des capacités des acteurs de l'eau du Bassin du Congo) ; *L'élaboration de la charte de l'eau pour le Bassin du Congo ; *L'élaboration d'un Schéma Directeur d'Aménagement des Eaux du bassin du Congo (SDAGE) ; *L'élaboration de la stratégie de communication de la CICOS.

(iii) **Des accords régionaux adoptés au Congo**, comme la « Déclaration de Brazzaville sur l'exploitation illégale et le commerce illicite de la faune et la flore sauvages d'Afrique», adoptée lors d'une conférence internationale sur l'exploitation illégale des produits de la faune et de la flore sauvages d'Afrique, tenue à Brazzaville en Avril 2015 (avec l'appui du PNUD) [(101)].

Le Congo est engagé, plus ou moins activement, dans des organisations, cadres et initiatives internationaux, couvrant des domaines non spécifiquement de gestion des risques de désastres (GRD), mais qui y contribuent ou peuvent y contribuer, notamment, la Convention-cadre sur les changements climatiques - Conférence des Parties Vingt et unième session (COP 21) adoptée en Décembre 2015, dans laquelle : (i) Les Parties reconnaissent la nécessité d'éviter et de réduire au minimum les pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques, notamment les phénomènes météorologiques extrêmes et les phénomènes qui se manifestent lentement, et d'y remédier, ainsi que le rôle joué par le développement durable dans la réduction du risque de pertes et préjudices ; (ii) Il est préconisé les domaines de coopération et de facilitation visant à améliorer la compréhension, l'action et l'appui, à savoir : Les systèmes d'alerte précoce; La préparation aux situations d'urgence; Les phénomènes qui se manifestent lentement; Les phénomènes susceptibles de causer des pertes et préjudices irréversibles et permanents; L'évaluation et la gestion complètes des risques; Les dispositifs d'assurance dommages, la mutualisation des risques climatiques et les autres solutions en matière d'assurance ; Les pertes autres qu'économiques; et La résilience des communautés, des moyens de subsistance et des écosystèmes[(129)].

Outres les différents collaborations au niveau national avec des organisations sous-régionales ou régionales ou internationales présentes au Congo, sous forme de divers projets et programmes ou assistance technique, des opportunités de collaboration dont l'exploitation est à optimiser existent, à l'exemple :

(i) **Du cas du Programme Alimentaire Mondial (PAM), qui, à travers son Programme Pays 200648 (2015-2018) pour la République du Congo** et la signature d' un MoU avec le Gouvernement en avril 2015, s'est engagé à aider le Gouvernement à mettre en place des politiques adéquates en matière (a) d'alimentation scolaire, (b) de filets de sécurité sociale, (c) de nutrition, et (d) de gestion des risques et des catastrophes, et qui a élaboré une note conceptuelle proposant une stratégie de mise en œuvre et des activités pour la 4ème composante portant sur la gestion des risques et des catastrophes, et visant à apporter un appui technique au Gouvernement pour améliorer la gestion des risques et des catastrophes, à travers deux volets : (a) Le volet 1 : Le renforcement des capacités opérationnelles des autorités Congolaises pour la gestion des catastrophes, avec parmi les principales activités prévues : la planification de contingence, l'organisation et la réalisation d'exercices de simulation, et l'appui technique à l'organe de gestion des catastrophes ; et (b) Le volet 2 : L'encadrement et le support technique pour une planification multisectorielle visant à renforcer la résilience des communautés face aux chocs récurrents affectant leur développement et leur sécurité alimentaire, avec parmi les principales activités prévues l'assistance au Gouvernement pour développer des outils de programmation y afférents utilisant l'approche 3PA qui vise à concevoir, planifier et mettre en œuvre des programmes de renforcement de la résilience à long terme, élaborés dans le cadre de partenariats et conformes aux priorités nationales et locales, avec la réalisation d'Analyse Intégrée du Contexte (AIC), de Programmation Saisonnière basée sur les Moyens d'Existence (PSME), et de Plans Communautaires Participatifs (PCP) (130).

(ii) **Du cas du PNUD, qui, dans son Programme pour la République du Congo (2014-2018),** venant en appui aux efforts nationaux pour la réalisation des priorités stratégiques du DSCERP (2012-2016), propose dans le cadre de la protection de l'environnement et la promotion d'un développement durable inclusif et résilient, sa contribution pour le renforcement du système d'alerte précoce et la préparation à la gestion des catastrophes par la mobilisation des groupes vulnérables (femmes, jeunes, personnes âgées, handicapés, populations autochtones), et énonce dans son Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la République du Congo pour 2014-2018 (Effet PNUAD no 5), comme indicateur de résultat y afférent « la Stratégie de gestion des catastrophes exécutée » et comme Produits indicatifs du programme de pays y afférent « Le système d'alerte rapide et le plan de gestion des situations de catastrophe sont opérationnels» (131).

(iii) **Du cas de la Banque Africaine de Développement (BAD), dont la Stratégie pays 2013-2017 pour la République du Congo**, vise principalement à aider le Congo à parachever sa transition pour sortir de la fragilité et à mettre en place les bases d'un développement durable et inclusif, en mettant l'accent sur (a) le développement du secteur privé pour créer plus d'opportunités économiques ; (b) l'intégration régionale pour permettre au Congo de libérer son potentiel de croissance et de diversification ; et (c) la gestion des ressources publiques, et en accordant une grande attention à la considération adéquate d'autres questions cruciales pour le développement du Congo notamment la croissance verte et la résilience au changement climatique(34).

La situation actuelle présente des lacunes et faiblesses à considérer.

Malgré les efforts menés et les nombreuses initiatives auxquelles le Congo participent, son engagement dans la coopération sous-régionale, régionale et internationale en matière de gestion des risques de désastres (GRD) et sa mise à profit en sa faveur, reste encore limitée, face aux besoins et aux potentialités.

(i) Beaucoup d'aléas et de risques y afférents rencontrés au Congo, provenant régulièrement des pays voisins, dont la prévention et la résolution passe obligatoirement par des collaborations avec eux, sont encore récurrents et demeurent non encore résolus.

(ii) La gestion consensuelle des intérêts et biens communs, partagés par les pays de la sous-région, qui sont sources de risques potentiels, n'est pas toujours assurée de manière adéquate et égale entre les pays.

(iii) Des accords sont établis en matière de GRD mais dont le Congo n'a pas encore réellement bénéficié de manière adéquate

(iv) Des expériences pertinentes en matière de GRD dans les autres pays voisins pouvant être mises à profit par le Congo, ne le sont pas encore.

(v) Compte tenu de ses capacités actuelles en matière de GRD (organisationnelle, technique, financière et matérielle) et notamment de réponse d'urgence post-désastre, le Congo risque encore d'avoir besoin d'un appui extérieur plus ou moins important, en cas de désastre d'une certaine envergure (appel international), ses capacités nationales pouvant être rapidement dépassées.

(vi) Divers soutiens / supports disponibles dans le pays, proposés par les partenaires, sont inconnus et ne sont pas exploitées ni mis à profit comme il se doit par les parties prenantes nationales, notamment dans le cadre du renforcement et du transfert de capacités.

(vii) Le Congo en tant que membre de la communauté internationale de GRD (UNISDR global platform) et à accepter des engagements à respecter en matière de prévention et de réduction des risques de désastres (RRD), notamment le Cadre de Sendai pour la Réduction des Risques de Catastrophes (RRC) pour la période 2015-2030, dont la mise en œuvre n'a pratiquement encore démarré.

La prise en charge de plusieurs besoins clés identifiés est recommandée pour améliorer la situation actuelle.

Pour promouvoir la coopération sous-régionale, régionale et internationale en matière de gestion des risques de désastres (GRD), et permettre au Congo d'en tirer profit de manière optimale, il est recommandé d'assurer:

(i) Le renforcement de la coopération pour assurer une meilleure maîtrise des aléas et des risques y afférents de nature transfrontalière, issu des pays voisins.
(ii) Le renforcement de la gestion consensuelle des intérêts et biens communs, partagés par les pays de la sous-région, en vue de mieux maîtriser les risques potentiels qui pourraient en découler.
(iii) L'exploitation et la mise à profit optimale pour le Congo des divers accords ou programmes ou stratégies en matière de GRD auxquels le Congo a adhéré.
(iv) L'exploitation et la mise à profit optimale pour le Congo d'expériences pertinentes en matière de GRD dans les autres pays voisins
(v) Le renforcement de la collaboration avec les partenaires techniques et financiers en vue d'un éventuel besoin de mobilisation d'appui extérieur, en cas de désastre d'une certaine envergure (appel international) en cas de dépassement des capacités nationales.
(vi) L'exploitation et la mise à profit des divers soutiens et supports disponibles dans le pays, pour appuyer les parties prenantes nationales, notamment dans le cadre du renforcement et du transfert de capacités.
(vii) La mise en œuvre effective d'engagement international en matière de prévention et de réduction des risques de désastres (RRD) notamment du Cadre de Sendai pour la Réduction des Risques de Catastrophes (RRC) (2015-2030).

II. Déclaration de Politique

II.1. Vision

Le pays aspire à devenir :
«Une nation émergente, résiliente dont les efforts de développement socio-économiques et la population sont protégés des risques de désastres de toute nature, et capables de faire face et se relever rapidement et efficacement».

II.2. But

Sur le long terme, en matière de gestion des risques de désastres, le pays vise à:
« Maîtriser les risques de désastres de toute nature et de toute origine qui le menacent, et gérer adéquatement et efficacement les risques résiduels ainsi que les désastres qu'ils peuvent provoquer, afin de minimiser les perturbations engendrées sur le développement et la vie des populations, et celle du pays dans son ensemble ».

II.3. Principes directeurs

Cette stratégie se base sur les principes forts énoncés dans la Constitution de la République du Congo, notamment la reconnaissance par l'Etat de l'importance de la vie humaine, de ses droits et de son environnement, ainsi que des responsabilités qui en découlent :

«La personne humaine est sacrée et a droit à la vie. L'Etat a l'obligation de la respecter et de la protéger » (article 8).
« Tous les citoyens congolais … ont droit à la protection de l'Etat » (article 15).
« Tout citoyen a droit à un environnement sain, satisfaisant et durable et a le devoir de le défendre. L'Etat veille à la protection et à la conservation de l'environnement » (article 41).

Ainsi, les principes qui sous-tendent l'élaboration et la mise en œuvre de cette stratégie sont les suivants:

(i) La protection de la vie, des biens et de l'environnement des citoyens.
(ii) La protection des efforts de développement du pays, ses réalisations socio-économiques, et ses populations, leurs moyens de subsistance et leur environnement.
(iii) L'alignement de la vision nationale de la gestion des risques de désastres avec la vision universellement et internationalement admise consistant à adopter une approche de gestion des risques de désastres, mettant davantage l'accent sur la prévention et la réduction des risques de désastres, et la résilience des communautés.
(iv) La reconnaissance que la prévention et la réduction des risques de désastres ou de désastres, objets de la stratégie, constituent des objectifs primordiaux et des modalités de gestion des risques de désastres.
(v) La reconnaissance de la nécessité de mettre en œuvre une approche systémique assurant la gestion globale des risques de désastres, couvrant l'ensemble de ses composantes à savoir : l'évaluation, le suivi des risques et l'alerte précoce, la prévention et la réduction des risques de désastres, la préparation aux désastres, la réponse d'urgence aux désastres, et le relèvement post-désastres, qui correspondent aux périodes d'avant, pendant et après la survenue d'un désastre.
D'où la référence faite plus à la gestion des risques de désastres de manière globale dans la stratégie, même s'il s'agit d'une stratégie dénommée « Stratégie Nationale de Prévention et de Réduction des Risques de Désastres ».
(vi) Des objectifs stratégiques exigeant des solutions intégrées de la part du Gouvernement face à des problèmes et questions transversaux et multisectoriels, qui promeuvent une approche systématique et cohérente de la gestion des risques de désastres.
(vii) La promotion d'un système national de gestion des risques de désastres permettant une coordination inter- et intra- institutionnelle,
(viii) La promotion de processus qui contribuent au renforcement et à l'amélioration de la qualité et de l'impact des efforts nationaux de gestion des risques de désastres entrepris.
(ix) Des objectifs et actions stratégiques qui renforcent la gouvernance et la redevabilité dans le domaine de la gestion des risques de désastres, promouvant une approche transparente.

Les interventions de gestion des risques de désastres mises en œuvre au Congo doivent être guidées et en conformité avec les principes suivants :

(i) Adopter une approche “multi-aléas”.
(ii) Considérer et assurer le droit à la prévention et à la réduction des risques pour tous.
(iii) Placer la prévention et la réduction des risques de désastres et leur intégration dans le développement et les composantes de la gestion des risques de désastres, comme une priorité clé.
(iv) Assurer les besoins basiques et la protection de la vie humaine.
(v) Minimiser la dépendance aux secours d’urgence.
(vi) Promouvoir le partenariat et la participation, et la résilience communautaire.
(vii) Assurer l’impartialité.
(viii) Assurer la promotion du genre et de l’équité, comme des questions transversales.
(ix) Veiller au respect des principes de transparence et de redevabilité.
(x) Assurer une approche décentralisée et à base communautaire.
(xi) Veiller à assurer la compatibilité avec les us et coutumes et valeurs locales.
(xii) Considérer que l’analyse des risques constitue la base et le point de départ de la gestion des risques de désastres.
(xiii) Considérer que les connaissances, données et informations sont primordiales pour la gestion des risques de désastres.
(xiv) Assurer la considération systématique des questions de changement climatique.
(xv) Considérer l’importance de la coopération régionale et internationale.

III. La Stratégie

III.1. Champs d'application de la stratégie

La Stratégie nationale stipule et définit les actions et étapes à entreprendre pour tendre vers la réalisation complète de la vision nationale.
Elle indique clairement les objectifs visés, les axes stratégiques, les champs d'intervention et les actions stratégiques à mettre en œuvre pour une période de sept (07) ans, de 2016 à 2023.

Une mise à jour est requise avant la fin de cette période pour définir les prochaines étapes à mettre en œuvre vers la réalisation complète de la vision du pays, et vers la réalisation du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes (2015-2030) pour laquelle la République du Congo s'est également engagée avec les autres pays qui l'ont adopté.

Cette stratégie :

(i) S'applique aux Ministères et à tous départements, institutions et agences Gouvernementaux. Les partenaires et les autres parties prenantes sont encouragés à soutenir ses objectifs et sa mise en œuvre.

(ii) Couvre toutes les phases ou composantes de la gestion des risques de désastres (GRD), à savoir : (a) l'évaluation, le suivi des risques et l'alerte précoce ; (b) la prévention et la réduction des risques de désastres (RRD) ; (c) la préparation aux désastres; (d) la réponse d'urgence aux désastres (ou réponses d'urgence post-désastres) ; (e) le relèvement post-désastres (ou relèvement post-urgence), et des interventions dites de relèvement précoce sont à assurer des la phase de réponse d'urgence.

(iii) Couvre tous les aléas (dangers ou menaces) de toutes origine et nature : aléas naturels et aléas anthropiques, incluant les aléas socio-naturels et technologiques et d'autres aléas d'origine socio-politico-économique. Concernant les aléas naturels et socio-naturels, cette Stratégie couvre les événements résultant à la fois : (a) d'aléas dits « non fréquents mais entraînant de grandes conséquences », résultant généralement en un désastre « déclaré » qui excède la capacité à faire face des communautés ou du pays en utilisant leurs propres ressources ; et (b) d'aléas dits « fréquents mais avec des conséquences souvent peu importantes en terme d'envergure », comme lors des inondations fréquentes à des échelles très localisées, mais dont la gestion inadéquate entraîne d'importants effets cumulatifs, impactant grandement les populations affectées et les efforts de développement et de lutte contre la pauvreté menés par le pays ou les collectivités décentralisées.

(iv) Considère et couvre les trois modalités ou aspects de la gestion des risques de catastrophes, à savoir : (a) La Gestion des risques de désastres "Prospective" correspondant à des activités de gestion qui traitent et cherchent à éviter le développement de nouveaux risques de désastres ou l'accroissement des risques de désastres, autrement dit « la prévention des risques de désastres » ; (b) La Gestion des risques de désastres "Corrective" correspondant à activités de gestion qui traitent et cherchent à corriger ou réduire des risques de désastres qui sont déjà présents (existants), autrement dit la « réduction des risques de désastres » ; et (c) La Gestion des risques de désastres "Compensatoire" correspondant aux activités de gestion des risques destinées à renforcer la résilience sociale et économique des individus et des sociétés, particulièrement face aux risques résiduels qui ne peuvent pas être effectivement réduits, incluant ainsi des actions entreprises pour prendre en charge les risques résiduels et réduire les impacts sur les communautés et les sociétés en cas de désastres.

III.2. Objectifs de la Stratégie (2016-2023)

Pour contribuer à la réalisation de la vision nationale et du but fixé par le pays en matière de gestion des risques de désastres, les objectifs (général et spécifiques) de la Stratégie nationale pour la période 2016-2023 sont les suivants.

Objectif général visé pour la période 2016-2023

Renforcer, améliorer de manière substantielle l'état ou le niveau de mise en œuvre ainsi que la pratique de la gestion des risques de désastres dans le pays, à tous les niveaux, couvrant les risques prioritaires (au moins), en veillant à assurer :

- Que les risques considérés comme prioritaires soient prévenus ou réduits au niveau minimum possible, et

- Que les désastres pouvant être engendrés par les risques résiduels, qui sont d'importance variable, puissent être prises en charge adéquatement, au moment opportun.

Objectifs spécifiques pour la période 2016-2023

Pour réaliser l'objectif général fixé, les objectifs spécifiques à réaliser sont :

(i) Assurer que toutes les composantes ou phases de la gestion des risques de désastres, incluant : l'évaluation et le suivi des risques, l'alerte précoce, la prévention et la réduction des risques, la préparation aux désastres, la réponse d'urgence aux désastres, et le relèvement post-désastres, soient adéquatement prises en charge sur le plan technique,
et
(ii) Assurer qu'une organisation et un dispositif adéquats ainsi que les capacités requises, soient en place pour réaliser cette prise en charge adéquate des composantes ou phases de la gestion des risques de désastres.

III.3. Rappel des principaux enjeux à considérer dans la Stratégie

Caractéristiques de la situation du pays par rapport à la gestion des risques de désastres (GRD)

En matière de gestion des risques de désastres (GRD), le pays présente des particularités à considérer sur les plans contextuel, organisationnel (institutionnel et légal), technique et des capacités.

1)- Situation sur le plan contextuel:

(i) Pays en période ou en phase de transition vers la décentralisation de la GRD aux collectivités locales décentralisées (comme stipulée clairement par la Constitution en son article 210) ;
(ii) Pays en cours, ou plus précisément au début du processus de mise en œuvre de la décentralisation de la GRD, qui a été annoncée mais demeure pour le moment sans suite concrète, avec comme conséquence l'absence de capacités et de ressources au niveau des collectivités locales décentralisées, ainsi que la mise en œuvre de tout ce qui se rapporte à la GRD encore pilotée et assurée à partir du niveau central.
(iii) Absence encore de transfert concret des ressources, mais une déclaration de transfert des compétences encore trop générale pour pouvoir être appliquée concrètement sur le terrain, dans la pratique.

2)- Situation sur le plan organisationnel : légal et institutionnel.

2.1) Situation sur le plan légal :

(i) Dispositions légales attribuant la GRD aux collectivités locales existant, promulguées, mais il n'existe pour le moment pas de dispositions concrètes concernant leur mise en œuvre pratique, notamment : en quoi cela consiste concrètement (traduction concrète).
(ii) Dispositions stipulant la nécessité de procéder au transfert effectif des capacités et des ressources, existant, mais la manière et les modalités de sa réalisation ne sont pas préconisées, et ce transfert n'est encore de ce fait pas encore assuré.
(iii) Dispositions pour le niveau décentralisé stipulant les attributions des autorités déconcentrées et des autorités décentralisées existant, mais sont: (a) confuses et non pratiques / non praticables en l'état sans des précisions sur leur traduction concrète et pratique, détaillée et claire ; (b) sans indication sur la responsabilité de coordination ; (c) sans indication sur les mécanismes de coordination interne et externe ; (d) sans indication claire des responsabilités, rôles et modalités de collaboration des services déconcentrés et des services décentralisés.
(iv) Dispositions pour le niveau central stipulant les attributions d'acteurs (institutions) clés en matière de GRD existant, mais : (a) lacunaire, ne concernant que quelques acteurs (Ministères) ; (b) lacunaire ne couvrant que certaines phases ou composantes de la GRD ; (c) confuses, sans traduction claire, détaillée, concrète et pratique des produits attendus, de leurs contours et des modalités de mise en œuvre; (d) sans indication sur la responsabilité de coordination ; (e) sans indication sur le mécanisme de coordination (institutionnelle) interne et externe requis.

(v) Absence de dispositions stipulant le mécanisme de coordination globale de la GRD au niveau national.

2.2) Situation sur le plan institutionnel :

(i) Au niveau décentralisé :
- Parties prenantes au niveau décentralisé non opérationnelles (du moins, pas adéquatement)
- Rôles et responsabilités, et modalités d'intervention de l'ensemble des acteurs au niveau décentralisé (autorités et services déconcentrés ; autorités et services décentralisés ; autorités au niveau des autres subdivisions administratives) non clarifiés, non stipulés clairement.
- Capacité très limitée des autorités, notamment à répondre en cas de survenue de désastres.
- Absence de mécanisme de coordination de la GRD.
- Absence d'organisation interne adéquate de la plupart des acteurs.

(ii) Au niveau central :
- Parties prenantes non opérationnelles en matière de GRD (du moins, pas adéquatement)
- Rôles et responsabilités, modalités d'intervention non clarifiées, non stipulées clairement pour l'ensemble des acteurs et de manière praticable.
- Capacités très limitées, des acteurs au niveau central, notamment à répondre en cas de survenue de désastres.
- Absence d'organisation interne adéquate pour la plupart des acteurs, pour mettre en œuvre la GRD, et notamment des responsabilités qui devraient leur revenir en matière de réponse aux désastres.

3)- Situation sur le plan technique :

Mise en œuvre technique de la GRD et de ses composantes ou phases à tous les niveaux, très inadéquates surtout au niveau décentralisé, en termes de niveau de mise en œuvre (réalisation) et de pratique (en termes d'existence et modalités de mise en œuvre concrète).

Phase ou composante de la GRD :	Situation de réalisation et de mise en œuvre		
	Niveau central	Niveau décentralisé	Niveau local, communautaire
Evaluation, suivi des risques et alerte précoce	Faible	Faible	Faible
Prévention, réduction des risques de désastres	Faible	Faible	Faible
Préparation aux désastres	Faible	Faible	Faible
Réponse d'urgence aux désastres	Faible	Faible	Faible
Relèvement post-désastre	Faible	Faible	Faible

4)- Situation sur le plan des capacités

Capacités très insuffisantes aux niveaux central et décentralisé, mais surtout au niveau décentralisé.

(i) Au niveau décentralisé :
Capacité technique (connaissance, savoir-faire, ressources humaines), capacités financières et matérielles, très faibles, notamment aux niveaux : des autorités décentralisées, des autorités déconcentrées, des services décentralisés, des services déconcentrés (un peu plus).
Il n'y a pas eu de transfert effectif de ressources humaines, financières et matérielles, jusqu'à maintenant.

(ii) Au niveau central :
Capacité technique (connaissance, savoir-faire, ressources humaines) limitées, faibles sur comment mettre en œuvre la GRD et ses composantes, capacités financière et matérielles très limitées aussi.

Résumé de la situation et besoins prioritaires à considérer

1)- La situation en résumé

La gestion des risques de désastres (GRD), incluant la prévention et la réduction des risques ainsi que la préparation aux désastres pouvant être engendrées par les risques résiduels, la réponse d'urgence post-désastre et le relèvement,

est encore assez faiblement assurée au Congo, dans son ensemble, malgré différents efforts et initiatives entrepris actuellement, marquée par :

(i) Une période de transition vers la décentralisation de la gestion des risques de désastres (GRD) aux collectivités locales
(ii) Des capacités très faibles des collectivités locales décentralisées pour la GRD à ce stade, sur les plans organisationnel (institutionnel et légal/ interne et externe), technique et des ressources (en attente du transfert effectif des compétences et des ressources), incluant une capacité de réponse d'urgence faible voire inexistante en cas de désastre.
(iii) Un niveau central en charge d'assurer la GRD en attendant la décentralisation effective (c'est-à-dire le transfert effectif aux collectivités locales décentralisées).
(iv) Des capacités faibles sinon inexistantes du niveau central pour certains aspects de la GRD, sur les plans organisationnel (institutionnel et légal/ interne et externe), technique et des ressources, incluant une capacité de réponse faible en cas de désastre (depuis des années malgré les efforts, demeurant encore très insuffisantes).
(v) L'existence de beaucoup de risques réels et de risques potentiels, latents (rapidement évolutifs), de toute envergure et de tous types non évalués, non suivis et non gérés adéquatement ou pas du tout, ainsi que l'existence d'un niveau important de risques résiduels non gérés, pouvant générer à tout moment des désastres (d'envergure variable).
(vi) La non prise en charge adéquate des populations qui font face régulièrement aux risques de désastres, sans soutien adéquat, et qui sont souvent livrées à elles-mêmes en cas de désastre (ou ne bénéficiant que d'un appui souvent inadapté, insuffisant et temporaire).
(vii) L'insuffisance de connaissance sur la GRD à tous les niveaux.

2)- Les besoins prioritaires à considérer dans la stratégie nationale

Face à la situation, outre la prise en charge des différents défis identifiés, les besoins suivants méritent une prise en charge rapide et prioritaire :

(i) Aider les populations au niveau communautaire local, à gérer les risques à leur niveau, pour pouvoir faire face sans attendre des aides extérieures et éviter que des désastres localisés ne s'étendent et ne deviennent des désastres nationaux. Il s'agit ainsi de renforcer la résilience des communautés dans les zones à risque.
(ii) Veiller à ce que les population locales puissent prévenir et réduire les risques, gérer les risques résiduels en se préparant à faire face aux désastres éventuels, à y répondre et à se relever le plus adéquatement possible, face à tous types de risques, en développant leurs capacités notamment à répondre et à réduire les menaces, leur exposition et leur vulnérabilité.
(iii) Assurer une capacité de réponse d'urgence adéquate au niveau central à tous types de désastres, car tout repose encore sur lui pour le moment, en attendant la décentralisation effective. Il s'agit de s'assurer que le niveau central soit capable de répondre (réponse d'urgence) en cas de survenue de désastres de toute sorte, notamment par le développement de la capacité de réponse des acteurs au niveau central et en faisant en sorte que tous les risques et zones à risques soient identifiés, connus et évalués, et les données acquises, exploitées pour la prise de décision en la matière et pour leur prise en charge effective.
(iv) Définir et mettre en place une organisation adéquate et officielle, institutionnalisée (légalisée) au niveau national couvrant tous les niveaux, en commençant par le niveau central.
Il s'agit notamment : (a) de s'assurer que les acteurs/ parties prenantes, à tous les niveaux, soient mobilisés, impliqués et organisés pour une mise en œuvre commune et concertée des efforts et des moyens, face aux risques, mais aussi pour éviter la survenue de désastres et d'y faire face adéquatement en cas de survenue; et (b) d'organiser de manière formelle les acteurs et de les impliquer tous par rapport à la mise en œuvre de la gestion des risques de désastres (GRD) en général, et de ses composantes / phases en particulier.
(v) Assurer que les compétences et ressources pour la GRD sont effectivement transférées aux collectivités locales décentralisées, et qu'elles aient la capacité d'assurer et mettre en œuvre adéquatement leurs mandats et responsabilités. Il s'agit notamment de s'assurer que les collectivités locales soient effectivement, opérationnelles et capables d'assurer / mettre en œuvre les attributions confiées par la Constitution et les dispositions légales, en particulier au moins en matière de réponse d'urgence (capacité de réponse basique, minimale) pendant cette période de transition.
(vi) Faire en sorte de prévenir et réduire les risques tant que c'est possible afin de limiter le développement des désastres dû à un niveau trop important de risques résiduels non gérés, à tous les niveaux.

III.4. Les Axes stratégiques et Actions stratégiques clés

Afin de réaliser les but et objectifs énoncés, et considérant les principaux enjeux de la situation actuelle, la Stratégie nationale comprend sept (07) axes stratégiques d'intervention, prenant en charge les principaux composantes et aspects de la gestion des risques de désastres, à savoir :

• **Axe stratégique 1 :**	**Promotion de l'effectivité de la gestion des risques de désastres au niveau des Collectivités décentralisées et au niveau local communautaire (populations)**
• **Axe stratégique 2 :**	**Renforcement des capacités institutionnelles (technique et matérielle) à tous les niveaux et du public, pour la gestion des risques de désastres.**
• **Axe stratégique 3 :**	**Renforcement de la coordination nationale de la gestion des risques de désastres et de ses mécanismes clés**
• **Axe stratégique 4 :**	**Optimisation de l'état de préparation et renforcement de la capacité de réponse aux désastres à tous les niveaux**
• **Axe stratégique 5 :**	**Renforcement de l'évaluation et du suivi des risques, et des systèmes d'alerte précoce et d'informations sur les risques, au niveau national**
• **Axe stratégique 6 :**	**Optimisation de l'état de mise en œuvre et de la pratique de la prévention et de la réduction des risques de toute origine, à tous les niveaux.**
• **Axe stratégique 7 :**	**Renforcement de la coopération régionale et sous-régionale, et de la coopération internationale**

Chaque « Axe stratégique de la stratégie » comporte plusieurs « Champs d'intervention » qui sont constitués de plusieurs « Actions stratégiques ».

Axe stratégique 1 : Promotion de l'effectivité de la gestion des risques de désastres au niveau des Collectivités décentralisées et au niveau local communautaire (populations)

Il s'agit d'un axe transversal. La gestion des risques de désastres (GRD) au niveau des collectivités décentralisées et au niveau communautaire est systématiquement couverte dans les autres axes de la stratégie. Les collectivités décentralisées et les populations au niveau communautaire sont systématiquement ciblées et concernées par les actions menées dans chaque axe stratégique.
Cet axe sert essentiellement : (i) à souligner leur importance et la priorité qu'il faut leur accorder dans la situation actuelle du pays ; et (ii) à mettre en relief des actions qui leur sont spécifiquement dédiées, qui ne sont pas incluses dans les autres axes stratégiques, et qui ont un caractère urgent au vue de la situation.
Les populations sont au centre de la gestion des risques de désastres car elles sont les premières victimes de tout désastre et les principaux bénéficiaires de toute action de gestion des risques de désastre entreprise. Pourtant au Congo, elles semblent pour le moment presque pratiquement laissées à leur sort, livrées à elles-mêmes quand les désastres surviennent, et elles sont elles-mêmes souvent des facteurs importants de développement des risques.

Objectifs :

La responsabilité de la gestion des risques de désastres (GRD) est attribuée aux collectivités décentralisées au Congo selon les textes. En pratique, elles jouent un rôle clé dans une gestion de proximité des risques de désastres, qui sans elles, ne pourrait être réalisée mais qui nécessite en plus la collaboration de tous les acteurs, notamment des autorités et services déconcentrés ainsi que la population. Ainsi, au stade actuel de la décentralisation, où elles ne sont pratiquement pas fonctionnelles, ne jouant pas leurs rôles vis-à-vis de la communauté, et n'ayant pas de collaboration

adéquate avec les autorités et services déconcentrés, cet axe stratégique vise à mettre en œuvre des mesures d'accompagnement pour permettre aux collectivités locales d'assurer, au moins, une partie basique de leurs attributions ainsi que des mesures soutenant la réalisation dans les meilleurs délais de la décentralisation effective des compétences et des ressources dans ce domaine de la gestion des risques de catastorphes.

Le niveau local est au centre de la réduction et de la gestion des risques et des désastres (GRD). Ce niveau local dépend de la définition adoptée par les autorités du pays, mais il est souvent assimilé à la plus petite unité du découpage administratif officiel, notamment pour le cas du Congo, les quartiers et villages, qui sont constitués par un ensemble de ménages, au sein desquels les populations sont organisées et regroupées. Quelle que soit la nature des désastres, le niveau local avec ses populations et son économie, est la principale victime. Il est également le destinataire et la principale cible des actions de GRD réalisées, quel que soit le niveau de mise en œuvre. Ainsi la gestion locale des risques et des désastres constitue un élément central du système de GRD du pays. Cet axe stratégique vise ainsi à contribuer : *à renforcer l'efficacité d'une gestion communautaire des risques et des désastres basée sur une participation et un engagement permanents et volontaires des populations incluant un renforcement de leurs capacités techniques et matérielles (groupements, ménages, individus) et un renforcement des capacités technique, matérielle et financière des autorités locales pour une mise en œuvre efficace de la GRD ; *à mobiliser, coordonner et faciliter l'engagement des différentes forces vives présentes au niveau local ; et *à assurer un lien et une communication efficaces avec les autorités du niveau supérieur, jusqu'au niveau central.

Cet axe est comporte deux (02) champs d'intervention, à savoir :

- Champ d'intervention 1: Renforcement de la mise en œuvre de la gestion des risques de désastres au niveau des collectivités décentralisées (départements et communes)[12].
- Champ d'intervention 2: Renforcement des mécanismes et processus locaux, communautaires clés de gestion des risques de désastres dans toutes les zones à risques prioritaires.

Les actions stratégiques prioritaires à mettre en œuvre pour chaque champ d'intervention sont :

- Pour le Champ d'intervention 1: Renforcement de la mise en œuvre de la gestion des risques de désastres au niveau des collectivités décentralisées (départements et communes) :
  - Action stratégique 1 : Soutien au processus de transfert de capacités et de ressources dans le cadre de la décentralisation
  - Action stratégique 2 : Développement et mise en œuvre d'un mécanisme de travail conjoint et de collaboration basique, simple entre autorités et services déconcentrés, et autorités et services décentralisés, en attendant la décentralisation effective (basé sur les textes déjà existants)
  - Action stratégique 3 : Mise en place et opérationnalisation au niveau des collectivités décentralisées, en commençant par les plus exposées, de dispositifs de réponse et de préparation aux désastres, clairs et simples, à travers des plans multi-aléas de réponse et de préparation aux désastres (plans de contingence multi-aléas départementaux et communaux[13])

- Pour le Champ d'intervention 2: Renforcement des mécanismes et processus locaux, communautaires clés de gestion des risques de désastres dans toutes les zones à risque prioritaires :
  - Action stratégique 1 : Mise en œuvre de mesures simples de renforcement de la résilience ou la capacité à faire face et à rebondir des communautés, en attendant et/ou parallèlement à la mise en place de mesures spécifiques adaptées aux communautés de chaque zone à risque du pays
  - Action stratégique 2 : Réalisation et formalisation des exercices d'évaluation et de cartographie locales, à base communautaire, participatives des risques (couvrant : analyse des aléas, analyse de l'exposition, analyse de la vulnérabilité, analyse des capacités, analyse des conséquences potentielles et de leurs causes)
  - Action stratégique 3: Renforcement des mécanismes de suivi des risques et d'alerte précoce locaux, à base communautaire, existants dans les zones à risque ciblées
  - Action stratégique 4 : Renforcement des mécanismes, actions et capacités de préparation et de réponse locaux, communautaires aux désastres dans les zones à risque ciblées
  - Action stratégique 5: Renforcement des actions et capacités (technique et matérielle) locales, communautaires, de prévention et de réduction des risques, dans les zones à risque ciblées

[12] En attendant que le mécanisme national de coordination soit mis en place et opérationnel, et que la décentralisation soit effective.
[13] Prévoyant des dispositions permettant de faire appel à l'intervention du niveau supérieur (niveau central pour le département et niveau départemental pour la commune) suivant l'ampleur, à bien définir, des catastrophes.

- Action stratégique 6: Renforcement de l'organisation communautaire pour la coordination des intervenants et interventions de gestion des risques de désastres, dans les zones à risque ciblées (devant inclure et permettre la collaboration avec les autorités locales et traditionnelles, ainsi que la sollicitation de l'appui du niveau supérieur en cas de dépassement des capacités locales communautaires)
- Action stratégique 7 : Renforcement des mécanismes supportant la mise en œuvre de ces mécanismes et interventions locaux à base communautaire.

Axe stratégique 2 : Renforcement des capacités institutionnelles (technique et matérielle) à tous les niveaux et du public, pour la gestion des risques de désastres

Il s'agit d'un axe transversal. Le renforcement de la capacité technique (connaissance/savoir et compétence/savoir-faire) des différentes parties prenantes à tous les niveaux, y compris le public, ainsi que le renforcement de leur capacité matérielle (énoncé dans le champ d'intervention 3 ci-dessous), sont systématiquement couverts et requis dans les autres axes de la stratégie, pour leur permettre de mettre en œuvre adéquatement et efficacement leurs mandats et responsabilités respectifs, par rapport aux différents composantes et aspects de la gestion des risques de désastres.
Cet axe sert essentiellement : (i) à souligner l'importance de ce renforcement et la priorité qu'il faut lui accorder dans la situation actuelle du pays ; et (ii) à mettre en relief des connaissances et compétences basiques dont l'acquisition voire la maîtrise par les acteurs conditionnent souvent dans une large mesure, le succès des mesures et interventions de gestion des risques de désastres entreprises à tous les niveaux.

Objectifs :

Pour assurer l'efficacité du mécanisme institutionnel et celle de la mise en œuvre de la réduction et la gestion des risques de désastres en général, la définition, l'attribution et la connaissance de leurs rôles et responsabilités par les acteurs ne suffisent pas. Il est important que chaque institution, structure engagée dispose de la capacité de mettre en œuvre ses mandats et missions attribués. Cet axe stratégique vise ainsi, à optimiser l'efficacité des institutions, structures et mécanismes clés du dispositif de gestion des risques de désastres au Congo, en optimisant leur efficacité dans la mise en œuvre de leurs rôles et responsabilités, couvrant les différentes composantes de la gestion des risques de désastres, incluant : la prévention et la réduction des risques de catastorphes, la préparation aux désastres, la réponse d'urgence aux désastres, et le relèvement post-désastres, ainsi que la considération et l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans les différentes interventions.

Cet axe est comporte trois (03) champs d'intervention, à savoir :

- Champ d'intervention 1: Renforcement des connaissance et compétence générales de tous les acteurs à tous les niveaux, y compris le public, en matière de gestion des risques de désastres en général, incluant son intégration avec l'adaptation au changement climatique[14]
- Champ d'intervention 2: Promotion de la sensibilisation, la mobilisation et l'engagement soutenus des autorités à tous les niveaux en faveur de la gestion des risques de désastres
- Champ d'intervention 3: Renforcement des capacités technique et matérielle de tous les acteurs concernés pour la mise en œuvre de leurs mandats et responsabilités en matière de gestion des risques de désastres (traité dans les axes stratégiques concernés)

Les actions stratégiques prioritaires à mettre en œuvre pour chaque champ d'intervention sont :

- Pour le Champ d'intervention 1: Renforcement des connaissance et compétence générale de tous les acteurs à tous les niveaux, y compris le public, en matière de gestion des risques de désastres en général, incluant son intégration avec l'adaptation au changement climatique
  - Action stratégique 1 : Développement des connaissances en matière de gestion des risques de désastres et d' adaptation au changement climatique, destinées à être diffusées et vulgarisées à travers le pays, pour la

[14] Des connaissances basiques, essentielles sur l'adaptation au changement climatique devraient être également dispensées étant donné les liens plus qu'évidents entre risques de catastrophes, essentiellement d'origine naturelle et socio-naturelle, et le changement climatique, et ainsi la nécessité de les prendre en charge dans le cadre d'interventions souvent intégrées considérant et abordant les deux.

sensibilisation de tous les acteurs à tous les niveaux, et portant surtout sur les risques et le changement climatique auxquels le pays est exposé, les modalités et les bonnes pratiques dans la mise en œuvre de la gestion des risques de désastres et de l' adaptation au changement climatique, et les connaissances et pratiques traditionnelles locales réussies

- Action stratégique2 : Mise en œuvre de campagnes massives et systématiques d'information et de sensibilisation, du public et des parties prenantes, à tous les niveaux, sur la gestion des risques de désastres et l'adaptation au changement climatique (incluant l'éducation non formelle et les bénéficiaires des actions d'alphabétisation)
- Action stratégique 3 : Intégration complète de la gestion des risques de désastres, et de l'adaptation au changement climatique dans le programme d'enseignement primaire et secondaire
- Action stratégique 4 : Renforcement des connaissance et compétence générales des acteurs (techniques) concernés ou impliqués dans la gestion des risques de désastres à tous les niveaux, en matière d'analyse diagnostique de situation, d'identification de solutions et de planification
- Action stratégique5 : Renforcement de l'implication et de la contribution des médias en matière de sensibilisation et d'éducation portant sur la gestion des risques de désastres

- Pour le Champ d'intervention 2: Promotion de la sensibilisation, la mobilisation et l'engagement soutenus des autorités à tous les niveaux en faveur de la gestion des risques de désastres

  - Action stratégique 1 : Promotion de l'engagement des hautes autorités du Gouvernement en faveur de la gestion des risques de désastres
  - Action stratégique 2 : Promotion de l'engagement des Parlementaires en faveur de la gestion des risques de désastres
  - Action stratégique 3 : Promotion de l'engagement des Maires en faveur de la gestion des risques de désastres

- Pour le Champ d'intervention 3: Renforcement des capacités technique et matérielle de tous les acteurs concernés pour la mise en œuvre de leurs mandats et responsabilités en matière de gestion des risques de désastres (traité dans les axes stratégiques concernés)

  - Action stratégique 1 : Renforcement des capacités technique et matérielle des institutions impliquées dans la réponse aux désastres au niveau central, par rapport à leurs mandats et responsabilités
  - Action stratégique 2 : Renforcement des capacités technique et matérielle des institutions impliquées dans la prévention et la réduction des risques de désastres au niveau central, par rapport à leurs mandats et responsabilités.
  - Action stratégique 3 : Renforcement des capacités technique et matérielle des institutions impliquées dans la réponse aux désastres au niveau central, par rapport à leurs mandats et responsabilités
  - Action stratégique 4 : Renforcement des capacités technique et matérielle des acteurs au niveau décentralisé, incluant les autorités et services déconcentrés, et les autorités et services décentralisés, par rapport à leurs mandats et responsabilités pour toutes les phases ou composantes de la gestion des risques de désastres

Axe stratégique 3 : Renforcement de la coordination nationale de la gestion des risques de désastres et de ses mécanismes clés

Objectifs :

La gestion des risques de désastres (GRD) est l'affaire de tous et nécessite la mise en commun des expertises et des ressources pour réussir. La participation effective de tous les acteurs publics et privés, à tous les niveaux, incluant la communauté est requise. La GRD est ainsi à aborder ensemble dans le cadre d'une coalition de tous les acteurs disposant des capacités et expertises techniques servant ou permettant d'assurer la mise en œuvre des différents composantes et aspects de la GRD, en vue d'un effort commun et d'une coordination adéquate des intervenants et des interventions. Un mécanisme institutionnel clair, formellement établi, fonctionnel, connu et adopté par tous les acteurs, est à la base de l'efficacité de la coordination et de mise en œuvre de la GRD. La coordination se fait à travers plusieurs cadres, notamment : le cadre stratégique, le cadre institutionnel et le cadre légal. Cet axe stratégique, vise ainsi notamment :

(i)- à définir et mettre en œuvre le cadre stratégique national, matérialisé par la présente Stratégie nationale avec son plan d'action, servant de cadre de référence clair (feuille de route claire) pour tous les acteurs (nationaux et

internationaux, publics et privés), qui présente clairement les objectifs et résultats visés par le pays et les actions définies pour y parvenir, auxquelles les acteurs souhaitant intervenir dans le domaine de la gestion des risques de désastres devraient se conformer et contribuer ;

(ii)- à renforcer le cadre légal national pour la gestion des risques de désastres, matérialisé par l'ensemble des dispositions légales et réglementaires stipulant et légalisant l'organisation, le mécanisme institutionnel de coordination et son fonctionnement, et les modalités de mise en œuvre de la GRD dans son ensemble et de ses différentes composantes ou phases, dans le pays, à tous les niveaux, incluant l'attribution claire des mandats et responsabilités aux parties prenantes concernées, auxquelles s'ajoutent toutes dispositions légales requises, permettant la mise en œuvre effective de ces mécanismes et ainsi d'une GRD effective dans le pays.

(iii)- à mettre en place, opérationnaliser et renforcer le cadre institutionnel pour la coordination globale de la gestion des risques de désastres au niveau national, consistant en un dispositif d'organisation des acteurs concernés, aux différents niveaux (central, décentralisé et local) établissant clairement: *la nature, la forme et l'ancrage du dispositif à mettre en place aux différents niveaux ; *les mandats et missions des structures à mettre en place dans le cadre de ce dispositif ; *la composition (leadership et membres) des structures composant ce dispositif ; *les modalités de fonctionnement de ce dispositif dans l'ensemble et aux différents niveaux, et dans toutes les circonstances (par rapport aux différentes phases ou composantes de la gestion des risques de désastres); *la nature des relations et les modalités de liaison et de communication verticale interinstitutionnelle, entre les structures aux différents niveaux de ce dispositif ; *la nature des relations et les modalités de liaison et de communication de ce dispositif avec les autres institutions et structures du Gouvernement ; *la nature des relations et les modalités de liaison et de communication horizontale interinstitutionnelle (entre institutions composant la structure de chaque niveau) de ce dispositif ; et *la nature des relations et les modalités de liaison et de communication intra-institutionnelle (organisation interne verticale et horizontale des institutions composant les différentes structures du dispositif aux différents niveaux).

Cet axe est comporte quatre (04) champs d'intervention, à savoir :

- Champ d'intervention 1: Mise en œuvre du cadre stratégique national développé et adopté
- Champ d'intervention 2 : Mise en œuvre d'un cadre institutionnel adéquat de coordination nationale de la gestion des risques de désastres
- Champ d'intervention 3 : Mise en œuvre d'un cadre légal adéquat et efficace, assurant la mise en œuvre effective du cadre institutionnel de coordination nationale de la gestion des risques de désastres adopté
- Champ d'intervention 4 : Renforcement de l'effectivité et de la pérennité du financement[15] de la gestion des risques de désastres dans le pays, aux différents niveaux et pour les différentes catégories d'acteurs.

Une « **Note d'orientation pour la définition du cadre institutionnel pour la coordination gestion des risques de désastre au Congo** » est présentée en Annexe 2.

Les actions stratégiques prioritaires à mettre en œuvre pour chaque champ d'intervention sont :

- Pour le Champ d'intervention 1: Mise en œuvre du cadre stratégique national développé et adopté
  - Action stratégique 1 : Mise en œuvre des actions prioritaires et mobilisation pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale avec son plan d'action adoptée
  - Action stratégique 2: Préparation et facilitation de la légalisation de cette Stratégie nationale et de son plan d'action (conduisant à la promulgation de la loi sur la gestion des risques de désastres)

- Pour le Champ d'intervention 2 : Mise en œuvre d'un cadre institutionnel adéquat de coordination nationale de la gestion des risques de désastres
  - Action stratégique 1: Adoption d'un mécanisme de coordination globale nationale de la gestion des risques de désastres, claire et adéquate, incluant un ancrage approprié de l'institution de coordination, couvrant tous les niveaux, et renforçant la participation des autorités et communautés locales, ainsi que le secteur privé
  - Action stratégique 2 : Opérationnalisation de l'institution chargée de la coordination nationale de la gestion des risques de désastres (bras opérationnel, secrétaire permanent de la structure de coordination regroupant les acteurs) avec une forme, des mandats, une structure organisationnelle interne, et des mécanismes de fonctionnement et de financement appropriés

[15] Transparent et facilement mobilisable.

- Action stratégique 3 : Opérationnalisation d'une structure de coordination technique nationale de la gestion des risques de désastres regroupant les différents acteurs techniques au niveau central, chargé de la mise en œuvre des actions de gestion des risques de désastres décidées (Comité national ou autre nom : encore à fixer d'un commun accord)
- Action stratégique 4 : Opérationnalisation du dispositif de coordination regroupant les différents acteurs, chargé de la mise en œuvre des actions de gestion des risques de désastres au niveau décentralisé (Comités ou autres noms : encore à fixer d'un commun accord), en priorité au niveau des collectivités locales décentralisées (départements et communes)
- Action stratégique 5: Opérationnalisation de la structure de coordination regroupant les représentants de la population et tous les acteurs, chargée de la mise en œuvre de la gestion des risques de désastres au niveau local (Comité ou autre nom : encore à fixer d'un commun accord)

- Pour le Champ d'intervention 3 : Mise en œuvre d'un cadre légal adéquat et efficace, assurant la mise en œuvre effective du cadre institutionnel de coordination nationale de la gestion des risques de désastres adopté

- Action stratégique 1 : Légalisation de la Stratégie nationale adoptée et de ses dispositions
- Action stratégique 2 : Légalisation du montage institutionnel adopté et de tous ses aspects[16]
- Action stratégique 3 : Révision et clarification des textes existants relatifs aux relations et modalités de liaison entre le niveau central et le niveau décentralisé[17]
- Action stratégique 4 : Révision et clarification des textes existants relatifs aux mandats et organisations des Ministères et institutions concernés, en matière de gestion des risques de désastres au niveau central[18]
- Action stratégique 5 : Révision et clarification des textes existants relatifs aux mécanismes et mandats en matière de gestion des risques de désastres dans le cadre de la décentralisation, notamment au niveau des collectivités décentralisées et au niveau local[19]
- Action stratégique 6 : Révision et clarification des textes existants relatifs aux relations, mécanismes et modalités de collaboration et de communication en matière de gestion des risques de désastres au niveau décentralisé, entre subdivisons administratives ; entre autorités et services déconcentrés, et autorités et services décentralisés au niveau des collectivités décentralisées ; entre autorités locales et populations au niveau local[20]

- Pour le Champ d'intervention 4 : Renforcement de l'effectivité et de la pérennité du financement de la gestion des risques de désastres dans le pays, aux différents niveaux et pour les différentes catégories d'acteurs

- Action stratégique 1 : Mise en place d'un Fonds national de contingence multi-aléas sécurisé, pour faire face efficacement dans les meilleurs délais à d'éventuels désastres, de toute origine (compte tenu de la situation actuelle)
- Action stratégique 2 : Evaluation des besoins de renforcement global des mécanismes de financement et des capacités financières pour la gestion des risques de désastres dans le pays dans son ensemble et pour chaque niveau d'intervention
- Action stratégique 3 : Information des autorités et techniciens Congolais sur les types de mécanismes de financement appliqués dans le monde, et pouvant être adoptés et leur intérêt et efficacité, incluant des mesures pouvant contribuer à améliorer la protection financière de l'Etat et des populations (telles que des mesures de transfert de risques)
- Action stratégique 4 : Renforcement du mécanisme de financement de la gestion des risques de désastres dans le pays dans son ensemble et pour chaque niveau d'intervention
- Action stratégique 5 : Développement et mise en place d'un mécanisme de financement et d'une allocation financière adéquats et pérennes, sécurisés, pour l'institution chargée de la coordination nationale de la gestion des risques de désastres (le bras opérationnel, le secrétariat permanent)

[16] Structure/ dispositif d'organisation à tous les niveaux, liens et relations interinstitutionnels horizontal et vertical, mandats et responsabilités des différents mécanismes et structures du dispositif ou montage institutionnel adopté.

[17] Prise en compte / adaptation au nouveau montage institutionnel ; élimination des chevauchements ; élaboration de textes d'application pertinents ; traduction concrète en résultats et produits de certains responsabilités et mandats attribués et stipulés par les textes existants; délimitations claires des mandats, responsabilités et fonctionnement des mécanismes et structures dans ce dispositif institutionnel adopté.

18 Prise en compte / adaptation au nouveau montage institutionnel ; élimination des chevauchements ; textes d'application ; traduction concrète en résultats et produits ; délimitations claires des mandats et responsabilités pour chaque composante de la GRD

19 Prise en compte/ adaptation au nouveau montage institutionnel ; élimination des chevauchements ; textes d'application ; traduction concrète en résultats et produits ; délimitations claires des mandats et responsabilités pour chaque composante de la GRD, notamment pour les autorités et services déconcentrés et autorités et services décentralisés.

20 Prise en compte/ adaptation au nouveau montage institutionnel ; élimination des chevauchements ; élaboration des textes d'application ; traduction concrète en résultats et produits ; délimitations claires

- Action stratégique 6 : Mise en place d'un mécanisme de financement et d'une allocation financière adéquats et pérennes, sécurisés, pour les Ministères clés, chargés de présider les principaux secteurs d'intervention (leader sectoriel)
- Action stratégique 7 : Mise en place d'un mécanisme de financement et d'une allocation financière adéquats et pérennes, pour les structures de coordination et les acteurs au niveau décentralisé[21]
- Action stratégique 8: Promotion de la mobilisation des partenaires financiers du pays pour contribuer au financement effectif de la gestion des risques de désastres (GRD) dans le pays, à tous les niveaux
- Action stratégique 9: Promotion de la mobilisation et de l'utilisation optimales des fonds Gouvernementaux existants, destinés ou contribuant au financement de tout ou d'une partie des composantes de la gestion des risques de désastres
- Action stratégique 10: Intégration complète de la prévention et de la réduction des risques, dans la planification budgétaire de tous les institutions et Ministères clés impliqués dans la mise en œuvre de la gestion des risques de désastres, avec des lignes budgétaires claires, sécurisées
- Action stratégique 11 : Promotion et optimisation de la mobilisation et de l'utilisation des ressources et appuis financiers de la part du secteur privé, à tous les niveaux

Axe stratégique 4 : Optimisation de l'état de préparation et renforcement de la capacité de réponse aux désastres à tous les niveaux

Objectifs :

Le niveau de risques résiduels existants dans le pays est encore très important, pouvant entraîner à tout moment le développement de désastres d'envergure et d'importance variables. Cet axe stratégique vise principalement à s'assurer que le pays se prépare, met en œuvre des actions de préparation répondant à ses besoins et son profil de risques, et qu'il ait un niveau de préparation optimal (à tous les niveaux) lui permettant de répondre adéquatement à des désastres qui surviennent, aussi bien en termes de réponse d'urgence que de relèvement post-désastres.
Il s'agit de s'assurer que son système de gestion des risques de désastres soit capable d'assurer sa première vocation qui est d'apporter une réponse adéquate (incluant réponse d'urgence et relèvement, dont le relèvement précoce) et à temps en cas de survenue de désastres, en termes de : rapidité de réaction ; rapidité de réponse aux besoins identifiés ; couverture de l'ensemble des besoins de toute nature ; couverture géographique des zones touchées ; et de rapidité de réaction appropriée et à temps par rapport aux changements de l'évolution des situations sur terrain en cours de mise en œuvre des interventions de réponse.
Cet axe stratégique couvre différents aspects et consistent notamment :
(i)- à assurer une planification complète et adéquate des réponses d'urgence post-désastres, couvrant tous les aléas menaçants, toutes les zones à risque, tous les niveaux, tous les secteurs et tous les acteurs, et couvrant les composants suivants : *l'évaluation d'urgence des dégâts et des besoins ou évaluation initiale ; *la définition des réponses proprement dites à apporter ; *la préparation de chaque secteur ; *la préparation de chaque acteur impliqué ; pour lesquels, devraient être clairement définis et disponibles : *l'organisation, *les processus/méthodes et outils, *les capacités techniques, *les ressources matérielles, *les ressources financières, *les mécanismes pour le suivi, l'évaluation et la mise à jour régulière (amélioration/ révision) ;
(ii)- à assurer une planification complète et adéquate du relèvement post-désastres, couvrant tous les aléas menaçants, toutes les zones à risque, tous les niveaux, tous les secteurs et tous les acteurs, et couvrant les composants suivants : *réhabilitation, *relèvement précoce ou early recovery, *reconstruction, ainsi que *l'évaluation des dégâts et des besoins en vue du relèvement ou évaluation secondaire, *la définition des réponses de relèvement proprement dites pouvant être apportées ; *la préparation de chaque secteur ; *la préparation de chaque acteur impliqué ; pour lesquels, devraient être clairement définis et disponibles : *l'organisation, *les processus/méthodes et outils, *les capacités techniques, *les ressources matérielles, *les ressources financières, *les mécanismes pour le suivi, l'évaluation ;
(iii)- à planifier et assurer la réalisation d'entrainements réguliers (exercices / tests de simulation), pour lesquels devraient être définis clairement les aspects suivants : *mécanisme/organisation et acteurs, *processus/méthodes et outils, *capacités techniques, *ressources matérielles, *ressources financières, *suivi, évaluation en vue de la mise à jour/ l'amélioration des plans et mécanismes de préparation.

21 Structures de coordination des acteurs aux niveaux départemental et communal (Comités ou autres noms encore à fixer); autorités et services décentralisés ; autorités et services déconcentrés ; autorités au niveau des autres subdivisions administratives; jusqu'au niveau du quartier et village.

Cet axe est comporte trois (03) champs d'intervention, à savoir :

- Champ d'intervention 1 : Renforcement du niveau et du dispositif de préparation aux désastres et de réponse d'urgence et de relèvement précoce suite aux désastres
- Champ d'intervention 2 : Renforcement du mécanisme de mise en œuvre du relèvement post-urgence
- Champ d'intervention 3 : Renforcement des capacités organisationnelle, technique et matérielle des acteurs clés impliqués dans la mise en œuvre des réponses d'urgence, à tous les niveaux

Les actions stratégiques prioritaires à mettre en œuvre pour chaque champ d'intervention sont :

- Pour le Champ d'intervention 1 : Renforcement du niveau et du dispositif de préparation aux désastres, et de réponse d'urgence et de relèvement précoce suite aux désastres
  - Action stratégique 1 : Définition et mise en œuvre de la configuration adoptée par et au sein du mécanisme institutionnel de coordination de la gestion des risques de désastres durant la mise en œuvre des phases de réponse d'urgence et de relèvement précoce, post-désastres
  - Action stratégique 2: Etablissement du système de déclaration de « situation ou état de désastre ou de catastrophe» au niveau du pays, couvrant tous les niveaux
  - Action stratégique 3 : Planification adéquate des réponses d'urgence et de relèvement précoce, à apporter en cas de désastres, de toute origine et de toute nature, et de la préparation y afférente, à tous les niveaux
  - Action stratégique 4 : Planification adéquate de la préparation des acteurs (institutions individuelles) impliqués dans la mise en œuvre des réponses post-désastres, en particulier des réponses d'urgence et de relèvement précoce
  - Action stratégique 5 : Renforcement du mécanisme d'évaluation des besoins en vue des réponses d'urgence post-désastres
  - Action stratégique 6 : Réalisation de tests et mises à jour réguliers des mécanismes de réponse d'urgence définis dans les plans de contingence développés, à tous les niveaux

- Pour le Champ d'intervention 2 : Renforcement du mécanisme de mise en œuvre du relèvement post-urgence
  - Action stratégique 1 : Définition et mise en œuvre de la configuration adoptée par et au sein du mécanisme institutionnel de coordination de la gestion des risques de désastres, pour la mise en œuvre de la phase de relèvement
  - Action stratégique 2 : Renforcement du mécanisme d'évaluation des besoins en vue des réponses post-urgence de relèvement
  - Action stratégique 3 : Planification des interventions de relèvement à réaliser
  - Action stratégique 4 : Réalisation de tests et mises à jour réguliers des mécanismes de mise en œuvre du relèvement, à tous les niveaux

- Pour le Champ d'intervention 3 : Renforcement des capacités organisationnelle, technique et matérielle des acteurs clés impliqués dans la mise en œuvre des réponses d'urgence, à tous les niveaux
  - Action stratégique 1 : Renforcement des capacités techniques et matérielles des Ministères et institutions Gouvernementales impliqués dans la mise en œuvre des réponses d'urgence, au niveau central, en commençant par les acteurs prioritaires
  - Action stratégique 2 : Renforcement des capacités techniques et matérielles des autorités et services concernés (déconcentrés et décentralisés) impliqués dans la mise en œuvre des réponses d'urgence, au niveau décentralisé (département et commune et les autres subdivisions administratives), en commençant par les acteurs prioritaires

Axe stratégique 5 : Renforcement de l'évaluation et du suivi des risques, et des systèmes d'alerte précoce et d'information sur les risques, au niveau national

Objectifs :

Connaître et comprendre les aléas et les risques potentiels (existants, actifs et dormants) de tous types, évaluer leurs forces, les surveiller instamment, mettre en place une organisation permettant d'être averti et de réagir à temps, constituent la base et le point de départ de toute action de gestion des risques de désastres, quels que soient le niveau et l'échelle considérés.
Cet axe stratégique vise:
(i)- à s'assurer que l'évaluation compète et adéquate des risques couvrant la totalité des aléas (dangers) prioritaires menaçant le pays est réalisée; et
(ii)- à s'ssurer que le suivi des risques ainsi que les systèmes d'alerte requis par la situation et le profil de risques du pays, sont adéquatement mis en œuvre, en veillant à couvrir notamment les composantes et aspects principaux suivants: *Identification des risques (aléa, vulnérabilité incluant l'exposition, capacité, conséquences potentielles) ; *Analyse des risques (aléa, vulnérabilité incluant l'exposition, capacité, conséquences potentielles) ; *Evaluation de l'ampleur/ l'envergure / le niveau de risques ; *Appréciation des risques (niveau d'acceptabilité des risques) ; *Surveillance régulière des risques couvrant ses composantes : aléa, vulnérabilité incluant l'exposition, capacité, conséquences potentielles ; *Transmission des données / informations sur les risques (aléa, vulnérabilité incluant l'exposition, capacité, conséquences potentielles) aux utilisateurs concernés (communautés, acteurs sectoriels, acteurs multisectoriels) ; *Utilisation/ exploitation des données/ informations sur les risques (aléa, vulnérabilité incluant l'exposition, capacité, conséquences potentielles) par les concernés (communautés, acteurs sectoriels, acteurs multisectoriels) ; *Transmission des alertes aux concernés (communautés, acteurs sectoriels, acteurs multisectoriels) ; *Réception des alertes par les concernés (communautés, acteurs sectoriels, acteurs multisectoriels) ; *Utilisation des alertes par les concernés (communautés, acteurs sectoriels, acteurs multisectoriels), en termes de réaction à la réception des alertes.

Cet axe est comporte trois (03) champs d'intervention, à savoir :

- Champ d'intervention 1 : Mise en œuvre et institutionnalisation d'une évaluation et d'un suivi systématiques adéquats des risques
- Champ d'intervention 2: Opérationnalisation d'un système national d'alerte précoce multi-aléas, efficace, coordonnant les différents systèmes d'alerte mis en place par rapport à des aléas spécifiques
- Champ d'intervention 3 : Développement d'un système national d'information sur les risques de désastres

Les actions stratégiques prioritaires à mettre en œuvre pour chaque champ d'intervention sont :

- Pour le Champ d'intervention 1 : Mise en œuvre et institutionnalisation d'une évaluation et d'un suivi systématiques adéquats des risques
  - Action stratégique 1 : Réalisation d'une évaluation compète des risques au niveau national jusqu'au niveau local, couvrant les principaux aléas clés considérés comme prioritaires
  - Action stratégique 2 : Développement ou renforcement des mécanismes nationaux d'évaluation des risques liés aux principaux aléas menaçant le pays, à tous les niveaux (central et décentralisé)
  - Action stratégique 3 : Développement ou renforcement des capacités des institutions en charge de ces mécanismes d'évaluation des risques, à tous les niveaux
  - Action stratégique 4 : Appui à la formalisation et à la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de ces mécanismes d'évaluation des risques, à tous les niveaux
  - Action stratégique 5 : Développement ou renforcement des mécanismes nationaux de suivi ou de surveillance des risques liés aux principaux aléas menaçant le pays, à tous les niveaux (central et décentralisé)
  - Action stratégique 6 : Développement ou renforcement des capacités des institutions en charge de ces mécanismes de suivi ou de surveillance de risques
  - Action stratégique 7 : Appui à la formalisation et à la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de ces mécanismes de suivi ou de surveillance des risques
  - Action stratégique 8 : Développement ou renforcement des mécanismes d'évaluation et de suivi des risques participatifs au niveau local, à base communautaire (en partie déjà abordé dans l'axe1)

- Pour le Champ d'intervention 2: Opérationnalisation d'un système national d'alerte précoce multi-aléas, efficace, coordonnant les différents systèmes d'alerte mis en place par rapport à des aléas spécifiques
  - Action stratégique 1 : Développement ou renforcement des systèmes d'alerte précoce, à tous les niveaux (central et décentralisé)
  - Action stratégique 2 : Développement ou renforcement des capacités des institutions en charge ou impliquées dans ces systèmes d'alerte précoce
  - Action stratégique 3: Appui à la formalisation et à la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de ces systèmes d'alerte précoce
  - Action stratégique 4 : Développement ou renforcement des systèmes d'alerte précoce au niveau local, à base communautaire (en partie déjà abordé dans l'axe 1)
  - Action stratégique 5 : Opérationnalisation d'une unité de coordination du système national d'alerte précoce au niveau central (ou unité de veille et d'alerte précoce)

- Pour le Champ d'intervention 3 : Développement d'un système national d'information sur les risques de désastres
  - Action stratégique 1 : Désignation de l'institution qui va héberger le système national d'information sur les risques de désastres (ou système national d'information pour la gestion des risques de désastres)
  - Action stratégique 2 : Mise en place et opérationnalisation du système d'information national sur les risques de désastres
  - Action stratégique 3: Etablissement d'une base de données, adéquates et complètes sur les risques et désastres, compilant les résultats des évaluations et suivi des risques à tous les niveaux, les résultats d'évaluation des dégâts et besoins post-désastres, et toutes informations et données appuyant la mise en œuvre de la gestion des risques de désastres à tous les niveaux, et accessibles à toutes les parties prenantes et au public
  - Action stratégique 4 : Préparation de la transformation du système d'information national en système d'information géographique (SIG) sur les risques de désastres (ou pour la gestion des risques de désastres), après une période jugée suffisante

Axe stratégique 6 : Optimisation de l'état de mise en œuvre et de la pratique de la prévention et de la réduction des risques de toute origine, à tous les niveaux

Objectifs :

Supprimer, anéantir les risques ou au moins les réduire au strict minimum possible leur niveau, leur potentiel de concrétisation et leurs conséquences nuisibles potentiels, constituent la première stratégie de gestion des risques de désastres.

Cet axe stratégique vise notamment, à s'assurer que la prévention et la réduction des risques de désastres sont effectivement mises en œuvre au Congo, et que leurs situation et niveau de couverture soient adéquats au regard des besoins de la situation et du profil de risques du pays, notamment, en veillant couvrir les composantes clés suivantes : (i) Réduction des aléas (menaces ou dangers) ; (ii) Réduction de la vulnérabilité, incluant la réduction de l'exposition et la réduction des facteurs de vulnérabilité ou facteurs de risques sous-jacents ; (iii) Renforcement de la capacité, de la résilience des éléments exposés et/ou vulnérables (populations, environnement, économie et tous les secteurs à tous les niveaux) ; (iv) Mainstreaming ou intégration complète de la prévention et de la réduction des risques dans le développement ; (v) Mainstreaming ou intégration complète de la prévention et de la réduction des risques dans les phases ou composantes de gestion des risques résiduels, donc dans la gestion des désastres éventuelles.

Il s'agit principalement de mieux maîtriser et réduire les risques de toute nature, dont ceux générés par les activités humaines (économiques et sociales) à travers la mise en œuvre de/d' : (i) Interventions, politiques, stratégies, plans, programmes spécifiquement dédiés ; (ii) Interventions, politiques et stratégies sectorielles non spécifiquement dédiées à la prévention et la réduction des risques de désastres, mais qui y contribuent notamment en réduisant les facteurs sous-jacents ; (iii) Mainstreaming ou intégration complète de la prévention et de la réduction des risques de désastres dans le développement (politiques, stratégies, plans, programmes sectoriels et multisectoriels de développement à tous les niveaux, dans les activités et les budgets) ; (iv) Mainstreaming ou intégration complète de la prévention et de la réduction des risques de désastres dans les composantes de la gestion des risques de désastres (politiques, stratégies, plans, programmes, interventions à tous les niveaux, dans les activités et les budgets) .

Cet axe comporte quatre (04) champs d'intervention, à savoir :

- Champ d'intervention 1 : Renforcement des interventions spécifiquement dédiées à la prévention et à la réduction des risques de désastres, liés à un ou plusieurs aléas
- Champ d'intervention 2 : Renforcement des interventions non spécifiquement de prévention et de réduction des risques de désastres, mais qui sont incontournables ou y contribuent substantiellement
- Champ d'intervention 3: Réalisation de l'intégration complète et adéquate de la prévention et de la réduction des risques de désastres dans le développement
- Champ d'intervention 4 : Réalisation d'une intégration adéquate de la réduction des risques de désastres et de l'adaptation au changement climatique

Les actions stratégiques prioritaires à mettre en œuvre pour chaque champ d'intervention sont :

- Pour le Champ d'intervention 1 : Renforcement des interventions spécifiquement dédiées à la prévention et à la réduction des risques de désastres, liés à un ou plusieurs aléas
  - Action stratégique 1 : Réalisation et institutionnalisation (formalisation) de la prévention et de la réduction des risques de désastres dans tout le pays, à tous les niveaux
  - Action stratégique 2 : Conception et adoption de programmes nationaux de réduction des risques de désastres couvrant tous les niveaux

- Pour le Champ d'intervention 2 : Renforcement des interventions non spécifiquement de prévention et de réduction des risques de désastres, mais qui sont incontournables ou y contribuent substantiellement
  - Action stratégique 1 : Appui pour le renforcement de la mise en œuvre de politiques, stratégies, plans, programmes sectoriels du Gouvernement, dont la réalisation est essentielle pour la réduction des risques de désastres, à tous les niveaux
  - Action stratégique 2 : Renforcement des capacités des institutions clés principalement engagées dans la prévention / la réduction des risques de désastres ayant un niveau élevé dans le pays, à tous les niveaux

- Pour le Champ d'intervention 3: Réalisation de l'intégration complète et adéquate de la prévention et de la réduction des risques de désastres dans le développement
  - Action stratégique: Renforcement de l'intégration concrète de la réduction des risques de désastres dans les politiques et stratégies de développement à tous les niveaux et dans tous les secteurs

- Pour le Champ d'intervention 4 : Réalisation d'une intégration adéquate de la réduction des risques de désastres et de l'adaptation au changement climatique
  - Action stratégique: Renforcement des mécanismes et capacités d'intégration de la réduction des risques de désastres et de l'adaptation au changement climatique

Axe stratégique 7 : Renforcement de la coopération régionale et sous-régionale, et de la coopération internationale

Objectifs :

Les risques et les désastres ne connaissent pas les frontières, le Congo est ainsi constamment exposé aux aléas et risques provenant de ses pays voisins, et compte tenu de ses capacités actuelles en matière de gestion des risques de désastres (GRD), notamment en matière de réponse d'urgence post-désastres, des soutiens extérieurs de partenaires pourraient être toujours requis en cas de désastres d'une certaine envergure. La coopération avec d'autres pays ainsi s'avère primordiale notamment en termes de collaboration pour la mobilisation de ressources (matérielles, techniques et financières), tout en permettant d'échanger des expériences réussies afin d'éviter la répétition inutile de démarche de recherche de solutions scientifiques et techniques qui ont eu du succès ailleurs.

Cet axe stratégique vise ainsi principalement à promouvoir la coopération sous-régionale, régionale et internationale en matière de GRD, afin de permettre au Congo d'en tirer profit de manière optimale, notamment : (i) la coopération avec les pays voisins pour une meilleure maîtrise des aléas et des risques y afférents, de nature transfrontalière ; (ii) une meilleure maîtrise des risques potentiels pouvant exister dans la cadre des intérêts et biens communs sous-régionaux et régionaux, objets de gestion consensuelle ; (iii) l'exploitation optimale par le Congo des divers accords ou programmes ou stratégies en matière de GRD auxquels le Congo a adhéré et des divers partenariats existant à l'intérieur comme à l'extérieur du pays.

Cet axe est comporte deux (02) champs d'intervention, à savoir :

- Champ d'intervention 1 : Renforcement de la coopération régionale et sous-régionale
- Champ d'intervention 2: Renforcement de la coopération internationale

Les actions stratégiques prioritaires à mettre en œuvre pour chaque champ d'intervention sont :

- Pour le Champ d'intervention 1 : Renforcement de la coopération régionale et sous-régionale
  - Action stratégique 1 : Renforcement de la participation du Congo et sa collaboration avec les pays voisins de la sous-région dans le cadre du développement et la mise en œuvre d'accords, stratégies, plans, programmes et projets régionaux et sous-régionaux existants ou planifiés
  - Action stratégique 2 : Renforcement de la collaboration du Congo avec les autres pays voisins, en dehors du cadre de ces accords
  - Action stratégique 3 : Renforcement de la collaboration du Congo avec d'autres pays africains pertinents du fait de leurs expériences et réalisations
  - Action stratégique 4 : Renforcement de la participation du Congo à des évènements régionaux et sous-régionaux organisés sur les thèmes de la gestion des risques de désastres ou s'y rapportant (ateliers, conférences, séminaires)

- Pour le Champ d'intervention 2: Renforcement de la coopération internationale
  - Action stratégique 1 : Optimisation de l'exploitation des opportunités de soutiens techniques et financiers profitables à la gestion des risques de désastres (GRD) au Congo, disponibles auprès des partenaires techniques et financiers implantés au Congo
  - Action stratégique 2 : Renforcement de la participation du Congo et sa collaboration dans le développement et la mise en œuvre d'accords, stratégies, plans, programmes et projets internationaux existants ou planifiés
  - Action stratégique 3 : Renforcement de la collaboration du Congo avec d'autres pays du monde pertinents du fait de leurs expériences et réalisations
  - Action stratégique 4 : Renforcement de la participation du Congo à des évènements internationaux organisés sur les thèmes de la gestion des risques de désastres ou s'y rapportant (ateliers, conférences, séminaires)
  - Action stratégique 5 : Renforcement de la visibilité du Congo au niveau international dans le domaine de la gestion des risques de désastres
  - Action stratégique 6: Optimisation de l'utilisation éventuelle des fonds d'urgence pouvant être mis à disposition du Congo en cas de survenue de désastres dépassant la capacité du pays (suite à des appels internationaux lancés par le Gouvernement)

III.4. Les Résultats attendus et Indicateurs de performance clés

Pour chaque axe stratégique, la réalisation de plusieurs résultats est attendue de la mise en œuvre des principales actions stratégiques définies. L'appréciation du niveau de réalisation des résultats attendus se base sur des indicateurs de performance clés. Ainsi, à chaque résultat attendu est énoncée une série d'indicateurs de performance clés qui correspondent à un certain nombre de résultats ou produits intermédiaires, dont l'obtention (en partie ou en totalité) traduit la réalisation concrète (partielle ou totale) du résultat attendu concerné, permettant ainsi d'apprécier son degré de réalisation.

Les résultats attendus et les indicateurs de performance correspondants pour chaque axe stratégique sont présentés ci-après.

Pour l'Axe stratégique 1 : Promotion de l'effectivité de la gestion des risques de désastres au niveau des Collectivités décentralisées et au niveau local communautaire (populations)

➢ Champ d'intervention 1: Renforcement de la mise en œuvre de la gestion des risques de désastres au niveau des collectivités décentralisées (départements et communes).	
✓ *Action stratégique 1 : Soutien au processus de transfert de capacités et de ressources dans le cadre de la décentralisation*	
Résultat attendu : Un appui au processus de transfert de capacités et de ressources aux collectivités décentralisées dans le cadre de la décentralisation, en matière de gestion des risques de désastres (GRD), est entrepris.	*Indicateurs de performance:* - Mandats, responsabilités et contours des missions des intervenants au niveau décentralisé (autorités et services décentralisés et déconcentrés), au sein des collectivités décentralisées jusqu'au niveau des quartiers et villages, définis plus clairement et plus en détail. - Besoins en termes de capacités technique, matérielles et financières, par rapport à leurs mandats, responsabilités, missions définis, couvrant l'ensemble des composantes de la GRD et en particulier / et en premier par rapport à la préparation et la réponse aux désastres, identifiés. - Un plan de renforcement de capacités des différents intervenants au niveau décentralisé, surtout au niveau des collectivités locales décentralisées, accompagné d'un plan de transfert des ressources sur la base des besoins identifiés, disponible. - Plan de renforcement de capacités et du plan de transfert des ressources soumis aux autorités compétentes centrales pour appréciation, considération et mise en œuvre. - Processus de légalisation des mandats, responsabilités et contours des missions des intervenants au niveau décentralisé (autorités et services décentralisés et déconcentrés), au sein des collectivités décentralisées jusqu'au niveau des quartiers et villages, définis de manière plus claire et détaillée, appuyé.
✓ Action stratégique 2 : Développement et mise en œuvre d'un mécanisme de travail conjoint et de collaboration basique, simple entre autorités et services déconcentrés, et autorités et services décentralisés, en attendant la décentralisation effective (basé sur les textes déjà existants).	

Résultat attendu : Un mécanisme de travail conjoint et de collaboration basique, simple entre autorités et services déconcentrés, et autorités et services décentralisés, en attendant la décentralisation effective (basé sur les textes déjà existants), est disponible et mise en œuvre.	*Indicateurs de performance:* - Modalités de communication, de liaison (verticalement et horizontalement) et de collaboration (i) entre les différents niveaux administratifs au niveau décentralisé (Entre départements, communes, arrondissements, districts, communautés urbaines, communautés rurales, quartiers, et villages) ; (ii) entre les différents intervenants au sein d'un même niveau administratif et au sein de niveaux administratifs différents, au niveau décentralisé (entre autorités et services décentralisés et déconcentrés), au sein des collectivités décentralisées jusqu'au niveau des quartiers et villages, définies plus clairement et de manière plus détaillée. - Processus de légalisation des modalités de communication, de liaison (verticalement et horizontalement) et de collaboration des différents niveaux administratifs et des différents intervenants au niveau décentralisé (autorités et services décentralisés et déconcentrés), définies de manière plus claire et détaillée, surtout au niveau au sein des collectivités décentralisées (départements et communes) jusqu'au niveau des quartiers et villages, appuyé.
✓ Action stratégique 3 : Mise en place et opérationnalisation au niveau des collectivités décentralisées, en commençant par les plus exposées, de dispositifs de réponse et de préparation aux désastres, clairs et simples, à travers des plans multi-aléas de réponse et de préparation aux désastres (plans de contingence multi-aléas départementaux et communaux).	
Résultat attendu : Des dispositifs de réponse et de préparation aux désastres, clairs et simples, à travers des plans multi-aléas de réponse et de préparation aux désastres (plans de contingence multi-aléas départementaux et communaux, sont mis en place et opérationnalisés au niveau des collectivités décentralisées, en commençant par les plus exposées.	*Indicateurs de performance:* - Plan de réponse et de préparation aux désastres appelé « plan de contingence multi-aléas [22] (départementaux et communaux)» par rapport à des risques considérés comme prioritaires, sur la base d'un modèle standard de plan développé par le pays et à utiliser pour tous les niveaux (développé dans l'axe stratégique 4), disponible. - Procédures d'opération d'urgence standard (ou fiche réflexe d'opération) pour les réponses d'urgence, à intégrer dans les plans de contingence élaborés, disponibles.
Champ d'intervention 2: Renforcement des mécanismes et processus locaux, communautaires clés de gestion des risques de désastres dans toutes les zones à risque prioritaires.	
✓ Action stratégique 1 : Mise en œuvre de mesures simples de renforcement de la résilience ou la capacité à faire face et à rebondir des communautés en attendant et/ou parallèlement à la mise en place de mesures spécifiques adaptées aux communautés de chaque zone à risque du pays	

[22] Un seul plan de contingence traitant plusieurs risques suivants des scénarii bien établis. Mais pas un plan de contingence pour chaque risque.

Résultat attendu : Des mesures simples de renforcement de la résilience ou la capacité à faire face et à rebondir des communautés, sont appliquées en attendant et/ou parallèlement à la mise en place de mesures spécifiques adaptées aux communautés de chaque zone à risque du pays	*Indicateurs de performance:* - Des mesures simples et standards, à appliquer à l'échelle individuelle et du ménage, permettant de prévenir et réduire les différents risques existants au sein de la communauté (telles que le lavage des mains) sont vulgarisées - Des mesures simples et standards, à appliquer à l'échelle individuelle et de ménage, pour se préparer à faire face à des désastres de toute origine (telles que mise à l'abri des papiers administratifs et stockage d'une quantité minimum d'eau potable) et répondre en cas de survenue d'un désastre à la réception de l'alerte (réactions et attitudes à adopter) sont vulgarisées. - Des dispositifs simples d'organisation communautaire pour assurer le suivi des aléas (dangers / menaces existants) et donner et recevoir les alertes, sont établis et fonctionnels. - Un dispositif d'organisation communautaire permettant l'entraide et l'assistance mutuelle en cas de désastre, et permettant de solliciter des appuis extérieurs, est établi et fonctionnel.
✓ Action stratégique 2 : Réalisation et formalisation des exercices d'évaluation et de cartographie locales, à base communautaire, participatives des risques (couvrant : analyse des aléas, analyse de l'exposition, analyse de la vulnérabilité, analyse des capacités, analyse des conséquences potentielles et de leurs causes)	
Résultat attendu : Des exercices d'évaluation et de cartographie locale, à base communautaire, participative des risques (couvrant : analyse des aléas, analyse de l'exposition, analyse de la vulnérabilité, analyse des capacités, analyse des conséquences potentielles et de leurs causes), sont réalisés et institutionnalisés.	*Indicateurs de performance:* - Qualité et de la couverture des exercices déjà réalisées si existants (points forts, faiblesses et besoins de renforcement) connue - Rapport compilant points forts, faiblesses et besoins de renforcement identifiés dans les différentes communautés des différentes zones à risques ciblées disponible. - Méthodologie et outils pour la réalisation des exercices d'évaluation et de cartographie locale participative, à base communautaire des risques (tout en capitalisant les acquis), disponible. - Méthodologie et outils développés (formation de formateurs au niveau central) vulgarisés. - Des exercices d'évaluation et de cartographie locale participative, à base communautaire des risques, au niveau des différentes communautés composants les différentes zones à risques du pays (formation et application au niveau local, communautaire des méthodologie et outils développés), réalisés.
✓ Action stratégique 3: Renforcement des mécanismes de suivi des risques et d'alerte précoce locaux, à base communautaire, existants dans les zones à risque ciblées	
Résultat attendu : Les mécanismes de suivi des risques et d'alerte précoce locaux, à base communautaire, existants dans les zones à risque ciblées, sont renforcés.	*Indicateurs de performance:* - Mécanisme/ système existant au niveau de chaque communauté, et leurs capacités existantes évalués (points forts, faiblesses et besoins de renforcement). - Un plan de renforcement des mécanismes locaux de suivi des risques et d'alerte précoce pour chaque zone ciblée, compilant les besoins de renforcement identifiés dans les différentes communautés qui la composent, disponible. - Mise en œuvre du plan de renforcement des mécanismes locaux de chaque zone ciblée et de leurs capacités (technique et matérielle) assurée.
✓ Action stratégique 4 : Renforcement des mécanismes, actions et capacités de préparation et de réponse locaux, communautaires aux désastres dans les zones à risque ciblées	

Résultat attendu : Les mécanismes, actions et capacités de préparation et de réponse locaux, communautaires aux désastres dans les zones à risque ciblées sont renforcés.	*Indicateurs de performance:* - Evaluation réalisée au niveau de chaque communauté (i)- des mécanismes existants ; (ii)- de la nature et de la qualité des réponses apportées aux niveaux individuel, ménage et communautaire, lors de la survenue de désastre ; (iii)- du niveau, de la nature et de la qualité de la préparation entreprise par les populations aux niveaux individuel, ménage et communautaire, en prévision à la survenue d'un désastre (points forts, faiblesses et besoins de renforcement). - Un plan de renforcement des mécanismes, interventions/ mesures et capacités de préparation et de réponse aux désastres, aux niveaux individuel, ménage et communautaire, pour chaque zone ciblée, compilant les besoins de renforcement identifiés dans les différentes communautés qui la composent, disponible. - Mise en œuvre du plan de renforcement des mécanismes et capacités (technique et matérielle) locaux de chaque zone ciblée assurée.
✓ Action stratégique 5: Renforcement des actions et capacités (technique et matérielle) locales, communautaires, de prévention et de réduction des risques, dans les zones à risque ciblées	
Résultat attendu : Les actions et capacités (technique et matérielle) locales, communautaires, de prévention et de réduction des risques, dans les zones à risque ciblées, sont renforcées	*Indicateurs de performance:* - Evaluation réalisée au niveau de chaque communauté des actions mises en œuvre au niveau communautaire : (i)- de la nature, des types ; (ii) de la couverture et de la qualité des actions / interventions de prévention et de réduction des risques, entreprises à l'échelle individuelle, des ménages et de la communauté (points forts, faiblesses et besoins de renforcement). - Un plan de renforcement des actions et capacités de prévention et de réduction des risques entreprises, aux niveaux individuel, ménage et communautaire, pour chaque zone ciblée, compilant les besoins de renforcement identifiés dans les différentes communautés qui la composent, disponible. - Mise en œuvre du plan de renforcement des actions / interventions et capacités locales de chaque zone ciblée, assurée. - Des projets intégrés locaux, à base communautaire, spécifiquement orientés sur un ou plusieurs ou l'ensemble des risques existants, visant à réduire les facteurs sous-jacents de ces risques (aléas, exposition, vulnérabilité et manque de capacité) et à renforcer la résilience, sont développés et mis en œuvre.
✓ Action stratégique 6: Renforcement de l'organisation communautaire pour la coordination des intervenants et interventions de gestion des risques de désastres, dans les zones à risque ciblées (devant inclure et permettre la collaboration avec les autorités locales et traditionnelles, ainsi que la sollicitation de l'appui du niveau supérieur en cas de dépassement des capacités locales communautaires)	
L'organisation communautaire pour la coordination des intervenants et interventions de gestion des risques de désastres, dans les zones à risque ciblées (devant inclure et permettre la collaboration avec les autorités locales et traditionnelles, ainsi que la sollicitation de l'appui du niveau supérieur en cas de dépassement des capacités locales communautaires), est renforcée	*Indicateurs de performance:* - Evaluation réalisée de ses attributions, structure, organisation, fonctionnement et ressources (matérielles, financières, techniques), au niveau de chaque communauté : identification des points forts, faiblesses et besoins de renforcement. - Mécanisme de suivi local, à base communautaire de tous ces mécanismes, interventions et capacités locaux, communautaires de gestion des risques de désastres mis en place. fonctionnel
✓ Action stratégique 7 : Renforcement des mécanismes supportant la mise en œuvre de ces mécanismes et interventions locaux à base communautaire.	

Résultat attendu : Les mécanismes supportant la mise en œuvre de ces mécanismes et interventions locaux à base communautaire sont renforcés	*Indicateurs de performance:* - Cadre légal requis pour assurer l'effectivité et l'efficacité de ces tous ces mécanismes, interventions et capacités locaux, communautaires de gestion des risques de désastres mis en place, mis en œuvre - Les démarches de mobilisation de partenaires techniques et financiers pouvant appuyer financièrement et/ou techniquement les communautés pour la mise en œuvre de ces plans de renforcement élaborés et de ces projets intégrés communautaires développés (tout ou partie), sont soutenues.

Pour l'Axe stratégique 2 : Renforcement des capacités institutionnelles (technique et matérielle) à tous les niveaux et du public, pour la gestion des risques de désastres.

➢ Champ d'intervention 1: Renforcement des connaissance et compétence générales de tous les acteurs à tous les niveaux, y compris le public, en matière de gestion des risques de désastres en général, incluant son intégration avec l'adaptation au changement climatique	
✓ Action stratégique 1 : Développement des connaissances en matière de gestion des risques de désastres et d' adaptation au changement climatique, destinées à être diffusées et vulgarisées à travers le pays, pour la sensibilisation de tous les acteurs à tous les niveaux, et portant surtout sur les risques et le changement climatique auxquels le pays est exposé, les modalités et les bonnes pratiques dans la mise en œuvre de la gestion des risques de désastres et de l' adaptation au changement climatique, et les connaissances et pratiques traditionnelles locales réussies	
Résultat attendu : Les connaissances en matière de gestion des risques de désastres (GRD) et de ACC, destinées à être diffusées et vulgarisées à travers le pays, pour la sensibilisation de tous les acteurs à tous les niveaux, et portant surtout sur les risques et le changement climatique auxquels le pays est exposé, les modalités et les bonnes pratiques dans la mise en œuvre de la GRD et de l'ACC, et les connaissances et pratiques traditionnelles locales réussies, sont développées.	*Indicateurs de performance:* - Un recueil (document et version électronique) présentant les connaissances sur les concepts et pratiques se rapportant à la GRD et à l'ACC, adaptés au Congo, est publié et disponible. - Le recueil (document et version électronique) présentant les connaissances sur les concepts et pratiques se rapportant à la GRD et à l'ACC, adaptés au Congo, diffusé à toutes les parties prenantes concernées chargées de leur utilisation et de leur vulgarisation - Les pratiques de GRD et d'ACC autochtones, traditionnelles locales réussies à vulgariser dans le pays, inventoriées
✓ Action stratégique2 : Mise en œuvre de campagnes massives et systématiques d'information et de sensibilisation, du public et des parties prenantes, à tous les niveaux, sur la gestion des risques de désastres et l' adaptation au changement climatique (incluant l'éducation non formelle et les bénéficiaires des actions d'alphabétisation)	

Résultat attendu : Des campagnes massives et systématiques d'information et de sensibilisation, du public et des parties prenantes, à tous les niveaux, sur la gestion des risques de désastres (GRD) et l'ACC (incluant l'éducation non formelle et les bénéficiaires des actions d'alphabétisation), sont menées.	*Indicateurs de performance:* - Campagnes soutenues et permanentes de renforcement de l'information, de l'éducation et de la sensibilisation des populations locales dans les zones les plus à risque, à travers divers moyens et évènements artistiques, culturels tels que : des scénettes, chansons, danses (etc.) et utilisant les moyens d'échanges traditionnels existants telles que les réunions communautaires, réalisées - Des programmes, des projets, des mesures et activités orientés et assurant la promotion de la GRD auprès des enfants et des jeunes non scolarisés, intégrés ou non dans des programmes d'éducation non formelle, et des adultes suivant des cours d'alphabétisation, mis en œuvre - Implication et contribution concrète des volontaires dans la mise en œuvre de la gestion des risques de désastres dans le pays, à tous les niveaux et surtout au niveau local communautaire, développées et renforcées
✓ Action stratégique 3 : Intégration complète de la gestion des risques de désastres, et de l'adaptation au changement climatique dans le programme d'enseignement primaire et secondaire	
Résultat attendu : Intégration complète de la gestion des risques de désastres (GRD), et de l'adaptation au changement climatique (ACC) dans le programme d'enseignement primaire et secondaire, assurée.	*Indicateurs de performance:* - Des cours et programmes standards officiels sur la GRD pour l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire disponible. - Des documents et matériels didactiques destinés à être utilisés pour l'enseignement de la GRD, incluant des manuels pour les enseignants et pour les élèves, disponibles. - Documents et matériels didactiques sur la GRD développés vulgarisés dans tout le pays - Un programme de formation des formateurs pour les enseignants dans les écoles primaires et secondaires du pays mis en place.
✓ Action stratégique 4 : Renforcement des connaissance et compétence générales des acteurs (techniques) concernés ou impliqués dans la gestion des risques de désastres à tous les niveaux, en matière d'analyse diagnostique de situation, d'identification de solutions et de planification.	
Résultat attendu : Les connaissance et compétence générales des acteurs (techniques) concernés ou impliqués dans la gestion des risques de désastres (GRD) à tous les niveaux, en matière d'analyse diagnostique de situation, d'identification de solutions et de planification, sont renforcées.	*Indicateurs de performance:* - Une série d'ateliers de formation de 2 jours pour tous les responsables ministériels en charge ou concernés par la mise en œuvre de la GRD, portant sur les concepts et la pratique de la GRD en général, réalisée. - Une série d'ateliers de formation thématiques de 1 journée pour chaque Ministère sectoriel en relation avec leurs mandats et responsabilités dans la mise en œuvre de la GRD, réalisée. - Une série d'ateliers de formation thématiques à la carte suivant les besoins et demandes formulés par chaque Ministère sectoriel en relation avec leurs mandats et responsabilités dans la mise en œuvre de la GRD, réalisée.
✓ Action stratégique5 : Renforcement de l'implication et de la contribution des médias en matière de sensibilisation et d'éducation portant sur la gestion des risques de désastres.	
Résultat attendu : L'implication et la contribution des médias en matière de sensibilisation et d'éducation portant sur la gestion des risques de désastres (GRD) sont renforcées	*Indicateurs de performance:* - Des formations réalisées (ateliers, formations interne et externe) - Des initiatives de mise en place d'association et de réseaux internes promues - Associations nationales mises en réseau avec l'extérieur du pays - Des journaux spécifiquement sur le sujet de la GRD créés (ou au moins des articles réguliers publiés)
➢ Champ d'intervention 2: Promotion de la sensibilisation, la mobilisation et l'engagement soutenus des autorités à tous les niveaux en faveur de la gestion des risques de désastres.	
✓ Action stratégique 1 : Promotion de l'engagement des hautes autorités du Gouvernement en faveur de la	

gestion des risques de désastres	
L'engagement des hautes autorités du Gouvernement en faveur de la gestion des risques de désastres (GRD) est encouragé	- Une stratégie adaptée de plaidoyer pour la prévention et la réduction des risques de désastres (RRD) mise en œuvre. - Des séances d'information régulières pour les hauts responsables des Ministères (niveau : Directeur de cabinet et Secrétaire général) portant sur l'importance de la GRD pour le pays et l'évolution des situations dans le pays, réalisées - Des bulletins électroniques simples de partage des dernières informations et nouvelles et sujets de préoccupations ayant des liens avec leurs Ministères, diffusés
✓ Action stratégique 2 : Promotion de l'engagement des Parlementaires en faveur de la gestion des risques de désastres	
Résultat attendu : L'engagement des hautes autorités du Gouvernement en faveur de la gestion des risques de désastres (GRD) est encouragé	*Indicateurs de performance:* - Une stratégie adaptée de plaidoyer pour la prévention et la réduction des risques de désastres (RRD) mise en œuvre - Des séances d'information régulières pour les Parlementaires portant sur l'importance de la GRD pour le pays et l'évolution des situations dans le pays réalisées - Création d'une commission sur la GRD au sein du Parlement encouragée - Participation des parlementaires à des manifestations internationales et des réseaux internationaux en matière de GRD, encouragée - Des bulletins électroniques simples de partage des dernières informations et nouvelles et sujets de préoccupations ayant des liens avec leurs Ministères, diffusés
✓ Action stratégique 3 : Promotion de l'engagement des Maires en faveur de la gestion des risques de désastres	
Résultat attendu : L'engagement des Maires en faveur de la gestion des risques de désastres (GRD) est encouragé	*Indicateurs de performance:* - Une stratégie adaptée de plaidoyer pour la prévention et la réduction des risques de désastres (RRD) mise en œuvre - Des séances d'information régulières pour les hauts responsables collectivités décentralisées, notamment les présidents de conseil, les Préfets et les Maires) portant sur l'importance de la GRD pour le pays et l'évolution des situations dans le pays, réalisées - Leur participation (notamment des Maires) à des manifestations internationales et des réseaux internationaux en matière de GRD encouragée - Des bulletins électroniques simples de partage des dernières informations et nouvelles et sujets de préoccupations ayant des liens avec leurs Ministères, diffusés
➢ Champ d'intervention 3: Renforcement des capacités technique et matérielle de tous les acteurs concernés pour la mise en œuvre de leurs mandats et responsabilités en matière de gestion des risques de désastres (traité dans les axes stratégiques concernés)	
✓ Action stratégique 1 : Renforcement des capacités technique et matérielle des institutions impliquées dans la réponse aux désastres au niveau central, par rapport à leurs mandats et responsabilités	
✓ Action stratégique 2 : Renforcement des capacités technique et matérielle des institutions impliquées dans la prévention et la réduction des risques de désastres au niveau central, par rapport à leurs mandats et responsabilités.	
✓ Action stratégique 3 : Renforcement des capacités technique et matérielle des institutions impliquées dans la réponse aux désastres au niveau central, par rapport à leurs mandats et responsabilités.	
Action stratégique 4 : Renforcement des capacités technique et matérielle des acteurs au niveau décentralisé, incluant les autorités et services déconcentrés, et les autorités et services décentralisés, par rapport à leurs mandats et responsabilités pour toutes les phases ou composantes de la gestion des risques de désastres	

Pour l'Axe stratégique 3 : Renforcement de la coordination nationale de la gestion des risques de désastres et de ses mécanismes clés

➢ Champ d'intervention 1: Mise en œuvre du cadre stratégique national développé et adopté	
✓ Action stratégique 1 : Mise en œuvre des actions prioritaires et mobilisation pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale avec son plan d'action adoptée	
Résultat attendu : La mise en œuvre d'actions prioritaires de la Stratégie nationale avec son plan d'action adoptée et une mobilisation pour sa mise en œuvre sont rééalisées	*Indicateurs de performance:* - Mise en œuvre de cet axe 3 de la stratégie nationale assurée - Tous les acteurs concernés par sa mise en œuvre informés, sensibilisés et mobilisés - Une Programme national de gestion des risques de désastres (GRD) et/ou des programmes spécifiques dédiés à la mise en œuvre du plan d'action de la stratégie nationale développés - Mobilisation des ressources nécessaires pour la mise en œuvre de la stratégie nationale assuré
✓ Action stratégique 2: Préparation et facilitation de la légalisation de cette Stratégie nationale et de son plan d'action (conduisant à la promulgation de la loi sur la gestion des risques de désastres)	
Résultat attendu : Le processus légalisation de la Stratégie nationale de gestion des risques de désastres (GRD) et de son plan d'action (conduisant à la promulgation de la loi sur la GRD) est préparé et facilitaté	*Indicateurs de performance:* - Des actions de sensibilisation et de plaidoyer auprès des décideurs au niveau du pays, incluant les membres du parlement et du Gouvernement concernés, ainsi que les techniciens ministériels et les médias, menées
➢ Champ d'intervention 2 : Mise en œuvre d'un cadre institutionnel adéquat de coordination nationale de la gestion des risques de désastres	
✓ Action stratégique 1: Adoption d'un mécanisme de coordination globale nationale de la gestion des risques de désastres, claire et adéquate, incluant un ancrage approprié de l'institution de coordination, couvrant tous les niveaux, et renforçant la participation des autorités et communautés locales, ainsi que le secteur privé	
Résultat attendu : Un mécanisme de coordination globale nationale de la gestion des risques de désastres (GRD), claire et adéquate, incluant un ancrage approprié de l'institution de coordination, couvrant tous les niveaux, et renforçant la participation des autorités et communautés locales, ainsi que le secteur privé, est adopté	*Indicateurs de performance:* - Analyse diagnostique institutionnelle approfondie de la situation au niveau du pays, effectuée, et des scénarii de mécanisme institutionnel pouvant être mis en place avec les inconvénients et les avantages, ainsi que les modalités de mise en place, proposés. - Un modèle de dispositif institutionnel national de coordination couvrant tous les niveaux, suivant une approche participative et itérative, impliquant tous les acteurs concernés, adopté - Mécanisme institutionnel mis en place évalué et amélioré après une certaine période de fonctionnement, toujours suivant une approche participative et itérative, impliquant tous les acteurs concernés.
✓ Action stratégique 2 : Opérationnalisation de l'institution chargée de la coordination nationale de la gestion des risques de désastres (bras opérationnel, secrétaire permanent de la structure de coordination regroupant les acteurs) avec une forme, des mandats, une structure organisationnelle interne, et des mécanismes de fonctionnement et de financement appropriés	
Résultat attendu : L'institution chargée de la coordination nationale de la gestion	*Indicateurs de performance:* - Forme de l'institution chargée de la coordination nationale de la GRD (bras opérationnel, secrétaire permanent de la structure de

des risques de désastres (GRD) (bras opérationnel, secrétaire permanent de la structure de coordination regroupant les acteurs) qui a une forme, des mandats, une structure organisationnelle interne, et des mécanismes de fonctionnement et de financement appropriés, est fonctionnelle	coordination regroupant les acteurs) ainsi que son ancrage, ses mandats et responsabilités, son autorité, son fonctionnement, ses ressources définis. - Sa légalisation (formalisation) effectuée. - Ses capacités développées
✓ <u>Action stratégique 3 :</u> Opérationnalisation d'une structure de coordination technique nationale de la gestion des risques de désastres regroupant les différents acteurs techniques au niveau central, chargé de la mise en œuvre des actions de gestion des risques de désastres décidées (Comité national ou antre nom : encore à fixer d'un commun accord)	
<u>Résultat attendu :</u> Une structure de coordination technique nationale de la gestion des risques de désastres (GRD) regroupant les différents acteurs techniques, chargé de la mise en œuvre des actions de gestion des risques de désastres (GRD) décidées (Comité national ou antre nom : encore à fixer d'un commun accord), est fonctionnelle	*<u>Indicateurs de performance:</u>* - Tous les aspects de ses attributions, de son organisation et de son fonctionnement, connus - Sa légalisation (formalisation) effectuée. - Les capacités techniques et matérielles de ses membres, développées.
✓ <u>Action stratégique 4 :</u> Opérationnalisation du dispositif de coordination regroupant les différents acteurs, chargé de la mise en œuvre des actions de gestion des risques de désastres au niveau décentralisé (Comités ou autres noms : encore à fixer d'un commun accord), en priorité au niveau des collectivités locales décentralisées (départements et communes)	
<u>Résultat attendu :</u> Le dispositif de coordination regroupant les différents acteurs, chargé de la mise en œuvre des actions de gestion des risques de désastres (GRD) au niveau décentralisé (Comités ou autres noms : encore à fixer d'un commun accord), en priorité au niveau des collectivités locales décentralisées (départements et communes), est fonctionnel	*<u>Indicateurs de performance:</u>* - Tous les aspects de ses attributions, de son organisation et de son fonctionnement, connus - Sa légalisation (formalisation) effectuée. - Les capacités techniques et matérielles de ses membres, développées.
✓ <u>Action stratégique 5:</u> Opérationnalisation de la structure de coordination regroupant les représentants de la population et tous les acteurs, chargée de la mise en œuvre de la gestion des risques de désastres au niveau local (Comité ou autre nom : encore à fixer d'un commun accord)	
<u>Résultat attendu :</u> La structure de coordination regroupant les représentants de la population et tous les acteurs chargée de la mise en œuvre de la gestion des risques de désastres (GRD) au niveau local (Comité ou autre nom : encore à fixer d'un commun accord), est fonctionnelle	*<u>Indicateurs de performance:</u>* - Tous les aspects de ses attributions, de son organisation et de son fonctionnement, connus - Sa légalisation (formalisation) effectuée. - Les capacités techniques et matérielles de ses membres, développées.
➢ <u>Champ d'intervention 3 :</u> Mise en œuvre d'un cadre légal adéquat et efficace, assurant la mise en œuvre effective du cadre institutionnel de coordination nationale de la gestion des risques de désastres adopté	

✓ <u>Action stratégique 1 :</u> Légalisation de la Stratégie nationale adoptée et de ses dispositions	
<u>Résultat attendu :</u> La stratégie nationale adoptée et ses dispositions sont adoptées légalement	*<u>Indicateurs de performance:</u>* - Inventaire/ évaluation des besoins en termes de textes - Développement des textes (avant-projet de texte) - Facilitation de son adoption (Conseil des Ministres et Parlement)
✓ <u>Action stratégique 2 :</u> Légalisation du montage institutionnel adopté et de tous ses aspects	
<u>Résultat attendu :</u> Le montage institutionnel adopté et de tous ses aspects, est adopté légalement	*<u>Indicateurs de performance:</u>* - Les besoins en termes de textes légaux connus - les textes (avant-projet de texte) sont élaborés - Un appui dans le processus de son adoption (Conseil des Ministres et Parlement) assuré
✓ <u>Action stratégique 3 :</u> Révision et clarification des textes existants relatifs aux relations et modalités de liaison entre le niveau central et le niveau décentralisé	
<u>Résultat attendu :</u> Les textes existants relatifs aux relations et modalités de liaison entre le niveau central et le niveau décentralisé, sont révisés et clarifiés	*<u>Indicateurs de performance:</u>* - Les besoins en termes de textes légaux connus - les textes (avant-projet de texte) sont élaborés - Un appui dans le processus de son adoption (Conseil des Ministres et Parlement) assuré
✓ <u>Action stratégique 4 :</u> Révision et clarification des textes existants relatifs aux mandats et organisations des Ministères et institutions concernés, en matière de gestion des risques de désastres au niveau central	
<u>Résultat attendu :</u> Les textes existants relatifs aux mandats et organisations des Ministères et institutions concernées, en matière de gestion des risques de désastres (GRD) au niveau central, sont révisés et clarifiés	*<u>Indicateurs de performance:</u>* - Les besoins en termes de textes légaux connus - les textes (avant-projet de texte) sont élaborés - Un appui dans le processus de son adoption (Conseil des Ministres et Parlement) assuré
✓ <u>Action stratégique 5 :</u> Révision et clarification des textes existants relatifs aux mécanismes et mandats en matière de gestion des risques de désastres dans le cadre de la décentralisation, notamment au niveau des collectivités décentralisées et au niveau local	
<u>Résultat attendu :</u> Les textes existants relatifs aux mécanismes et mandats en matière de gestion des risques de désastres (GRD) dans le cadre de la décentralisation, notamment au niveau des collectivités décentralisées et au niveau local, sont révisés et clarifiés	*<u>Indicateurs de performance:</u>* - Les besoins en termes de textes légaux connus - les textes (avant-projet de texte) sont élaborés - Un appui dans le processus de son adoption (Conseil des Ministres et Parlement) assuré
✓ <u>Action stratégique 6 :</u> Révision et clarification des textes existants relatifs aux relations, mécanismes et modalités de collaboration et de communication en matière de gestion des risques de désastres au niveau décentralisé, entre subdivisons administratives ; entre autorités et services déconcentrés, et autorités et services décentralisés au niveau des collectivités décentralisées ; entre autorités locales et populations au niveau local	
<u>Résultat attendu :</u> Les textes existants relatifs aux relations, mécanismes et modalités de collaboration et de communication en matière de gestion des risques de désastres (GRD) au niveau décentralisé, entre subdivisons administratives ; entre	*<u>Indicateurs de performance:</u>* - Les besoins en termes de textes légaux connus - les textes (avant-projet de texte) sont élaborés - Un appui dans le processus de son adoption (Conseil des Ministres et Parlement) assuré

autorités et services déconcentrés, et autorités et services décentralisés au niveau des collectivités décentralisées ; entre autorités locales et populations au niveau local, sont révisés et clarifiés	
➢ Champ d'intervention 4 : Renforcement de l'effectivité et de la pérennité du financement[23] de la gestion des risques de désastres dans le pays, aux différents niveaux et pour les différentes catégories d'acteurs	
✓ Action stratégique 1 : Mise en place d'un Fonds national de contingence multi-aléas sécurisé, pour faire face efficacement dans les meilleurs délais à d'éventuels désastres, de toute origine (compte tenu de la situation actuelle).	
Résultat attendu : Des efforts pour renforcer l'effectivité et la pérennité du financement[24] de la gestion des risques de désastres dans le pays, aux différents niveaux et pour les différentes catégories d'acteurs, sont menés	*Indicateurs de performance:* - Besoins connus et proposition disponible (en termes de montant, d'ancrage du fonds et de modalités de gestion et de contrôle, modalités d'organisation, de fonctionnement et de mobilisation du fonds) - Proposition de montant, d'ancrage du fonds et de modalités de gestion et de contrôle, modalités d'organisation, de fonctionnement et de mobilisation du fonds, adoptée - Mise en place légale assurée - Mécanisme de financement proposé opérationnel
✓ Action stratégique 2 : Evaluation des besoins de renforcement global des mécanismes de financement et des capacités financières pour la gestion des risques de désastres dans le pays dans son ensemble et pour chaque niveau d'intervention	
Résultat attendu : Les besoins de renforcement global des mécanismes de financement et des capacités financières pour la gestion des risques de désastres (GRD) dans le pays dans son ensemble et pour chaque niveau d'intervention, sont connus	*Indicateurs de performance:* - La situation et les besoins de renforcement global des capacités financières pour le pays et pour chaque niveau d'intervention, sont connus - Un plan et d'un programme de renforcement des capacités financières (incluant le niveau d'allocation et le mécanisme de financement) pour l'ensemble du pays, et pour chaque niveau d'intervention, disponible
✓ Action stratégique 3 : Information des autorités et techniciens Congolais sur les types de mécanismes de financement appliqués dans le monde, et pouvant être adoptés et leur intérêt et efficacité, incluant des mesures pouvant contribuer à améliorer la protection financière de l'Etat et des populations (telles que des mesures de transfert de risques).	
Résultat attendu : Autorités et techniciens Congolais informés sur les types de mécanismes de financement appliqués dans le monde, et pouvant être adoptés et leur intérêt et efficacité, incluant des mesures pouvant contribuer à améliorer la protection financière de l'Etat et des populations (telles que des mesures de transfert de risques).	*Indicateurs de performance:* - Réalisation d'ateliers et de réunions de présentation et de discussion sur les mécanismes de financement de la gestion des risques de désastres (GRD) existant: options disponibles, expériences dans le monde. - Réalisation d'ateliers de partage d'expérience entre les autorités, techniciens congolais et des responsables d'initiatives de transfert de risques dans le monde (telles que : l'assurance paramétrique avec la mutuelle panafricaine de gestion des risques de l'ARC ou African Risk Capacity)
✓ Action stratégique 4 : Renforcement du mécanisme de financement de la gestion des risques de désastres dans le pays dans son ensemble et pour chaque niveau d'intervention.	

[23] Transparent et facilement mobilisable.

24 Transparent et facilement mobilisable.

Résultat attendu : Mécanisme de financement de la gestion des risques de désastres dans le pays dans son ensemble et pour chaque niveau d'intervention, amélioré	*Indicateurs de performance:* - Modèles adaptés à la situation du pays proposés (se basant sur des modèles nationaux ou internationaux pertinents); - Des modèles à mettre en œuvre ou à tester et des plans d'action pour la mise en place et/ou le test des modèles, adoptés ; - Des modèles de financement promus auprès des acteurs concernés.
✓ Action stratégique 5 : Développement et mise en place d'un mécanisme de financement et d'une allocation financière adéquats et pérennes, sécurisés, pour l'institution chargée de la coordination nationale de la gestion des risques de désastres (le bras opérationnel, le secrétariat permanent)	
Résultat attendu : Un mécanisme de financement et une allocation financière adéquats et pérennes, sécurisés, pour l'institution chargée de la coordination nationale de la gestion des risques de désastres (GRD) (le bras opérationnel, le secrétariat permanent), sont définies et mises en place	*Indicateurs de performance:* - Besoins spécifiques en termes de niveau d'allocation financière et de mécanisme de financement, adaptés, irequis par les mandats, responsabilités de l'institution ainsi que par son organisation et son fonctionnement, identifié - Un plan pour la prise en charge des besoins identifiés pour assurer une capacité financière adéquate pour l'institution, disponible - Mesures définies dans le plan de prise en charge des besoins pour la dotation en ressources financières adéquates de l'institution de coordination, formalisées - Processus de mise en œuvre du plan de prise en charge des besoins, légalisé, incluant la mobilisation des ressources de l'Etat, appuyé
✓ Action stratégique 6 : Mise en place d'un mécanisme de financement et d'une allocation financière adéquats et pérennes, sécurisés, pour les Ministères clés, chargés de présider les principaux secteurs d'intervention (leader sectoriel)	
Résultat attendu : Un mécanisme de financement et une allocation financière adéquats et pérennes, sécurisés, pour les Ministères clés, chargé de présider les principaux secteurs d'intervention (leader sectoriel), sont mis en place	*Indicateurs de performance:* - Besoins spécifiques en termes de niveau d'allocation financière et de mécanisme de financement, adaptés / requis par les mandats, responsabilités de chaque Ministère clé ainsi que par son organisation et son fonctionnement, identifiés. - Un plan pour la prise en charge des besoins identifiés pour assurer une capacité financière adéquate pour chaque Ministère clé, disponible - Mesures définies dans le plan de prise en charge des besoins pour la dotation en ressources financières adéquates de chaque Ministère clé, formalisées - Processus de mise en œuvre du plan de prise en charge des besoins, légalisé, incluant la mobilisation des ressources de l'Etat, appuyé
✓ Action stratégique 7 : Mise en place d'un mécanisme de financement et d'une allocation financière adéquats et pérennes, pour les structures de coordination et les acteurs au niveau décentralisé	
Résultat attendu : Un mécanisme de financement et une allocation financière adéquats et pérennes, pour les structures de coordination et les acteurs au niveau décentralisé, sont mis en place	*Indicateurs de performance:* - Besoins en termes de niveau d'allocation financière et de mécanisme de financement, adaptés / requis par les mandats, responsabilités des structures de coordination et les acteurs au niveau décentralisé, identifiés - Un plan pour la prise en charge des besoins identifiés pour assurer une capacité financière adéquate des structures de coordination et les acteurs au niveau décentralisé, disponible - Mesures définies dans le plan de prise en charge des besoins pour la dotation en ressources financières adéquates de ces structures et acteurs au niveau décentralisé, formalisées - Processus de mise en œuvre du plan de prise en charge des besoins, légalisé, incluant la mobilisation des ressources de l'Etat, appuyé
✓ Action stratégique 8: Promotion de la mobilisation des partenaires financiers du pays pour contribuer au financement effectif de la gestion des risques de désastres (GRD)dans le pays, à tous les niveaux	

Résultat attendu : La mobilisation des partenaires financiers du pays pour contribuer au financement effectif de la GRD dans le pays, à tous les niveaux est promue.	*Indicateurs de performance:* - Partenaires, possibilités et mécanismes de financement existants inventoriés - Echange et partage sur les cibles, les besoins et les modalités de mobilisation réalisés - Sollicitation de soutien financier soumise
✓ Action stratégique 9: Promotion de la mobilisation et de l'utilisation optimales des fonds Gouvernementaux existants, destinés ou contribuant au financement de tout ou d'une partie des composantes de la gestion des risques de désastres (GRD)	
Résultat attendu : La mobilisation et l'utilisation optimales des fonds Gouvernementaux existants, destinés ou contribuant au financement de tout ou d'une partie des composantes de la GRD sont promues	*Indicateurs de performance:* - Mécanismes de financement existants inventoriés - Echange et partage sur les cibles, les besoins et les modalités de mobilisation réalisés - Sollicitation de mobilisation de fonds soumise
✓ Action stratégique 10: Intégration complète de la prévention et de la réduction des risques, dans la planification budgétaire de tous les institutions et Ministères clés impliqués dans la mise en œuvre de la gestion des risques de désastres (GRD), avec des lignes budgétaires claires, sécurisées	
Résultat attendu : L'intégration complète de la prévention et de la réduction des risques, dans la planification budgétaire de tous les institutions et Ministères clés impliqués dans la mise en œuvre de la GRD, avec des lignes budgétaires claires, sécurisées, est effectuée	*Indicateurs de performance:* - Identification et budgétisation des besoins en termes d'interventions à assurer relatifs aux mandats de chaque institution, Ministère concernés, soutenues sur le plan technique - Planification des activités de GRD des institutions et Ministères concernés et de leur planification financière, soutenue sur le plan technique - Réalisation du contrôle de la qualité de l'intégration dans les budgets soutenue sur le plan technique
✓ Action stratégique 11 : Promotion et optimisation de la mobilisation et de l'utilisation des ressources et appuis financiers de la part du secteur privé, à tous les niveaux.	
Résultat attendu : La mobilisation et l'utilisation des ressources et appuis financiers de la part du secteur privé, à tous les niveaux, sont promues et optimisées	*Indicateurs de performance:* - Une stratégie adaptée de plaidoyer, auprès du secteur privé, assurant la promotion de la redevabilité et impliquant un engagement plus effectif, mise en œuvre - Membres du secteur privé, leurs possibilités et les mécanismes de financement ou de collaboration financière, inventoriés. - Echange et partage sur les cibles, les besoins et les modalités de mobilisation, réalisés - Soumission de sollicitation de soutien financier ponctuel - Des protocoles d'accord ou des conventions de partenariat financier, signés - Projet conjoint orienté vers la gestion des risques de désastres (GRD), notamment par rapport aux risques générés par les industries et entreprises membres du secteur privé, développé - Mise en place d'un fonds pour la promotion de la prévention et la réduction des risques de désastres (RRD) au niveau des départements d'implantation, promue

Pour l'Axe stratégique 4 : Optimisation de l'état de préparation et renforcement de la capacité de réponse aux désastres à tous les niveaux

➢ Champ d'intervention 1 : Renforcement du niveau et du dispositif de préparation aux désastres, et de réponse d'urgence et de relèvement précoce suite aux désastres	
✓ Action stratégique 1 : Définition et mise en œuvre de la configuration adoptée par et au sein du mécanisme institutionnel de coordination de la gestion des risques de désastres durant la mise en œuvre des phases de réponse d'urgence et de relèvement précoce, post-désastres	
Résultat attendu : La configuration adoptée par et au sein du mécanisme institutionnel de coordination de la gestion des risques de désastres durant la mise en œuvre des phases de réponse d'urgence et de relèvement précoce, post-désastres, est définie et mise en œuvre	*Indicateurs de performance:* - Mode de fonctionnement et d'organisation des différents forums ou plateforme techniques du mécanisme institutionnel aux différents niveaux (ou comités : nom encore à définir d'un commun accord) pour la mise en œuvre de la phase de réponse d'urgence, défini et mis en place - Mode de fonctionnement et d'organisation interne des différentes institutions membres de la plateforme ou forums (ou comités : nom encore à définir d'un commun accord) pour la mise en œuvre de la phase de réponse d'urgence, défini et mis en place - Organisation de la mobilisation des ressources de l'Etat, définie : Plan ORSEC mis à jour.
✓ Action stratégique 2: Etablissement du système de déclaration de « situation ou état de désastre ou de catastrophe » au niveau du pays, couvrant tous les niveaux.	
Résultat attendu : Un système de déclaration de « situation ou état de désastre ou de catastrophe » au niveau du pays, couvrant tous les niveaux, est mis en place	*Indicateurs de performance:* - Une classification des désastres établie - Mécanisme de déclaration de « situation ou état de désastre ou de catastrophe » au niveau du pays, couvrant tous les niveaux, défini - Système officialisé
✓ Action stratégique 3 : Planification adéquate des réponses d'urgence et de relèvement précoce, à apporter en cas de désastres, de toute origine et de toute nature, et de la préparation y afférente, à tous les niveaux	
Résultat attendu : Réponses d'urgence et relèvement précoce, à assurer en cas de désastres, de toute origine et de toute nature, et de la préparation y afférentes, à tous les niveaux, planifiés adéquatement	*Indicateurs de performance:* - Un modèle de plan de réponse et de préparation aux désastres appelé « plan de contingence[25] multi-aléas[26] » standard à utiliser dans le pays pour les différents niveaux (plans de contingence national, départemental, communal et local) disponible - Capacités des acteurs à tous les niveaux pour la planification de la réponse et de la préparation aux désastres appelée planification de contingence (diffusion et formation), développées - Des plans de réponse et de préparation aux désastres appelé « plan de contingence multi-aléas» par rapport à des risques considérés comme prioritaires, à tous les niveaux (plans de contingence national, départemental et communal), élaborés - Des plans de préparation et de réponse au niveau local, communautaire (en partie déjà abordé dans l'axe 1), élaboré - Procédures d'opération d'urgence standard (ou fiche réflexe d'opération) pour les réponses d'urgence à tous les niveaux, à intégrer

[25] Comprenant les réponses à apporter ou plus précisément, les actions à mettre en œuvre et à assurer en cas de catastrophes, se présentant sous forme d'une compilation de « plans de réponse par secteur ou plans sectoriels de réponse » et de « plan de préparation sectorielle » correspondant aux actions à réaliser au sein de chaque secteur, par les acteurs sectoriels pour assurer que les actions de réponses sectorielles prévues soient adéquatement mises en œuvre le moment venu.

[26] Un seul plan de contingence traitant plusieurs risques suivants des scénarii bien établis. Mais pas un plan de contingence pour chaque risque.

	dans les plans de contingence élaborées, définies et disponibles - Développement, en cas de besoin et selon les circonstances, de plan de contingence pour chaque risque inattendu ou non prévu initialement dans les plans de contingence « multi-aléas » déjà élaborés, assuré
✓ Action stratégique 4 : Planification adéquate de la préparation des acteurs (institutions et individuelles) impliqués dans la mise en œuvre des réponses post-désastres, en particulier des réponses d'urgence et de relèvement précoce	
Résultat attendu : La préparation des acteurs (institutions individuelles) impliqués dans la mise en œuvre des réponses post-désastres, en particulier des réponses d'urgence et de relèvement précoce, est planifiée adéquatement.	*Indicateurs de performance:* - Des plans institutionnels de réponse et de préparation, en vue de la mise en œuvre des plans sectoriels définis et inclus dans les plans de contingence, pour chaque Ministère et institution impliqués au niveau central, élaborés - Des plans institutionnels de réponse et de préparation, en vue de la mise en œuvre des plans sectoriels définis et inclus dans les plans de contingence, pour chaque autorité et service technique impliqués au niveau décentralisé (autorités et services déconcentrés et décentralisés), disponibles.
✓ Action stratégique 5 : Renforcement du mécanisme d'évaluation des besoins en vue des réponses d'urgence post-désastres	
Résultat attendu : Le mécanisme d'évaluation des besoins en vue des réponses d'urgence post-désastres, est renforcé	*Indicateurs de performance:* - Outils et méthodologies (fiches d'évaluation d'urgence multi-aléas standards et modalités de traitement), disponibles - Dispositifs pour la collecte et le traitement des fiches remplies définis et établis - Capacités à tous les niveaux pour leur utilisation, testées et renforcées - Outils d'évaluation prépositionnés au niveau local - Fiches et méthodologies, faisant l'objet d'évaluation et révision régulières après chaque désastre.
✓ Action stratégique 6 : Réalisation de tests et mises à jour réguliers des mécanismes de réponse d'urgence définis dans les plans de contingence développés, à tous les niveaux	
Résultat attendu : Des tests et mises à jour réguliers des mécanismes de réponse d'urgence définis dans les plans de contingence développés, à tous les niveaux, sont réalisés	*Indicateurs de performance:* - Exercices de simulation (ou d'entrainement) à échelle réduite en salle ou sur terrain, effectués - Evaluation conjointe par les parties prenantes des résultats des exercices, réalisée - Amélioration et révision des plans élaborés suivants les résultats des tests effectués, assurées
➢ Champ d'intervention 2 : Renforcement du mécanisme de mise en œuvre du relèvement post-urgence	
✓ Action stratégique 1 : Définition et mise en œuvre de la configuration adoptée par et au sein du mécanisme institutionnel de coordination de la gestion des risques de désastres, pour la mise en œuvre de la phase de relèvement	
Résultat attendu : La configuration adoptée par et au sein du mécanisme institutionnel de coordination de la gestion des risques de désastres, pour la mise en œuvre de la phase de relèvement, est définie et appliquée	*Indicateurs de performance:* - Mode de fonctionnement et d'organisation des différents forums ou plateforme techniques du mécanisme aux différents niveaux (ou comités : nom encore à définir d'un commun accord), pour la mise en œuvre de la phase de relèvement post-désastre, définis et mis en place - Mode de fonctionnement et d'organisation interne des différentes institutions membres de la plateforme ou forums (ou comités : nom encore à définir d'un commun accord) pour la mise en œuvre de la phase de relèvement post-désastre, définis et mis en place

✓ Action stratégique 2 : Renforcement du mécanisme d'évaluation des besoins en vue des réponses post-urgence de relèvement	
Résultat attendu : Le mécanisme d'évaluation des besoins en vue des réponses post-urgence de relèvement est renforcé	*Indicateurs de performance:* - Outils et méthodologies : fiches d'évaluation sectorielles standards (pour le relèvement), disponibles - Dispositifs pour la collecte et le traitement des fiches remplies, mis en place - Capacités à tous les niveaux pour leur utilisation, testées et renforcées - Evaluation et révision régulières de ces fiches et méthodologies après chaque désastre, effectuées
✓ Action stratégique 3 : Planification des interventions de relèvement à réaliser	
Résultat attendu : La planification des interventions de relèvement à réaliser, est réalisée adéquatement	*Indicateurs de performance:* - Un modèle de plan de relèvement disponible - Capacités des acteurs à tous les niveaux pour la planification du relèvement (diffusion et formation), développées - Plan de relèvement élaboré quelques semaines après la survenue de désastres, à tous les niveaux, selon les situations (national, départemental, communal et local)
✓ Action stratégique 4 : Réalisation de tests et mises à jour réguliers des mécanismes de mise en œuvre du relèvement, à tous les niveaux	
Résultat attendu : Les tests et mises à jour des mécanismes de mise en œuvre du relèvement, à tous les niveaux, sont réalisés régulièrement	*Indicateurs de performance:* - Exercices de simulation (ou d'entrainement) à échelle réduite en salle ou sur terrain réalisés - Evaluation conjointe par les parties prenantes des résultats des exercices effectuée - Amélioration et révision des plans élaborés suivants les résultats des tests effectués, assurées.
➢ Champ d'intervention 3 : Renforcement des capacités organisationnelle, technique et matérielle des acteurs clés impliqués dans la mise en œuvre des réponses d'urgence, à tous les niveaux.	
✓ Action stratégique 1 : Renforcement des capacités techniques et matérielles des Ministères et institutions Gouvernementales impliqués dans la mise en œuvre des réponses d'urgence, au niveau central, en commençant par les acteurs prioritaires.	
Résultat attendu : Les capacités techniques et matérielles des Ministères et institutions Gouvernementales impliqués dans la mise en œuvre des réponses d'urgence, au niveau central, en commençant par les acteurs prioritaires, sont renforcées	*Indicateurs de performance:* - Des actions de renforcement de compétences standards, basiques dans les domaines d'intervention en faveur de quelques institutions clés (sans besoin d'évaluation approfondie) pour leur permettre d'être plus opérationnels et plus performants très rapidement, réalisées - Des équipements et matériels standards (sans besoin d'évaluation approfondie) pour les réponses d'urgence, de certains Ministères, leur sont fournis pour leur permettre d'être plus opérationnels et plus performants très rapidement, notamment : - Analyse diagnostique plus approfondie des capacités organisationnelle, technique et matérielle des acteurs (institutions) clés par rapport à leurs mandats et responsabilités: organigramme, fonctionnement et organisation internes, relations avec l'extérieur, équipements, des matériels, des infrastructures, ressources humaines (nombre, qualification), réalisée - Des Plans de renforcement de capacités pour chaque institution avec la description détaillées des actions à réaliser et proposition d'échéancier, disponibles. - Mise en œuvre des Plans de renforcement définis : mise en place d'une organisation et d'un mode de fonctionnement interne plus adapté (si nécessaire), acquisition des équipements, des matériels, des

	infrastructures, financement de formations spécialisées, appuyée techniquement
✓ Action stratégique 2 : Renforcement des capacités techniques et matérielles des autorités et services concernés (déconcentrés et décentralisés) impliqués dans la mise en œuvre des réponses d'urgence, au niveau décentralisé (Département et commune et les autres subdivisions administratives), en commençant par les acteurs prioritaires	
Résultat attendu : Les capacités techniques et matérielles des autorités et services concernés (déconcentrés et décentralisés) impliqués dans la mise en œuvre des réponses d'urgence, au niveau décentralisé (Département et commune et les autres subdivisions administratives), sont renforcées, en commençant par les acteurs prioritaires	*Indicateurs de performance:* - Des actions de renforcement de compétences standards, basiques dans les domaines d'intervention des acteurs clés (sans besoin d'évaluation approfondie), sont entreprises pour leur permettre d'être plus opérationnels et plus performants très rapidement. - Des équipements et matériels standards (sans besoin d'évaluation approfondie) pour les réponses d'urgence sont fournies aux autorités et services décentralisés et déconcentrés, pour leur permettre d'être plus opérationnels et plus performants très rapidement. - Analyse diagnostique plus approfondie des capacités organisationnelle, technique et matérielle des acteurs clés notamment les services décentralisés et déconcentrés, par rapport à leurs mandats et responsabilités: organigramme, fonctionnement et organisation internes, relations avec l'extérieur, matériels, équipements, infrastructures, et ressources humaines (nombre, qualification), effectuée - Des plans de renforcement de capacités pour chaque acteur avec la description détaillée des actions à réaliser et proposition d'échéancier, disponibles - Mise en œuvre des Plans de renforcement définis : mise en place d'une organisation et d'un mode de fonctionnement interne plus adapté (si nécessaire), acquisition des équipements, des matériels, des infrastructures, assistance technique et transfert de compétence par une expertise externe, financement de formations ou stages spécialisés, appuyée techniquement

Pour l'Axe stratégique 5 : Renforcement de l'évaluation et du suivi des risques, et des systèmes d'alerte précoce et d'informations sur les risques, au niveau national

➢ Champ d'intervention 1 : Mise en œuvre et institutionnalisation d'une évaluation et d'un suivi systématiques adéquats des risques	
✓ Action stratégique 1 : Réalisation d'une évaluation compète des risques au niveau national jusqu'au niveau local, couvrant les principaux aléas clés considérés comme prioritaires .	
Résultat attendu : Une évaluation compète des risques au niveau national jusqu'au niveau local, couvrant les principaux aléas clés considérés comme prioritaires, est réalisée	*Indicateurs de performance:* - Une évaluation technique/ scientifique (probabiliste) complète des risques prioritaires et de leur cartographie (atlas des risques) jusqu'à l'échelle locale si possible, est réalisée. - Un transfert de capacités durant la réalisation de cette évaluation et cartographie complètes des risques de désastres à l'institution indiquée, est assuré - Un système adéquat pour réaliser la mise à jour de l'évaluation et de la cartographie des risques effectuée au sein de l'institution indiquée, est en place - Un système pour étendre l'évaluation et la cartographie complète des risques à d'autres aléas non couverts initialement, est en place - Des évaluations et cartographies participatives des risques au niveau local communautaires (déjà abordé dans l'axe 1), réalisées

	- Une évaluation technique/ scientifique (probabiliste) complète des risques et de leur cartographie (atlas des risques) jusqu'à l'échelle locale si possible, pour les aléas non couverts initialement, réalisée
✓ Action stratégique 2 : Développement ou renforcement des mécanismes nationaux d'évaluation des risques liés aux principaux aléas menaçant le pays, à tous les niveaux (central et décentralisé)	
Résultat attendu : Les mécanismes nationaux d'évaluation des risques liés aux principaux aléas menaçant le pays, à tous les niveaux (central et décentralisé), sont développés ou renforcés	*Indicateurs de performance:* - Inventaire et diagnostic des mécanismes existants et identification des besoins de renforcement, effectué - Les risques ne faisant pas l'objet de mécanismes d'évaluation et identification des besoins pour leur développement, inventoriés - Un plan de renforcement ou de développement des mécanismes d'évaluation des risques couvrant les aléas principaux menaçant le pays, disponible - Mise en œuvre du plan de renforcement ou de développement des mécanismes d'évaluation des risques couvrant les aléas principaux menaçant le pays, appuyée techniquement.
✓ Action stratégique 3 : Développement ou renforcement des capacités des institutions en charge de ces mécanismes d'évaluation des risques, à tous les niveaux	
Résultat attendu : Les capacités des institutions en charge de ces mécanismes d'évaluation des risques, à tous les niveaux , sont développées ou renforcées	*Indicateurs de performance:* - Analyse diagnostique des capacités organisationnelle, technique et matérielle des institutions en charge de ces mécanismes et de la réalisation de l'évaluation des risques, par rapport à leurs mandats et responsabilités: fonctionnement et organisation internes, matériels et équipements, ressources humaines (nombre, qualification), réalisée. - Des Plans de renforcement de capacités pour chaque institution avec la description détaillée des actions à réaliser et proposition d'échéancier, disponibles - Mise en œuvre des Plans de renforcement définis : mise en place d'une organisation et d'un mode de fonctionnement interne plus adapté (si nécessaire), acquisition des équipements et des matériels, assistance technique et transfert de compétence par une expertise externe, financement de formations ou stages spécialisés, appuyée techniquement.
✓ Action stratégique 4 : Appui à la formalisation et à la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de ces mécanismes d'évaluation des risques, à tous les niveaux	
Résultat attendu : La formalisation et la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de ces mécanismes d'évaluation des risques, à tous les niveaux, sont appuyées techniquement	*Indicateurs de performance:* - Processus de légalisation de ces mécanismes et des renforcements institutionnels requis, soutenu et facilité - Mobilisation des ressources humaines, techniques et financières de l'Etat et des partenaires techniques et financiers, appuyée techniquement
✓ Action stratégique 5 : Développement ou renforcement des mécanismes nationaux de suivi ou de surveillance des risques liés aux principaux aléas menaçant le pays, à tous les niveaux (central et décentralisé)	
Résultat attendu : Les mécanismes nationaux de suivi ou de surveillance des risques liés aux principaux aléas menaçant le pays, à tous les niveaux (central et décentralisé), sont développés ou renforcés.	*Indicateurs de performance:* - Inventaire et diagnostic des mécanismes existants et identification des besoins de renforcement, réalisés - Risques ne faisant pas l'objet de mécanismes de suivi ou de surveillance, et identification des besoins pour leur développement, inventoriés - Un plan de renforcement ou de développement des mécanismes de suivi ou de surveillance des risques couvrant les aléas principaux menaçant le pays, disponible - Mise en œuvre du plan de renforcement ou de développement des mécanismes de suivi ou de surveillance des risques couvrant les aléas principaux menaçant le pays, appuyée techniquement

✓ Action stratégique 6 : Développement ou renforcement des capacités des institutions en charge de ces mécanismes de suivi ou de surveillance de risques	
Résultat attendu : Les capacités des institutions en charge de ces mécanismes de suivi ou de surveillance de risques, sont développées ou renforcées	*Indicateurs de performance:* - Analyse diagnostique des capacités organisationnelle, technique et matérielle des institutions en charge de ces mécanismes et de la réalisation du suivi ou de la surveillance des risques, par rapport à leurs mandats et responsabilités: fonctionnement et organisation internes, équipements, des matériels, des infrastructures, ressources humaines (nombre, qualification), réalisée - Des plans de renforcement de capacités pour chaque institution avec la description détaillée des actions à réaliser et proposition d'échéancier, disponibles. - Mise en œuvre des Plans de renforcement définis : mise en place d'une organisation et d'un mode de fonctionnement interne plus adapté (si nécessaire), acquisition des équipements, des matériels, des infrastructures, assistance technique et transfert de compétence par une expertise externe, financement de formations ou stages spécialisés, appuyée techniquement
✓ Action stratégique 7 : Appui à la formalisation et à la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de ces mécanismes de suivi ou de surveillance des risques	
Résultat attendu : La formalisation et la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de ces mécanismes de suivi ou de surveillance des risques sont soutenues	*Indicateurs de performance:* - Processus de légalisation de ces mécanismes et des renforcements institutionnels requis, soutenu et facilité - Processus de mobilisation des ressources humaines, techniques et financières de l'Etat et des partenaires techniques et financiers, soutenu et facilité
✓ Action stratégique 8 : Développement ou renforcement des mécanismes d'évaluation et de suivi des risques participatifs au niveau local, à base communautaire. (en partie déjà abordé dans l'axe1)	
Résultat attendu : Les mécanismes d'évaluation et de suivi des risques participatifs au niveau local, à base communautaire. (en partie déjà abordé dans l'axe1), sont développés ou renforcés	*Indicateurs de performance:* Les connaissances locales, traditionnelles, autochtones reconnues et efficaces, d'évaluation et de suivi des risques, inventoriées, documentées, diffusées et vulgarisées..
➢ Champ d'intervention 2: Opérationnalisation d'un système national d'alerte précoce multi-aléas, efficace, coordonnant les différents systèmes d'alerte mis en place par rapport à des aléas spécifiques	
✓ Action stratégique 1 : Développement ou renforcement des systèmes d'alerte précoce, à tous les niveaux (central et décentralisé)	
Résultat attendu : Les systèmes d'alerte précoce, à tous les niveaux (central et décentralisé) sont développés ou renforcés	*Indicateurs de performance:* - Inventaire et diagnostic des systèmes d'alerte précoce existants et identification des besoins de renforcement, réalisés - Les aléas ne faisant pas l'objet de systèmes d'alerte précoce, et identification des besoins pour leur développement, inventoriés - Un plan de renforcement ou de développement des systèmes d'alerte précoce couvrant les aléas principaux menaçant le pays, disponible. - Mise en œuvre du plan de renforcement ou de développement des systèmes d'alerte précoce couvrant les aléas principaux menaçant le pays, appuyée techniquement
✓ Action stratégique 2 : Développement ou renforcement des capacités des institutions en charge ou impliquées dans ces systèmes d'alerte précoce	

Résultat attendu : Les capacités des institutions en charge ou impliquées dans ces systèmes d'alerte précoce, sont développées ou renforcées	*Indicateurs de performance:* - Analyse diagnostique des capacités organisationnelle, technique et matérielle des institutions en charge ou impliquées dans ces systèmes d'alerte précoce, par rapport à leurs mandats et responsabilités: fonctionnement et organisation internes, équipements, des matériels, des infrastructures, ressources humaines (nombre, qualification), réalisée - Plans de renforcement de capacités pour chaque institution avec la description détaillée des actions à réaliser et proposition d'échéancier, disponibles - Mise en œuvre des Plans de renforcement définis : mise en place d'une organisation et d'un mode de fonctionnement interne plus adapté (si nécessaire), acquisition des équipements, des matériels, des infrastructures, assistance technique et transfert de compétence par une expertise externe, financement de formations ou stages spécialisés, appuyée techniquement
✓ Action stratégique 3: Appui à la formalisation et à la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de ces systèmes d'alerte précoce	
Résultat attendu : La formalisation et la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de ces systèmes d'alerte précoce, sont soutenues	*Indicateurs de performance:* - Processus de légalisation de ces systèmes d'alerte précoce et des renforcements institutionnels requis, soutenu et facilité - Processus de mobilisation des ressources humaines, techniques et financières de l'Etat et des partenaires techniques et financiers, soutenu et facilité
✓ Action stratégique 4 : Développement ou renforcement des systèmes d'alerte précoce au niveau local, à base communautaire. (en partie déjà abordé dans l'axe1)	
Résultat attendu : Les systèmes d'alerte précoce au niveau local, à base communautaire, sont développés ou renforcés	*Indicateurs de performance:* - Connaissances locales, traditionnelles, autochtones reconnues et efficaces, en matière de système d'alerte précoce, inventoriées, documentées, diffusées et vulgarisées
✓ Action stratégique 5 : Opérationnalisation d'une unité de coordination du système national d'alerte précoce au niveau central (ou unité de veille et d'alerte précoce)	
Résultat attendu : Une unité de coordination du système national d'alerte précoce au niveau central (ou unité de veille et d'alerte précoce)	*Indicateurs de performance:* - Analyse diagnostique de la situation existante et des besoins en matière de coordination et de suivi de l'alerte précoce dans le pays, réalisée - Une proposition: (i) de profils, mandats, rôles et responsabilités, ancrage, organisation, modalités de fonctionnement, d'une future Unité de coordination et de suivi de l'alerte précoce (Pour tous les aléas naturels) ; et (ii) de démarches pour la mise en place d'une telle Unité, disponible - Proposition de structure de l'Unité de veille ainsi que les démarches pour sa mise en place (processus participatif requis, engageant toutes les parties prenantes), adoptée - Unité de veille (coordination et suivi de l'alerte précoce) fonctionnelle, - Processus de mobilisation d'autres partenaires techniques et financiers si besoin, soutenu - Des voyages d'échanges pour les responsables de l'institution d'ancrage de l'Unité et/ou du futur responsable de l'Unité, pour apprécier concrètement l'expérience d'autres pays dans la mise en œuvre d'un tel dispositif, effectués.
➢ Champ d'intervention 3 : Développement d'un système national d'information sur les risques de désastres	
✓ Action stratégique 1 : Désignation de l'institution qui va héberger le système national d'information sur les	

risques de désastres (ou système national d'information pour la gestion des risques de désastres)	
Résultat attendu : L'institution qui va héberger le système national d'information sur les risques de désastres (ou système national d'information pour la gestion des risques de désastres), est désignée	*Indicateurs de performance:* - Analyse des mandats, responsabilités et capacités des institutions nationales pertinentes et élaboration de propositions d'ancrage, avec les démarches de mise en place, réalisée - Une proposition d'ancrage du système d'information national ainsi que des démarches pour sa mise en place (processus participatif requis, engageant toutes les parties prenantes), adoptée
✓ Action stratégique 2 : Mise en place et opérationnalisation du système d'information national sur les risques de désastres	
Résultat attendu : Le système d'information national sur les risques de désastres est opérationnel	*Indicateurs de performance:* - Processus de légalisation de ces systèmes d'alerte précoce et des renforcements institutionnels requis, soutenu et facilité - Processus de mobilisation des ressources humaines, techniques et financières de l'Etat et des partenaires techniques et financiers, soutenu et facilité
✓ Action stratégique 3: Etablissement d'une base de données, adéquates et complètes sur les risques et désastres, compilant les résultats des évaluations et suivi des risques à tous les niveaux, les résultats d'évaluation des dégâts et besoins post-désastres, et toutes informations et données appuyant la mise en œuvre de la gestion des risques de désastres à tous les niveaux, et accessibles à toutes les parties prenantes et au public	
Résultat attendu : Une base de données, adéquates et complètes sur les risques et désastres, compilant les résultats des évaluations et suivi des risques à tous les niveaux, les résultats d'évaluation des dégâts et besoins post-désastres, et toutes informations et données appuyant la mise en œuvre de la gestion des risques de désastres à tous les niveaux, et accessibles à toutes les parties prenantes et au public, est mise en place	*Indicateurs de performance:* - Dispositif de collecte, de compilation et de stockage des données, mis en place - Dispositif d'accès continu et dynamique aux données : développement de site web et de supports électroniques en ligne, fonctionnel - Mécanismes appropriés pour communiquer les information et données produits aux acteurs et populations aux niveaux décentralisé et local, fonctionnels
✓ Action stratégique 4 : Préparation de la transformation du système d'information national en système d'information géographique (SIG) sur les risques de désastres (ou pour la gestion des risques de désastres), après une période jugée suffisante	
Résultat attendu : Un système d'information national en système d'information géographique (SIG) sur les risques de désastres (ou pour la gestion des risques de désastres ou GRD), après une période jugée suffisante, est prêt à être mis en place	*Indicateurs de performance:* - Les SIG existants pour guider le processus de développement et le profil du futur SIG pour la GRD (système, ancrage, méthode, sources, produits, mise à jour, accessibilité, coût), inventoriés et analysés - Un SIG pour la GRD développé - Mise en place, test et appui à l'opérationnalisation du SIG pour la GRD : après acquisition de matériels et renforcement de capacités du gestionnaire du SIG pour la GRD, assurés

Pour l'Axe stratégique 6 : Optimisation de l'état de mise en œuvre et de la pratique de la prévention et de la réduction des risques de toute origine, à tous les niveaux.

➢ Champ d'intervention 1 : Renforcement des interventions spécifiquement dédiées à la prévention et à la réduction des risques de désastres, liés à un ou plusieurs aléas.	
✓ Action stratégique 1 : Réalisation et institutionnalisation (formalisation) de la prévention et de la réduction des risques de désastres dans tout le pays, à tous les niveaux	
Résultat attendu : La prévention et la réduction des risques de désastres sont entreprises dans tout le pays, à tous les niveaux, et formalisées.	*Indicateurs de performance:* - Réalisation de la planification de la prévention et de la réduction des risques de désastres (RRD) dans tout le pays, sur la base et après des exercices d'évaluation et de cartographie des risques, adéquats et complets, à tous les niveaux, promue - Développement et mise en œuvre des plans de RRD au niveau local, communautaire, pour les zones à risque prioritaires, sur la base et à la suite des exercices d'évaluation et de cartographie participatives des risques (analysant les aléas, l'exposition, les vulnérabilités, les capacités), promus - Des outils adéquats pour aborder et traiter les questions de RRD en général et pour les différents secteurs, à tous les niveaux, conçus et promus - Des mesures adéquates structurelles et non-structurelles, à faible coût, pour réduire les risques et renforcer la résilience des populations au niveau communautaire, systématiquement promues - Développement et application des lois, règlements et règles requises pour assurer une prévention et une réduction des risques de désastres, adéquates, à tous les niveaux (incluant tous les textes légaux au niveau décentralisé et concernant le niveau local), renforcés - Un mécanisme de suivi, d'évaluation et d'amélioration systématiques, de l'état et de la pratique de la prévention et de la réduction des risques de désastres, à tous les niveaux (basé sur : des exercices pour tirer des enseignements, l'évaluation des lacunes dans les réalisations, et l'évaluation des besoins), fonctionnel
✓ Action stratégique 2 : Conception et adoption de programmes nationaux de réduction des risques de désastre couvrant tous les niveaux	
Résultat attendu : Des programmes nationaux de réduction des risques de désastre couvrant tous les niveaux, sont adoptés	*Indicateurs de performance:* - Un programme national global, multi- sectoriel de réduction des risques de désastres, conçu sur la base d'un diagnostic de la situation au niveau local et une compilation des plans de prévention et de réduction des risques de désastres (RRD) locaux élaborés par la suite, traitant adéquatement par le biais d'une approche systématique et globale, multi- sectorielle, toutes les questions sectorielles clés concernées[27], mis en œuvre - Des programmes nationaux ou décentralisés (départementaux ou communaux) de prévention et de réduction des risques de désastres liés à un ou des aléas spécifiques, suivant les contextes et les besoins, mis en œuvre - Des mesures et projets spécifiquement ciblés de prévention des désastres et de réduction des risques, pour des zones ou des cibles ou des situations particulières, à tous les niveaux, suivant les contextes et les besoins, mises en œuvre

[27] Touchant au moins aux domaines suivants : moyens de subsistance et protection sociale, aménagement du territoire, gestion de l'occupation et de l'utilisation des sols, planification et gestion urbaine, eau, hygiène et assainissement, protection et gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles, logement et infrastructures, éducation, agriculture, santé, sécurité alimentaire, exploitation minière et pétrolière, énergie, décentralisation, et d'autres secteurs pertinents si besoin.

➢ Champ d'intervention 2 : Renforcement des interventions non spécifiquement de prévention et de réduction des risques de désastres, mais qui sont incontournables ou y contribuent substantiellement.	
✓ Action stratégique 1 : Appui pour le renforcement de la mise en œuvre de politiques, stratégies, plans, programmes sectoriels du Gouvernement, dont la réalisation est essentielle pour la réduction des risques de désastres, à tous les niveaux	
Résultat attendu : La mise en œuvre de politiques, stratégies, plans, programmes sectoriels du Gouvernement, dont la réalisation est essentielle pour la prévention et la réduction des risques de désastres (RRD), à tous les niveaux, est renforcée	*Indicateurs de performance:* - Coordination du développement et de la mise en œuvre des politiques et stratégies sectorielles, au niveau central et jusqu'au niveau local, optimisée - Application à tous les niveaux, des politiques, stratégies et plans et programmes, relatifs aux domaines suivants, améliorée: *moyens de subsistance et protection sociale, aménagement du territoire, gestion de l'occupation et de l'utilisation des sols, planification et gestion urbaine, eau, hygiène et assainissement, protection et gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles, logement et infrastructures, éducation, agriculture, santé, sécurité alimentaire, exploitation minière et pétrolière, énergie, décentralisation, et d'autres secteurs pertinents si besoin.* - Mise en œuvre de plans et programmes (multi- sectoriel) décentralisés et locaux de développement, améliorée - Les principales parties prenantes, à tous les niveaux (y compris principalement au niveau local) sur le contenu de ces politiques, stratégies, plans et programmes sectoriels pertinents, clés pour la RRD, informées et sensibilisées régulièrement.
✓ Action stratégique 2 : Renforcement des capacités des institutions clés principalement engagées dans la prévention / la réduction des risques de désastres existants à un niveau élevé dans le pays, à tous les niveaux.	
Résultat attendu : Les institutions clés principalement engagées dans la prévention / la réduction des risques de désastres existants à un niveau élevé dans le pays, à tous les niveaux, sont renforcées sont dotées de capacités plus adéquates	*Indicateurs de performance:* - Capacités techniques et matérielles des institutions publiques clés, à tous les niveaux, pour la mise en œuvre de leurs mandats et activités « ordinaires », renforcées et des appuis sont apportés. Les institutions principalement concernées incluent les: *Ministère des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité ; Ministère de la construction, de l'urbanisme, de la ville et du cadre de vie ; Ministère de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local ; Ministère des mines et de la géologie ; Ministère de l'aménagement du territoire et des grands travaux ; Ministère des hydrocarbures ; Ministère des affaires étrangères, de la coopération et des congolais de l'étranger ; Ministère de la défense nationale ; Ministère des transports, de l'aviation civile et de la marine marchande ; Ministère des petites et moyennes entreprises, de l'artisanat et du secteur informel ; Ministère de l'énergie et de l'hydraulique ; Ministère de l'enseignement primaire et secondaire et de l'alphabétisation ; Ministère des affaires foncières et du domaine public ; Ministère de l'équipement et de l'entretien routier ; Ministère de l'économie forestière, du développement durable et de l'environnement ; Ministère de la santé et de la population ; Ministère du plan, de la statistique et de l'intégration régionale.* - Capacités des structures de coordination des acteurs (plateformes ou comités) à tous les niveaux, en matière de prévention et de réduction des risques de désastres, dans tout le pays (incluant la vulgarisation des outils adéquats pour traiter les questions de prévention et de réduction des risques de désastres ou RRD), renforcées - Capacités des institutions Gouvernementales locales et les institutions ou organisations communautaires, pour pouvoir assurer une assistance technique adéquate auprès de la population en matière de prévention et

	la réduction des risques de désastres dans tout le pays (incluant la vulgarisation des outils adéquats pour traiter les questions de RRD), renforcées
➢ Champ d'intervention 3: Réalisation de l'intégration complète et adéquate de la prévention et de la réduction des risques de désastres dans le développement	
✓ Action stratégique: Renforcement de l'intégration concrète de la réduction des risques de désastres dans les politiques et stratégies de développement à tous les niveaux et dans tous les secteurs	
Résultat attendu : L'intégration concrète de la prévention et de la réduction des risques de désastres (RRD) dans les politiques et stratégies de développement à tous les niveaux et dans tous les secteurs, est mieux assurée	*Indicateurs de performance:* - Des approches, mécanismes et outils pour la réalisation de l'intégration de la RRD, pour l'usage de toutes les parties prenantes à tous les niveaux jusqu'au niveau local, institutionnalisées - Intégration adéquate et systématique de la RRD dans le développement (politiques sectorielles, stratégies, plans et programmes, plans, de développement), à tous les niveaux (central, décentralisé et local), légalisée et réalisée, principalement dans les secteurs et domaines suivants: *moyens de subsistance et protection sociale, aménagement du territoire, gestion de l'occupation et de l'utilisation des sols, planification et gestion urbaine, eau, hygiène et assainissement, protection et gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles, logement et infrastructures, éducation, agriculture, santé, sécurité alimentaire, exploitation minière et pétrolière, énergie, décentralisation, et d'autres secteurs pertinents si besoin.* - Intégration adéquate et systématique de la RRD dans les composantes de la gestion des risques de désastres (GRD) à tous les niveaux (niveaux central, décentralisé et local) légalisée et réalisée - Toutes les parties prenantes concernées à tous les niveaux, disposant de capacités techniques suffisantes (savoir et savoir-faire) sur la réalisation pratique de l'intégration de la RRD (formation et appui technique et accompagnement pour la mise en œuvre)
➢ Champ d'intervention 4 : Réalisation d'une intégration adéquate de la réduction des risques de désastres et de l'adaptation au changement climatique	
✓ Action stratégique: Renforcement des mécanismes et capacités d'intégration de la réduction des risques de désastres et de l'adaptation au changement climatique	
Résultat attendu : Des mécanismes et capacités d'intégration de la prévention et de la réduction des risques de désastres (RRD) et de l'adaptation au changement climatique plus adéquats sont disponibles	*Indicateurs de performance:* - Prise de conscience effective et connaissance des parties prenantes en gestion des risques de désastres (GRD) plus adéquate, rapport à la nécessité de lier l'adaptation au changement climatique et la réduction des risques de désastres (RRD), à tous les niveaux et dans tous les secteurs - Prise de conscience effective et connaissance plus adéquate des intervenants, concernant l'intégration de la RRD et de l'adaptation au changement climatique dans la planification et la budgétisation du développement. - Intégration systématique de l'adaptation au changement climatique dans tous les processus, planification, formulation de stratégie et documents stratégiques, relatifs à la GRD, à tous les niveaux et dans tous les secteurs, légalisée et réalisée. - Méthodologies et outils disponibles pour évaluer et suivre les risques, pour à la fois les interventions de RRD que celles d'adaptation au changement climatique.

Pour l'Axe stratégique 7 : Renforcement de la coopération régionale et sous-régionale, et de la coopération internationale

➢ Champ d'intervention 1 : Renforcement de la coopération régionale et sous-régionale

✓ Action stratégique 1 : Renforcement de la participation du Congo et sa collaboration avec les pays voisins de la sous-région dans le cadre du développement et la mise en œuvre d'accords, stratégies, plans, programmes et projets régionaux et sous-régionaux existants ou planifiés.

Résultat attendu :	*Indicateurs de performance:*
La participation du Congo et sa collaboration avec les pays voisins de la sous-région dans le cadre du développement et la mise en œuvre d'accords, stratégies, plans, programmes et projets régionaux et sous-régionaux existants ou planifiés, est plus importante	- Tous ces accords, stratégies, plans, programmes et projets régionaux et sous-régionaux existants, inventoriés - La situation de la participation du Congo dans ces accords, stratégies, plans, programmes et projets régionaux et sous-régionaux et de leur contribution effective à la gestion des risques de désastres (GRD) au Congo, connue - La participation du Congo dans ces accords, stratégies, plans, programmes et projets régionaux et sous-régionaux, est raffermie - Contribution apportée par de ces accords, stratégies, plans, programmes et projets régionaux et sous-régionaux à la GRD pour le Congo, plus concrète - Accords, stratégies, plans, programmes et projets régionaux et sous-régionaux en cours ou dont le développement est planifié et préparation de la contribution du Congo dans leur développement, inventoriés - Le Congo est partie prenante dans des exercices de développement, de mise à jour ou de révision d'accords, stratégies, plans, programmes et projets régionaux et sous-régionaux

✓ Action stratégique 2 : Renforcement de la collaboration du Congo avec les autres pays voisins, en dehors du cadre de ces accords

Résultat attendu :	*Indicateurs de performance:*
Le Congo développe plus de collaboration avec les autres pays voisins, en dehors du cadre de ces accords	- Points forts des autres pays de la sous-région en matière de gestion des risques de désastres (GRD), par rapport aux besoins du Congo en termes de modèles à suivre ou à appliquer, inventoriés - Echanges d'expériences avec les pays voisins pour lesquels ils ont des points forts pertinents (échange Sud-Sud), plus prononcés et concrets - Des problèmes de gestion des risques de désastres au Congo nécessitant la contribution d'autres pays pour leur résolution identifiés, et des modalités de collaboration avec ces pays soumis - Des programmes ou projets conjoints avec chaque pays voisin individuellement, mis en place.

✓ Action stratégique 3 : Renforcement de la collaboration du Congo avec d'autres pays africains pertinents du fait de leurs expériences et réalisations.

Résultat attendu :	*Indicateurs de performance:*
Le Congo accentue sa collaboration avec d'autres pays africains pertinents du fait de leurs expériences et réalisations.	- Points forts d'autres pays africains en matière de gestion des risques de désastres (GRD), par rapport aux besoins du Congo en termes de modèles à suivre ou à appliquer, inventoriés - Echanges d'expériences avec les pays africains plus expérimentés, qui ont des points forts pertinents (échange Sud-Sud), effectifs, concrets - Des programmes ou projets conjoints avec ces pays individuellement dans le cadre de transfert de compétences ou de soutien technique, mis en place.

✓ Action stratégique 4 : Renforcement de la participation du Congo à des évènements régionaux et sous-régionaux organisés sur les thèmes de la gestion des risques de désastres (GRD) ou s'y rapportant (ateliers, conférences, séminaires)

Résultat attendu :	*Indicateurs de performance:*
Participation plus soutenue du Congo	- Evènements à venir identifiés

à des évènements régionaux et sous-régionaux organisés sur les thèmes de la GRD ou s'y rapportant (ateliers, conférences, séminaires)	- Participation effective du pays organisée
➢ Champ d'intervention 2: Renforcement de la coopération internationale	
✓ Action stratégique 1 : Optimisation de l'exploitation des opportunités de soutiens techniques et financiers profitables à la gestion des risques de désastres (GRD) au Congo, disponibles auprès des partenaires techniques et financiers implantés au Congo	
Résultat attendu : Les opportunités de soutiens techniques et financiers profitables à la GRD au Congo, disponibles auprès des partenaires techniques et financiers implantés au Congo, sont mises à profit de manière adéquate	*Indicateurs de performance:* - Organismes, institutions de coopération implantés au Congo, leurs domaines et offres d'expertise et d'appuis disponibles, et les modalités de mobilisations de leurs appuis[28], inventoriés - Mobilisation des appuis techniques et financiers de ces institutions, selon les formes convenues, effective - Collaboration pour la mise en œuvre conjointe de mécanismes ou dispositifs de gestion des risques de désastres ou y contribuant, dans un objectif de transfert de capacité technique[29], concrétisée - Initiatives de collaboration pertinentes passées, qui n'ont pas eu de suite[30], connues et relancées
✓ Action stratégique 2 : Renforcement de la participation du Congo et sa collaboration dans le développement et la mise en œuvre d'accords, stratégies, plans, programmes et projets internationaux existants ou planifiés.	
Résultat attendu : La participation du Congo et sa collaboration dans le développement et la mise en œuvre d'accords, stratégies, plans, programmes et projets internationaux existants ou planifiés, est renforcée	*Indicateurs de performance:* - Accords, stratégies, plans, programmes et projets internationaux existants inventoriés[31] - Situation de la participation du Congo dans ces accords, stratégies, plans, programmes et projets internationaux connus, ainsi que leur contribution effective à la gestion des risques de désastres (GRD) au Congo - Participation du Congo dans ces accords, stratégies, plans, programmes et projets internationaux, plus prononcée - Contribution apportée par ces accords, stratégies, plans, programmes et projets internationaux à la GRD au Congo, plus concrète et visible - Accords, stratégies, plans, programmes et projets internationaux en cours ou dont le développement est planifié, inventoriés et la contribution du Congo dans leur développement est prête, - Le Congo est partie prenante de tous les exercices de développement, de mise à jour ou de révision d'accords, stratégies, plans, programmes et projets internationaux et sous-régionaux.
✓ Action stratégique 3 : Renforcement de la collaboration du Congo avec d'autres pays du monde pertinents du fait de leurs expériences et réalisations.	
Résultat attendu : La collaboration du Congo avec d'autres pays du monde pertinents du fait de leurs expériences et réalisations, est plus développée	Indicateurs de performance: - Points forts d'autres pays en matière de gestion des risques de désastres (GRD), par rapport aux besoins du Congo en termes de modèles à suivre ou à appliquer, connus - Echanges d'expériences avec les pays plus expérimentés, qui ont des points forts pertinents (échanges Sud-Sud et Nord-Sud) plus effectifs - Des programmes ou projets conjoints avec ces pays individuellement

[28] Telles que les expertises en matière d'élaboration, de mise à jour et de test de plans de contingence à tous les niveaux.

[29] Tels que pour la mise en place d'un système de gestion d'information sur la gestion des risques de catastrophes et la mise en œuvre de l'approche sectorielle ou approche de responsabilité sectorielle (organisation et fonctionnement pratiquement similaires à l'approche cluster du Système des Nations Unies, à la différence que ce sont cette fois, les Ministères clés qui sont les leads et les agences des Nations Unies les secondent et les appuient dans la mise en œuvre de leurs rôles).

[30] Telles que l'application de la méthodologie d'évaluation économique des dommages, des pertes et des besoins initiées avec la Banque Mondiale.

[31] Tels que le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes (2015-2030), la COP 21.

	dans le cadre de transfert de compétences ou de soutien technique, mis en place
✓ <u>Action stratégique 4 :</u> Renforcement de la participation du Congo à des évènements internationaux organisés sur les thèmes de la gestion des risques de désastres ou s'y rapportant (ateliers, conférences, séminaires)	
<u>Résultat attendu :</u> Le Congo est plus présent à des évènements internationaux organisés sur les thèmes de la gestion des risques de désastres ou s'y rapportant (ateliers, conférences, séminaires)	<u>Indicateurs de performance:</u> - Evènements à venir inventoriés - Participation effective du pays organisée
✓ <u>Action stratégique 5 :</u> Renforcement de la visibilité du Congo au niveau international dans le domaine de la gestion des risques de désastres	
<u>Résultat attendu :</u> Le Congo est plus visible au niveau international dans le domaine de la gestion des risques de désastres (GRD), notamment à travers les informations disponibles internationalement	*<u>Indicateurs de performance:</u>* - Contacts auprès d'institutions internationales de GRD mis à jour[32] - Informations concernant le Congo sur le plan international à travers les ressources *on-line,* à jour.
✓ <u>Action stratégique 6:</u> Optimisation de l'utilisation éventuelle des fonds d'urgence pouvant être mis à disposition du Congo en cas de survenue de désastres dépassant la capacité du pays (suite à des appels internationaux lancés par le Gouvernement)	
<u>Résultat attendu :</u> Le Congo est capable de mobiliser adéquatement d'éventuels fonds d'urgence pouvant être mis à disposition du Congo, par les partenaires internationaux, en cas de survenue de désastre dépassant la capacité du pays (suite à des appels internationaux lancés par le Gouvernement)	*<u>Indicateurs de performance:</u>* Organismes, institutions qui disposent de ces mécanismes de mise à disposition de fonds d'urgence, inventoriés, ainsi que leurs modalités de mobilisation - Les institutions concernées du Gouvernement sont capables effectivement d'assurer la mobilisation de ces fonds - Des protocoles d'accord ou des conventions préalables avec ces partenaires sont établis en cas de besoin.

[32] Notamment auprès de l'UNISDR par rapport à la désignation du point focal du Congo en matière de RRC.

IV. Le Plan d'action de la Stratégie

Le présent Plan d'action faisant partie intégrante de la Stratégie nationale, constitue et définit un cadre de mise en œuvre pour chaque axe stratégique de la Stratégie nationale. Il indique clairement :

(a) Les actions stratégiques prioritaires
(b) Les principales activités prioritaires à mettre en œuvre pour chaque action stratégique
(c) Les organisations impliquées dans leur mise en œuvre
(d) La durée (en mois) et la période (en année) indicatives de mise en œuvre
(e) Le budget indicatif (coût de mise en œuvre en US Dollars).
Le montant total requis pour la mise en œuvre entière de la présente Stratégie étant estimée à :

21 299 000 000 Francs CFA (Vingt et Un Milliards Deux Cent Quatre Vingt Dix neuf Millions FCFA)

IV.1. Les actions stratégiques et les activités prioritaires y afférentes

La réalisation de chaque action stratégique définie pour chaque champ d'intervention de chaque axe stratégique de la présente Stratégie nationale, se fait par la mise en œuvre d'une série ou d'un paquet d'activités.

Ainsi, les principales activités à mettre en œuvre pour les différentes actions stratégiques de chaque axe stratégique de la Stratégie, sont présentées ci-après.

Pour l'Axe stratégique 1 : Promotion de l'effectivité de la gestion des risques de désastres au niveau des Collectivités décentralisées et au niveau local communautaire (populations)

➢ ***Champ d'intervention 1: Renforcement de la mise en œuvre de la gestion des risques de désastres au niveau des collectivités décentralisées (départements et communes).***

- **Pour l'Action stratégique 1 : Soutien au processus de transfert de capacités et de ressources dans le cadre de la décentralisation.**

Activités prioritaires:

- Définition plus claire et détaillée des mandats, responsabilités et contours des missions des intervenants au niveau décentralisé (autorités et services décentralisés et déconcentrés), au sein des collectivités décentralisées jusqu'au niveau des quartiers et villages ;
- Diagnostic des besoins en termes de capacités technique, matérielles et financières, par rapport à leurs mandats, responsabilités, missions définis, couvrant l'ensemble des composantes de la gestion des risques de désastres (GRD) et en particulier / et en premier par rapport à la préparation et la réponse aux désastres;
- Elaboration d'un plan de renforcement de capacités des différents intervenants au niveau décentralisé, surtout au niveau des collectivités locales décentralisées, accompagné d'un plan de transfert des ressources sur la base des besoins identifiés.
- Soumission du plan de renforcement de capacités et du plan de transfert des ressources aux autorités compétentes centrales pour appréciation, considération et mise en œuvre.
- Appui à la légalisation des mandats, responsabilités et contours des missions des intervenants au niveau décentralisé (autorités et services décentralisés et déconcentrés), au sein des collectivités décentralisées jusqu'au niveau des quartiers et villages, définis de manière plus claire et détaillée.

- **<u>Pour l'Action stratégique 2 :</u> Développement et mise en œuvre d'un mécanisme de travail conjoint et de collaboration basique, simple entre autorités et services déconcentrés, et autorités et services décentralisés, en attendant la décentralisation effective (basé sur les textes déjà existants).**

<u>Activités prioritaires:</u>

- Définition claire et détaillée des modalités de communication, de liaison (verticalement et horizontalement) et de collaboration (i) entre les différents niveaux administratifs au niveau décentralisé (Entre départements, communes, arrondissements, districts, communautés urbaines, communautés rurales, quartiers, et villages) ; (ii) entre les différents intervenants au sein d'un même niveau administratif et au sein de niveaux administratifs différents, au niveau décentralisé (entre autorités et services décentralisés et déconcentrés), au sein des collectivités décentralisées jusqu'au niveau des quartiers et villages.
- Appui à la légalisation des modalités de communication, de liaison (verticalement et horizontalement) et de collaboration des différents niveaux administratifs et des différents intervenants au niveau décentralisé (autorités et services décentralisés et déconcentrés), définies de manière plus claire et détaillée, surtout au niveau au sein des collectivités décentralisées (départements et communes) jusqu'au niveau des quartiers et villages.

- **<u>Pour l'Action stratégique 3 :</u> Mise en place et opérationnalisation au niveau des collectivités décentralisées, en commençant par les plus exposées, de dispositifs de réponse et de préparation aux désastres, clairs et simples, à travers des plans multi-aléas de réponse et de préparation aux désastres (plans de contingence multi-aléas départementaux et communaux)**

<u>Activités prioritaires:</u>

- Elaboration de plans de réponse et de préparation aux désastres appelés « plans de contingence multi-aléas (départementaux et communaux)» par rapport à des risques considérés comme prioritaires, sur la base d'un modèle standard de plan développé par le pays et à utiliser pour tous les niveaux (développé dans l'axe stratégique 4).
- Elaboration de procédures d'opération d'urgence standard (ou fiches réflexe d'opération) pour les réponses d'urgence, à intégrer dans les plans de contingence élaborés.

➢ ***<u>Champ d'intervention 2: Renforcement des mécanismes et processus locaux, communautaires clés de gestion des risques de désastres dans toutes les zones à risque prioritaires.</u>***

- **<u>Pour l' Action stratégique 1 :</u> Mise en œuvre de mesures simples de renforcement de la résilience ou la capacité à faire face et à rebondir des communautés en attendant et/ou parallèlement à la mise en place de mesures spécifiques adaptées aux communautés de chaque zone à risque du pays.**

<u>Activités prioritaires:</u>

- Promouvoir et vulgariser des mesures simples et standards, à appliquer à l'échelle individuelle et du ménage, permettant de prévenir et réduire les différents risques existants au sein de la communauté (telles que le lavage des mains).
- Promouvoir et vulgariser des mesures simples et standards, à appliquer à l'échelle individuelle et de ménage, pour se préparer à faire face à des désastres de toute origine (telles que mise à l'abri des papiers administratifs et stockage d'une quantité minimum d'eau potable) et répondre en cas de survenue d'un désastre à la réception de l'alerte (réactions et attitudes à adopter).
- Mettre en place et opérationnaliser des dispositifs simples d'organisation communautaire pour assurer le suivi des aléas (dangers / menaces existants) et donner et recevoir les alertes.
- Mettre en place et opérationnaliser un dispositif d'organisation communautaire permettant l'entraide et l'assistance mutuelle en cas de désastre, et permettant de solliciter des appuis extérieurs.

- **<u>Pour l' Action stratégique 2 :</u> Réalisation et formalisation des exercices d'évaluation et de cartographie locales, à base communautaire, participatives des risques (couvrant : analyse des aléas, analyse de l'exposition, analyse de la vulnérabilité, analyse des capacités, analyse des conséquences potentielles et de leurs causes)**

<u>Activités prioritaires:</u>

- Evaluation au niveau de chaque communauté de la qualité et de la couverture des exercices déjà réalisées si existants : identification des points forts, faiblesses et besoins de renforcement.

- Etablissement d'un rapport compilant points forts, faiblesses et besoins de renforcement identifiés dans les différentes communautés des différentes zones à risques ciblées.
- Développement de méthodologie et outils pour la réalisation des exercices d'évaluation et de cartographie locale participative, à base communautaire des risques (tout en capitalisant les acquis).
- Promotion et vulgarisation des méthodologie et outils développés (formation de formateurs au niveau central)
- Réalisation des exercices d'évaluation et de cartographie locale participative, à base communautaire des risques, au niveau des différentes communautés composants les différentes zones à risques du pays (formation et application au niveau local, communautaire des méthodologie et outils développés).

- **<u>Pour l'Action stratégique 3:</u> Renforcement des mécanismes de suivi des risques et d'alerte précoce locaux, à base communautaire, existants dans les zones à risque ciblées :**

<u>Activités prioritaires:</u>

- Evaluation du mécanisme/ système existant au niveau de chaque communauté, et des capacités existantes: identification des points forts, faiblesses et besoins de renforcement.
- Etablissement d'un plan de renforcement des mécanismes locaux de suivi des risques et d'alerte précoce pour chaque zone ciblée, compilant les besoins de renforcement identifiés dans les différentes communautés qui la composent.
- Mise en œuvre du plan de renforcement des mécanismes locaux de chaque zone ciblée et de leurs capacités (technique et matérielle).

- **<u>Pour l'Action stratégique 4 :</u> Renforcement des mécanismes, actions et capacités de préparation et de réponse locaux, communautaires aux désastres dans les zones à risque ciblées :**

<u>Activités prioritaires:</u>

- Evaluation au niveau de chaque communauté (i)- des mécanismes existants ; (ii)- de la nature et de la qualité des réponses apportées aux niveaux individuel, ménage et communautaire, lors de la survenue de désastre ; (iii)- du niveau, de la nature et de la qualité de la préparation entreprise par les populations aux niveaux individuel, ménage et communautaire, en prévision à la survenue d'un désastre: identification des points forts, faiblesses et besoins de renforcement.
- Etablissement d'un plan de renforcement des mécanismes, interventions/ mesures et capacités de préparation et de réponse aux désastres, aux niveaux individuel, ménage et communautaire, pour chaque zone ciblée, compilant les besoins de renforcement identifiés dans les différentes communautés qui la composent.
- Mise en œuvre du plan de renforcement des mécanismes et capacités (technique et matérielle) locaux de chaque zone ciblée.

- **<u>Pour l'Action stratégique 5:</u>Renforcement des actions et capacités (technique et matérielle) locales, communautaires, de prévention et de réduction des risques, dans les zones à risque ciblées :**

<u>Activités prioritaires:</u>

- Evaluation au niveau de chaque communauté des actions mises en œuvre au niveau communautaire : (i)- de la nature, des types ; (ii) de la couverture et de la qualité des actions / interventions de prévention et de réduction des risques, entreprises à l'échelle individuelle, des ménages et de la communauté: identification des points forts, faiblesses et besoins de renforcement.
- Etablissement d'un plan de renforcement des actions et capacités de prévention et de réduction des risques entreprises, aux niveaux individuel, ménage et communautaire, pour chaque zone ciblée, compilant les besoins de renforcement identifiés dans les différentes communautés qui la composent.
- Mise en œuvre du plan de renforcement des actions / interventions et capacités locales de chaque zone ciblée.
- Développement et mise en œuvre de projets intégrés locaux, à base communautaire, spécifiquement orientés sur un ou plusieurs ou l'ensemble des risques existants, visant à réduire les facteurs sous-jacents de ces risques (aléas, exposition, vulnérabilité et manque de capacité) et à renforcer la résilience.

- **<u>Pour l'Action stratégique 6:</u> Renforcement de l'organisation communautaire pour la coordination des intervenants et interventions de gestion des risques de désastres, dans les zones à risque ciblées (devant inclure et permettre la collaboration avec les autorités locales et traditionnelles, ainsi que la sollicitation de l'appui du niveau supérieur en cas de dépassement des capacités locales communautaires):**

<u>Activités prioritaires:</u>

- Evaluation de ses attributions, structure, organisation, fonctionnement et ressources (matérielles, financières, techniques), au niveau de chaque communauté : identification des points forts, faiblesses et besoins de renforcement.
- Définition et opérationnalisation d'un mécanisme de suivi local, à base communautaire de tous ces mécanismes, interventions et capacités locaux, communautaires de gestion des risques de désastres mis en place.

- **<u>Pour l'Action stratégique 7 :</u> Renforcement des mécanismes supportant la mise en œuvre de ces mécanismes et interventions locaux à base communautaire.**

<u>Activités prioritaires :</u>

- Définition et mise en œuvre de cadre légal requis pour assurer l'effectivité et l'efficacité de ces tous ces mécanismes, interventions et capacités locaux, communautaires de gestion des risques de désastres mis en place.
- Appui à la mobilisation de partenaires techniques et financiers pouvant appuyer financièrement et/ou techniquement les communautés pour la mise en œuvre de ces plans de renforcement élaborés et de ces projets intégrés communautaires développés (tout ou partie).

<u>Pour l'Axe stratégique 2 :</u> Renforcement des capacités institutionnelles (technique et matérielle) à tous les niveaux et du public, pour la gestion des risques de désastres.

➢ ***<u>Champ d'intervention 1: Renforcement des connaissance et compétence générale de tous les acteurs à tous les niveaux, y compris le Renforcement des connaissance et compétence générales de tous les acteurs à tous les niveaux, y compris le public, en matière de gestion des risques de désastres en général, incluant son intégration avec l'adaptation au changement climatique</u>***

- **<u>Pour l'Action stratégique 1 :</u>** Développement des connaissances en matière de gestion des risques de désastres et d' adaptation au changement climatique, destinées à être diffusées et vulgarisées à travers le pays, pour la sensibilisation de tous les acteurs à tous les niveaux, et portant surtout sur les risques et le changement climatique auxquels le pays est exposé, les modalités et les bonnes pratiques dans la mise en œuvre de la gestion des risques de désastres (GRD) et de l' adaptation au changement climatique (ACC), et les connaissances et pratiques traditionnelles locales réussies

<u>Activités prioritaires:</u>

- Conception, développement et publication d'un recueil (document et version électronique) de connaissances sur les concepts et pratiques se rapportant à la GRD et à l'ACC, adaptés au Congo
- Diffusion du recueil (document et version électronique) de connaissances sur les concepts et pratiques se rapportant à la GRD et à l'ACC, adaptés au Congo, publié à toutes les parties prenantes concernées chargées de leur utilisation et de leur vulgarisation
- Inventaire des pratiques de GRD et d'ACC autochtones, traditionnelles locales réussies à vulgariser dans le pays
- Conception, développement et publication d'un recueil (document et version électronique) de connaissances sur les concepts et pratiques se rapportant à la GRD et à l'ACC, adaptés au Congo
- Diffusion du recueil (document et version électronique) de connaissances sur les concepts et pratiques se rapportant à la GRD et à l'ACC, adaptés au Congo, publié à toutes les parties prenantes concernées, concernées chargées de leur utilisation et de leur vulgarisation

- **<u>Pour l'Actions stratégique2 :</u> Mise en œuvre de campagnes massives et systématiques d'information et de sensibilisation, du public et des parties prenantes, à tous les niveaux, sur la gestion des risques de désastres (GRD) et l'adaptationj au changement climatique (ACC) (incluant l'éducation non formelle et les bénéficiaires des actions d'alphabétisation)**

<u>Activités prioritaires:</u>

- Développer et réaliser des campagnes soutenues et permanentes de renforcement de l'information, de l'éducation et de la sensibilisation des populations locales dans les zones les plus à risque, à travers divers moyens et évènements artistiques, culturels tels que : des scénettes, chansons, danses (etc.) et utilisant les moyens d'échanges traditionnels existants telles que les réunions communautaires.

- Développer et mettre en œuvre des programmes, des projets, des mesures et activités orientés et assurant la promotion de la GRD auprès des enfants et des jeunes non scolarisés, intégrés ou non dans des programmes d'éducation non formelle, et des adultes suivant des cours d'alphabétisation.
- Développer et renforcer l'implication et la contribution concrète des volontaires dans la mise en œuvre de la gestion des risques de désastres dans le pays, à tous les niveaux et surtout au niveau local communautaire.

- **Pour l'Action stratégique 3 :** Intégration complète de la gestion des risques de désastres, et de l'adaptation au changement climatique dans le programme d'enseignement primaire et secondaire

Activités prioritaires:

- Développer des cours et des programmes standards officiels sur la gestion des risques de désastres (GRD) pour l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire
- Concevoir et développer des documents et matériels didactiques destinés à être utilisés pour l'enseignement de la GRD, incluant des manuels pour les enseignants et pour les élèves.
- Produire et vulgariser dans tout le pays les documents et matériels didactiques sur la GRD développés
- Mettre en œuvre un programme de formation des formateurs pour les enseignants dans les écoles primaires et secondaires du pays.

- **Pour l'Action stratégique 4 : Renforcement des connaissance et compétence générales des acteurs (techniques) concernés ou impliqués dans la gestion des risques de désastres à tous les niveaux, en matière d'analyse diagnostique de situation, d'identification de solutions et de planification.**

Activités prioritaires:

- Organisation d'une série d'ateliers de formation de 2 jours pour tous les responsables ministériels en charge ou concernés par la mise en œuvre de la gestion des risques de désastres (GRD), portant sur les concepts et la pratique de la GRD en général.
- Organisation d'une série d'ateliers de formation thématiques de 1 journée pour chaque Ministère sectoriel en relation avec leurs mandats et responsabilités dans la mise en œuvre de la GRD.
- Organisation d'une série d'ateliers de formation thématiques à la carte suivant les besoins et demandes formulés par chaque Ministère sectoriel en relation avec leurs mandats et responsabilités dans la mise en œuvre de la GRD**.**

- **Pour l'Actions stratégique5 : Renforcement de l'implication et de la contribution des médias en matière de sensibilisation et d'éducation portant sur la gestion des risques de désastres.**

Activités prioritaires:

- Formation (ateliers, formations interne et externe)
- Création d'association et de réseaux internes
- Création de journaux spécifiquement sur le sujet de la gestion des risques de désastres (ou au moins des articles réguliers)

➢ ***Champ d'intervention 2: Promotion de la sensibilisation, la mobilisation et l'engagement soutenus des autorités à tous les niveaux en faveur de la gestion des risques de désastres.***

- **Pour l'Action stratégique 1 :** Promotion de l'engagement des hautes autorités du Gouvernement en faveur de la gestion des risques de désastres

Activités prioritaires:

- Développer et mettre en œuvre une stratégie adaptée de plaidoyer pour la prévention et la réduction des risques de désastres (RRD).
- Organisation de séances d'information régulières pour les hauts responsables des Ministères (niveau : Directeur de cabinet et Secrétaire général) portant sur l'importance de la gestion des risques de désastres pour le pays et l'évolution des situations dans le pays.
- Développer et diffuser des bulletins électroniques simples de partage des dernières informations et nouvelles et sujets de préoccupations ayant des liens avec leurs Ministères.

- **Pour l'Action stratégique 2 :** Promotion de l'engagement des Parlementaires en faveur de la gestion des risques de désastres**.**

Activités prioritaires:

- Développer et mettre en œuvre une stratégie adaptée de plaidoyer pour la prévention et la réduction des risques de désastres (RRD).

- Organisation de séances d'information régulières pour les Parlementaires portant sur l'importance de la gestion des risques de désastres (GRD) pour le pays et l'évolution des situations dans le pays.
- Promouvoir la création d'une commission sur la GRD au sein du Parlement
- Promouvoir la participation des parlementaires à des manifestations internationales et des réseaux internationaux en matière de GRD.
- Développer et diffuser des bulletins électroniques simples de partage des dernières informations et nouvelles et sujets de préoccupations ayant des liens avec leurs Ministères.

- **Pour l'Action stratégique 3 :** Promotion de l'engagement des Maires en faveur de la gestion des risques de désastres

Activités prioritaires:

- Développer et mettre en œuvre une stratégie adaptée de plaidoyer pour la prévention et la réduction des risques de désastres (RRD).
- Organisation de séances d'information régulières pour les hauts responsables collectivités décentralisées, notamment les présidents de conseil, les Préfets et les Maires) portant sur l'importance de la gestion des risques de désastres (GRD) pour le pays et l'évolution des situations dans le pays.
- Promouvoir leur participation (notamment des Maires) à des manifestations internationales et des réseaux internationaux en matière de GRD.
- Développer et diffuser des bulletins électroniques simples de partage des dernières informations et nouvelles et sujets de préoccupations ayant des liens avec leurs Ministères.

➢ ***Champ d'intervention 3: Renforcement des capacités technique et matérielle de tous les acteurs concernés pour la mise en œuvre de leurs mandats et responsabilités en matière de gestion des risques de désastres (traité dans les axes stratégiques concernés)***

Pour l'Axe stratégique 3 : Renforcement de la coordination nationale de la gestion des risques de désastres et de ses mécanismes clés

➢ ***Champ d'intervention 1: Mise en œuvre du cadre stratégique national développé et adopté.***

- **Pour l'Action stratégique 1 : Mise en œuvre des actions prioritaires et mobilisation pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale avec son plan d'action adoptée:**

Activités prioritaires:

- Mettre en œuvre cet axe 3 de la stratégie nationale
- Informer, sensibiliser et mobiliser tous les acteurs concernés par sa mise en œuvre
- Elaborer un programme national de gestion des risques de désastres et/ou des programmes spécifiques dédiés à la mise en œuvre du plan d'action de la stratégie nationale
- Assurer la mobilisation des ressources nécessaires pour la mise en œuvre de la stratégie nationale.

- **Pour l'Action stratégique 2: Préparation et facilitation de La légalisation de cette Stratégie nationale et de son plan d'action (conduisant à la promulgation de la loi sur la gestion des risques de désastres)**

Activité prioritaire:

- Mener des actions de sensibilisation et de plaidoyer auprès des décideurs au niveau du pays, incluant les membres du parlement et du Gouvernement concernés, ainsi que les techniciens ministériels et les médias.

➢ ***Champ d'intervention 2 : Mise en œuvre d'un cadre institutionnel adéquat de coordination nationale de la gestion des risques de désastres***

- **Pour l'Action stratégique 1 :** Adoption d'un mécanisme de coordination globale nationale de la gestion des risques de désastres, claire et adéquate, incluant un ancrage approprié de l'institution de coordination, couvrant tous les niveaux, et renforçant la participation des autorités et communautés locales, ainsi que le secteur privé

Activités prioritaires:

- Analyse diagnostique institutionnelle approfondie de la situation au niveau du pays, et proposition de scénarii de mécanisme institutionnel pouvant être mis en place avec les inconvénients et les avantages, ainsi que les modalités de mise en place.
- Choix et adoption d'un modèle de dispositif institutionnel national de coordination couvrant tous les niveaux, suivant une approche participative et itérative, impliquant tous les acteurs concernés.
- Evaluation et amélioration du mécanisme institutionnel mis en place après une certaine période de fonctionnement, toujours suivant une approche participative et itérative, impliquant tous les acteurs concernés.

- **Pour l'Action stratégique 2 :** Opérationnalisation de l'institution chargée de la coordination nationale de la gestion des risques de désastres (bras opérationnel, secrétaire permanent de la structure de coordination regroupant les acteurs) avec une forme, des mandats, une structure organisationnelle interne, et des mécanismes de fonctionnement et de financement appropriés

Activités prioritaires:

- Définition, validation de sa forme, son ancrage, ses mandats et responsabilités, son autorité, son fonctionnement, ses ressources.
- Légalisation
- Développement de ses capacités (Evaluation des capacités, établissement d'un plan ou programme de renforcement des capacités, mise en œuvre du plan de renforcement de capacités)

- **Pour l'Action stratégique 3 :** Opérationnalisation d'une structure de coordination technique nationale de la gestion des risques de désastres regroupant les différents acteurs techniques au niveau central, chargé de la mise en œuvre des actions de gestion des risques de désastres décidées (Comité national ou antre nom : encore à fixer d'un commun accord)

Activités prioritaires:

- Définition de tous les aspects de ses attributions, de son organisation et de son fonctionnement
- Légalisation
- Développement des capacités techniques et matérielles de ses membres.

- **Pour l'Action stratégique 4 :** Opérationnalisation du dispositif de coordination regroupant les différents acteurs, chargé de la mise en œuvre des actions de gestion des risques de désastres au niveau décentralisé (Comités ou autres noms : encore à fixer d'un commun accord), en priorité au niveau des collectivités locales décentralisées (départements et communes)

Activités prioritaires:

- Définition de tous les aspects de ses attributions, de son organisation et de son fonctionnement
- Légalisation
- Développement des capacités techniques et matérielles de ses membres.

- **Pour l'Action stratégique 5 :** Opérationnalisation de la structure de coordination regroupant les représentants de la population et tous les acteurs, chargée de la mise en œuvre de la gestion des risques de désastres au niveau local (Comité ou autre nom : encore à fixer d'un commun accord)

Activités prioritaires:

- Définition de tous les aspects de son organisation et de son fonctionnement
- Légalisation
- Développement des capacités techniques et matérielles des membres.

Champ d'intervention 3 : Mise en œuvre d'un cadre légal adéquat et efficace, assurant la mise en œuvre effective du cadre institutionnel de coordination nationale de la gestion des risques de désastres adopté

- **Pour l'Action stratégique 1 : Légalisation de la Stratégie nationale adoptée et de ses dispositions**

Activités prioritaires:

- Inventaire/ évaluation des besoins en termes de textes
- Développement des textes (avant-projet de texte)
- Facilitation de son adoption (Conseil des Ministres et Parlement)

- **Pour l'Action stratégique 2 : Légalisation du montage institutionnel adopté et de tous ses aspects**

Activités prioritaires:

- Inventaire/ évaluation des besoins en termes de textes
- Développement des textes (avant-projet de texte)
- Facilitation de son adoption (Conseil des Ministres et Parlement)

- **Pour l'Action stratégique 3 : Révision et clarification des textes existants relatifs aux relations et modalités de liaison entre le niveau central et le niveau décentralisé**

Activités prioritaires:

- Inventaire/ évaluation des besoins en termes de textes
- Elaboration des textes (avant-projet de texte)
- Facilitation de son adoption (Conseil des Ministres et Parlement)

- **Pour l'Action stratégique 4 :** Révision et clarification des textes existants relatifs aux mandats et organisations des Ministères et institutions concernés, en matière de gestion des risques de désastres au niveau central

Activités prioritaires:

- Inventaire/ évaluation des besoins en termes de textes
- Elaboration des textes (avant-projet de texte)
- Facilitation de son adoption (Conseil des Ministres et Parlement)

- **Pour l'Action stratégique 5 :** Révision et clarification des textes existants relatifs aux mécanismes et mandats en matière de gestion des risques de désastres dans le cadre de la décentralisation, notamment au niveau des collectivités décentralisées et au niveau local

Activités prioritaires:

- Inventaire/ évaluation des besoins en termes de textes
- Elaboration des textes (avant-projet de texte)
- Facilitation de son adoption (Conseil des Ministres et Parlement)

- **Pour l'Action stratégique 6 :** Révision et clarification des textes existants relatifs aux relations, mécanismes et modalités de collaboration et de communication en matière de gestion des risques de désastres au niveau décentralisé, entre subdivisons administratives ; entre autorités et services déconcentrés, et autorités et services décentralisés au niveau des collectivités décentralisées ; entre autorités locales et populations au niveau local

Activités prioritaires:

- Inventaire/ évaluation des besoins en termes de textes
- Elaboration des textes (avant-projet de texte)
- Facilitation de son adoption (Conseil des Ministres et Parlement)

➢ ***Champ d'intervention 4 : Renforcement de l'effectivité et de la pérennité du financement de la gestion des risques de désastres dans le pays, aux différents niveaux et pour les différentes catégories d'acteurs.***

- **Pour l'Action stratégique 1 : Mise en place d'un Fonds national de contingence multi-aléas sécurisé, pour faire face efficacement dans les meilleurs délais à d'éventuels désastres, de toute origine (compte tenu de la situation actuelle).**

Activités prioritaires:

- Evaluation des besoins et élaboration de proposition (en termes de montant, d'ancrage du fonds et de modalités de gestion et de contrôle, modalités d'organisation, de fonctionnement et de mobilisation du fonds)
- Adoption de la proposition de montant, d'ancrage du fonds et de modalités de gestion et de contrôle, modalités d'organisation, de fonctionnement et de mobilisation du fonds

- Mise en place légale
- Opérationnalisation

- **<u>Pour l'Action stratégique 2 :</u>** Evaluation des besoins de renforcement global des mécanismes de financement et des capacités financières pour la gestion des risques de désastres dans le pays dans son ensemble et pour chaque niveau d'intervention

<u>Activités prioritaires:</u>

- Diagnostic de la situation et identification des besoins de renforcement global des capacités financières pour le pays et pour chaque niveau d'intervention.
- Elaboration d'un plan et d'un programme de renforcement des capacités financières (incluant le niveau d'allocation et le mécanisme de financement) pour l'ensemble du pays, et pour chaque niveau d'intervention.

- **<u>Pour l'Action stratégique 3 :</u> Information des autorités et techniciens Congolais sur les types de mécanismes de financement appliqués dans le monde, et pouvant être adoptés et leur intérêt et efficacité, incluant des mesures pouvant contribuer à améliorer la protection financière de l'Etat et des populations (telles que des mesures de transfert de risques).**

<u>Activités prioritaires:</u>

- Réalisation d'ateliers et de réunions de présentation et de discussion sur les mécanismes de financement de la gestion des risques de désastres existant: options disponibles, expériences dans le monde.
- Réalisation d'ateliers de partage d'expérience entre les autorités, techniciens congolais et des responsables d'initiatives de transfert de risques dans le monde (telles que : l'assurance paramétrique avec la mutuelle panafricaine de gestion des risques de l'ARC ou African Risk Capacity)

- **<u>Pour l'Action stratégique 4 :</u> Renforcement du mécanisme de financement de la gestion des risques de désastres dans le pays dans son ensemble et pour chaque niveau d'intervention..**

<u>Activités prioritaires:</u>

- Identification et proposition de modèles adaptés (se basant sur des modèles nationaux ou internationaux pertinents);
- Adoption des modèles à mettre en œuvre ou à tester et des plans d'action pour la mise en place et/ou le test des modèles adoptés ;
- Promotion des modèles de financement auprès des acteurs concernés.

- **<u>Pour l'Action stratégique 5 :</u>** Développement et mise en place d'un mécanisme de financement et d'une allocation financière adéquats et pérennes, sécurisés, pour l'institution chargée de la coordination nationale de la gestion des risques de désastres (le bras opérationnel, le secrétariat permanent)

<u>Activités prioritaires:</u>

- Identifier les besoins spécifiques en termes de niveau d'allocation financière et de mécanisme de financement, adaptés / requis par les mandats, responsabilités de l'institution ainsi que par son organisation et son fonctionnement.
- Elaboration d'un plan pour la prise en charge des besoins identifiés pour assurer une capacité financière adéquate pour l'institution
- Légalisation des mesures définies dans le plan de prise en charge des besoins pour la dotation en ressources financières adéquates de l'institution de coordination
- Appui à la mise en œuvre du plan de prise en charge des besoins, légalisé, incluant la mobilisation des ressources de l'Etat.

- **<u>Pour l'Action stratégique 6 :</u> Mise en place d'un mécanisme de financement et d'une allocation financière adéquats et pérennes, sécurisés, pour les Ministères clés, chargés de présider les principaux secteurs d'intervention (leader sectoriel).**

<u>Activités prioritaires:</u>

- Identifier les besoins spécifiques en termes de niveau d'allocation financière et de mécanisme de financement, adaptés / requis par les mandats, responsabilités de chaque Ministère clé ainsi que par son organisation et son fonctionnement.
- Elaboration et adoption d'un plan pour la prise en charge des besoins identifiés pour assurer une capacité financière adéquate pour chaque Ministère clé

- Légalisation des mesures définies dans le plan de prise en charge des besoins pour la dotation en ressources financières adéquates de chaque Ministère clé
- Appui à la mise en œuvre du plan de prise en charge des besoins, légalisé, incluant la mobilisation des ressources de l'Etat.

- **<u>Pour l'Action stratégique 7 :</u> Mise en place d'un mécanisme de financement et d'une allocation financière adéquats et pérennes, pour les structures de coordination et les acteurs au niveau décentralisé**

<u>Activités prioritaires:</u>

- Identifier les besoins en termes de niveau d'allocation financière et de mécanisme de financement, adaptés / requis par les mandats, responsabilités des **structures de coordination et les acteurs au niveau décentralisé**.
- Elaboration d'un plan pour la prise en charge des besoins identifiés pour assurer une capacité financière adéquate des **structures de coordination et les acteurs au niveau décentralisé**
- Légalisation des mesures définies dans le plan de prise en charge des besoins pour la dotation en ressources financières adéquates de ces structures et acteurs au niveau décentralisé
- Appui à la mise en œuvre du plan de prise en charge des besoins, légalisé, incluant la mobilisation des ressources de l'Etat.

- **<u>Pour l'Action stratégique 8:</u> Promotion de la mobilisation des partenaires financiers du pays pour contribuer au financement effectif de la GRD dans le pays, à tous les niveaux.**

<u>Activités prioritaires:</u>

- Inventaire des partenaires et des possibilités et mécanismes de financement existants
- Echange et partage sur les cibles, les besoins et les modalités de mobilisation
- Soumission de sollicitation de soutien financier

- **<u>Pour l'Action stratégique 9:</u>** Promotion de la mobilisation et de l'utilisation optimales des fonds Gouvernementaux existants, destinés ou contribuant au financement de tout ou d'une partie des composantes de la gestion des risques de désastres

<u>Activités prioritaires:</u>

- Inventaire des mécanismes de financement existants
- Echange et partage sur les cibles, les besoins et les modalités de mobilisation
- Soumission de sollicitation de mobilisation de fonds

- **<u>Pour l'Action stratégique 10:</u>** Intégration complète de la prévention et de la réduction des risques, dans la planification budgétaire de tous les institutions et Ministères clés impliqués dans la mise en œuvre de la gestion des risques de désastres, avec des lignes budgétaires claires, sécurisées

<u>Activités prioritaires:</u>

- Appui technique pour l'identification et la budgétisation des besoins en termes d'interventions à assurer relatifs aux mandats de chaque institution, Ministère concerné(e).
- Appui technique pour la planification des activités de gestion des risques de désastres des institutions et Ministères concernés et de leur planification financière.
- Appui technique pour le contrôle de la qualité de l'intégration dans les budgets.

- **<u>Pour l'Action stratégique 11 :</u> Promotion et optimisation de la mobilisation et de l'utilisation des ressources et appuis financiers de la part du secteur privé, à tous les niveaux.**

<u>Activités prioritaires:</u>

- Développer et mettre en œuvre une stratégie adaptée de plaidoyer, auprès du secteur privé, assurant la promotion de la redevabilité et impliquant un engagement plus effectif.
- Inventaire des membres du secteur privé et de leurs possibilités et mécanismes de financement ou de collaboration financière.
- Echange et partage sur les cibles, les besoins et les modalités de mobilisation
- Soumission de sollicitation de soutien financier ponctuel
- Etablissement de protocole d'accord ou de convention de partenariat financier
- Développement de projet conjoint orienté vers la gestion des risques de désastres, notamment par rapport aux risques générés par les industries et entreprises membres du secteur privé.

- Promotion de la mise en place d'un fonds pour la promotion de la prévention et de la réduction des risques de désastres (RRD) au niveau des départements d'implantation.

Pour l'Axe stratégique 4 : Optimisation de l'état de préparation et renforcement de la capacité de réponse aux désastres à tous les niveaux

➢ ***Champ d'intervention 1 : Renforcement du niveau et du dispositif de préparation aux désastres, et de réponse d'urgence et de relèvement précoce suite aux désastres***

- **Pour l'Action stratégique 1 : Définition et mise en œuvre de la configuration adoptée par et au sein du mécanisme institutionnel de coordination de la gestion des risques de désastres durant la mise en œuvre des phases de réponse d'urgence et de relèvement précoce, post-désastres :**

Activités prioritaires:

- Définition et mise en place du mode de fonctionnement et d'organisation des différents forums ou plateforme techniques du mécanisme institutionnel aux différents niveaux (ou comités : nom encore à définir d'un commun accord) pour la mise en œuvre de la phase de réponse d'urgence
- Définition et mise en place du mode de fonctionnement et d'organisation interne des différentes institutions membres de la plateforme ou forums (ou comités : nom encore à définir d'un commun accord) pour la mise en œuvre de la phase de réponse d'urgence
- Définition de l'organisation de la mobilisation des ressources de l'Etat : révision et mise à jour du Plan ORSEC.

- **Pour l'Action stratégique 2: Etablissement du système de déclaration de « situation ou état de désastre ou de catastrophe» au niveau du pays, couvrant tous les niveaux.**

Activités prioritaires:

- Etablissement d'une classification des désastres
- Définition du mécanisme de déclaration de « situation ou état de catastrophe ou de désastre» au niveau du pays, couvrant tous les niveaux.
- Institutionnalisation (formalisation)

- **Pour l'Action stratégique 3 :** Planification adéquate des réponses d'urgence et de relèvement précoce, à apporter en cas de désastres, de toute origine et de toute nature, et de la préparation y afférente, à tous les niveaux

Activités prioritaires:

- Elaboration d'un modèle de plan de réponse et de préparation aux désastres appelé « plan de contingence multi-aléas » standard à utiliser dans le pays pour les différents niveaux (plans de contingence national, départemental, communal et local)
- Développement des capacités des acteurs à tous les niveaux pour la planification de la réponse et de la préparation aux désastres appelée planification de contingence (diffusion et formation)
- Elaboration de plan de réponse et de préparation aux désastres appelé « plan de contingence multi-aléas » par rapport à des risques considérés comme prioritaires, à tous les niveaux (plans de contingence national, départemental et communal)
- Elaboration de plan de préparation et de réponse au niveau local, communautaire (en partie déjà abordé dans l'axe 1)
- Elaboration de procédures d'opération d'urgence standard (ou fiche réflexe d'opération) pour les réponses d'urgence à tous les niveaux, à intégrer dans les plans de contingence élaborés.
- Développement, en cas de besoin et selon les circonstances, de plan de contingence pour chaque risque inattendu ou non prévu initialement dans les plans de contingence « multi-aléas » déjà élaborés.

- **Pour l'Action stratégique 4 :** Planification adéquate de la préparation des acteurs (institutions et individuelles) impliqués dans la mise en œuvre des réponses post-désastres, en particulier des réponses d'urgence et de relèvement précoce

Activités prioritaires:

- Elaboration de plans institutionnels de réponse et de préparation, en vue de la mise en œuvre des plans sectoriels définis et inclus dans les plans de contingence, pour chaque Ministère et institution impliqués au niveau central.

- Elaboration de plans institutionnels de réponse et de préparation, en vue de la mise en œuvre des plans sectoriels définis et inclus dans les plans de contingence, pour chaque autorité et service technique impliqués au niveau décentralisé (autorités et services déconcentrés et décentralisés).

- **Pour l'Action stratégique 5 : Renforcement du mécanisme d'évaluation des besoins en vue des réponses d'urgence post-désastres**

Activités prioritaires:

- Développer des outils et méthodologies : fiches d'évaluation d'urgence multi-aléas standards et modalités de traitement
- Définir et mettre en place des dispositifs pour la collecte et le traitement des fiches remplies
- Tester et renforcer les capacités à tous les niveaux pour leur utilisation
- Prépositionnement de ces outils d'évaluation au niveau local
- Evaluation et révision régulières de ces fiches et méthodologies après chaque désastre.

- **Pour l'Action stratégique 6 : Réalisation de tests et mises à jour réguliers des mécanismes de réponse d'urgence définis dans les plans de contingence développés, à tous les niveaux**

Activités prioritaires:

- Exercices de simulation (ou d'entrainement) à échelle réduite en salle ou sur terrain
- Evaluation conjointe par les parties prenantes des résultats des exercices
- Amélioration et révision des plans élaborés suivants les résultats des tests effectués.

➢ ***Champ d'intervention 2 : Renforcement du mécanisme de mise en œuvre du relèvement post-urgence***

- **Pour l'Action stratégique 1 : Définition et mise en œuvre de la configuration adoptée par et au sein du mécanisme institutionnel de coordination de la gestion des risques de désastres, pour la mise en œuvre de la phase de relèvement**

Activités prioritaires:

- Définition et mise en place du mode de fonctionnement et d'organisation des différents forums ou plateforme techniques du mécanisme aux différents niveaux (ou comités : nom encore à définir d'un commun accord), pour la mise en œuvre de la phase de relèvement post-désastre.
- Définition et mise en place du mode de fonctionnement et d'organisation interne des différentes institutions membres de la plateforme ou forums (ou comités : nom encore à définir d'un commun accord) pour la mise en œuvre de la phase de relèvement post-désastre.

- **Pour l'Action stratégique 2 : Renforcement du mécanisme d'évaluation des besoins en vue des réponses post-urgence de relèvement :**

Activités prioritaires:

- Développer des outils et méthodologies : fiches d'évaluation sectorielles standards (pour le relèvement)
- Définir et mettre en place des dispositifs pour la collecte et le traitement des fiches remplies
- Tester et renforcer les capacités à tous les niveaux pour leur utilisation
- Evaluation et révision régulières de ces fiches et méthodologies après chaque désastre.

- **Pour l'Action stratégique 3 : Planification des interventions de relèvement à réaliser :**

Activités prioritaires:

- Elaboration d'un modèle de plan de relèvement
- Développement des capacités des acteurs à tous les niveaux pour la planification du relèvement (diffusion et formation)
- Elaboration de plan de relèvement quelques semaines après la survenue de désastres, à tous les niveaux, selon les situations (national, départemental, communal et local)

- **Pour l'Action stratégique 4 : Réalisation de tests et mises à jour réguliers des mécanismes de mise en œuvre du relèvement, à tous les niveaux :**

Activités prioritaires:

- Exercices de simulation (ou d'entrainement) à échelle réduite en salle ou sur terrain
- Evaluation conjointe par les parties prenantes des résultats des exercices

- Amélioration et révision des plans élaborés suivants les résultats des tests effectués.

➢ ***<u>Champ d'intervention 3 : Renforcement des capacités organisationnelle, technique et matérielle des acteurs clés impliqués dans la mise en œuvre des réponses d'urgence, à tous les niveaux.</u>***

- **<u>Pour l'Action stratégique 1 :</u> Renforcement des capacités techniques et matérielles des Ministères et institutions Gouvernementales impliqués dans la mise en œuvre des réponses d'urgence, au niveau central, en commençant par les acteurs prioritaires :**

<u>Activités prioritaires:</u>

- Mise en œuvre d'action de renforcement de compétences standards, basiques dans les domaines d'intervention de quelques institutions clés (sans besoin d'évaluation approfondi) pour leur permettre d'être plus opérationnels et plus performants très rapidement.
- Dotation en équipements et matériels standards (sans besoin d'évaluation approfondie) pour les réponses d'urgence, de certains Ministères, pour leur permettre d'être plus opérationnels et plus performants très rapidement, notamment : *Ministère des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité, Ministère de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local, Ministère de la santé et de la population, Ministère de l'énergie et de l'hydraulique, Ministère de l'équipement et de l'entretien routier, Ministère de l'économie forestière, du développement durable et de l'environnement, Ministère des hydrocarbures, Ministère de la construction, de l'urbanisme, de la ville et du cadre de vie, Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, Ministère de l'aménagement du territoire et des grands travaux, Ministère de l'enseignement primaire et secondaire et de l'alphabétisation, Ministère des postes et télécommunications, Ministère des mines et de la géologie.*
- Réalisation d'une analyse diagnostique plus approfondie des capacités organisationnelle, technique et matérielle des acteurs (institutions) clés par rapport à leurs mandats et responsabilités: organigramme, fonctionnement et organisation internes, relations avec l'extérieur, matériels et équipements, ressources humaines (nombre, qualification).
- Elaboration de Plans de renforcement de capacités pour chaque institution avec la description détaillées des actions à réaliser et proposition d'échéancier.
- Appui à la mise en œuvre des Plans de renforcement définis : mise en place d'une organisation et d'un mode de fonctionnement interne plus adapté (si nécessaire), acquisition des équipements et des matériels, financement de formations spécialisées.

- **<u>Pour l'Action stratégique 2 :</u> Renforcement des capacités techniques et matérielles des autorités et services concernés (déconcentrés et décentralisés) impliqués dans la mise en œuvre des réponses d'urgence, au niveau décentralisé (Département et commune et les autres subdivisions administratives), en commençant par les acteurs prioritaires :**

<u>Activités prioritaires:</u>

- Mise en œuvre d'action de renforcement de compétences standards, basiques dans les domaines d'intervention de certains acteurs clés (sans besoin d'évaluation approfondi) pour leur permettre d'être plus opérationnels et plus performants très rapidement.
- Dotation en équipements et matériels standards (sans besoin d'évaluation approfondie) pour les réponses d'urgence des autorités et services décentralisés et déconcentrés, pour leur permettre d'être plus opérationnels et plus performants très rapidement.
- Réalisation d'une analyse diagnostique plus approfondie des capacités organisationnelle, technique et matérielle des acteurs clés par rapport à leurs mandats et responsabilités: organigramme, fonctionnement et organisation internes, relations avec l'extérieur, matériels et équipements, ressources humaines (nombre, qualification).
- Elaboration de Plans de renforcement de capacités pour chaque acteur avec la description détaillée des actions à réaliser et proposition d'échéancier.
- Appui à la mise en œuvre des Plans de renforcement définis : mise en place d'une organisation et d'un mode de fonctionnement interne plus adapté (si nécessaire), acquisition des équipements et des matériels, assistance technique et transfert de compétence par une expertise externe, financement de formations ou stages spécialisés.

Pour l'Axe stratégique 5 : Renforcement de l'évaluation et du suivi des risques, et des systèmes d'alerte précoce et d'informations sur les risques, au niveau national

➢ ***Champ d'intervention 1 : Mise en œuvre et institutionnalisation d'une évaluation et d'un suivi systématiques adéquats des risques :***

- **Pour l'Action stratégique 1 : Réalisation d'une évaluation compète des risques au niveau national jusqu'au niveau local, couvrant les principaux aléas clés considérés comme prioritaires :**

Activités prioritaires:

- Réalisation d'une évaluation technique/ scientifique (probabiliste) complète des risques prioritaires et de leur cartographie (atlas des risques) jusqu'à l'échelle locale si possible.
- Réalisation d'un transfert de capacités durant la réalisation de cette évaluation et cartographie complètes des risques de désastres à l'institution indiquée
- Mise en place d'un système adéquat pour réaliser la mise à jour de l'évaluation et de la cartographie des risques effectuée au sein de l'institution indiquée
- Mise en place d'un système pour étendre l'évaluation et la cartographie complète des risques à d'autres aléas non couverts initialement.
- Réalisation d'évaluations et de cartographies participatives des risques au niveau local communautaires (déjà abordé dans l'axe 1)
- Réalisation d'une évaluation technique/ scientifique (probabiliste) complète des risques et de leur cartographie (atlas des risques) jusqu'à l'échelle locale si possible, pour les aléas non couverts initialement.

- **Pour l'Action stratégique 2 : Développement ou renforcement des mécanismes nationaux d'évaluation des risques liés aux principaux aléas menaçant le pays, à tous les niveaux (central et décentralisé):**

Activités prioritaires:

- Inventaire et diagnostic des mécanismes existants et identification des besoins de renforcement
- Inventaire des risques ne faisant pas l'objet de mécanismes d'évaluation et identification des besoins pour leur développement
- Etablissement d'un plan de renforcement ou de développement des mécanismes d'évaluation des risques couvrant les aléas principaux menaçant le pays.
- Mise en œuvre du plan de renforcement ou de développement des mécanismes d'évaluation des risques couvrant les aléas principaux menaçant le pays.

- **Pour l'Action stratégique 3 : Développement ou renforcement des capacités des institutions en charge de ces mécanismes d'évaluation des risques, à tous les niveaux :**

Activités prioritaires:

- Réalisation d'une analyse diagnostique des capacités organisationnelle, technique et matérielle des institutions en charge de ces mécanismes et de la réalisation de l'évaluation des risques, par rapport à leurs mandats et responsabilités: fonctionnement et organisation internes, matériels et équipements, ressources humaines (nombre, qualification).
- Elaboration de Plans de renforcement de capacités pour chaque institution avec la description détaillée des actions à réaliser et proposition d'échéancier.
- Appui à la mise en œuvre des Plans de renforcement définis : mise en place d'une organisation et d'un mode de fonctionnement interne plus adapté (si nécessaire), acquisition des équipements et des matériels, assistance technique et transfert de compétence par une expertise externe, financement de formations ou stages spécialisés.

- **Pour l'Action stratégique 4 : Appui à la formalisation et à la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de ces mécanismes d'évaluation des risques, à tous les niveaux :**

Activités prioritaires:

- Soutien et facilitation de la légalisation de ces mécanismes et des renforcements institutionnels requis
- Appui et facilitation de la mobilisation des ressources humaines, techniques et financières de l'Etat et des partenaires techniques et financiers.

- **<u>Pour l'Action stratégique 5 :</u> Développement ou renforcement des mécanismes nationaux de suivi ou de surveillance des risques liés aux principaux aléas menaçant le pays, à tous les niveaux (central et décentralisé):**

<u>Activités prioritaires:</u>

- Inventaire et diagnostic des mécanismes existants et identification des besoins de renforcement
- Inventaire des risques ne faisant pas l'objet de mécanismes de suivi ou de surveillance, et identification des besoins pour leur développement
- Etablissement d'un plan de renforcement ou de développement des mécanismes de suivi ou de surveillance des risques couvrant les aléas principaux menaçant le pays.
- Mise en œuvre du plan de renforcement ou de développement des mécanismes de suivi ou de surveillance des risques couvrant les aléas principaux menaçant le pays.

- **<u>Pour l'Action stratégique 6 :</u> Développement ou renforcement des capacités des institutions en charge de ces mécanismes de suivi ou de surveillance de risques :**

<u>Activités prioritaires:</u>

- Réalisation d'une analyse diagnostique des capacités organisationnelle, technique et matérielle des institutions en charge de ces mécanismes et de la réalisation du suivi ou de la surveillance des risques, par rapport à leurs mandats et responsabilités: fonctionnement et organisation internes, matériels et équipements, ressources humaines (nombre, qualification).
- Elaboration de Plans de renforcement de capacités pour chaque institution avec la description détaillée des actions à réaliser et proposition d'échéancier.
- Appui à la mise en œuvre des Plans de renforcement définis : mise en place d'une organisation et d'un mode de fonctionnement interne plus adapté (si nécessaire), acquisition des équipements et des matériels, assistance technique et transfert de compétence par une expertise externe, financement de formations ou stages spécialisés.

- **<u>Pour l'Action stratégique 7 :</u> Appui à la formalisation et à la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de ces mécanismes de suivi ou de surveillance des risques :**

<u>Activités prioritaires:</u>

- Soutien et facilitation de la légalisation de ces mécanismes et des renforcements institutionnels requis
- Appui et facilitation de la mobilisation des ressources humaines, techniques et financières de l'Etat et des partenaires techniques et financiers.

- **<u>Pour l'Action stratégique 8 :</u> Développement ou renforcement des mécanismes d'évaluation et de suivi des risques participatifs au niveau local, à base communautaire. (en partie déjà abordé dans l'axe1)**

<u>Activités prioritaires:</u>

- Inventaire, documentation, diffusion et vulgarisation des connaissances locales, traditionnelles, autochtones reconnues et efficaces, d'évaluation et de suivi des risques.

➢ ***<u>Champ d'intervention 2: Opérationnalisation d'un système national d'alerte précoce multi-aléas, efficace, coordonnant les différents systèmes d'alerte mis en place par rapport à des aléas spécifiques</u>***

- **<u>Pour l'Action stratégique 1 :</u> Développement ou renforcement des systèmes d'alerte précoce, à tous les niveaux (central et décentralisé):**

<u>Activités prioritaires:</u>

- Inventaire et diagnostic des systèmes d'alerte précoce existants et identification des besoins de renforcement
- Inventaire des ne faisant pas l'objet de systèmes d'alerte précoce, et identification des besoins pour leur développement
- Etablissement d'un plan de renforcement ou de développement des systèmes d'alerte précoce couvrant les aléas principaux menaçant le pays.
- Mise en œuvre du plan de renforcement ou de développement des systèmes d'alerte précoce couvrant les aléas principaux menaçant le pays.

- **<u>Pour l'Action stratégique 2 :</u> Développement ou renforcement des capacités des institutions en charge ou impliquées dans ces systèmes d'alerte précoce :**

Activités prioritaires:

- Réalisation d'une analyse diagnostique des capacités organisationnelle, technique et matérielle des institutions en charge ou impliquées dans ces systèmes d'alerte précoce, par rapport à leurs mandats et responsabilités: fonctionnement et organisation internes, matériels et équipements, ressources humaines (nombre, qualification).
- Elaboration de Plans de renforcement de capacités pour chaque institution avec la description détaillée des actions à réaliser et proposition d'échéancier.
- Appui à la mise en œuvre des Plans de renforcement définis : mise en place d'une organisation et d'un mode de fonctionnement interne plus adapté (si nécessaire), acquisition des équipements et des matériels, assistance technique et transfert de compétence par une expertise externe, financement de formations ou stages spécialisés.

- **Pour l'Action stratégique 3: Appui à la formalisation et à la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de ces systèmes d'alerte précoce:**

Activités prioritaires:

- Soutien et facilitation de la légalisation de ces systèmes d'alerte précoce et des renforcements institutionnels requis
- Appui et facilitation de la mobilisation des ressources humaines, techniques et financières de l'Etat et des partenaires techniques et financiers.

- **Pour l'Action stratégique 4 : Développement ou renforcement des systèmes d'alerte précoce au niveau local, à base communautaire. (en partie déjà abordé dans l'axe1)**

Activités prioritaires:

- Inventaire, documentation, diffusion et vulgarisation des connaissances locales, traditionnelles, autochtones reconnues et efficaces, en matière de système d'alerte précoce.

- **Pour l'Action stratégique 5 : Opérationnalisation d'une unité de coordination du système national d'alerte précoce au niveau central (ou unité de veille et d'alerte précoce):**

Activités prioritaires:

- Réalisation d'une analyse diagnostique de la situation existante et des besoins en matière de coordination et de suivi de l'alerte précoce dans le pays.
- Elaboration d'une proposition : (i) de profils, mandats, rôles et responsabilités, ancrage, organisation, modalités de fonctionnement, d'une future Unité de coordination et de suivi de l'alerte précoce (Pour tous les aléas naturels) ; et (ii) de démarches pour la mise en place d'une telle Unité.
- Adoption de la proposition de structure de l'Unité de veille ainsi que les démarches pour sa mise en place (processus participatif requis, engageant toutes les parties prenantes).
- Mise en place et opérationnalisation de l'Unité de veille (coordination et suivi de l'alerte précoce) : appui à la mobilisation d'autres partenaires techniques et financiers si besoin.
- Organisation de voyage d'échanges pour les responsables de l'institution d'ancrage de l'Unité et/ou du futur responsable de l'Unité, pour apprécier concrètement l'expérience d'autres pays dans la mise en œuvre d'un tel dispositif.

➢ ***Champ d'intervention 3 : Développement d'un système national d'information sur les risques de désastres***

- **Pour l'Action stratégique 1 : Désignation de l'institution qui va héberger le système national d'information sur les risques de désastres (ou système national d'information pour la gestion des risques de désastres)**

Activités prioritaires:

- Réalisation d'une analyse des mandats, responsabilités et capacités des institutions nationales pertinentes et élaboration de propositions d'ancrage, avec les démarches de mise en place.
- Choix et adoption d'une proposition d'ancrage du système d'information national ainsi que des démarches pour sa mise en place (processus participatif requis, engageant toutes les parties prenantes).

- **<u>Pour l'Action stratégique 2 : :</u>** Mise en place et opérationnalisation du système d'information national sur les risques de désastres

<u>Activités prioritaires:</u>

- Soutien et facilitation de la légalisation de ces systèmes d'alerte précoce et des renforcements institutionnels requis
- Appui et facilitation de la mobilisation des ressources humaines, techniques et financières de l'Etat et des partenaires techniques et financiers.

- **<u>Pour l'Action stratégique 3:</u> Etablissement d'une base de données, adéquates et complètes sur les risques et désastres, compilant les résultats des évaluations et suivi des risques à tous les niveaux, les résultats d'évaluation des dégâts et besoins post-désastres, et toutes informations et données appuyant la mise en œuvre de la gestion des risques de désastres à tous les niveaux, et accessibles à toutes les parties prenantes et au public :**

<u>Activités prioritaires:</u>

- Etablissement d'un dispositif de collecte, de compilation et de stockage des données
- Etablissement et opérationnalisation d'un dispositif d'accès continu et dynamique des données : développement de site web et de supports électroniques en ligne.
- Mise en place et opérationnalisation de mécanismes appropriés pour communiquer les information et données produits aux acteurs et populations aux niveaux décentralisé et local.

- **<u>Pour l'Action stratégique 4 :</u> Préparation de la transformation du système d'information national en système d'information géographique (SIG) sur les risques de désastres (ou pour la gestion des risques de désastres ou GRD), après une période jugée suffisante :**

<u>Activités prioritaires:</u>

- Inventaire et analyse des SIG existant pour guider : le processus de développement et le profil du futur SIG pour la GRD (système, ancrage, méthode, sources, produits, mise à jour, accessibilité, coût).
- Conception et développement d'un SIG pour la GRD.
- Mise en place, test et appui à l'opérationnalisation du SIG pour la GRD : après acquisition de matériels et renforcement de capacités du gestionnaire du SIG pour la GRD.

<u>Pour l'Axe stratégique 6 :</u> Optimisation de l'état de mise en œuvre et de la pratique de la prévention et de la réduction des risques de toute origine, à tous les niveaux.

➢ ***<u>Champ d'intervention 1 : Renforcement des interventions spécifiquement dédiées à la prévention et à la réduction des risques de désastres, liés à un ou plusieurs aléas.</u>***

- **<u>Pour l'Action stratégique 1 :</u> Réalisation et institutionnalisation (formalisation) de la prévention et de la réduction des risques de désastres dans tout le pays, à tous les niveaux.**

<u>Activités prioritaires:</u>

- Promouvoir la réalisation de la planification de la prévention et de la réduction des risques de désastres (RRD) dans tout le pays, sur la base et après des exercices d'évaluation et de cartographie des risques, adéquats et complets, à tous les niveaux.
- Promouvoir le développement et la mise en œuvre des plans de prévention et de réduction des risques de désastres (RRD) au niveau local, communautaire, pour les zones à risque prioritaires, sur la base et à la suite des exercices d'évaluation et de cartographie participatives des risques (analysant les aléas, l'exposition, les vulnérabilités, les capacités).
- Développer et promouvoir des outils adéquats pour aborder et traiter les questions de RRD en général et pour les différents secteurs, à tous les niveaux
- Promouvoir systématiquement toutes mesures adéquates structurelles et non-structurelles, à faible coût, pour réduire les risques et renforcer la résilience des populations au niveau communautaire
- Renforcer le développement et l'application des lois, règlements et règles requises pour assurer une prévention et une réduction des risques de désastres, adéquates, à tous les niveaux (incluant tous les textes légaux au niveau décentralisé et concernant le niveau local).

- Mettre en place et opérationnaliser un mécanisme de suivi, d'évaluation et d'amélioration systématiques, de l'état et de la pratique de la prévention et de la réduction des risques de désastres, à tous les niveaux (basé sur : des exercices pour tirer des enseignements, l'évaluation des lacunes dans les réalisations, et l'évaluation des besoins).

- **Pour l'Action stratégique 2 : Conception et adoption de programmes nationaux de réduction des risques de désastre couvrant tous les niveaux**

Activités prioritaires:

- Développer et mettre en œuvre un programme national global, multi- sectoriel de réduction des risques de désastres, conçu sur la base d'un diagnostic de la situation au niveau local et une compilation des plans de prévention et de réduction des risques de désastres (RRD) locaux élaborés par la suite, traitant adéquatement par le biais d'une approche systématique et globale, multi- sectorielle, toutes les questions sectorielles clés concernées.
- Développer et mettre en œuvre des programmes nationaux ou décentralisés (départementaux ou communaux) de prévention et de réduction des risques de désastres liés à un ou des aléas spécifiques, suivant les contextes et les besoins.
- Développer et mettre en œuvre des mesures et projets spécifiquement ciblés de prévention des désastres et de réduction des risques, pour des zones ou des cibles ou des situations particulières, à tous les niveaux, suivant les contextes et les besoins.

➢ ***Champ d'intervention 2 : Renforcement des interventions non spécifiquement de prévention et de réduction des risques de désastres, mais qui sont incontournables ou y contribuent substantiellement.***

- **Pour l'Action stratégique 1 :** Appui pour le renforcement de la mise en œuvre de politiques, stratégies, plans, programmes sectoriels du Gouvernement, dont la réalisation est essentielle pour la prévention et la réduction des risques de désastres (RRD), à tous les niveaux**.**

Activités prioritaires:

- Appuyer l'amélioration de la coordination du développement et de la mise en œuvre des politiques et stratégies sectorielles, au niveau central et jusqu'au niveau local.
- Soutenir le développement ou l'amélioration, et la mise en œuvre (application) à tous les niveaux des politiques, stratégies et plans et programmes, relatifs aux domaines suivants : *moyens de subsistance et protection sociale, aménagement du territoire, gestion de l'occupation et de l'utilisation des sols, planification et gestion urbaine, eau, hygiène et assainissement, protection et gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles, logement et infrastructures, éducation, agriculture, santé, sécurité alimentaire, exploitation minière et pétrolière, énergie, décentralisation, et d'autres secteurs pertinents si besoin.*
- Appuyer le développement ou l'amélioration, et la mise en œuvre de plans et programmes (multi-sectoriel) décentralisés et locaux de développement
- Informer et sensibiliser régulièrement les principales parties prenantes, à tous les niveaux (y compris principalement au niveau local) sur le contenu de ces politiques, stratégies, plans et programmes sectoriels pertinents, clés pour la RRD.

- **Pour l'Action stratégique 2 : Renforcement des capacités des institutions clés principalement engagées dans la prévention / la réduction des risques de désastres ayant un niveau élevé dans le pays, à tous les niveaux.**

Activités prioritaires:

- Renforcer les capacités techniques et matérielles des institutions publiques clés, à tous les niveaux, pour la mise en œuvre de leurs mandats et activités « ordinaires », et leur fournir les appuis nécessaires. Les institutions principalement concernées incluent les : *Ministère des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité ; Ministère de la construction, de l'urbanisme, de la ville et du cadre de vie ; Ministère de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local ; Ministère des mines et de la géologie ; Ministère de l'aménagement du territoire et des grands travaux ; Ministère des hydrocarbures ; Ministère des affaires étrangères, de la coopération et des congolais de l'étranger ; Ministère de la défense nationale ; Ministère des transports, de l'aviation civile et de la marine marchande ; Ministère des petites et moyennes entreprises, de l'artisanat et du secteur informel ; Ministère de l'énergie et de l'hydraulique ; Ministère de l'enseignement primaire et secondaire et de l'alphabétisation ; Ministère des affaires foncières et du domaine public ; Ministère de l'équipement et de l'entretien routier ; Ministère de l'économie forestière, du développement durable et de l'environnement ; Ministère de la santé et de la population ; Ministère du plan, de la statistique et de l'intégration régionale.*

- Renforcer les capacités des structures de coordination des acteurs (plateformes ou comités) à tous les niveaux, en matière de prévention et de réduction des risques de désastres, dans tout le pays (incluant la vulgarisation des outils adéquats pour traiter les questions de RRD).
- Renforcer les capacités des institutions Gouvernementales locales et les institutions ou organisations communautaires, pour pouvoir assurer une assistance technique adéquate auprès de la population en matière de prévention et la réduction des risques de désastres dans tout le pays (incluant la vulgarisation des outils adéquats pour traiter les questions de RRD).

➢ ***Champ d'intervention 3: Réalisation de l'intégration complète et adéquate de la prévention et de la réduction des risques de désastres dans le développement***

- **Pour l'Action stratégique: de l'intégration concrète de la prévention et de la réduction des risques de désastres (RRD) dans les politiques et stratégies de développement à tous les niveaux et dans tous les secteurs**

Activités prioritaires:

- Développer et institutionnaliser (formaliser) des approches, mécanismes et outils pour la réalisation de l'intégration de la RRD, pour l'usage de toutes les parties prenantes à tous les niveaux jusqu'au niveau local.
- Réaliser et institutionnaliser (formaliser) l'intégration adéquate et systématique de la RRD dans le développement (politiques sectorielles, stratégies, plans et programmes, plans, de développement), à tous les niveaux (central, décentralisé et local), principalement dans les secteurs et domaines suivants: *moyens de subsistance et protection sociale, aménagement du territoire, gestion de l'occupation et de l'utilisation des sols, planification et gestion urbaine, eau, hygiène et assainissement, protection et gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles, logement et infrastructures, éducation, agriculture, santé, sécurité alimentaire, exploitation minière et pétrolière, énergie, décentralisation, et d'autres secteurs pertinents si besoin.*
- Réaliser et institutionnaliser (formaliser) l'intégration adéquate et systématique de la RRD dans les composantes de la gestion des risques de désastres (GRD) à tous les niveaux (niveaux central, décentralisé et local)
- Doter toutes les parties prenantes concernées à tous les niveaux, de capacités techniques suffisantes (savoir et savoir-faire) sur la réalisation pratique de l'intégration de la RRD (formation et appui technique et accompagnement pour la mise en œuvre)

➢ ***Champ d'intervention 4 : Réalisation d'une intégration adéquate de la réduction des risques de désastres et de l'adaptation au changement climatique***

- **Pour l'Action stratégique: Renforcement des mécanismes et capacités d'intégration de la prévention et de la réduction des risques de désastres (RRD) et de l'adaptation au changement climatique :**

Activités prioritaires:

- Renforcer la prise de conscience et la connaissance des parties prenantes en gestion des risques de désastres (GRD), par rapport à la nécessité de lier l'adaptation au changement climatique et la réduction des risques de désastres (RRD), à tous les niveaux et dans tous les secteurs
- Renforcer la prise de conscience et la connaissance des intervenants, concernant l'intégration de la RRD et de l'adaptation au changement climatique dans la planification et la budgétisation du développement.
- Réaliser et institutionnaliser (formaliser) l'intégration systématique de l'adaptation au changement climatique dans tous les processus, planification, formulation de stratégie et documents stratégiques, relatifs à la GRD, à tous les niveaux et dans tous les secteurs.
- Promouvoir l'utilisation des méthodologies et outils disponibles, pour évaluer et suivre les risques, pour à la fois les interventions de RRD que celles d'adaptation au changement climatique.

☐ Pour l'Axe stratégique 7 : Renforcement de la coopération régionale et sous-régionale, et de la coopération internationale

➢ ***Champ d'intervention 1 : Renforcement de la coopération régionale et sous-régionale***

- **<u>Pour l'Action stratégique 1 :</u> Renforcement de la participation du Congo et sa collaboration avec les pays voisins de la sous-région dans le cadre du développement et la mise en œuvre d'accords, stratégies, plans, programmes et projets régionaux et sous-régionaux existants ou planifiés.**

<u>Activités prioritaires:</u>

- Inventaire de tous ces accords, stratégies, plans, programmes et projets régionaux et sous-régionaux existants
- Evaluation de la situation de la participation du Congo dans ces accords, stratégies, plans, programmes et projets régionaux et sous-régionaux et de leur contribution effective à la gestion des risques de désastres (GRD) au Congo
- Redynamisation de la participation du Congo dans ces accords, stratégies, plans, programmes et projets régionaux et sous-régionaux
- Promotion du renforcement de la contribution concrète de ces accords, stratégies, plans, programmes et projets régionaux et sous-régionaux à la GRD au Congo
- Inventaire des accords, stratégies, plans, programmes et projets régionaux et sous-régionaux en cours ou dont le développement est planifié et préparation de la contribution du Congo dans leur développement
- Participation à des exercices de développement, de mise à jour ou de révision d'accords, stratégies, plans, programmes et projets régionaux et sous-régionaux

- **<u>Pour l'Action stratégique 2 :</u> Renforcement de la collaboration du Congo avec les autres pays voisins, en dehors du cadre de ces accords :**

<u>Activités prioritaires:</u>

- Inventaire des points forts des autres pays de la sous-région en matière de gestion des risques de désastres, par rapport aux besoins du Congo en termes de modèles à suivre ou à appliquer
- Renforcement des échanges d'expériences avec les pays voisins pour lesquels ils ont des points forts pertinents (échange Sud-Sud)
- Identification de problèmes de gestion des risques de désastres au Congo dont la résolution passe par la contribution d'autres pays et soumission de modalités de collaboration avec les pays concernés
- Développement de programmes ou de projets conjoints avec chaque pays individuellement.

- **<u>Pour l'Action stratégique 3 :</u> Renforcement de la collaboration du Congo avec d'autres pays africains pertinents du fait de leurs expériences et réalisations.**

<u>Activités prioritaires:</u>

- Inventaire des points forts d'autres pays africains en matière de gestion des risques de désastres, par rapport aux besoins du Congo en termes de modèles à suivre ou à appliquer
- Renforcement des échanges d'expériences avec les pays africains plus expérimentés, qui ont des points forts pertinents (échange Sud-Sud)
- Développement de programmes ou de projets conjoints avec ces pays individuellement dans le cadre de transfert de compétences ou de soutien technique.

- **<u>Pour l'Action stratégique 4 :</u> Renforcement de la participation du Congo à des évènements régionaux et sous-régionaux organisés sur les thèmes de la gestion des risques de désastres ou s'y rapportant (ateliers, conférences, séminaires)**

<u>Activités prioritaires:</u>

- Inventaire des évènements à venir
- Organisation de la participation effective du pays

➢ ***<u>Champ d'intervention 2: Renforcement de la coopération internationale.</u>***

- **<u>Pour l'Action stratégique 1 :</u> Optimisation de l'exploitation des opportunités de soutiens techniques et financiers profitables à la gestion des risques de désastres au Congo, disponibles auprès des partenaires techniques et financiers implantés au Congo**

<u>Activités prioritaires:</u>

- Inventaire des organismes, institutions de coopération implantés au Congo, des domaines et offres d'expertise et d'appuis disponibles, et des modalités de mobilisations de leurs appuis.
- Concrétisation avec les institutions concernées de la mobilisation des appuis techniques et financiers, selon les formes convenues.

- Mise en place de collaboration concrète pour la mise en œuvre conjointe de mécanismes ou dispositifs de gestion des risques de désastres ou y contribuant, dans un objectif de transfert de capacité technique.
- Identification et relance des initiatives de collaboration pertinentes passées, qui n'ont pas eu de suite.

- **<u>Pour l'Action stratégique 2 :</u> Renforcement de la participation du Congo et sa collaboration dans le développement et la mise en œuvre d'accords, stratégies, plans, programmes et projets internationaux existants ou planifiés.**

<u>Activités prioritaires:</u>

- Inventaire de tous ces accords, stratégies, plans, programmes et projets internationaux existants[33]
- Evaluation de la situation de la participation du Congo dans ces accords, stratégies, plans, programmes et projets internationaux et de leur contribution effective à la gestion des risques de désastres (GRD) au Congo
- Redynamisation de la participation du Congo dans ces accords, stratégies, plans, programmes et projets internationaux
- Promotion du renforcement de la contribution concrète de ces accords, stratégies, plans, programmes et projets internationaux à la GRD au Congo
- Inventaire des accords, stratégies, plans, programmes et projets internationaux en cours ou dont le développement est planifié et préparation de la contribution du Congo dans leur développement
- Participation à des exercices de développement, de mise à jour ou de révision d'accords, stratégies, plans, programmes et projets internationaux et sous-régionaux.

- **<u>Pour l'Action stratégique 3 :</u> Renforcement de la collaboration du Congo avec d'autres pays du monde pertinents du fait de leurs expériences et réalisations.**

<u>Activités prioritaires:</u>

- Inventaire des points forts d'autres pays en matière de gestion des risques de désastres, par rapport aux besoins du Congo en termes de modèles à suivre ou à appliquer
- Renforcement des échanges d'expériences avec les pays plus expérimentés, qui ont des points forts pertinents (échanges Sud-Sud et Nord-Sud)
- Développement de programmes ou de projets conjoints avec ces pays individuellement dans le cadre de transfert de compétences ou de soutien technique.

- **<u>Pour l'Action stratégique 4 :</u>** Renforcement de la participation du Congo à des évènements internationaux organisés sur les thèmes de la gestion des risques de désastres ou s'y rapportant (ateliers, conférences, séminaires)

<u>Activités prioritaires:</u>

- Inventaire des évènements à venir
- Organisation de la participation effective du pays

- **<u>Pour l'Action stratégique 5 :</u>** Renforcement de la visibilité du Congo au niveau international dans le domaine de la gestion des risques de désastres

<u>Activités prioritaires:</u>

- Mise à jour des contacts auprès d'institutions internationales de gestion des risques de désastres
- Mise à jour des informations concernant le Congo sur le plan international à travers les ressources *on-line.*

- **<u>Pour l'Action stratégique 6:</u> Optimisation de l'utilisation éventuelle des fonds d'urgence pouvant être mis à disposition du Congo en cas de survenue de désastre dépassant la capacité du pays (suite à des appels internationaux lancés par le Gouvernement) :**

<u>Activités prioritaires:</u>

- Inventaire des organismes, institutions qui disposent de ces mécanismes de mise à disposition de fonds d'urgence, et de leurs modalités de mobilisation.
- Renforcement des capacités des institutions concernées du Gouvernement pour leur mobilisation
- Etablissement de protocole d'accord ou de conventions préalables avec ces partenaires en cas de besoin.

[33] Tels que le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes (2015-2030), la COP 21.

IV.2. Le Plan d'action

Le Plan d'action est présenté ci-après (le Plan d'action incluant les activités prioritaires est présenté en Annexe 3.

Axe stratégique 1 : Promotion de l'effectivité de la gestion des risques de désastres au niveau des Collectivités décentralisées et au niveau local communautaire (populations)			
Actions stratégiques	*Institutions impliquées dans la mise en œuvre*	*Période de mise en œuvre*	*Budget indicatif (en francs CFA)*
Champ d'intervention 1: Renforcement de la mise en œuvre de la gestion des risques de désastres au niveau des collectivités décentralisées (départements et communes).			
- Action stratégique 1 : Soutien au processus de transfert de capacités et de ressources dans le cadre de la décentralisation	MinIntDecenDevLoc, MinFinBudgPortfPubl MinAffSocActHumanit, MinAmenTerrGrTrav, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement	2016 - 2018	306 800 000
- Action stratégique 2 : Développement et mise en œuvre d'un mécanisme de travail conjoint et de collaboration basique, simple entre autorités et services déconcentrés, et autorités et services décentralisés, en attendant la décentralisation effective (basé sur les textes déjà existants).	MinIntDecenDevLoc, MinFinBudgPortfPubl MinAmenTerrGrTrav, MinAffSocActHumanit, Autorités et services décentralisés et déconcentrés,Tous les Ministères, Parlement	2016 – 2017	41 300 000
- Action stratégique 3 : Mise en place et opérationnalisation au niveau des collectivités décentralisées, en commençant par les plus exposées, de dispositifs de réponse et de préparation aux désastres, clairs et simples, à travers des plans multi-aléas de réponse et de préparation aux désastres (plans de contingence multi-aléas départementaux et communaux).	MinIntDecenDevLoc, MinFinBudgPortfPubl MinAffSocActHumanit, MinAmenTerrGrTrav, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement	2016 – 2018	88 500 000
		Sous-total Champs d'intervention 1 (2016-2018):	***436 600 000***
Champ d'intervention 2: Renforcement des mécanismes et processus locaux, communautaires clés de gestion des risques de désastres dans toutes les zones à risque prioritaires.			
- Action stratégique 1 : Mise en œuvre de mesures simples de renforcement de la résilience ou la capacité à faire face et à rebondir des communautés en attendant et/ou parallèlement à la mise en place de mesures spécifiques adaptées aux communautés de chaque zone à risque du pays	MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinFinBudgPortfPubl MinSanPop, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Tous les Ministères, Médias, Société Civile, Volontaires, Populations	2016 – 2018	649 000 000

- Action stratégique 2 : Réalisation et formalisation des exercices d'évaluation et de cartographie locales, à base communautaire, participatives des risques (couvrant : analyse des aléas, analyse de l'exposition, analyse de la vulnérabilité, analyse des capacités, analyse des conséquences potentielles et de leurs causes)	MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinFinBudgPortfPubl MinSanPop, MinAmenTerrGrTrav, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Tous les Ministères, Parlement Société Civile, Volontaires, Populations	2016 – 2019	277 0 000
- Action stratégique 3: Renforcement des mécanismes de suivi des risques et d'alerte précoce locaux, à base communautaire, existants dans les zones à risque ciblées	MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Populations, MinEnerHydraul, MinMinGeol, MinHydrocarb, MinTransAvCivMarMarch, MinEcoForesDevDurEnvir, MinEcoDevIndPromSecPr, MinConsUrbVillCvie, MinAgrElPec, MinEnsPrimSecAlphab, , Tous les Ministères, Société Civile, Volontaires	2016 – 2019	206 0 000
- Action stratégique 4 : Renforcement des mécanismes, actions et capacités de préparation et de réponse locaux, communautaires aux désastres dans les zones à risque ciblées	MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Populations, MinEnerHydraul, MinAmenTerrGrTrav, MinMinGeol, MinHydrocarb, MinTransAvCivMarMarch, MinEcoForesDevDurEnvir, MinEcoDevIndPromSecPr, MinAgrElPec, MinEnsPrimSecAlphab, Tous les Ministères, Société Civile, Volontaires, populations	2016 – 2019	265 0 000
- Action stratégique 5: Renforcement des actions et capacités (technique et matérielle) locales, communautaires, de prévention et de réduction des risques, dans les zones à risque ciblées	MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Populations, MinEnerHydraul, MinAmenTerrGrTrav, MinMinGeol, MinHydrocarb, MinTransAvCivMarMarch, MinEcoForesDevDurEnvir, MinEcoDevIndPromSecPr, MinAgrElPec, MinEnsPrimSecAlphab, Tous les Ministères, Société Civile, Volontaires , populations	2016 – 2020	625 0 000

- Action stratégique 6: Renforcement de l'organisation communautaire pour la coordination des intervenants et interventions de gestion des risques de désastres, dans les zones à risque ciblées (devant inclure et permettre la collaboration avec les autorités locales et traditionnelles, ainsi que la sollicitation de l'appui du niveau supérieur en cas de dépassement des capacités locales communautaires)	MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Populations, Tous les Ministères, Société Civile, Volontaires	2016 – 2018	82 00 000
- Action stratégique 7 : Renforcement des mécanismes supportant la mise en œuvre de ces mécanismes et interventions locaux à base communautaire.	MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinFinBudgPortfPubl, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Populations, Tous les Ministères, Parlement, Société Civile, Volontaires	2016 – 2019	118 000 000
		Sous-total Champs d'intervention 2 (2016-2020):	**2 224 300 000**
		Sous-total Axe Sratégique 1 :	**3 534 100 000**

<u>Axe 2 :</u> Renforcement des capacités institutionnelles (technique et matérielle) à tous les niveaux et du public, pour la gestion des risques de désastres.			
Actions stratégiques	*Institutions impliquées dans la mise en œuvre*	*Période de mise en œuvre*	*Budget indicatif (en francs CFA)*
<u>Champ d'intervention 1:</u> Renforcement des connaissance et compétence générales de tous les acteurs à tous les niveaux, y compris le public, en matière de gestion des risques de désastres en général, incluant son intégration avec l'adaptation au changement climatique			
- <u>Action stratégique 1 :</u> Développement des connaissances en matière de gestion des risques de désastres et d' adaptation au changement climatique, destinées à être diffusées et vulgarisées à travers le pays, pour la sensibilisation de tous les acteurs à tous les niveaux, et portant surtout sur les risques et le changement climatique auxquels le pays est exposé, les modalités et les bonnes pratiques dans la mise en œuvre de la gestion des risques de désastres et de l' adaptation au changement climatique, et les connaissances et pratiques traditionnelles locales réussies	Primature, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEcoForesDevDurEnvir, MinEnsPrimSecAlphab, MinJeunEducCiv, MinEnsSup, MinRechScienInnovTechn, Tous les Ministères, Centres de recherche nationaux,	2016 – 2019	354 000 000
- <u>Actions stratégique2 :</u> Mise en œuvre de campagnes massives et systématiques d'information et de sensibilisation, du public et des parties prenantes, à tous les niveaux, sur la gestion des risques de désastres (GRD) et l'ACC (incluant l'éducation non formelle et les bénéficiaires des actions d'alphabétisation)	MinComMéd MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinDefNat, MinEcoForesDevDurEnvir, MinAgrElPec, MinEnsSup, MinEnsPrimSecAlphab, MinPromFemIntegFemDev, MinJeunEducCiv, MinFinBudgPortfPubl, Médias, Société Civile, Volontaires, Populations Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés	2017 – 2023	501 500 000
- <u>Action stratégique 3 :</u> Intégration complète de la gestion des risques de désastres, et de l'adaptation au changement climatique dans le programme d'enseignement primaire et secondaire.	MinEnsPrimSecAlphab MinAffSocActHumanit, MinSanPop	2017 – 2020	250 750 000
- <u>Action stratégique 4 :</u> Renforcement des connaissance et compétence générales des acteurs (techniques) concernés ou impliqués dans la gestion des risques de désastres à tous les niveaux, en matière d'analyse diagnostique de situation, d'identification de solutions et de planification.	MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEcoForesDevDurEnvir, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés	2016 – 2020	236 000 000
- <u>Actions stratégique5 :</u> Renforcement de l'implication et de la contribution des médias en matière de sensibilisation et d'éducation portant sur la gestion des risques de désastres.	MinComMéd, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEcoForesDevDurEnvir, MinEnsPrimSecAlphab, Tous les Ministères, Autorités et	2016 – 2023	236 000 000

	services décentralisés et déconcentrés		
		Sous-total Champ d'intervention 1 (2016-2023):	**1 578 250 000**
Champ d'intervention 2: Promotion de la sensibilisation, la mobilisation et l'engagement soutenus des autorités à tous les niveaux en faveur de la gestion des risques de désastres.			
- Action stratégique 1 : Promotion de l'engagement des hautes autorités du Gouvernement en faveur de la gestion des risques de désastres	Primature, MinComMéd MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc,, Tous les Ministères, Parlement	2016 – 2023	29 500 000
- Action stratégique 2 : Promotion de l'engagement des Parlementaires en faveur de la gestion des risques de désastres	MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinComMéd	2016 – 2023	88 500 000
- Action stratégique 3 : Promotion de l'engagement des Maires en faveur de la gestion des risques de désastres	MinIntDecenDevLoc, MinAffSocActHumani, Autorités et services décentralisés et déconcentrés	2016 – 2023	238 950 000
		Sous-total Champ d'intervention 2 (2016-2023):	**356 950 000**
Champ d'intervention 3: Renforcement des capacités technique et matérielle de tous les acteurs concernés pour la mise en œuvre de leurs mandats et responsabilités en matière de gestion des risques de désastres (traité dans les axes stratégiques concernés)			
- Action stratégique 1 : Renforcement des capacités technique et matérielle des institutions impliquées dans la réponse aux désastres au niveau central, par rapport à leurs mandats et responsabilités		-	-
- Action stratégique 2 : Renforcement des capacités technique et matérielle des institutions impliquées dans la prévention et la réduction des risques de désastres au niveau central, par rapport à leurs mandats et responsabilités.		-	-
- Action stratégique 3 : Renforcement des capacités technique et matérielle des institutions impliquées dans la réponse aux désastres au niveau central, par rapport à leurs mandats et responsabilités.		-	-
- Action stratégique 4 : Renforcement des capacités technique et matérielle des acteurs au niveau décentralisé, incluant les autorités et services déconcentrés, et les autorités et services décentralisés, par rapport à leurs mandats et responsabilités pour toutes les phases ou composantes de la gestion des risques de désastres		-	-
		Sous-total Champ d'intervention 3 : -	
		Sous-total Axe Sratégique 2 :	**1 935 200 000**

Axe 3 : Renforcement de la coordination nationale de la gestion des risques de désastres et de ses mécanismes clés			
Actions stratégiques	*Institutions impliquées dans la mise en œuvre*	*Période de mise en œuvre*	*Budget indicatif (en francs CFA)*
Champ d'intervention 1: Mise en œuvre du cadre stratégique national développé et adopté			
Action stratégique 1 : Mise en œuvre des actions prioritaires et mobilisation pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale avec son plan d'action adoptée	Primatiure, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, , MinEcoForesDevDurEnvir, MinComMéd, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement, Cabinet, Médias, Société Civile, Volontaires	2016 – 2018	73 750 000
Action stratégique 2: Préparation et facilitation de la légalisation de cette Stratégie nationale et de son plan d'action (conduisant à la promulgation de la loi sur la gestion des risques de désastres)	MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEcoForesDevDurEnvir, MinComMéd, Parlement	2016 – 2017	17 700 000
		Sous-total Champ d'intervention 1 (2016-2018):	**91 450 000**
Champ d'intervention 2 : Mise en œuvre d'un cadre institutionnel adéquat de coordination nationale de la gestion des risques de désastres			
Action stratégique 1 : Adoption d'un mécanisme de coordination globale nationale de la gestion des risques de désastres, claire et adéquate, incluant un ancrage approprié de l'institution de coordination, couvrant tous les niveaux, et renforçant la participation des autorités et communautés locales, ainsi que le secteur privé	Primature, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEcoForesDevDurEnvir, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Société Civile, Volontaires, Populations	2016 – 2019	76 700 000
Action stratégique 2 : Opérationnalisation de l'institution chargée de la coordination nationale de la gestion des risques de désastres (bras opérationnel, secrétaire permanent de la structure de coordination regroupant les acteurs) avec une forme, des mandats, une structure organisationnelle interne, et des mécanismes de fonctionnement et de financement appropriés	Primature, MinFinBudgPortfPubl, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEcoForesDevDurEnvir, MinComMéd, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement	2016 – 2019	200 600 000
Action stratégique 3 : Opérationnalisation d'une structure de coordination technique nationale de la gestion des risques de désastres regroupant les différents acteurs techniques au niveau central, chargé de la mise en œuvre des actions de gestion des risques de désastres décidées (Comité national ou autre nom : encore à fixer d'un commun accord)	Primature, MinFinBudgPortfPubl, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEcoForesDevDurEnvir, MinComMéd, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement	2016 – 2019	73 750 000
Action stratégique 4 : Opérationnalisation du dispositif de coordination regroupant les différents	Primature, MinFinBudgPortfPubl,	2016 – 2020	182 900 000

acteurs, chargé de la mise en œuvre des actions de gestion des risques de désastres au niveau décentralisé (Comités ou autres noms : encore à fixer d'un commun accord), en priorité au niveau des collectivités locales décentralisées (départements et communes)	MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEcoForesDevDurEnvir, MinComMéd, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement		
Action stratégique 5 : Opérationnalisation de la structure de coordination regroupant les représentants de la population et tous les acteurs, chargée de la mise en œuvre de la gestion des risques de désastres au niveau local (Comité ou autre nom : encore à fixer d'un commun accord)	Primature, MinFinBudgPortfPubl, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEcoForesDevDurEnvir, MinComMéd, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement, Société Civile, Volontaires, Populations	2016 – 2020	153 400 000
		Sous-total Champ d'intervention 2 (2016-2020):	**687 350 000**
Champ d'intervention 3 : Mise en œuvre d'un cadre légal adéquat et efficace, assurant la mise en œuvre effective du cadre institutionnel de coordination nationale de la gestion des risques de désastres adopté			
Action stratégique 1 : Légalisation de la Stratégie nationale adoptée et de ses dispositions	Primature, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEcoForesDevDurEnvir, MinComMéd, Tous les Ministères, Parlement	2016 – 2017	20 650 000
Action stratégique 2 : Légalisation du montage institutionnel adopté et de tous ses aspects	Primatiure, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEcoForesDevDurEnvir, MinComMéd, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement	2016 – 2018	20 650 000
Action stratégique 3 : Révision et clarification des textes existants relatifs aux relations et modalités de liaison entre le niveau central et le niveau décentralisé	Primatiure, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEcoForesDevDurEnvir, MinComMéd, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement	2016 – 2019	20 650 000
Action stratégique 4 : Révision et clarification des textes existants relatifs aux mandats et organisations des Ministères et institutions concernés, en matière de gestion des risques de désastres au niveau central	Primatiure, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEcoForesDevDurEnvir, MinComMéd, Tous les	2016 – 2019	20 650 000

	Ministères, Parlement		
Action stratégique 5 : Révision et clarification des textes existants relatifs aux mécanismes et mandats en matière de gestion des risques de désastres dans le cadre de la décentralisation, notamment au niveau des collectivités décentralisées et au niveau local	Primatiure, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEcoForesDevDurEnvir, MinComMéd, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement	2016 – 2019	20 650 000
Action stratégique 6 : Révision et clarification des textes existants relatifs aux relations, mécanismes et modalités de collaboration et de communication en matière de gestion des risques de désastres au niveau décentralisé, entre subdivisons administratives ; entre autorités et services déconcentrés, et autorités et services décentralisés au niveau des collectivités décentralisées ; entre autorités locales et populations au niveau local	Primatiure, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEcoForesDevDurEnvir, MinComMéd, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement	2016 – 2019	20 650 000
		Sous-total Champ d'intervention 3 (2016-2019):	**123 900 000**
Champ d'intervention 4 : Renforcement de l'effectivité et de la pérennité du financement de la gestion des risques de désastres dans le pays, aux différents niveaux et pour les différentes catégories d'acteurs.			
Action stratégique 1 : Mise en place d'un Fonds national de contingence multi-aléas sécurisé, pour faire face efficacement dans les meilleurs délais à d'éventuels désastres, de toute origine (compte tenu de la situation actuelle).	Primature, MinFinBudgPortfPubl, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEcoForesDevDurEnvir, MinComMéd, Tous les Ministères, Parlement	2016 – 2023	2 950 000 000
Action stratégique 2 : Evaluation des besoins de renforcement global des mécanismes de financement et des capacités financières pour la gestion des risques de désastres dans le pays dans son ensemble et pour chaque niveau d'intervention.	MinFinBudgPortfPubl, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEcoForesDevDurEnvir, MinComMéd, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés	2017 – 2019	44 250 000
Action stratégique 3 : Information des autorités et techniciens Congolais sur les types de mécanismes de financement appliqués dans le monde, et pouvant être adoptés et leur intérêt et efficacité, incluant des mesures pouvant contribuer à améliorer la protection financière de l'Etat et des populations (telles que des mesures de transfert de risques).	Primature MinFinBudgPortfPubl, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEcoForesDevDurEnvir, MinComMéd, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés	2016 – 2019	88 500 000
Action stratégique 4 : Renforcement du mécanisme de financement de la gestion des risques de désastres dans le pays dans son ensemble et pour chaque niveau d'intervention.	Primature MinFinBudgPortfPubl, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEcoForesDevDurEnvir, MinComMéd, Tous les	2017 – 2019	44 250 000

	Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement		
Action stratégique 5 : Développement et mise en place d'un mécanisme de financement et d'une allocation financière adéquats et pérennes, sécurisés, pour l'institution chargée de la coordination nationale de la gestion des risques de désastres (le bras opérationnel, le secrétariat permanent)	Primature MinFinBudgPortfPubl, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEcoForesDevDurEnvir, MinComMéd, Parlement	2016 – 2019	61 950 000
Action stratégique 6 : Mise en place d'un mécanisme de financement et d'une allocation financière adéquats et pérennes, sécurisés, pour les Ministères clés, chargés de présider les principaux secteurs d'intervention (leader sectoriel).	Primature MinFinBudgPortfPubl, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEcoForesDevDurEnvir, MinComMéd, Tous les Ministères, Parlement	2017 – 2019	112 100 000
Action stratégique 7 : Mise en place d'un mécanisme de financement et d'une allocation financière adéquats et pérennes, pour les structures de coordination et les acteurs au niveau décentralisé	Primature MinFinBudgPortfPubl, MinIntDecenDevLoc, MinAffSocActHumanit, MinComMéd, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement	2017 – 2020	112 100 000
Action stratégique 8: Promotion de la mobilisation des partenaires financiers du pays pour contribuer au financement effectif de la gestion des risques de désastres dans le pays, à tous les niveaux.	Primature MinFinBudgPortfPubl, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEcoForesDevDurEnvir, MinComMéd, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés	2017 – 2023	41 300 000
Action stratégique 9: Promotion de la mobilisation et de l'utilisation optimales des fonds Gouvernementaux existants, destinés ou contribuant au financement de tout ou d'une partie des composantes de la gestion des risques de désastres	Primature MinFinBudgPortfPubl, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEcoForesDevDurEnvir, MinComMéd, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés	2016 – 2023	41 300 000
Action stratégique 10: Intégration complète de la prévention et de la réduction des risques, dans la planification budgétaire de tous les institutions et Ministères clés impliqués dans la mise en œuvre de la gestion des risques de désastres, avec des lignes budgétaires claires, sécurisées	Primature MinFinBudgPortfPubl, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEcoForesDevDurEnvir, MinComMéd, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés	2017 – 2023	73 750 000
Action stratégique 11 : Promotion et optimisation de la mobilisation et de l'utilisation des ressources et appuis financiers de la part du secteur privé, à tous les niveaux.	Primature MinFinBudgPortfPubl, MinEcoDevIndPromSecPr MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEcoForesDevDurEnvir,	2017 – 2023	247 800 000

	MinComMéd, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés		
		Sous-total Champ d'intervention 4 (2016-2023):	**3 817 300 000**
		Sous-total Axe Sratégique 3 :	**4 720 000 000**

Axe 4 : Optimisation de l'état de préparation et renforcement de la capacité de réponse aux désastres à tous les niveaux			
Actions stratégiques	*Institutions impliquées dans la mise en œuvre*	*Période de mise en œuvre*	*Budget indicatif (en francs CFA)*
Champ d'intervention 1 : Renforcement du niveau et du dispositif de préparation aux désastres, et de réponse d'urgence et de relèvement précoce suite aux désastres			
Action stratégique 1 : Définition et mise en œuvre de la configuration adoptée par et au sein du mécanisme institutionnel de coordination de la gestion des risques de désastres durant la mise en œuvre des phases de réponse d'urgence et de relèvement précoce, post-désastres	MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement, Société Civile, Volontaires, Populations	2016 – 2020	76 700 000
Action stratégique 2: Etablissement du système de déclaration de « situation ou état de désastre ou de catastrophe» au niveau du pays, couvrant tous les niveaux.	MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement, Société Civile, Volontaires, Populations	2016 – 2018	23 600 000
Action stratégique 3 : Planification adéquate des réponses d'urgence et de relèvement précoce, à apporter en cas de désastres, de toute origine et de toute nature, et de la préparation y afférente, à tous les niveaux.	MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement, Société Civile, Volontaires, Populations	2016 – 2023	607 700 000
Action stratégique 4 : Planification adéquate de la préparation des acteurs (institutions et individuelles) impliqués dans la mise en œuvre des réponses post-désastres, en particulier des réponses d'urgence et de relèvement précoce	Primature, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Société Civile	2016 – 2023	324 500 000
Action stratégique 5 : Renforcement du mécanisme d'évaluation des besoins en vue des réponses d'urgence post-désastres	MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement, Société Civile, Volontaires	2016 – 2023	486 750 000
Action stratégique 6 : Réalisation de tests et mises à jour réguliers des mécanismes de réponse d'urgence définis dans les plans de contingence développés, à tous les niveaux	MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, Tous les Ministères, Autorités et services	2017 – 2023	265 500 000

	décentralisés et déconcentrés, Parlement, Société Civile, Volontaires, Populations		
		Sous-total Champ d'intervention 1 (2016-2023):	**1 784 750 000**
Champ d'intervention 2 : Renforcement du mécanisme de mise en œuvre du relèvement post-urgence			
Action stratégique 1 : Définition et mise en œuvre de la configuration adoptée par et au sein du mécanisme institutionnel de coordination de la gestion des risques de désastres, pour la mise en œuvre de la phase de relèvement	MinAffSocActHumanit, MinAmenTerrGrTrav MinPlanStatIntégRég MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement, Société Civile, Volontaires, Populations	2016 – 2023	29 500 000
Action stratégique 2 : Renforcement du mécanisme d'évaluation des besoins en vue des réponses post-urgence de relèvement	MinAffSocActHumanit, MinAmenTerrGrTrav MinPlanStatIntégRég MinIntDecenDevLoc, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement, Société Civile, Volontaires, Populations	2016 – 2023	153 400 000
Action stratégique 3 : Planification des interventions de relèvement à réaliser	MinAffSocActHumanit, MinAmenTerrGrTrav MinPlanStatIntégRég MinIntDecenDevLoc, tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement, Société Civile, Volontaires, Populations	2017 – 2023	215 350 000
Action stratégique 4 : Réalisation de tests et mises à jour réguliers des mécanismes de mise en œuvre du relèvement, à tous les niveaux	MinAffSocActHumanit MinAmenTerrGrTrav MinPlanStatIntégRég, MinIntDecenDevLoc, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement, Société Civile, Volontaires, Populations	2017 – 2023	206 500 000
		Sous-total Champ d'intervention 2 (2016-2023):	**604 750 000**
Champ d'intervention 3 : Renforcement des capacités organisationnelle, technique et matérielle des acteurs clés impliqués dans la mise en œuvre des réponses d'urgence, à tous les niveaux.			
Action stratégique 1 : Renforcement des capacités techniques et matérielles des Ministères et institutions Gouvernementales impliqués dans la mise en œuvre des réponses d'urgence, au niveau central, en commençant par les acteurs prioritaires.	Primature, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinFinBudgPortfPubl, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement, Société Civile, Volontaires, Populations	2016 – 2023	1 062 000 000
Action stratégique 2 : Renforcement des capacités techniques et matérielles des autorités et services concernés (déconcentrés et décentralisés) impliqués dans la mise en œuvre des réponses d'urgence, au niveau décentralisé (Département et commune et les autres subdivisions	Primature, MinIntDecenDevLoc, MinAffSocActHumanit, MinFinBudgPortfPubl, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Tous les Ministères, Parlement, Société	2016 – 2023	1 209 500 000

administratives), en commençant par les acteurs prioritaires	Civile, Volontaires, Populations		
		Sous-total Champ d'intervention 3 (2016-2023):	**2 271 500 000**
		Sous-total Axe Sratégique 4 :	**4 661 000 000**

Axe 5 : Renforcement de l'évaluation et du suivi des risques, et des systèmes d'alerte précoce et d'informations sur les risques, au niveau national			
Actions stratégiques	*Institutions impliquées dans la mise en œuvre*	*Période de mise en œuvre*	*Budget indicatif (en francs CFA)*
Champ d'intervention 1 : Mise en œuvre et institutionnalisation d'une évaluation et d'un suivi systématiques adéquats des risques			
Action stratégique 1 : Réalisation d'une évaluation compète des risques au niveau national jusqu'au niveau local, couvrant les principaux aléas clés considérés comme prioritaires .	MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEnerHydraul, MinMinGeol, MinHydrocarb, MinTransAvCivMarMarch, MinEcoForesDevDurEnvir, MinEcoDevIndPromSecPr, MinConsUrbVillCvie, MinAgrElPec, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Société Civile, Volontaires, Populations	2017 – 2023	657 850 000
Action stratégique 2 : Développement ou renforcement des mécanismes nationaux d'évaluation des risques liés aux principaux aléas menaçant le pays, à tous les niveaux (central et décentralisé)	Primature, MinFinBudgPortfPubl, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEnerHydraul, MinMinGeol, MinHydrocarb, MinTransAvCivMarMarch, MinEcoForesDevDurEnvir, MinEcoDevIndPromSecPr, MinConsUrbVillCvie, MinAgrElPec, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Société Civile, Volontaires, Populations	2017 – 2022	162 250 000
Action stratégique 3 : Développement ou renforcement des capacités des institutions en charge de ces mécanismes d'évaluation des risques, à tous les niveaux	Primature, MinFinBudgPortfPubl, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEnerHydraul, MinMinGeol, MinHydrocarb, MinTransAvCivMarMarch, MinEcoForesDevDurEnvir, MinEcoDevIndPromSecPr, MinConsUrbVillCvie, MinAgrElPec, Tous les Ministères, Autorités et	2017 – 2022	162 250 000

	services décentralisés et déconcentrés, Société Civile, Volontaires, Populations		
Action stratégique 4 : Appui à la formalisation et à la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de ces mécanismes d'évaluation des risques, à tous les niveaux	MinFinBudgPortfPubl, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, Parlement, MinComMéd	2017 – 2022	44 250 000
Action stratégique 5 : Développement ou renforcement des mécanismes nationaux de suivi ou de surveillance des risques liés aux principaux aléas menaçant le pays, à tous les niveaux (central et décentralisé)	Primature, MinFinBudgPortfPubl, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEnerHydraul, MinMinGeol, MinHydrocarb, MinTransAvCivMarMarch, MinEcoForesDevDurEnvir, MinEcoDevIndPromSecPr, MinConsUrbVillCvie, MinAgrElPec, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Société Civile, Volontaires, Populations	2017 – 2022	162 250 000
Action stratégique 6 : Développement ou renforcement des capacités des institutions en charge de ces mécanismes de suivi ou de surveillance de risques	Primature, MinFinBudgPortfPubl, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEnerHydraul, MinMinGeol, MinHydrocarb, MinTransAvCivMarMarch, MinEcoForesDevDurEnvir, MinEcoDevIndPromSecPr, MinConsUrbVillCvie, MinAgrElPec, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Société Civile, Volontaires, Populations	2017 – 2023	250 750 000
Action stratégique 7 : Appui à la formalisation et à la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de ces mécanismes de suivi ou de surveillance des risques	MinFinBudgPortfPubl, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, Parlement, MinComMéd	2017 – 2023	17 700 000
Action stratégique 8 : Développement ou renforcement des mécanismes d'évaluation et de suivi des risques participatifs au niveau local, à base communautaire. (en partie déjà abordé dans l'axe1)	MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEcoForesDevDurEnvir, , Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Société Civile, Volontaires, Populations	2017 – 2023	---
		Sous-total Champ d'intervention 1 (2017-2023):	**1 457 300 000**
Champ d'intervention 2: Opérationnalisation d'un système national d'alerte précoce multi-aléas, efficace, coordonnant les différents systèmes d'alerte mis en place par rapport à des aléas spécifiques			
Action stratégique 1 : Développement ou renforcement des systèmes d'alerte précoce, à tous les niveaux (central et décentralisé)	Primature, MinFinBudgPortfPubl, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc,	2017 – 2023	354 000 000

	MinSanPop, MinEnerHydraul, MinMinGeol, MinHydrocarb, MinTransAvCivMarMarch, MinEcoForesDevDurEnvir, MinEcoDevIndPromSecPr, MinConsUrbVillCvie, MinAgrElPec, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Société Civile, Volontaires, Populations		
Action stratégique 2 : Développement ou renforcement des capacités des institutions en charge ou impliquées dans ces systèmes d'alerte précoce	Primature, MinFinBudgPortfPubl, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEnerHydraul, MinMinGeol, MinHydrocarb, MinTransAvCivMarMarch, MinEcoForesDevDurEnvir, MinEcoDevIndPromSecPr, MinConsUrbVillCvie, MinAgrElPec, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Société Civile, Volontaires, Populations	2017 – 2023	241 900 000
Action stratégique 3: Appui à la formalisation et à la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de ces systèmes d'alerte précoce	MinFinBudgPortfPubl, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, Parlement, MinComMéd	2017 – 2023	17 700 000
Action stratégique 4 : Développement ou renforcement des systèmes d'alerte précoce au niveau local, à base communautaire. (en partie déjà abordé dans l'axe1)		2017 – 2023	---
Action stratégique 5 : Opérationnalisation d'une unité de coordination du système national d'alerte précoce au niveau central (ou unité de veille et d'alerte précoce)	Primature, MinPlanStatIntégRég MinFinBudgPortfPubl, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEnerHydraul, MinMinGeol, MinHydrocarb, MinTransAvCivMarMarch, MinEcoForesDevDurEnvir, MinEcoDevIndPromSecPr, MinConsUrbVillCvie, MinAgrElPec, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement, Société Civile, Volontaires, Populations	2017 – 2020	312 700 000
		Sous-total Champ d'intervention 2 (2017-2023):	**926 300 000**
Champ d'intervention 3 : Développement d'un système national d'information sur les risques de désastres			
Action stratégique 1 : Désignation de l'institution qui va héberger le système national d'information sur les risques de désastres (ou système national	Primature, MinPlanStatIntégRég MinFinBudgPortfPubl,	2017 – 2018	44 250 000

d'information pour la gestion des risques de désastres)	MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEnerHydraul, MinMinGeol, MinHydrocarb, MinTransAvCivMarMarch, MinEcoForesDevDurEnvir, MinEcoDevIndPromSecPr, MinConsUrbVillCvie, MinAgrElPec, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Société Civile, Volontaires, Populations		
Action stratégique 2 : Mise en place et opérationnalisation du système d'information national sur les risques de désastres	Primature, MinPlanStatIntégRég MinFinBudgPortfPubl, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinComMéd MinEnerHydraul, MinMinGeol, MinHydrocarb, MinTransAvCivMarMarch, MinEcoForesDevDurEnvir, MinEcoDevIndPromSecPr, MinConsUrbVillCvie, MinAgrElPec, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés	2017 – 2018	17 700 000
Action stratégique 3: Etablissement d'une base de données, adéquates et complètes sur les risques et désastres, compilant les résultats des évaluations et suivi des risques à tous les niveaux, les résultats d'évaluation des dégâts et besoins post-désastres, et toutes informations et données appuyant la mise en œuvre de la gestion des risques de désastres à tous les niveaux, et accessibles à toutes les parties prenantes et au public .	Primature, MinPlanStatIntégRég MinFinBudgPortfPubl, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEnerHydraul, MinMinGeol, MinHydrocarb, MinTransAvCivMarMarch, MinEcoForesDevDurEnvir, MinEcoDevIndPromSecPr, MinConsUrbVillCvie, MinAgrElPec, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Société Civile, Volontaires, Populations	2017 – 2020	236 000 000
Action stratégique 4 : Préparation de la transformation du système d'information national en système d'information géographique (SIG) sur les risques de désastres (ou pour la gestion des risques de désastres), après une période jugée suffisante	MinPlanStatIntégRég MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinFinBudgPortfPubl,	2019 – 2022	88 500 000
		Sous-total Champ d'intervention 3 (2017-2022):	**386 450 000**
		Sous-total Axe Sratégique 5 :	**2 770 050 000**

<u>Axe 6 :</u> Optimisation de l'état de mise en œuvre et de la pratique de la prévention et de la réduction des risques de toute origine, à tous les niveaux.			
Actions stratégiques	*Institutions impliquées dans la mise en œuvre*	*Période de mise en œuvre*	*Budget indicatif (en francs CFA)*
<u>Champ d'intervention 1 :</u> Renforcement des interventions spécifiquement dédiées à la prévention et à la réduction des risques de désastres, liés à un ou plusieurs aléas.			
<u>Action stratégique 1 :</u> Réalisation et institutionnalisation (formalisation) de la prévention et de la réduction des risques de désastres dans tout le pays, à tous les niveaux.	Primature, Tous les Ministères, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinDefNat, MinAmenTerrGrTrav, MinEcoForesDevDurEnvir, MinFinBudgPortfPubl, MinComMéd, MinPlanStatIntégRég, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement, Médias, Société Civile, Volontaires, Populations	2017 – 2023	914 500 000
<u>Action stratégique 2 :</u> Conception et adoption de programmes nationaux de réduction des risques de désastre couvrant tous les niveaux	Primature, Tous les Ministères, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinDefNat, MinAmenTerrGrTrav, MinEcoForesDevDurEnvir, MinFinBudgPortfPubl, MinComMéd, MinPlanStatIntégRég, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement, Médias, Société Civile, Volontaires, Populations	2017 – 2023	354 000 000
		<u>Sous-total Champ d'intervention 1 (2017-2023):</u>	**1 268 500 000**
<u>Champ d'intervention 2</u> : Renforcement des interventions non spécifiquement de prévention et de réduction des risques de désastres, mais qui sont incontournables ou y contribuent substantiellement.			
<u>Action stratégique 1 :</u> Appui pour le renforcement de la mise en œuvre de politiques, stratégies, plans, programmes sectoriels du Gouvernement, dont la réalisation est essentielle pour la réduction des risques de désastres, à tous les niveaux	Primature, Tous les Ministères, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinDefNat, MinAmenTerrGrTrav, MinEcoForesDevDurEnvir, MinFinBudgPortfPubl, MinComMéd, MinPlanStatIntégRég, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement, Médias, Société Civile, Volontaires, Populations	2017 – 2023	501 500 000
<u>Action stratégique 2</u> : Renforcement des capacités des institutions clés principalement engagées dans la prévention / la réduction des risques de	Primature, Tous les Ministères, MinAffSocActHumanit,	2017 – 2023	531 000 000

désastres ayant un niveau élevé dans le pays, à tous les niveaux.	MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinDefNat, MinAmenTerrGrTrav, MinEcoForesDevDurEnvir, MinFinBudgPortfPublic, MinComMéd, MinPlanStatIntégRég, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement, Médias, Société Civile, Volontaires, Populations		
		Sous-total Champ d'intervention 2 (2017-2023):	**1 032 500 000**
Champ d'intervention 3: Réalisation de l'intégration complète et adéquate de la prévention et de la réduction des risques de désastres dans le développement			
Action stratégique: Renforcement de l'intégration concrète de la réduction des risques de désastres dans les politiques et stratégies de développement à tous les niveaux et dans tous les secteurs	Primature, Tous les Ministères, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinDefNat, MinAmenTerrGrTrav, MinEcoForesDevDurEnvir, MinFinBudgPortfPublic, MinComMéd, MinPlanStatIntégRég, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement, Médias, Société Civile, Volontaires, Populations	2017 – 2020	324 500 000
		Sous-total Champ d'intervention 3 (2017-2020):	**324 500 000**
Champ d'intervention 4 : Réalisation d'une intégration adéquate de la réduction des risques de désastres et de l'adaptation au changement climatique			
Action stratégique: Renforcement des mécanismes et capacités d'intégration de la réduction des risques de désastres et de l'adaptation au changement climatique	Primature, Tous les Ministères, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinEcoForesDevDurEnvir, MinSanPop, MinDefNat, MinAmenTerrGrTrav, MinFinBudgPortfPublic, MinComMéd, MinPlanStatIntégRég, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement, Médias, Société Civile, Volontaires, Populations	2017 – 2020	265 500 000
		Sous-total Champ d'intervention 4 (2017-2020):	**265 500 000**
		Sous-total Axe Sratégique 6 :	**2 891 000 000**

Axe 7 : Renforcement de la coopération régionale et sous-régionale, et la coopération internationale			
Actions stratégiques	*Institutions impliquées dans la mise en œuvre*	*Période de mise en œuvre*	*Budget indicatif (en francs CFA)*
Champ d'intervention 1 : Renforcement de la coopération régionale et sous-régionale			
Action stratégique 1 : Renforcement de la participation du Congo et sa collaboration avec les pays voisins de la sous-région dans le cadre du développement et la mise en œuvre d'accords, stratégies, plans, programmes et projets régionaux et sous-régionaux existants ou planifiés.	MinAffEtrCoop, MinPlanStatIntégRég MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinEcoForesDevDurEnvir, MinSanPop, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement	2016 – 2023	120 950 000
Action stratégique 2 : Renforcement de la collaboration du Congo avec les autres pays voisins, en dehors du cadre de ces accords	MinAffEtrCoop, MinPlanStatIntégRég MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinEcoForesDevDurEnvir, MinSanPop, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement	2017 – 2023	259 600 000
Action stratégique 3 : Renforcement de la collaboration du Congo avec d'autres pays africains pertinents du fait de leurs expériences et réalisations.	MinAffEtrCoop, MinPlanStatIntégRég MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinEcoForesDevDurEnvir, MinSanPop, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement	2017 – 2023	191 750 000
Action stratégique 4 : Renforcement de la participation du Congo à des évènements régionaux et sous-régionaux organisés sur les thèmes de la gestion des risques de désastres ou s'y rapportant (ateliers, conférences, séminaires)	MinAffEtrCoop, MinPlanStatIntégRég MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinEcoForesDevDurEnvir, MinSanPop, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement	2016 – 2023	91 450 000
		Sous-total Champ d'intervention 1 (2016-2023):	**663 750 000**
Champ d'intervention 2: Renforcement de la coopération internationale			
Action stratégique 1 : Optimisation de l'exploitation des opportunités de soutiens techniques et financiers profitables à la gestion des risques de désastres au Congo, disponibles auprès des partenaires techniques et financiers implantés au Congo	MinAffEtrCoop, MinPlanStatIntégRég MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinEcoForesDevDurEnvir, MinSanPop, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement	2016 – 2023	312 700 000
Action stratégique 2 : Renforcement de la participation du Congo et sa collaboration dans le développement et la mise en œuvre d'accords, stratégies, plans, programmes et projets	MinAffEtrCoop, MinPlanStatIntégRég MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc,	2016 – 2023	188 800 000

internationaux existants ou planifiés.	MinEcoForesDevDurEnvir, MinSanPop, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement		
Action stratégique 3 : Renforcement de la collaboration du Congo avec d'autres pays du monde pertinents du fait de leurs expériences et réalisations.	MinAffEtrCoop, MinPlanStatIntégRég MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinEcoForesDevDurEnvir, MinSanPop, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement	2017 – 2023	309 750 000
Action stratégique 4 : Renforcement de la participation du Congo à des évènements internationaux organisés sur les thèmes de la gestion des risques de désastres ou s'y rapportant (ateliers, conférences, séminaires)	MinAffEtrCoop, MinPlanStatIntégRég MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinEcoForesDevDurEnvir, MinSanPop, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement	2016 – 2023	126 850 000
Action stratégique 5 : Renforcement de la visibilité du Congo au niveau international dans le domaine de la gestion des risques de désastres -	MinAffEtrCoop, MinPlanStatIntégRég MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinEcoForesDevDurEnvir, MinSanPop, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement	2016 – 2023	29 500 000
Action stratégique 6: Optimisation de l'utilisation éventuelle des fonds d'urgence pouvant être mis à disposition du Congo en cas de survenue de désastre dépassant la capacité du pays (suite à des appels internationaux lancés par le Gouvernement) -	MinAffEtrCoop, MinPlanStatIntégRég MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinEcoForesDevDurEnvir, MinSanPop, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement	2016 – 2023	29 500 000
		Sous-total Champ d'intervention 2 (2016-2023):	**997 100 000**
		Sous-total Axe Sratégique 7 :	**1 660 850 000**

V. Cadre de mise en œuvre et de suivi

Faisant partie intégrante de la stratégie, le plan d'action constitue son principal instrument de mise en œuvre.

V.1. Arrangement institutionnel pour la mise en œuvre de la Stratégie et de son plan d'action

- La réalisation des axes stratégiques et des principales actions stratégiques prioritaires préconisées requiert l'intervention de tous les acteurs à tous les niveaux, et dans tous les secteurs, concernés par leur mise en œuvre, dont l'implication et l'engagement sont ainsi requis pour assurer une mise en œuvre effective et exhaustive de la stratégie avec son plan d'action.
- Etant donné que la mise en œuvre de la Stratégie nationale avec son plan d'action est la responsabilité de l'ensemble du Gouvernement, et du fait de la nature multisectorielle et multi acteurs des actions stratégiques à mettre en œuvre, le pilotage d'ensemble et la coordination stratégique du processus de mise en œuvre devraient être assurés au plus haut niveau du Gouvernement, en particulier la Primature, secondée par une institution ou un Ministère désigné(e), à qui elle délègue l'autorité du pilotage de la coordination techniques, pratiques de la mise en œuvre. De plus, deux structures devraient être en place pour assurer (i) la coordination stratégique et le suivi de la mise en œuvre de la stratégie avec son plan d'action, ainsi que (ii) sa coordination et son suivi techniques, pratiques.

- Dans le cadre d'un mécanisme institutionnel de coordination nationale de la gestion des risques de désastres déjà existant et opérationnel, la mise en œuvre de la stratégie nationale avec son plan d'action est assurée dans le cadre et à travers ce mécanisme institutionnel :
    - C'est la « structure décisionnelle de coordination nationale de la GRD » (ou structure de décision, de délibération, appelée généralement « Le Conseil national de GRD») qui assure la « coordination stratégique et le suivi du processus de mise en œuvre de la stratégie nationale et de son plan d'action », à travers une « commission » mise en place regroupant des Ministères clés directement concernés par la mise en œuvre et l'opérationnalisation, sous l'égide du Premier ministre qui en assure le pilotage.
      Elle est chargée notamment de: (i) assurer l'engagement des autorités à tous les niveaux et de l'ensemble des Ministères pour l'atteinte des résultats ; (ii) s'assurer de l'exécution de la stratégie avec son plan d'action, selon la programmation adoptée; (iii) s'assurer que toutes les parties prenantes concernées par la mise en œuvre de la stratégie nationale avec son plan d'action assurent adéquatement leurs responsabilités définies dans ce cadre ; et (iv) se prononcer et se décider sur tout aménagement de la stratégie avec son plan d'action.
      .
    - C'est la « structure technique de coordination nationale de la GRD » (ou structure de mise en œuvre technique des décisions du conseil appelée généralement« le Comité national de GRD » ou « la Plateforme nationale pour la RRD ou pour la GRD ») qui assure la « coordination technique du processus de mise en œuvre de la stratégie nationale et de son plan d'action », à travers un « comité de pilotage » mis en place regroupant des Ministères clés directement concernés par la mise en œuvre et l'opérationnalisation, sous la direction de son Secrétaire permanent (l'organe ou institution de coordination nationale de la GRD, le bras opérationnel du Conseil de GRD), à qui la Primature délègue l'autorité du pilotage de la coordination technique de la mise en œuvre.
      Elle est chargée notamment de : (i) la planification opérationnelle et financière détaillée des différentes activités, trimestriellement et mensuellement ; (ii) la coordination de la mise en œuvre des activités ainsi planifiées, en lien avec les différentes départements des Ministères concernés, conformément au plan de travail établi ; (iii) la mobilisation des ressources nationales et internationales pour la mise en œuvre de la stratégie avec son plan d'action ; (iv) le suivi de la mise en œuvre et le contrôle de la qualité des activités menées et des résultats et produits obtenus.

- En attendant l'existence d'un tel mécanisme institutionnel, dont la définition, la mise en place et l'opérationnalisation constituent les premières actions prioritaires à mettre en œuvre de cette stratégie, des structures transitoires sont à mettre en place pour assurer la coordination de la mise en œuvre de cette stratégie avec son plan d'action, la mise en place d'une organisation transitoire est requise. Ainsi :
    - Le pilotage d'ensemble du processus et la coordination stratégique seront toujours assurés par la Primature (le Premier Ministre ou son représentant)

- Le pilotage de la coordination technique et pratique sera assuré par le Ministère des Affaires sociales, de l'Action humanitaire et de la Solidarité (Ministre ou son représentant), à qui la mission de piloter le développement de la Stratégie nationale et son plan d'action a été déjà confiée, et qui seconde ainsi la Primature pour la coordination de sa mise en œuvre.
- La coordination technique de la mise en œuvre de la stratégie nationale avec son plan d'action sera assurée par un « comité de pilotage », de préférence, le même comité de pilotage mis en place pour son élaboration, dont les membres devraient être élargis à d'autres Ministères dont les ressources, les compétences et la spécialité sont requises.
  Le Comité de pilotage est constitué de représentants issus des Ministères suivants : Ministère des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité ; Ministère de l'économie forestière, du développement durable et de l'environnement ; Ministère de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local ; Ministère de la santé et de la population.
  Les autres Ministères à inclure dans le comité de pilotage devraient comprendre ceux concernés directement par les aléas auxquels le pays doit faire face, et par les réponses à apporter en cas de désastres y afférents.
  Ce comité de pilotage est présidé, dirigé par le Ministère des Affaires sociales, de l'Action humanitaire et de la Solidarité (un représentant).
- La coordination stratégique de la mise en œuvre de la mise en œuvre de la stratégie nationale avec son plan d'action, et son suivi, sera à assurer par une « commission » à mettre en place, regroupant les mêmes Ministères représentés dans le comité de pilotage technique sus cité.

- Une fois qu'un mécanisme institutionnel de coordination nationale de la gestion des risques de désastres est défini, mis en place et opérationnel au Congo, il prend le relai de l'organisation transitoire mise en place de manière ad-hoc qui cesse ainsi de fonctionner.

- Toutes les parties prenantes dans la GRD au niveau décentralisé, jusqu'au niveau local, incluant les autorités et les services techniques décentralisés et déconcentrés, les organisations de la société civile, les populations, ainsi que les différentes structures qui seront mises en place dans le cadre du nouveau mécanisme institutionnel de coordination nationale de la gestion des risques de désastres qui sera défini, mis en place et opérationnalisé, devraient être impliquées, engagées suivant les responsabilités définies dans la stratégie et de son plan d'action, ou suivant les besoin de leur mise en œuvre.

V.2. Financement de la mise en œuvre de la Stratégie

- Des mécanismes de financement appropriés devraient être définis pour la mise en œuvre de la stratégie nationale avec son plan d'action. Le Gouvernement devrait allouer des ressources adéquates pour la structure en charge du pilotage de la coordination technique de la mise en œuvre de la stratégie avec son plan d'action. Tous les Ministères devraient disposer et allouer des ressources adéquates pour la mise en œuvre de leurs responsabilités dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie avec son plan d'action.

- Les sources de financement pour la mise en œuvre de la stratégie nationale avec son plan d'action sont constituées par les ressources allouées par le budget national du Gouvernement et par les contributions provenant des parties prenantes. Les parties prenantes incluant les différents partenaires techniques et financiers (ONG, agences des Nations Unies, secteur privé, organismes bilatéraux et multilatéraux de coopération), seront mobilisées et engagées pour financer des domaines spécifiques d'intérêt inscrits, inclus dans le plan d'action.

- Des mécanismes adéquats assurant la transparence, la redevabilité, le suivi et le contrôle de l'allocation des fonds, ainsi que la conformité avec les exigences et les procédures des partenaires devraient être établis.

- L'établissement de rapports réguliers et à jour concernant l'allocation et l'utilisation des fonds, devrit être assuré.

V.3. Formalisation de la Stratégie

- Les autorités nationales compétentes développeront et renforceront les instruments juridiques, légaux qui permettront l'institutionnalisation et l'appropriation rapides de cette statégie nationale (et de son plan d'action), afin de s'assurer que des cadres institutonnel et légal permettant la mise en œuvre à tous les niveaux de la stratégie soient en place.

- En tant que stratégie du Gouvernement et afin d'assurer sa pleine mise en œuvre, cette stratégie nationale devrait être légalisée pour une application adéquate, afin qu'elle devienne le cadre réglementaire officiel guidant la mise en œuvre des initiatives de gestion des risques de désastre au Congo, et servir de référence légale concernant le cadre stratégique en matière de gestion des risques de désastres pour tous les intervenants.

V.4 Redevabilité

- Pour s'assurer que les objectifs de la stratégie nationale soient effectivement atteints, les parties prenantes concernées devraient être tenues responsables et individuellement engagées pour les aspects de la mise en œuvre de la stratégie nationale qui leur sont assignés. La redevabilité dans ce sens, comprend la livraison effective et au moment opportun des livrables attendus, conformément à des termes de référence clairement définis.

- La redevabiltié est conditionnée par l'accès à des ressources suffisantes et appropriées pour le processus de mise en œuvre. Les institutions ainsi que les individus, responsables devraient être ainsi habilités et dotés de capacités appropriées, leur permettant de mettre en œuvre de manière adéquate leurs fonctions et responsabilités respectives.

V.5 Suivi, évaluation et révision de la Stratégie

- Le suivi, l'évaluation et la revue constituent des processus clés de la gestion des risques de désastres. Le suivi et l'évaluation fournissent des informations et des données traitées utilisées pour le développement de base de données destinée à l'analyse des profils et des tendances. Un système de suivi, de contrôle et de rapportage devrait être mis en place pour appuyer le Gouvernement et le Parlement en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficience de la gestion des risques de désastre.

- Un rapport d'avancement annuel sur la mise en œuvre de la stratégie nationale avec son plan d'action, devrait être établi et envoyé à la Primature (chargé du pilotage d'ensemble et de la coordiantion stratégique). Les indicateurs clés de performance indiqués dans la stratégie nationale, devraient être suivi et faire l'objet de rapport annuel auprès de la commission chargée de la coordination stratégique et du suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale avec son plan d'action, pour évaluer les progrès réalisé dans sa mise en œuvre.

- La stratégie nationale avec son plan d'action est un document dynamique et sera révisé tous les sept (07) ans ou suivant les besoins, pour assurer la cohérence avec le contexte et les priorités nationaux (tels que des changements à considérer dans les conditions météorologiques ou ou par rapport au profil des risques du pays), et avec les engagements internationaux. Des révisions peuvent être également effectuées à un moment spécifique donné pour résoudre ou prendre en charge des problèmes ou des contraintes rencontrés au cours de la mise en œuvre de la stratéhgie nationale et de son plan d'action. Le processus adopté pour effectuer des modifications au document de stratégie nationale et de son plan d'action, veillera à assurer une approche participative incluant des consultations de parties prenantes aux niveaux central et décentralisé.

- Si et quand cela est approprié, la révision des lois et règlements en vigueur, des plans opérationnels, des manuels et guides de mise en œuvre dans tous les secteurs devrait être effectuée pour renforcer et faciliter davantage la mise en œuvre de la Stratégie nationale avec son plan d'action, des efforts et de la redevabilité.

Conclusion

Cette « Stratégie Nationale de Prévention et de Réduction des Risques de Désastres (SNPRRD) de la République du Congo avec son plan d'Action » offre une feuille de route claire au niveau national pour adéquatement mettre en œuvre la vision et les priorités du pays en matière de gestion des risques de désastres, à tous les niveaux. En plus des

exigences de financement, la mobilisation et l'implication de toutes les parties prenantes à tous les niveaux, incluant les autorités et techniciens Gouvernementaux, le secteur privé, la société civile, les populations, les autorités traditionnelles, et les partenaires internationaux, sont des facteurs clés du succès de la mise en œuvre de cette stratégie nationale avec son plan d'action.
La réalisation de quelques étapes clés pour assurer un démarrage effectif et adéquat de la mise en œuvre de cette stratégie nationale et de son plan d'action est requise, notamment en vue de :

1) Obtenir l'implication, l'engagement et la participation adéquats de toutes les parties prenantes concernées du niveau national jusqu'au niveau local, incluant les différents partenaires techniques et financiers, par le biais d'un plaidoyer institutionnel fort, impliquant la société civile et les médias.
2) Assurer une volonté et un engagement politiques forts continus et permanents de toutes les autorités à tous les niveaux.
3) Assurer un leadership national fort pour piloter et diriger adéquatement et efficacement le processus de mise en œuvre.
4) Avoir la participation effective du niveau local, communautaire, incluant principalement les populations mais aussi les autorités (étatiques et traditionnelles).

Annexes

Annexe 1 : Glossaire

Adaptation au changement climatique :

Processus d'ajustement aux climats actuel et attendu et leurs effets. Dans les systèmes humains, l'adaptation cherche à modérer ou à exploiter les opportunités de bénéfices. Dans certains systèmes naturels, l'intervention humaine peut faciliter l'ajustement au climat attendu. *(UNISDR / The United Nations Office for Disaster Risk Reduction. 2015. Proposed Updated Terminology on Disaster Risk Reduction: A Technical Review August 2015)*

Aléa:

Un évènement, un phénomène ou une activité humaine potentiellement préjudiciable qui peut causer pertes de vies ou blessures, dégâts aux propriétés et biens, perturbations économique et sociale, ou dégradation environnementale *(UNISDR / The United Nations Office for Disaster Risk Reduction. 2015. Proposed Updated Terminology on Disaster Risk Reduction: A Technical Review August 2015).*

Aléas anthropiques :

Aléas induits entièrement ou de manière prédominante par les hommes, incluant les aléas technologiques et socio-naturels. C'est un terme rassembleur (collectif) qui couvre la gamme des aléas qui peuvent résulter des activités humaines La gamme des aléas provoqués par l'homme incluent les aléas technologiques et socio-naturels, et ceux qui peuvent apparaître / se produire résultant des relations à l'intérieur et entre les communautés *(UNISDR / The United Nations Office for Disaster Risk Reduction. 2015. Proposed Updated Terminology on Disaster Risk Reduction: A Technical Review August 2015)*

Aléa naturel:

Un processus ou phénomène **naturel** qui peut causer pertes de vies ou blessures, dégâts aux propriétés et biens, perte de moyens de subsistance et de services, perturbations économique et sociale, ou dégâts environnementaux. Le terme est utilisé pour décrire aussi bien des évènements réels, existants que des conditions latentes qui peuvent donner lieu à des évènements futurs *(UNISDR / The United Nations Office for Disaster Risk Reduction. 2015. Proposed Updated Terminology on Disaster Risk Reduction: A Technical Review August 2015)*

Aléa socio-naturel :

Un aléa pour lequel les causes sont une combinaison de facteurs naturels et anthropiques, incluant dégradation environnementale, changement climatique et autres. Ce terme est utilisé pour les circonstances où l'activité humaine accroît l'occurrence de certains aléas au-delà de leur probabilité naturelle de survenue *(UNISDR / The United Nations Office for Disaster Risk Reduction. 2015. Proposed Updated Terminology on Disaster Risk Reduction: A Technical Review August 2015)*

Aléa technologique:

Un aléa provenant de conditions technologiques et industrielles, incluant des accidents, des procédures dangeureuses, des défaillances d'infrastructures ou des activités humaines spécifiques *UNISDR / The United Nations Office for Disaster Risk Reduction. 2015. Proposed Updated Terminology on Disaster Risk Reduction: A Technical Review August 2015)*

Atténuation (du changement climatique) :

Modification et substitution des techniques employées dans le but de réduire les ressources engagées et les émissions par unité de production. Bien que certaines politiques sociales, économiques et technologiques puissent contribuer à réduire les émissions, du point de vue du changement climatique, l'atténuation signifie la mise en oeuvre de politiques destinées à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à renforcer les puits *(GIEC. 2007. Bilan 2007 des changements climatiques : Rapport de synthèse GIEC)*

Atténuation (des risques de catastrophes)(ou mitigation des risques de catastrophes) :

La réduction ou la limitation des impacts négatifs/néfastes d'un évènement dangereux *UNISDR / The United Nations Office for Disaster Risk Reduction. 2015. Proposed Updated Terminology on Disaster Risk Reduction: A Technical Review August 2015)*

Capacité:

La combinaison de tous les forces, attributs (forces) et ressources disponibles au sein d'une communauté, d'une société ou d'une organisation pour gérer et réduire les risques et renforcer la résilience *(UNISDR / The*

United Nations Office for Disaster Risk Reduction. 2015. Proposed Updated Terminology on Disaster Risk Reduction: A Technical Review August 2015)

Catastrophe ou Désastre (« Disaster » en anglais) :

- Rupture grave du fonctionnement d'une communauté ou d'une société impliquant d'importants impacts et pertes humaines, matérielles, économiques ou environnementales que la communauté ou la société affectée ne peut surmonter avec ses seules ressources *(UNISDR. 2009. DRR Terminology)*
- Une perturbation sérieuse du fonctionnement d'une communauté ou d'une société due à des évènements dangereux interagissant avec des conditions de vulnérabilité et d'exposition, conduisant à d'importants impacts et pertes humains, matériels, économiques et environnementaux. Les catastrophes sont un type d'évènement dangeureux dans lequel il y a une importante perturbation de la fonction de l'ensemble ou d'une partie de la société. L'impact de la catastrophe est souvent important et peuvent durer longtemps. L'impact peut éprouver ou excéder la capacité d'une communauté ou d'une société à faire face utilisant ses propres ressources, et par conséquent peut nécessiter une assistance provenant de sources extérieures, lesquelles pourraient inclure des juridictions avoisinantes ou les niveaux national ou international *(UNISDR / The United Nations Office for Disaster Risk Reduction. 2015. Proposed Updated Terminology on Disaster Risk Reduction: A Technical Review August 2015)*

Changement climatique:

Un changement dans l'état du climat, qui peut être identifié (par exemple en utilisant des tests statistiques) par des changements dans la moyenne et / ou la variabilité de ses propriétés, et qui persiste pendant une période prolongée, généralement pendant des décennies, voire plus. Le changement climatique peut être dû à des processus internes naturels ou à des forçages externes tels que modulations des cycles solaires, éruptions volcaniques, et à des changements anthropiques persistants de la composition de l'atmosphère ou dans l'utilisation des terres/des sols *(UNISDR / The United Nations Office for Disaster Risk Reduction. 2015. Proposed Updated Terminology on Disaster Risk Reduction: A Technical Review August 2015)*

Niveau ou état de préparation (readiness) :

La capacité à répondre rapidement de manière adéquate quand il le faut (en cas de besoin) *(UNISDR / The United Nations Office for Disaster Risk Reduction. 2015. Proposed Updated Terminology on Disaster Risk Reduction: A Technical Review August 2015)*

Evaluation du risque (Risk assessment) :

Un processus constitué de trois (3) processus : Identification du risque, analyse du risque et évaluation du risque (risk evaluation), avec :

- **Identification du risque :** Processus utilisé pour trouver, reconnaître et décrire les risques qui pourraient affecter la réalisation des objectifs.
- **Analyse du risque :** Processus utilisé pour comprendre la nature, les sources et causes des risques qui ont été identifiés et d'estimer le niveau de risque. Il est également utilisé pour étudier leurs impacts et conséquences et pour examiner comment les risques sont maîtrisés / contrôlés actuellement.
- **Evaluation du risque (Risk Evaluation) :** Processus utilisé pour comparer les résultats de l'analyse du risque avec les critères de risque afin de déterminer si un niveau spécifié/donné de risque est acceptable ou tolérable ou non.

  (UNISDR / The United Nations Office for Disaster Risk Reduction. 2015. Proposed Updated Terminology on Disaster Risk Reduction: A Technical Review August 2015)

Gestion des risques de catastrophes (ou de désastres) :

Application de politiques, processus et actions de réduction des risques de catastrophes pour prévenir de nouveaux risques, réduire des risques de catastrophes existants et gérer les risques résiduels, contribuant au renforcement de la résilience. Il existe trois (03) modalités de gestion des risques de catastrophes : Gestion des risques de catastrophes "Prospective", Gestion des risques de catastrophes "Corrective" et Gestion des risques de catastrophes "Compensatoire"*(UNISDR / The United Nations Office for Disaster Risk Reduction. 2015. Proposed Updated Terminology on Disaster Risk Reduction: A Technical Review August 2015)*

Gestion des risques de catastrophes (ou de désastres) « prospective » :

Activités de gestion qui traitent et cherchent à éviter le développement de nouveaux risques de catastrophes ou l'accroissement des risques de catastrophes. Ce concept se focalise sur le traitement des risques qui peuvent se développer dans le futur si des politiques de réduction des risques ne sont pas mises en place, plutôt que sur des risques qui sont déja présents et qui peuvent être géré et réduit maintenant *(UNISDR / The*

United Nations Office for Disaster Risk Reduction. 2015. Proposed Updated Terminology on Disaster Risk Reduction: A Technical Review August 2015)

Gestion des risques de catastrophes (ou de désastres) « corrective »

Activités de gestion qui traitent et cherchent à corriger ou réduire des risques de catastrophes qui sont déja présents (existants). *Ce concept vise à faire la distinction entre les risques qui sont déjà existants et qui ont besoin d'être gérés et réduits maintenant, et les risques futurs qui peuvent se développer si des politiques de réduction des risques ne sont pas mises en place.* Elle inclut des actions entreprises pour prendre en charge les risques résiduels et réduire les impacts sur les communautés et les sociétés, telles que la préparation, l'assurance et les filets de sécurité *(UNISDR / The United Nations Office for Disaster Risk Reduction. 2015. Proposed Updated Terminology on Disaster Risk Reduction: A Technical Review August 2015)*

Gestion des risques de catastrophes (ou de désastres) « compensatoire » :

Activités de gestion des risques destinées à renforcer la résilience sociale et économique des individus et des sociétés, particulièrement face aux risques résiduels qui ne peuvent pas être effectivement réduits. Elle inclut des actions entreprises pour prendre en charge les risques résiduels et réduire les impacts sur les communautés et les sociétés, telles que la préparation, l'assurance et les filets de sécurité *(UNISDR / The United Nations Office for Disaster Risk Reduction. 2015. Proposed Updated Terminology on Disaster Risk Reduction: A Technical Review August 2015)*

Gouvernance des risques de catastrophes (ou de désastres):

Le système d'institutions, de mécanismes, de cadres politiques et légaux et d'autres arrangements pour guider, coordonner et surveiller la réduction des risques de catastrophes et les (domaines des) politiques y afférent(e)s *(UNISDR / The United Nations Office for Disaster Risk Reduction. 2015. Proposed Updated Terminology on Disaster Risk Reduction: A Technical Review August 2015)*

Intégration (mainstreaming) de la réduction des risques de catastrophes (ou de désastres) :

Processus pour intégrer pleinement la réduction des risques de catastrophe dans les politiques et pratiques de *secours/ gestion des catastrophes* et de développement. Cela signifie radicalement expansion et amélioration de la réduction des risques de catastrophe afin qu'elle devienne une pratique normale, parfaitement institutionnalisée dans le cadre de l'agenda d'un organisme pour le *secours/ la gestion des catastrophes* et le développement *(en grande partie de : Tear Fund. 2005. Mainstreaming disaster risk reduction : a tool for development organizations)*

Préparation aux catastrophes (ou désastres) :

Les connaissances et capacités développées par les Gouvernements, les organisations de réponse et de relèvement, les communautés et les individus, pour effectivement anticiper, répondre et se relever des impacts de probables catastrophes existantes ou imminentes. L'action de préparation est réalisée dans le contexte de la gestion des risques de catastrophes et vise à développer les capacités nécessaires pour gérer efficacement tous types d'urgence et effectuer de manière ordonnée les transitions de la réponse jusqu'au relèvement durable *UNISDR / The United Nations Office for Disaster Risk Reduction. 2015. Proposed Updated Terminology on Disaster Risk Reduction: A Technical Review August 2015)*

Prévention des risques de catastrophes (ou de désastres) :

Activités et mesures pour éviter les risques existants et nouveaux. Elle exprime le concept et l'intention d'éviter complètement les impacts négatifs potentiels des aléas, des conditions de vulnérabilité et de l'exposition à travers des actions normalement entreprises à l'avance, antérieurement à un évènement dangereux *(UNISDR / The United Nations Office for Disaster Risk Reduction. 2015. Proposed Updated Terminology on Disaster Risk Reduction: A Technical Review August 2015).*

Réduction des risques de catastrophes (ou de désastres) :

- Objectif d'une politique visant à prévenir de nouveaux risques de catastrophes, réduire les risques de catastrophes existants et gérer les risques résiduels, lesquels contribuent tous à renforcer la résilience *(UNISDR / The United Nations Office for Disaster Risk Reduction. 2015. Proposed Updated Terminology on Disaster Risk Reduction: A Technical Review August 2015).*
- Mesures à long terme destinées à réduire l'amplitude ou la durée des effets négatifs éventuels sur une société menacée par des risques de catastrophes inévitables ou impossibles à prévenir; On y parvient en réduisant la vulnérabilité de la population, des structures, des services, des activités économiques par rapport aux aléas considérés *(PNUD/DHA. UNDMTP. 1993. Programme de Formation à la gestion de catastrophes : Mitigation des Catastrophes)*

Relèvement (post-catastrophes ou post-désastres) :

Décisions et actions visant à restaurer et améliorer aussi bien les moyens de subsistance et la santé que les biens, activités et systèmes économiques, physiques, sociaux, cultaurels et environnementaux, d'une communauté ou une société affectée par une catastrophe, en conformité avec les principes du développement durable, incluant la *"reconstruction en mieux"* afin d'éviter les futurs risques de catastrophes ou de les réduire *(UNISDR / The United Nations Office for Disaster Risk Reduction. 2015. Proposed Updated Terminology on Disaster Risk Reduction: A Technical Review August 2015).*

Relèvement précoce :

Un processus multidimensionnel de relèvement qui débute dans un contexte d' intervention humanitaire. Il est guidé par des principes de développement qui cherche à fonder, bâtir à partir de programmes humanitaires et à catalyser des opportunités de développement *(UN IASC ou United Nations – Inter-Agency Standing Committee. 2008. Guidance Note on Early Recovery, by the Cluster Working Group on Early Recovery ou CWGER in cooperation with the UNDG-ECHA Working Group on Transition)*

Réponses d'urgence aux catastrophes (ou désastres) :

Des actions entreprises durant ou immédiatement après une catastrophe dans le but de sauver des vies, de réduire les impacts sur la santé, d'assurer la sécurité du public et d'assurer les besoins de subsistance basiques des populations affectées *(UNISDR / The United Nations Office for Disaster Risk Reduction. 2015. Proposed Updated Terminology on Disaster Risk Reduction: A Technical Review August 2015).*

Résilience :

La capacité d'un système, d'une communauté ou d'une société exposée aux aléas de résister, d'absorber, de s'adapter (aux) et de se relever des effets d'un aléa en temps opportun et de manière efficace, dont à travers la préservation et la restauration de ses structures et fonctions basiques essentielles. La résilience signifie la capacité à « rebondir » ou « se redresser » suite à un choc *(UNISDR / The United Nations Office for Disaster Risk Reduction. 2015. Proposed Updated Terminology on Disaster Risk Reduction: A Technical Review August 2015).*

Risque :

La combinaison de la probabilité d'un évènement dangeureux et ses conséquences, qui résultent des interactions entre aléa(s) naturel(s) ou anthropique(s), vulnérabilité, exposition et capacité *(UNISDR / The United Nations Office for Disaster Risk Reduction. 2015. Proposed Updated Terminology on Disaster Risk Reduction: A Technical Review August 2015).*

Risque de catastrophes (ou de désastre):

Une fonction de l'aléa, de l'exposition et de la vulnérabilité. Il est normalement exprimé comme une probabilité de perte en vies, de blessure ou de patrimoines/biens détruits ou endommagés, qui pourraient se produire et frapper un système, une société ou une communauté durant une période de temps spécifique. La définition du risque de catastrophe reflète le concept de catastrophes en tant que résultat de conditions de risque continuellement présentes *(UNISDR / The United Nations Office for Disaster Risk Reduction. 2015. Proposed Updated Terminology on Disaster Risk Reduction: A Technical Review August 2015).*

Risque acceptable:

Le niveau de pertes potentielles qu'une société ou une communauté considère comme acceptable compte tenu des conditions sociales, économiques, politiques, culturelles, techniques et environnementales existantes *(UNISDR / The United Nations Office for Disaster Risk Reduction. 2015. Proposed Updated Terminology on Disaster Risk Reduction: A Technical Review August 2015).*

Risque Extensif:

Le risque de survenue de catastrophes de fréquence élevée mais d'une sévérité faible, principalement mais non exclusivement associées à des aléas hautement/très localisés *(UNISDR / The United Nations Office for Disaster Risk Reduction. 2015. Proposed Updated Terminology on Disaster Risk Reduction: A Technical Review August 2015).*

Risque intensif:

Le risque de survenue de catastrophes de fréquence faible ou modérée mais d'une très importante sévérité, principalement associées à des aléas majeurs *(UNISDR / The United Nations Office for Disaster Risk Reduction. 2015. Proposed Updated Terminology on Disaster Risk Reduction: A Technical Review August 2015).*

Risque résiduel:

Le risque qui demeure non géré, même quand des mesures de réduction des risques effectives et efficaces sont en place, et pour lequel des capacités de réponse d'urgence et de relèvement doivent être maintenues *(UNISDR / The United Nations Office for Disaster Risk Reduction. 2015. Proposed Updated Terminology on Disaster Risk Reduction: A Technical Review August 2015).*

Transfert de risque :

Le processus consistant au déplacement, formel ou informel, des conséquences financières de risques particuliers d'une partie à une autre partie, et par lequel un ménage, une communauté, une entreprise ou une autorité étatique obtiendra des ressources provenant de l'autre partie après qu'une catastrophe survienne, en échange de bénéfices sociaux ou financiers continuels ou permanents ou compensatoires fournis à cette autre partie *(UNISDR / The United Nations Office for Disaster Risk Reduction. 2015. Proposed Updated Terminology on Disaster Risk Reduction: A Technical Review August 2015).*

Vulnérabilité:

- Les conditions déterminées par des facteurs ou processus physiques, sociaux, economiques et environnementaux, qui accroissent la sensibilité d'une communauté à l'impact des aléas *(UNISDR / The United Nations Office for Disaster Risk Reduction. 2015. Proposed Updated Terminology on Disaster Risk Reduction: A Technical Review August 2015).*
- La propension ou la prédisposition à subir des dommages *(GIEC. 2012. Gestion des risques de catastrophes et de phénomènes extrêmes pour les besoins de l'adaptation au changement climatique : résumé à l'intention des décideurs - Rapport spécial du GIEC 2012)*

Annexe 2 : Note d'orientation pour la définition du mécanisme institutionnel

Quelques points clés sont à considérer par rapport à l'établissement du Cadre institutionnel de coordination nationale de la gestion des risques de désastres en République du Congo.

I. Précisions préalables:

1) La définition du cadre institutionnel requiert un diagnostic approfondi de la situation ainsi qu'une approche participative et itérative, impliquant toutes les parties prenantes, avant l'adoption de la configuration ou schéma ou montage institutionnel à mettre en place.

2) De manière générale, l'ensemble du processus prend autour de 3 mois (un peu moins et un peu plus selon les pays). Il comporte :

- le diagnostic institutionnel qui prend autour de un mois, qui débouche sur un rapport présentant les résultats de l'évaluation approfondie / détaillée des points forts et des points faibles, défis et contraintes, besoins, du système actuel et de l'arrangement institutionnel existant, accompagnés d'une proposition de plusieurs scénarii possibles de cadre institutionnel pouvant être mis en place dans le pays, avec leurs avantages et inconvénients respectifs, ainsi que la proposition recommandée par le spécialiste ;
- La soumission pour réflexion et appréciation de ce rapport et notamment, des propositions de cadre institutionnel (scénarii) auprès des différentes parties prenantes concernées ;
- La discussion entre toutes les parties prenantes, de vive voix de ces propositions puis le choix et l'adoption d'un commun accord (consensus) d'un schéma institutionnel parmi les propositions soumises ou d'un nouveau schéma adopté de manière consensuelle par tous.

3) Deux approches sont adoptées généralement dans le monde :

- Soit (1) : faire le processus dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie nationale de gestion des risques de désastres. Dans ce cas, une première équipe fait le diagnostic et l'élaboration de la stratégie nationale globale et une deuxième équipe fait en parallèle le diagnostic institutionnel puis propose et pilote l'adoption d'un schéma institutionnel adéquat, qui sera intégré dans le document de Stratégie nationale, une fois qu'il aura été validé par l'ensemble des parties prenantes.
- Soit (2) : faire le processus après l'élaboration de la Stratégie nationale, soit en tant qu'axe stratégique soit en tant qu'action stratégique prioritaire recommandé(e) dans cette stratégie élaborée, si le temps ou le nombre d'équipes disponibles ou d'autres facteurs ne permettent pas de faire les deux processus en même temps.

Pour le Congo, c'est la deuxième option qui a été appliquée. La définition du cadre institutionnel, dans le cadre d'une approche participative et itérative, compte tenu de l'intérêt majeur porté par l'ensemble des parties prenantes sur la question (trois tentatives et propositions faites), se fera après l'élaboration de la stratégie comme une action stratégique à réaliser en priorité, dès l'adoption officielle de la stratégie.
Néanmoins, afin d'aider à orienter le futur processus, il est important de soulever et émettre quelques points clés à considérer.

II. Pistes d'orientation à considérer pour le processus et le futur cadre institutionnel:

1) **Un mécanisme institutionnel de GRD sert essentiellement à coordonner les activités et les intervenants dans le domaine de la GRD** au niveau de l'ensemble du pays (niveau national) et de chaque niveau d'intervention (niveau central et niveau décentralisé, incluant le niveau local).

2) **Ce mécanisme institutionnel doit toujours être composé de deux (2) structures bien distinctes :**

(i) Une structure décisionnelle de coordination:

Qui prend les décisions sur les grandes orientations et les questions d'importance majeure concernant la GRD dans le pays, et assure ainsi la coordination d'ensemble du système, grâce aux décisions qu'elle prend. C'est la structure de décision ou de délibération.
Elle entérine, valide, notamment les propositions techniques émanant des entités techniques et les transforme en décision à mettre en œuvre.

C'est une structure qui a presque la même configuration qu'un Conseil de Gouvernement au niveau central, **présidé par le Premier Ministre**, mais se réunissent généralement une à deux fois par an, et plus en cas de besoin.
Elle est souvent dénommée dans beaucoup de pays **« le Conseil national de GRD ».**

(ii) Une structure de coordination technique :
C'est également une structure de coordination des acteurs et des interventions, mais cette fois, sur le plan technique.
Elle est composée des mêmes Ministères représentés dans la structure décisionnelle de coordination (le Conseil national de GRD), mais n'est composée que par des techniciens qui les représentent.
Cette structure est chargée de mettre en œuvre, d'exécuter les décisions prises par le Conseil, par l'intervention de chacun de ses membres. Elle sert ainsi essentiellement à faire en sorte que les Ministères représentés en son sein, transforment les décisions du Conseil en actions et en résultats, dans le cadre d'un effort et un processus commun, synergique, organisé et cohérent.
C'est au niveau de cette structure de coordination technique, appelée généralement selon les pays **« le Comité national de GRD » ou « la Plateforme nationale pour la RRD ou pour la GRD »**, que se fait ainsi la coordination technique de la mise en œuvre de la GRD dans le pays, consistant principalement en (a) la coordination des actions et des acteurs dans l'exécution ou la mise en œuvre des décisions prises par le Conseil ; (b) le suivi de la réalisation des décisions du Conseil ; (c) l'allocation et la répartition claire des rôles et responsabilités entre acteurs techniques (Ministères et autres intervenants concernés) dans le cadre de la mise en œuvre de ces décisions du Conseil.
Ce Comité de GRD joue en même temps le rôle d'organe de conception dans le sens où c'est de lui que partent les propositions de décisions soumises au Conseil, portant sur tout ce qui est orientations et aspects techniques clés en matière de GRD dans le pays.
Cette structure (le Comité ou la Plateforme) joue un rôle de conseiller technique auprès du Conseil, en apportant ses avis et conseils d'experts techniques aux membres du Conseil, en cas de besoin.
Enfin, cette structure, sert de « forum » ou espace de rencontre, d'échange, de partage et de collaboration entre les parties prenantes techniques dans le domaine de la GRD dans le pays.

3) **Quel que soit le pays, c'est la même configuration, précédemment exposée, qui est généralement retrouvée.** Mais il faut avoir en tête que deux (2) enjeux ou points clés majeurs de ce mécanisme institutionnel, conditionnent sa réussite ou son échec, au-delà du manque éventuel de ressources des membres qui le composent (les Ministères). Il s'agit de :

(i) **« L'ancrage institutionnel et la forme de l'organe ou l'institution » qui est chargé(e) de diriger les activités de ce Comité technique,** dénommé(e) « Organe ou institution de Coordination nationale de la GRD», et qui joue ainsi :

- Le rôle de « bras opérationnel ou de bras exécutif du Conseil (la structure de décisionnelle de coordination ou structure de décision ou de délibération) », et ainsi de «Secrétariat permanent du Comité ou de la plateforme (la structure technique de coordination ou de mise en œuvre technique des décisions», en charge de faire exécuter les décisions du Conseil ; et
- le rôle de « mobilisateur, coordonnateur et facilitateur des interventions et des intervenants » membres du Comité, et de l'ensemble du mécanisme au niveau national.

(ii) **« L'organisation fonctionnelle des membres du Comité technique»**, qui peut :

- Soit le paralyser et ainsi bloquer son fonctionnement et son efficacité : notamment en le figeant dans une certaine posture ne lui permettant pas d'accomplir ce qu'il doit faire, telle qu'une configuration ou une organisation des acteurs membres du Comité qui est orientée exclusivement par rapport à la nature des aléas ou à la nature des risques ou à des fonctions managériales spécifiques.
- Soit au contraire, le dynamiser, le rendre effectivement opérationnel de manière adéquate et efficace, lui permettre de s'adapter à toute situation et ainsi couvrir tout ce qu'il y a à couvrir et à assurer quelles que soient les circonstances et même pour les imprévus.
  L'organisation suivant une « approche de responsabilité sectorielle » correspond à ce deuxième point. Il s'agit d'une configuration d'organisation répartissant et regroupant les acteurs (institutions membres du Comité ou de la Plateforme) en « groupes sectoriels » selon la nature de leurs responsabilités et compétences, ou plus précisément, les « secteurs » d'intervention dans lesquels ils ont la spécialité (reconnue) (ou dans lesquels ils contribuent de manière

substantielle dans leurs interventions) et/ou qu'ils doivent couvrir/assurer obligatoirement, quels que soient les circonstances et les évènements qui surviennent ou les phases / composantes de la GRD concernées ou considérées.

4) **Quelques points clés supplémentaires à considérer par rapport à « L'organisation fonctionnelle des membres du Comité, et ainsi du Comité dans son ensemble »,** notamment concernant cette organisation suivant « **l'approche de responsabilité sectorielle** » :

(i) **Cette approche n'empêche pas du tout l'organisation des acteurs suivant la nature des aléas ou des risques ou des thématiques particulières**. Au contraire, elle constitue la base, l'organisation de base, permanente, sur laquelle toute autre organisation doit se fonder et se baser. Ainsi, le regroupement des acteurs peut se faire, de manière non permanente, circonstancielle, en commissions ou sous-comités de travail, pour prendre en main, travailler, intervenir, discuter ou concevoir ensemble de manière coordonner et synergique, sur un sujet, un aléa, un risque, un thème, une problématique, des préoccupations particuliers, ou bien pour planifier, assurer, réaliser des interventions ou des activités par rapport aux phases/ composantes et aspects de la GRD.
Mais il s'agit de toujours faire en sorte que les acteurs participent à ces groupes de travail ou commissions ou sous-comités, suivant l'approche sectorielle et en tant que groupes sectoriels si leurs secteurs sont concernés par les sujets ou thématiques traités.

(ii) **Cette approche repose sur les mêmes principe et mode d'organisation et de fonctionnement, adoptés dans le cadre du « cluster approach »** du Système des Nations Unies, à la différence clé que dans le cadre du cluster approach, c'est une agence des Nations Unies spécialisée dans un secteur ou domaine qui dirige le cluster (cluster qui veut dire/ ou est assimilable en fait à un groupe sectoriel) et les Ministères l'appuient, tandis que dans cette approche de responsabilité sectorielle « nationale » proposée, indiquée, c'est le Ministère en charge officiellement d'un secteur qui prend le lead / qui dirige le groupe sectoriel concerné, et c'est l'agence des Nations Unies spécialisée dans le secteur qui l'appuie. D'autres Ministères dont les ressources et les compétences sont indispensables pour la mise en œuvre des responsabilités dans chaque secteur, sont membres des groupes sectoriels, ainsi que des intervenants issus de la société civile et des ONGs nationales et internationales.

(iii) **Il faut noter que l'organisation suivant une approche de responsabilité sectorielle a été déjà proposée au Congo, dans le «Plan de contingence national pour la prévention et la gestion des désastres au Congo élaboré en 2006 »,** mais elle n'a jamais été mise en œuvre.
Plusieurs groupes sectoriels étaient prévus d'être mis en place, pour lesquels des Ministères servant de points focaux étaient désignés par les membres qui sont constitués par le Gouvernement dans son ensemble, les services techniques de l'Etat, les services de Police, la gendarmerie et de la protection civile, et l'armée, qui sont considérés de facto comme impliqués dans la réponse quel que soit le secteur d'activités, ainsi que les agences des Nations Unies, en fonction de leurs mandats respectifs, des acteurs de la société civile et des ONG qui avaient tous un rôle de soutien.
Cependant, le rôle du point focal de chaque groupe sectoriel se limitait à un rôle d'organisation, consistant en la mobilisation des différents acteurs dans chaque groupe sectoriel, la coordination de leurs actions et la centralisation de l'information y afférente, mais n'implique pas de responsabilités particulières en termes de mise à disposition de ressources autres que celles nécessaires à l'accomplissement de ce rôle d'organisation[(89)], contrairement à l'engagement devant être pris par un président de groupe sectoriel en tant que premier responsable du secteur. De plus, pour un même groupe sectoriel, des points focaux différents sont désignés suivant les situations à adresser, alors que normalement, un Ministère demeure le principal responsable d'un secteur quelles que soient les situations, les circonstances et la nature des aléas à l'origine des désastres, le président (ou point focal) de chaque groupe sectoriel devant ainsi rester le même dans toute situation comme dans l'approche de responsabilité sectorielle indiquée. Le tableau ci-après présente les groupes sectoriels proposés dans le Plan de contingence national pour la prévention et la gestion des catastrophes au Congo élaboré en 2006, dans le cadre d'une approche sectorielle[(89)].

Groupe sectoriel	*Pour situation d'urgence 1: Catastrophes naturelles/ Inondations/ Erosions*		*Pour situation d'urgence 2 : Catastrophes naturelles/ Vents*	
	Ministère point focal	*Agence des Nations Unies en*	*Ministère point focal*	*Agence des Nations Unies en appui*

		appui		
Santé	MinSAN	*UNICEF, UNFPA, OMS, UNHCR*	MSP	*UNICEF, UNFPA, OMS, UNHCR*
Aide alimentaire	MASSAHF	*UNICEF, PAM, FAO*	MASSAHF	*UNICEF, PAM, FAO*
Education	MINEDUC	*UNESCO, UNICEF*	MINEDUC	*UNESCO, UNICEF*
Non-vivres	MASSAHF	*UNHCR, UNICEF*	MTP	*UNHCR, UNICEF*
Abris	MTP	*UNICEF*	MTP	*UNICEF, UNFPA*
Protection	MSOP	*UNICEF, UNFPA, UNHCR, OCHA*	MSOP	*UNICEF, UNFPA, UNHCR, OCHA*
Logistique	MIN DEF		MIN DEF	
Eau et Assainissement	MIN HYDRO	*UNICEF, UNHCR*	MIN HYDRO	*UNICEF, UNHCR*
Groupes vulnérables	MASSAHF	*UNICEF, UNHCR, UNFPA, PNUD,*	MASSAHF	*UNICEF, UNHCR, UNFPA, PNUD,*
Enregistrement	MSOP	*UNFPA, OCHA*	MSOP	*UNFPA, OCHA*

Groupe sectoriel	*Pour situation d'urgence 3: Crises épidémiques*		*Pour situation d'urgence 4 : Catastrophes technologiques*	
	Ministère point focal	*Agence des Nations Unies en appui*	*Ministère point focal*	*Agence des Nations Unies en appui*
Santé	MinSAN	*PAM, UNICEF, UNFPA, OMS, OCHA*	MIN SAN	*OMS*
Aide alimentaire	MASSAHF	*PAM, UNICEF, FAO, OCHA*	MASSAHF	*PAM*
Education	MINEDUC	*UNICEF, UNESCO*	MINEDUC	*UNICEF, UNESCO, PNUD*
Non-vivres	MASSAHF	*UNHCR, UNICEF, PNUD, OCHA*	MASSAHF	*UNICEF, UNHCR*
Abris	MTP	*UNICEF, UNFPA*	MASSAHF	*UNHCR, UNICEF*
Protection	MSOP	*UNICEF, UNFPA, UNHCR, OCHA*	MSOP	*UNICEF*
Logistique	MIN DEF	*PAM, UNHCR, UNICEF, OMS*	MIN TRANSP	
Eau et Assainissement	MIN HYDRO	*UNICEF, UNHCR*	MIN HYDRO	*OMS, UNICEF*
Groupes vulnérables	MASSAHF	*UNICEF, UNHCR, UNFPA, PNUD, OCHA,*	MASSAHF	*UNICEF, UNFPA, PNUD*
Enregistrement	MSOP	*UNFPA, OCHA, UNFPA*	MSOP	*UNFPA, OCHA*

METTRE EN PLACE

Dans un pays comme le Congo, ou tout semble encore pratiquement à mettre en place sur les plans organisationnel et institutionnel, cette approche assignant une agence des Nations Unies pour appuyer/ seconder le Ministère pour chaque groupe sectoriel, dans le cadre de l'approche de responsabilité sectorielle, dans le cadre d'un transfert de compétence, semble primordial, du moins pendant un certain temps.

(iv) **Plusieurs pays adoptent cette configuration et la nature des groupes sectoriels mis en place varient d'un pays à l'autre**. Mais généralement, ils s'inspirent tous du cluster approach. Il s'agit généralement des secteurs concernés ou impliqués pour les différentes phases/ composantes de la GRD (avant – pendant – après un désastre). Les secteurs devant faire l'objet de la constitution de ces groupes sectoriels, sont généralement ceux qui sont touchés par un désastre et ceux qui doivent intervenir pour prévenir et réduire les risques.

Sont présentés ci-après à titre d'exemple les groupes sectoriels (ou clusters) pour le Malawi dans le cadre de l'approche sectorielle[132].

Groupe sectoriel (cluster)	*Ministère leader (Lead Ministry)*	*Agence leader pour le support des Nations Unies (Lead UN Support Angecy)*
Agriculture et sécurité alimentaire	Ministère de l'Agriculure et de la Sécurité Alimentaire	*FAO*
Santé, Nutrition et VIH/SIDA	Ministèrede la Santé	*OMS/ONUSIDA*
Education	Ministèrede l'Education, de la Science et de la Technologie	*UNICEF*
Eau et Assainissement	Ministère du Développement de l'Eau et de l'Irrigation	*UNICEF*
Transport, Logistique et Communication	Ministère du Transport et des Infrastructures Publiques	*PAM*
Protection des femmes et des enfants	Ministère du Développement des Communautés, des Enfants et du Genre	*UNICEF*
Gestion de Camps et Abris d'urgence	Ministère du Développement Urbain, des Habitats et desTerres	*UN HABITAT/MRCS*
Coordination, Communication et Evaluation	DoDMA (Department of Disaster Management Affairs) ou Département des Affaires de Gestion des Désastres (l'organisme de coordination nationale de la gestion des risques de désastres au Malawi)	*UNRCO*
Le relèvement précoce est un thème transversal considéré par tous les secteurs à travers la coordination du DoDMA		

Tableau Sont présentés ci-après à titre d'exemple les groupes sectoriels (ou clusters) pour Madagascar dans le cadre de l'approche sectorielle [(133)] .

Groupe sectoriel du Gouvernement		*Clusters humanitaires*
Nom du groupe sectoriel	*Président technique*	*Agence des Nations Unies leader du cluster*
Agriiculture et Sécurité Alimentaire	Ministère de l'Agriculture	*PAM et FAO*
Eau et Assainissement	Minsitère de l'Eau	*UNICEF*
Education	Ministère de l'Education Nationale	*UNICEF*
Habitat	Ministère de l'Aménagement du Territoire	*IFRC/CRM*
Logistique	Ministère du Transport et Ministère des Travaux Publics et de la Météorologie	*PAM*
Nutrition	Office National de Nutrition	*UNICEF*
Protection	Ministère de la Population	*CRS*
Santé	Ministère de la Santé	*OMS*
Appuyés par huit clusters humanitaires et un réseau de l'Information, Education et Communication (IEC) fonctionnant de manière transversale		

(v) Il est ainsi recommandé que l'organisation suivant l'approche de responsabilité sectorielle" soit adoptée dans le prochain mécanisme institutionnel à mettre en place au Congo.

5) Quelques points clés supplémentaires à considérer par rapport à l' « Organe ou Institution de Coordination nationale de la gestion des risques de désastres (GRD)» :

Chargé de diriger, de piloter la structure coordination technique, c'est-à-dire le Comité (ou la Plateforme), cet organe ou institution de coordination nationale de la GRD, est :

(i) **Le « bras opérationnel ou le bras exécutif du Conseil** (la structure décisionnelle de coordination ou structure de décision ou de délibération) », et est ainsi chargé de veiller à l'application, l'exécution, la

mise en œuvre par les membres du Comité ou de la Plateforme, les décisions prises au niveau du Conseil ; d'assurer la coordination requise dans ce sens ; de suivre l'exécution de ces décisions ; de rendre compte auprès du Conseil de l'état d'avancement de l'exécution de ses décisions.

(ii) **Le «Secrétaire permanent du Comité ou de la Plateforme** (la structure technique de coordination ou de mise en œuvre technique des décisions)», assurant essentiellement et se limitant à l'orientation, à la facilitation et à la coordination des interventions et des intervenants dans le sens d'une mise en commun des efforts et une synergie d'action vers des objectifs communs, sans se substituer à aucun des acteurs dans ses domaines de spécialisation ou d'intervention.
Il n'y a aucun lien hiérarchique ni entre les membres du Comité (ou de la Plateforme) ni entre l'organe ou l'institution de coordination nationale de la GRD et ces membres du Comité (ou de la Plateforme), qui sont des points focaux des différents Ministères et qui rendent ainsi comptent hiérarchiquement à leurs instances ministérielles. Par contre, ces derniers doivent rendre compte à l'ensemble du Comité de la réalisation ou non des missions qui leur ont été confiées et dont ils ont la responsabilité de réaliser ou plus précisément de faire réaliser par leur Ministère respectif.
A aucun moment, cet organe ou institution de coordination, ne doit se mettre à la place d'une autre institution technique (un autre Ministère ou un organisme technique), et mettre en œuvre ou prendre des décisions à sa place.

(iii) **Ainsi, il est à noter qu'au-delà de son rôle de coordonnateur national de la GRD** (des interventions et des intervenants), cet « organe ou institution de coordination nationale » a ses propres mandats et responsabilités, spécialités, et secteurs d'intervention, par rapport aux composantes/ phases et aspects de la GRD, qu'il doit obligatoirement mettre en œuvre, assurer, comme tous les autres membres du Comité ou de la Plateforme, au moment indiqué.

(iv) **L'ancrage institutionnel de l'organe ou institution de coordination nationale est primordial** pour le fonctionnement effectif et l'efficacité du mécanisme institutionnel à mettre en place. En effet, étant donné que le Comité (ou la Plateforme) constitue juste un espace ou un forum (certes officiel) de coordination technique, de prise de décision commune entre acteurs techniques, et de suivi de la réalisation / de l'exécution par chaque Ministère (et autre acteur impliqué) des décisions du Conseil, et sachant qu'il est constitué uniquement de points focaux techniques des Ministères sans liens hiérarchiques avec l'organe ou l'institution de coordination nationale, cet organe ou institution de coordination nationale doit absolument avoir la capacité de mobiliser ces différents Ministères, membres du Comité pour les amener à assurer leurs mandats, rôles et responsabilités requises dans la mise en œuvre des décisions du Conseil.
Ainsi, un ancrage à un haut niveau de l'Etat constitue généralement la meilleure configuration d'ancrage, en sachant qu'un ancrage plus bas situé ne signifie pas un blocage ni un échec, tout comme un ancrage à un haut niveau ne signifie pas toujours réussite et succès.
Ainsi plusieurs modèles d'ancrage institutionnel de cet organe ou institution de coordination nationale existent et sont mis en pratique dans différents pays (voir sections de la page suivante).

(v) Mais la forme (institutionnelle) de cet organe ou institution nationale de coordination, influence également de manière substantielle, l'échec ou le succès du mécanisme institutionnel à mettre en place.
Plusieurs schémas existent, tels que :

- Une direction générale de Ministère comme à Madagascar
- Une direction dans une institution à la Présidence, comme en Sierra Leone
- Un Ministère comme au Rwanda ou au Bangladesh

Comme pour l'ancrage, il n'y a pas de forme ou de modèle particulier(e) recommandé ou qui soit plus efficace et opérationnel(le) que d'autres, tout dépendant du contexte de chaque pays, mais aussi et surtout d'autres facteurs qui permettent de garantir l'effectivité et l'efficacité de l'organe de coordination nationale.

6) **Deux autres (2) facteurs clés qui conditionnent le succès du mécanisme institutionnel à mettre en place** et notamment de son organe de coordination qui conditionne la réussite de l'ensemble du mécanisme, sont les suivants:

(i) **La désignation claire et officielle par le Gouvernement d'une entité pour être le « Coordonnateur national de la gestion des risques de désastres (GRD) dans tout le pays** (l'organe ou institution de coordination nationale)», autrement dit, l'attribution claire et officielle du rôle / de la fonction de coordination globale de la GRD dans le pays à une entité précise ; et

(ii) **L'existence d'une volonté réelle du pays pour assurer la prise en charge adéquate de la gestion des risques de désastres**, et qui doit se concrétiser par l'attribution de « pouvoir ou autorité » et de « ressources / capacités » adéquats à cet organe, qui lui permettraient de fonctionner et de mettre en œuvre ses mandats de manière adéquate et efficace.

C'est seulement après considération de ces deux éléments, que les questions de l'ancrage et de la forme (évoquées plus haut) qui sont tout aussi primordiales, entrent en ligne de compte, de manière importante, prioritaire.
Ces facteurs constituent des enjeux clés car ils bloquent ou au contraire facilitent l'intervention de l'organe/ institution de coordination et ainsi le fonctionnement adéquat et l'efficacité du mécanisme de coordination nationale dans son ensemble.

Si ces deux conditions sont adéquatement assurées (nomination claire et affectation adéquate de pouvoir et de ressources), **idéalement, (a) un ancrage en haut lieu** à la Présidence ou mieux à la Primature (préférable à la Présidence généralement, car plus technique, plus disponible et mécanisme plus facilement mis en œuvre) est le plus indiqué ; **avec (b) comme forme de l'institution de coordination la plus indiquée** soit un organe indépendant (sous forme d'une agence par exemple), soit un Ministère à part entière.

III. Quelques modèles de mécanisme institutionnel de coordination nationale de la gestion des risques de désastres (GRD) :

Divers modèles de mécanisme institutionnel comportant les éléments constitutifs évoqués dans les sections antérieures existent et fonctionnent plus ou moins bien dans les différents pays, dont quelques uns sont présentés dans le tableau ci-après, notamment pour les élements du dispositif institutionnel de coordination de la GRD du Ghana, de Madagascar et du Rwanda.

Pays	*Structure décisionnelle de coordination (délibération)*	*Structure de coordination technique*	*Bras exécutif de la structure de décisionnelle de coordination ou de délibération et Secrétariat permanent de la structure technique de coordination*	
			Appellation et forme	*Ancrage institutionnel*
Ghana[(134)]	Council, the Governinrg body of the National Disaster Management Organization (Un Conseil, qui est l'organe dirigeant, gouvernant la structure mise en place appelée "Organisation Nationale de Gestion des Désastres » dirigée par un directeur général ; Le Conseil est présidé par une personne nommée par le Président de la République)	National Disaster Management Committee (Comité National de Gestion des Désastres[34])	National Disaster Management Organisation Secretariat (ou Secrétariat de l'Organisation Nationale de Gestion des Désastres)	*Le Ministère de l'Intérieur est le Président du Comité National de Gestion des Désastres *Le Directeur Général de l'Organisation Nationale de Gestion des Désastres, nommé par le Président de la République, est le dirigeant de ce Secrétariat de l'Organisation, et de Secrétaire du Conseil
Madagascar[(135)]	Conseil National de Gestion des Risques et des Catastrophes (structure de prise de décision du Système National de GRC établi), présidé par le Premier Ministre, Chef du	Comité de Réflexion des Intervenants aux Catastrophes[35]	Bureau National de Gestion des Risques et des Catastrophes ou BNGRC (structure ayant rang de direction générale au sein du Ministère chargé de	Ministère chargé de l'Intérieur

[34] Différent de la Plateforme nationale dont le président est un des membres de ce Comité National.
[35] Appuyé par une Plateforme nationale en matière de Gestion des Risques (donc différent de la Plateforme nationale) et des Catastrophes.

	Gouvernement		l'Intérieur)	
Rwanda[(136)]	National Disaster Management Executive Committee (NDMEC) ou Comité Exécutif National de Gestion des Catastrophe[36] (la plus haute instance de décision du cadre institutionnel national de gestion des désastres établi), présidé par le Ministère de la Gestion des Désastres et des Affaires de Réfugiés [37] (ou Minister of Disaster Management and Refugee Affairs)	National Disaster Management Technical Committee (NDMTC) ou Comité Technique National de Gestion des Désastres	Ministère de la Gestion des Désastres et des Affaires de Réfugiés (ou Minister of Disaster Management and Refugee Affairs)	Premier Ministre (Ministère du Gouvernement et ordre de mission explicite venant du Premier Ministre, en matière de Gestion des désastres)

Les modèles de mécanisme institutionnel de coordination nationale de la GRD élaborés au Congo dans le cadre de différentes initiatives, mais qui n'ont pas été mis en œuvre à ce jour, sont également présentés dans le tableau ci-après les élements du dispositif institutionnel de coordination de la GRD proposées par divers acteurs pour le Congo.

Modèle et Source	*Structure décisionnelle de coordination (délibération)*	*Structure de coordination technique*	*Bras exécutif de la structure de décisionnelle de coordination ou de délibération et Secrétariat permanent de la structure technique de coordination*	
			Appellation et forme	*Ancrage institutionnel*
(1)- Proposition du Comité interministériel sous le leadership du Ministère de la santé, en 2012 dans le « Cadre logique et Plan stratégique de préparation et de riposte sanitaire aux catastrophes et autres urgences de santé publique (2012-2016)» [(22)]	Comité interministériel de crise (CIMC)	Comité National de Pilotage de Préparation et Riposte contre les catastrophes (CNPRC), co-présidé par le Ministre de l'Intérieur et le Ministre en charge de la santé, composé de neuf (9) commissions techniques au nombre	Organes de coordination des commissions assurée par le Directeur Général de la Sécurité Civile (DGSC), le Directeur Général de la Santé(DGS), et le Directeur Général des Services de Santé des Armées	Respectivement: Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Santé, et Ministère de la Défense
(2)- Proposition de la Commission technique interministérielle, sous le leadership du Ministère des affaires étrangères et de la coopération, en 2012 dans le document « Réflexion de la Commission technique interministérielle suite à la catastrophe du 4 Mars 2012» [(52)]	Echelon Gouvernemental: Conseil supérieur de la Sécurité Civile (CSSC) présidé par le Président de la République	Echelon Gouvernemental : Comité national de prévention et de gestion des catastrophes présidé par le Ministre de l'intérieur, assisté par six (6) sous-comités	Echelon opérationnel national : Direction générale de la Sécurité civile	Ministère de l'Intérieur

[36]Appuyé par le UN/MIDIMAR Joint Intervention Management Committee, ou Comité Conjoint d'Intervention UN/ Ministère de la Gestion des Catastrophes et des Affaires de Réfugiés, présidé conjointement par le Ministre et le Représentant des Nations Unies.

[37] Appuyé par une Plateforme nationale de Réduction des Risques de Catastrophes appelée National Platform for Disaster Risk Reduction (NPDRR), co-présidé par le Ministère de la Gestion des Catastrophes et des Affaires de Réfugiés et le Coordonnateur résident des Nations Unies

(3)- Proposition faite avec le Groupe technique de travail interministériel sous le leadership du Ministère des Affaires Sociales, de l'Action Humanitaire et de la Solidarité, en 2015 dans la « Stratégie nationale de prévention, de réduction des risques et de gestion des catastrophes (SRRC) en République du Congo » [43]	Conseil National de Gestion des Risques et des Catastrophes (CNGRC) placé sous la Très Haute Autorité du Président de la République, sous-tendu par des sept (7) pôles opérationnels techniques (appelés « clusters »)	Comité National de Prévention, de Réduction des Risques et de Gestion des Catastrophes (CNPRRGC), assisté par trois (03) comités techniques	(i)- Au niveau du Gouvernement, pour le Conseil National (CNGRC) : *Un Secrétariat Exécutif comprenant le ministre chargé de l'action humanitaire, le ministre chargé de l'intérieur et le ministre chargé de la défense nationale ; et *Un Bureau Exécutif comprenant le ministre chargé de l'action humanitaire, le ministre chargé de l'intérieur le ministre chargé de la défense nationale, le ministre chargé de la santé, le ministre chargé du développement durable, le ministre chargé de l'environnement (ii)- Au niveau du Gouvernement, pour le Comité National (CNPRRGC) : le ministre chargé de l'Action Humanitaire (iii)- Au niveau national (central) opérationnel : Une Agence Nationale de Gestion des Risques et des Catastrophes, placée sous la Très Haute Autorité du Président de la République, avec un directeur général.	Non clair
(4)- Proposition d'une structure appelée « Plate-forme nationale pour la prévention et la réduction des risques de catastrophes (PNPRRC) » placée sous la tutelle du Ministre en charge du Développement Durable[53]	---	Un Présidium : présidé par le Ministre de l'Economie Forestière et du Développement Durable ; avec quatre vice-présidents: le Directeur général (DG) de l'Environnement (1er Vice Président ou VP), le DG de la Sécurité Civile (2ème VP), le DG de l'Action Humanitaire et de la Solidarité (3èmeVP), et le DG de la Santé (4ème).	Un Secrétariat permanent: avec un secrétaire permanent, le Directeur Général du Développement Durable ; et des secrétaires adjoints constitués par un représentant de : la Direction Générale de la Sécurité Civile, la Direction Générale de l'Action Humanitaire, la Direction Générale de la Santé, la Direction Générale de l'Environnement, la Croix Rouge Congolaise.	---

IV. Aspect du cadre institutionnel relatif au nvieau décentralisé:

Les structures à mettre en place au niveau décentralisé font partie intégrante du dispositif institutionnel national de coordination de la gestion des risques de désastres (GRD).

Au niveau décentralisé, généralement, une seule structure assure à la fois la fonction décisionnelle de coordination (délibération) et la fonction de coordination technique (exécution des décisions et organisation technique des interventions), à établir au niveau de chaque niveau administratif d'intervention existant.

Regroupant les autorités déconcentrées représentant l'Etat central et les autorités décentralisées élues avec leurs services techniques respectifs, ainsi que d'autres acteurs publics et privés, nationaux et internationaux pertinents, et selon le cas et selon le niveau considéré, des représentants des populations, cette structure de coordination est souvent dénommée « Comité de GRD du niveau administratif considéré ».

Ainsi, si le Congo décidait d'en mettre en place aux différents niveaux, ce qui n'est pas obligatoire, il y aurait: des comités départementaux de GRD dans chaque département; des comités communaux de GRD dans chaque commune ; des comités de GRD de district dans chaque district ; des comités de GRD de communauté au niveau de chaque communauté urbaine et de chaque communauté rurale ; des comités villageois de GRD au niveau de chaque village ; et des comités de GRD de quartier au nvieau de chaque quartier).

Plusieurs modèles de structures de coordination au niveau décentralisé sont mis en œuvre dans le monde, dont certains sont présentés dans le tableau suivant, notamment les cas du Ghana, dfe Madagascar et du Rwanda.

Pays	*Structures de coordination par niveau d'intervention*
Ghana[134]	Regional and district offices of the Organisationzonal Offices of the National Disaster Management Organization ou Bureaux de l'Organisation Nationale de Gestion des Désastres régional, de district et zonal Avec : - des représentants du Conseil sous forme d'Unités ou de Divisions au sein des Bureaux de l'Organisation Nationale de Gestion des Désastres aux niveaux national, régional et des districts ; et - des Comités de Gestion des Désastres Régionaux et de Districts (Regional and District Disaster Management Committees)
Madagascar[137]	Comités de District de Gestion des Risques et des Catastrophes ; Comités Régionaux de Gestion des Risques et des Catastrophes ; et Comités locaux de Gestion des Risques et des Catastrophes
Rwanda[136]	District Disaster Management Committees (DDMC) ou Comité de Gestion de Désastres de District ; et Sector Disaster Management Committees (SDMC) ou Comité de Gestion de Désastres de Secteur

Les modèles de structures de coordination au niveau décentralisé élaborés au Congo dans le cadre de différentes initiatives entreprises à ce jour, mais qui n'ont pas été mis en œuvre à ce jour, sont également présentés dans le tableau suivant.

Modèle et source	*Structures de coordination par niveau d'intervention*
(1)- Proposition du Comité interministériel sous le leadership du Ministère de la santé, en 2012 dans le « Cadre logique et Plan stratégique de préparation et de riposte sanitaire aux catastrophes et autres urgences de santé publique (2012-2016)» [22]	Au niveau décentralisé : les mêmes commissions nationales (au niveau national) reconstituées autant que possible, sous la direction des autorités administratives : au niveau (i) départemental, (ii) communal, (iii) sous-préfectoral et (iv) de la communauté urbaine, et ce à partir des représentants des structures décentralisées et déconcentrées.
(2)- Proposition de la Commission technique interministérielle, sous le leadership du Ministère des affaires étrangères et de la coopération, en 2012 dans le document « Réflexion de la Commission technique interministérielle suite à la catastrophe du 4 Mars 2012» [52]	Echelon opérationnel départemental, composé : (i)- des Directions départementales de la Sécurité civile ; (ii)- des Conseils départementaux de la Sécurité civile ; (iii)- des Centres départementaux de la Sécurité civile ; (iv)- des Centres départementaux de l'Information et de traitement d'Alerte ; (v)- des Conseils locaux de la Sécurité civile.
(3)- Proposition faite avec le Groupe technique de travail interministériel sous le leadership du Ministère des Affaires Sociales, de l'Action Humanitaire et de la Solidarité, en 2015 dans la « Stratégie nationale de prévention, de réduction des risques et de gestion des catastrophes (SRRC) en République du Congo » [43]	- Au niveau départemental opérationnel : o Une Agence Départementale de Gestion des Risques et des Catastrophe et o Un Comité Départemental de Prévention, de Réduction des Risques de Gestion Catastrophe. - Au niveau communal opérationnel: o Une Agence Communale de Prévention, de Gestion des Risques et des Catastrophes et o Un Comité Communal de Prévention, de Réduction des Risques de Gestion Catastrophes
(4)- Proposition d'une structure appelée « Plate-forme nationale pour la prévention et la réduction des risques de catastrophes (PNPRRC) » placée sous la tutelle du Ministre en charge du Développement Durable[53]	---

V. Suggestions pour le cas du Congo :

1) La situation du Congo présente plusieurs caractéristiques :

(i) **Les propositions de mécanisme institutionnel élaborées à ce jour semblent très compliquées à** comprendre, confuses, ne répondant pas adéquatement aux besoins et exigences exposés précédemment pour un mécanisme institutionnel de coordination nationale de la gestion des risques de désastres (GRD), difficilement voire impossibles à mettre en pratique.

(ii) **Il n'y a pas de nomination claire et officielle d'une institution coordinatrice de la GRD au niveau national.** Le rôle, la fonction de coordination globale de la GRD ne sont pas clairement et officiellement attribué(e)s.

(iii) **Deux (2) Ministères ont des mandats qui se rapprochent le plus de ce rôle de coordination** globale de la **gestion des risques de désastres** dans le pays, à savoir : le Ministère des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité, et le Ministère de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local.

(iv) **Certains mandats de ces Ministères se chevauchent notamment par rapport à la mise en œuvre de la** réponse post-désastres et sont énoncées de manière générale (sont confiés par exemple aux deux Ministères la responsabilité de cartographier les risques, les zones à risques ; de développer et vulgariser des méthodes de lutte contre les catastrophes)

(v) **Le Ministère de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local présente l'avantage d'avoir des branches, des représentations jusqu'au niveau administratif le plus bas**, jusqu'au niveau des quartiers, ce qui n'est pas le cas du Ministère des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité (qui dispose néanmoins de Directions départementales au niveau départemental, mais sans rien au-dessous), et qui l'oblige à travailler avec les représentants du Ministère de l'intérieur par exemple au niveau local (chef des quartiers).

(vi) **Le Ministère des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité, quant à lui présente l'avantage de jouer déjà plus ou moins, ou au moins de tenter de jouer ce rôle de coordonnateur national de la gestion des risques de désastres (GRD),** en regroupant les acteurs engagés dans la réponse humanitaire ou la réponse suite à un désastre, en vue de coordonner les efforts, au sein d'une structure interministérielle, ad-hoc. Il s'agit d'une structure, qu'il préside et qui lui est rattaché appelée «**Groupe technique de travail du cadre de concertation humanitaire**», qui sert par exemple de structure de coordination des réponses lors des évènements récents du Pool (2016), et à laquelle participent en temps que membre le Ministère de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local ainsi que d'autres Ministères.
Parcontre, le Ministère de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local n'a pas encore joué ce rôle jusqu'à ce jour, se focalisant essentiellement sur l'aspect de mise en œuvre des réponses post-désastres liées à la sécurité publique (mobilisation des forces de police comme dans le cas des évènements de Mpila) ainsi que des actions de réponse ou de prévention dans le cadre de la sécurité civile, par rapport à des incendies ou des accidents ou des désastres, souvent localisés (à part le cas de Mpila), nécessitant l'intervention des pompiers.

(vii) En termes de mandats :

a. **Les attributions du Ministère de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local couvrent presque toutes les composantes de la gestion des risques de désastres (GRD)** : évaluation des risques, prévention, réduction des risques, réponses d'urgence, sauf le relèvement post-désastres, qu'il n'a pas encore assuré jusqu'à ce jour (pas d'interventions y afférentes à ce jour).
Il s'agit essentiellement de rôle d'exécution et de participation mais pas de coordination (ni des interventions ni des intervenants).

b. **Les attributions du Ministère des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité couvrent aussi presque toutes les composantes de la gestion des risques de désastres (GRD)**, incluant le relèvement post-désastres, qu'il assure d'ailleurs sur le terrain, en même temps

pratiquement que la réponse d'urgence (supposée d'urgence), selon les moyens souvent limités dont il dispose.
Il s'agit également essentiellement de rôle d'exécution et de participation, pas de coordination (ni des interventions ni des intervenants).
Cependant, il est stipulé encore dans ses attributions, que le MAHS est en charge de la « coordination des AH ». En se référant aux objectifs de l' « action humanitaire » qui sont « de sauver des vies, d'atténuer les souffrances et de préserver la dignité humaine pendant et après des crises provoquées par l'homme ou des catastrophes naturelles, ainsi que de prévenir de tels événements et d'améliorer la préparation à leur survenue »[(138)], il s'agit pratiquement de la coordination de la GRD.

(vi) **Ainsi, il est clair que sur le plan des mandats et attributions, au-delà des aspects structurels, la coordination de la gestion des risques de désastres (GRD) reviendrait plus au Ministère des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité.** D'ailleurs, c'est peut-être pour cette raison qu'au plus haut niveau de l'Etat, c'est-à-dire le Président lui-même, lui a confié, depuis 2014 jusqu'à aujourd'hui, la mission de piloter et de réaliser l'élaboration de la Stratégie nationale de GRD, qui est pratiquement le premier instrument de coordination et des acteurs et des intervenants dans le domaine de la GRD, au niveau d'un pays.

(vii) **Sur le plan pratique, cependant, le Ministère des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité ne peut pas jouer à ce jour adéquatement ce rôle de coordination** de l'action humanitaire, et par extension de la gestion des risques de désastres (GRD), qui lui est attribué à cause en partie de l'absence de représentants jusqu'au niveau local, contrairement au Ministère de l'intérieur, mais qui pourrait cependant être géré et adressé adéquatement de manière ponctuelle ou circonstancielle ou sur le longe terme selon la volonté du Gouvernement, mais surtout à cause de trois (3) facteurs majeurs qui peuvent être également aisément réglés selon la volonté politique des dirigeants, à savoir :

a. **L'absence de sa nomination officielle et explicite comme coordinateur de la gestion des risques de désastres (GRD) au niveau national** (malgré sa fonction officiellement déclarée de « coordination de l'action humanitaire »), le Ministère des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité Ministère des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité étant perçu et considéré par les autres Ministères comme juste le Ministère « pompier » à appeler quand il y a des problèmes nécessitant l'apport de « quelques choses pour soulager les victimes ou les apaiser », cela étant dû principalement à la compréhension limitée de la notion d'action humanitaire, de son lien avec la GRD et surtout du besoin d'un énoncé clair, sans ambiguïté.
b. **Son rang protocolaire par rapport à la nomination du Ministre, et qui se retrouve ainsi au 33ème rang sur un total de 35 Ministères**, constituant un facteur blocage certain, ne permettant pas une mobilisation effective d'autres Ministères concernés par la GRD qui se trouvent à des rangs protocolaires bien plus élevés.
c. **L'insuffisance de ressources aussi humaines que surtout financières**, le budget du Ministère étant l'un des plus bas au sein du Gouvernement.

(viii) **Ainsi, compte tenu de tous ces faits évoqués, l'idéal pour le Congo**, serait de mettre en place, comme organe ou institution de coordination nationale de la GRD (Secrétaire permanent du Comité ou Plateforme de GRD / Bras opérationnel du Conseil de GRD), **une « Agence indépendante de coordination nationale de la GRD » qui serait rattachée à la « Primature ».**

(ix) **Cependant, compte tenu d'autres faits majeurs, notamment un contexte actuel** du pays caractérisé par une situation économique morose ne lui permettant pas d'assurer adéquatement, même le financement de structures déjà en place, et compte tenu de l'urgence de l'opérationnalité d'une structure de coordination, ayant déjà une certaine expérience dans le domaine et aussi bien dans la coordination que dans la mise en œuvre des différentes composantes/ phases de la gestion des risques de désastres (GRD), il semble inopportun et non indiqué , de créer une telle structure indépendante (agence indépendante). **Il est parcontre vivement conseillé d'optimiser l'exploitation des opportunités existantes,** de bâtir sur l'existant et de confier ainsi la responsabilité de cette coordination nationale de la gestion des risques de désastres à **l'institution la plus indiquée, qui plus est, est un Ministère à part entière, à savoir : le Ministère des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité** (il faut

savoir que beaucoup de pays souhaitent créer un Ministère spécifiquement en charge de la GRD, mais très peu ont pu le faire du fait des résistances internes et/ou de la lourdeur des processus).

2) La solution proposée pour le Congo :

Ainsi, considérant tous les faits évoqués précédemment, il est recommandé d'attribuer clairement et officiellement la responsabilité d'être l'organe ou l'institution de coordination nationale de la gestion des risques de désastres (GRD) dans le pays au Ministère des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité.
Un certain nombre d'aménagements ou de mesures d'accompagnement semblent pourtant clés, primordiaux pour son fonctionnement effectif et son efficacité optimale, que **l'analyse diagnostique institutionnelle approfondie devrait identifier plus clairement en détail** et mettre en exergue.

Mais de manière générale, il faudrait :

(i) **Nommer (stipuler) officiellement et explicitement le Ministère** des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité **comme organe ou institution de coordination nationale** de la GRD au Congo

(ii) Que soit stipulé officiellement et clairement que ce mandat de coordination nationale lui a été **confié par les hautes instances du pays (Président et/ou Premier Ministre), et qu'il met en œuvre un pouvoir, une autorité, un mandat qui lui ont été délégués par ces hautes autorités.**

(iii) Que **tous les autres Ministères et institutions concerné(e)s sachent, soient informés** de cette situation et soient **invités à s'y conformer adéquatement**.

(iv) Que **le rang protocolaire** du Ministère des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité **soit élevé à un niveau lui permettant de jouer plus adéquatement son rôle** de mobilisation de tous les autres Ministères, et de suivi de leurs interventions dans le domaine de la gestion des risques de désastres.

(v) Que **l'autorité ou le pouvoir** qui lui est attribué(e) dans le cadre d'une formulation claire et explicite de ces mandats et responsabilités, **lui permet effectivement de mettre en œuvre entièrement tous les aspects de la responsabilité** de coordination nationale qui lui a été confiée.

(vi) Que **les ressources (humaines, matérielles et financières) mises à sa disposition soient renforcées proportionnellement à l'envergure du mandat** de coordination nationale qui lui a été confiée et des responsabilités qui en découlent, même de manière progressive.

VI. En conclusion :

Beaucoup de pays souhaitent disposer d'un Ministère à part entière pour s'occuper de la gestion des risques de désastres (GRD), mais peu ont pu le faire et l'ont réussi, à l'exemple du Bangladesh et du Rwanda.
Même si le nom du Ministère des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité Ministère des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité ne le dit pas clairement, n'est pas explicite, on peut dire qu'il s'agit presque, d'après le définition de l'action humanitaire, d'un « Ministère chargé de la GRD » et de l'action sociale (qui sont complémentaires), à l'image de celui du Rwanda dénommé Ministère de la Gestion des Désastres et des Affaires de Réfugiés (ou Minister of Disaster Management and Refugee Affairs) qui s'occupe à la fois de la GRD et des problèmes des migrants.

Ainsi, il s'agit apparemment d'un acquis majeur pur le Congo, qu'il faudrait exploiter, mettre à profit à bon escient, en lui attribuant adéquatement les moyens et tout ce qu'il lui faut pour lui permettre de fonctionner adéquatement et réaliser sa mission, et qu'il soit à la hauteur, à l'exemple du cas du Rwanda.

----------XXX----------

Annexe 3: Le Plan d'action détaillé avec les activités prioritaires

Axe stratégique 1 : Promotion de l'effectivité de la gestion des risques de désastres au niveau des Collectivités décentralisées et au niveau local communautaire (populations)				
(1)- Actions stratégiques	*(2)- Activités prioritaires*	*(3)- Institutions impliquées dans la mise en œuvre*	*(4)- Période de mise en œuvre*	*(5)- Budget indicatif (en francs CFA)*
➢ **Champ d'intervention 1: Renforcement de la mise en œuvre de la gestion des risques de désastres au niveau des collectivités décentralisées (départements et communes).**				
Action stratégique 1 : Soutien au processus de transfert de capacités et de ressources dans le cadre de la décentralisation			**2016 - 2018**	**306 800 000**
	- *Définition plus claire et détaillée des mandats, responsabilités et contours des missions des intervenants au niveau décentralisé (autorités et services décentralisés et déconcentrés), au sein des collectivités décentralisées jusqu'au niveau des quartiers et villages ;*	MinIntDecenDevLoc, MinFinBudgPortfPubl MinAffSocActHumanit, MinAmenTerrGrTrav, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement		*29 500 000*
	- *Diagnostic des besoins en termes de capacités technique, matérielles et financières, par rapport à leurs mandats, responsabilités, missions définis, couvrant l'ensemble des composantes de la gestion des risques de désastres (GRD) et en particulier / et en premier par rapport à la préparation et la réponse aux désastres;*			*88 500 000*
	- *Elaboration d'un plan de renforcement de capacités des différents intervenants au niveau décentralisé, surtout au niveau des collectivités locales décentralisées, accompagné d'un plan de transfert des ressources sur la base des besoins identifiés.*			*88 500 000*
	- *Soumission du plan de renforcement de capacités et du plan de transfert des ressources aux autorités compétentes centrales pour appréciation, considération et mise en œuvre.*			*88 500 000*
	- *Appui à la légalisation des mandats, responsabilités et contours des missions des intervenants au niveau décentralisé (autorités et services décentralisés et déconcentrés), au sein des collectivités décentralisées jusqu'au niveau des quartiers et villages, définis de manière plus claire et détaillée.*			*11 800 000*
Action stratégique 2 : Développement et mise en œuvre d'un mécanisme de travail conjoint et de collaboration basique, simple entre autorités et services déconcentrés, et autorités et services décentralisés, en attendant la décentralisation effective (basé sur les textes déjà existants).			**2016 – 2017**	**41 300 000**
	- *Définition claire et détaillée des modalités de communication, de liaison (verticalement et horizontalement) et de collaboration (i) entre les différents niveaux administratifs au niveau décentralisé (Entre départements, communes, arrondissements, districts, communautés urbaines, communautés rurales, quartiers, et villages) ; (ii) entre les différents intervenants au sein d'un même niveau administratif et au sein de niveaux administratifs différents, au niveau décentralisé (entre autorités et services décentralisés et déconcentrés), au sein des collectivités décentralisées jusqu'au niveau des quartiers et villages.*	MinIntDecenDevLoc, MinFinBudgPortfPubl MinAmenTerrGrTrav, MinAffSocActHumanit, Autorités et services décentralisés et déconcentrés,Tous les Ministères, Parlement		*29 500 000*
	- *Appui à la légalisation des modalités de communication, de liaison (verticalement et horizontalement) et de collaboration des différents niveaux administratifs et des différents intervenants au niveau décentralisé (autorités et services décentralisés et déconcentrés), définies de manière plus claire et*			*11 800 000*

détaillée, surtout au niveau au sein des collectivités décentralisées (départements et communes) jusqu'au niveau des quartiers et villages.			
<u>Action stratégique 3 :</u> Mise en place et opérationnalisation au niveau des collectivités décentralisées, en commençant par les plus exposées, de dispositifs de réponse et de préparation aux désastres, clairs et simples, à travers des plans multi-aléas de réponse et de préparation aux désastres (plans de contingence multi-aléas départementaux et communaux).		**2016 – 2018**	**88 500 000**
- *Elaboration de plans de réponse et de préparation aux désastres appelés « plans de contingence multi-aléas (départementaux et communaux)» par rapport à des risques considérés comme prioritaires, sur la base d'un modèle standard de plan développé par le pays et à utiliser pour tous les niveaux (développé dans l'axe stratégique 4).*	MinIntDecenDevLoc, MinFinBudgPortfPubl MinAffSocActHumanit, MinAmenTerrGrTrav, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement		88 500 000
- *Elaboration de procédures d'opération d'urgence standard (ou fiches réflexes d'opération) pour les réponses d'urgence, à intégrer dans les plans de contingence élaborés.*			**-**
		<u>Sous-total Champs d'intervention 1 (2016-2018):</u>	***436 600 000***
➢ **<u>Champ d'intervention 2:</u> Renforcement des mécanismes et processus locaux, communautaires clés de gestion des risques de désastres dans toutes les zones à risque prioritaires.**			
<u>Action stratégique 1 :</u> Mise en œuvre de mesures simples de renforcement de la résilience ou la capacité à faire face et à rebondir des communautés en attendant et/ou parallèlement à la mise en place de mesures spécifiques adaptées aux communautés de chaque zone à risque du pays		**2016 – 2018**	**649 000 000**
- *Promouvoir et vulgariser des mesures simples et standards, à appliquer à l'échelle individuelle et du ménage, permettant de prévenir et réduire les différents risques existants au sein de la communauté (telles que le lavage des mains).*	*MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinFinBudgPortfPubl MinSanPop, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Tous les Ministères, Médias, Société Civile, Volontaires, Populations*		*147 500 000*
- *Promouvoir et vulgariser des mesures simples et standards, à appliquer à l'échelle individuelle et de ménage, pour se préparer à faire face à des désastres de toute origine (telles que mise à l'abri des papiers administratifs et stockage d'une quantité minimum d'eau potable) et répondre en cas de survenue d'un désastre à la réception de l'alerte (réactions et attitudes à adopter).*			*147 500 000*
- *Mettre en place et opérationnaliser des dispositifs simples d'organisation communautaire pour assurer le suivi des aléas (dangers / menaces existants) et donner et recevoir les alertes.*			*177 000 000*
- *Mettre en place et opérationnaliser un dispositif d'organisation communautaire permettant l'entraide et l'assistance mutuelle en cas de désastre, et permettant de solliciter des appuis extérieurs.*			*177 000 000*
<u>Action stratégique 2 :</u> Réalisation et formalisation des exercices d'évaluation et de cartographie locales, à base communautaire, participatives des risques (couvrant : analyse des aléas, analyse de l'exposition, analyse de la vulnérabilité, analyse des capacités, analyse des conséquences potentielles et de leurs causes)		**2016 – 2019**	**277 300 000**
- *Evaluation au niveau de chaque communauté de la qualité et de la couverture des exercices déjà réalisées si existants : identification des points forts, faiblesses et besoins de renforcement.*	*MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinFinBudgPortfPubl MinSanPop,*		*29 500 000*

- *Etablissement d'un rapport compilant points forts, faiblesses et besoins de renforcement identifiés dans les différentes communautés des différentes zones à risques ciblées.*	*MinAmenTerrGrTrav, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Tous les Ministères, Parlement Société Civile, Volontaires, Populations*		*5 900 000*
- *Développement de méthodologie et outils pour la réalisation des exercices d'évaluation et de cartographie locale participative, à base communautaire des risques (tout en capitalisant les acquis).*			*5 900 000*
- *Promotion et vulgarisation des méthodologie et outils développés (formation de formateurs au niveau central)*			*59 000 000*
- *Réalisation des exercices d'évaluation et de cartographie locale participative, à base communautaire des risques, au niveau des différentes communautés composants les différentes zones à risques du pays (formation et application au niveau local, communautaire des méthodologie et outils développés).*			*177 000 000*
<u>Action stratégique 3:</u> Renforcement des mécanismes de suivi des risques et d'alerte précoce locaux, à base communautaire, existants dans les zones à risque ciblées		**2016 – 2019**	**206 500 000**
- *Evaluation du mécanisme/ système existant au niveau de chaque communauté, et des capacités existantes: identification des points forts, faiblesses et besoins de renforcement.*	*MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Populations, MinEnerHydraul, MinMinGeol, MinHydrocarb, MinTransAvCivMarMarch, MinEcoForesDevDurEnvir, MinEcoDevIndPromSecPr, MinConsUrbVillCvie, MinAgrElPec, MinEnsPrimSecAlphab, , Tous les Ministères, Société Civile, Volontaires*		*23 600 000*
- *Etablissement d'un plan de renforcement des mécanismes locaux de suivi des risques et d'alerte précoce pour chaque zone ciblée, compilant les besoins de renforcement identifiés dans les différentes communautés qui la composent.*			*5 900 000*
- *Mise en œuvre du plan de renforcement des mécanismes locaux de chaque zone ciblée et de leurs capacités (technique et matérielle).*			*177 000 000*
<u>Action stratégique 4 :</u> Renforcement des mécanismes, actions et capacités de préparation et de réponse locaux, communautaires aux désastres dans les zones à risque ciblées		**2016 – 2019**	**265 500 000**
- *Evaluation au niveau de chaque communauté (i)- des mécanismes existants ; (ii)- de la nature et de la qualité des réponses apportées aux niveaux individuel, ménage et communautaire, lors de la survenue de désastre ; (iii)- du niveau, de la nature et de la qualité de la préparation entreprise par les populations aux niveaux individuel, ménage et communautaire, en prévision à la survenue d'une désastre: identification des points forts, faiblesses et besoins de renforcement.*	*MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Populations, MinEnerHydraul, MinAmenTerrGrTrav, MinMinGeol, MinHydrocarb, MinTransAvCivMarMarch, MinEcoForesDevDurEnvir, MinEcoDevIndPromSecPr, MinAgrElPec, MinEnsPrimSecAlphab, Tous les Ministères, Société Civile, Volontaires, populations*		*23 600 000*
- *Etablissement d'un plan de renforcement des mécanismes, interventions/ mesures et capacités de préparation et de réponse aux désastres, aux niveaux individuel, ménage et communautaire, pour chaque zone ciblée, compilant les besoins de renforcement identifiés dans les différentes communautés qui la composent.*			*5 900 000*
- *Mise en œuvre du plan de renforcement des mécanismes et capacités (technique et matérielle) locaux de chaque zone ciblée.*			*236 000 000*

<u>Action stratégique 5:</u> Renforcement des actions et capacités (technique et matérielle) locales, communautaires, de prévention et de réduction des risques, dans les zones à risque ciblées		**2016 – 2020**	**625 400 000**
- *Evaluation au niveau de chaque communauté des actions mises en œuvre au niveau communautaire : (i)- de la nature, des types ; (ii) de la couverture et de la qualité des actions / interventions de prévention et de réduction des risques, entreprises à l'échelle individuelle, des ménages et de la communauté: identification des points forts, faiblesses et besoins de renforcement.*	*MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Populations, MinEnerHydraul, MinAmenTerrGrTrav, MinMinGeol, MinHydrocarb, MinTransAvCivMarMarch, MinEcoForesDevDurEnvir, MinEcoDevIndPromSecPr, MinAgrElPec, MinEnsPrimSecAlphab, Tous les Ministères, Société Civile, Volontaires , populations*		*29 500 000*
- *Etablissement d'un plan de renforcement des actions et capacités de prévention et de réduction des risques entreprises, aux niveaux individuel, ménage et communautaire, pour chaque zone ciblée, compilant les besoins de renforcement identifiés dans les différentes communautés qui la composent.*			*5 900 000*
- *Mise en œuvre du plan de renforcement des actions / interventions et capacités locales de chaque zone ciblée.*			*295 000 000*
- *Développement et mise en œuvre de projets intégrés locaux, à base communautaire, spécifiquement orientés sur un ou plusieurs ou l'ensemble des risques existants, visant à réduire les facteurs sous-jacents de ces risques (aléas, exposition, vulnérabilité et manque de capacité) et à renforcer la résilience.*			*295 000 000*
<u>Action stratégique 6:</u> Renforcement de l'organisation communautaire pour la coordination des intervenants et interventions de gestion des risques de désastres, dans les zones à risque ciblées (devant inclure et permettre la collaboration avec les autorités locales et traditionnelles, ainsi que la sollicitation de l'appui du niveau supérieur en cas de dépassement des capacités locales communautaires)		**2016 – 2018**	**82 600 000**
- *Evaluation de ses attributions, structure, organisation, fonctionnement et ressources (matérielles, financières, techniques), au niveau de chaque communauté : identification des points forts, faiblesses et besoins de renforcement.*	*MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Populations, Tous les Ministères, Société Civile, Volontaires*		*23 600 000*
- *Définition et opérationnalisation d'un mécanisme de suivi local, à base communautaire de tous ces mécanismes, interventions et capacités locaux, communautaires de gestion des risques de désastres mis en place.*			*59 000 000*
<u>Action stratégique 7 :</u> Renforcement des mécanismes supportant la mise en œuvre de ces mécanismes et interventions locaux à base communautaire.		**2016 – 2019**	**118 000 000**
- *Définition et mise en œuvre de cadre légal requis pour assurer l'effectivité et l'efficacité de ces tous ces mécanismes, interventions et capacités locaux, communautaires de gestion des risques de désastres mis en place.*	*MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinFinBudgPortfPubl, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Populations, Tous les Ministères, Parlement, Société Civile, Volontaires*		*59 000 000*
- *Appui à la mobilisation de partenaires techniques et financiers pouvant appuyer financièrement et/ou techniquement les communautés pour la mise en œuvre de ces plans de renforcement élaborés et de ces projets intégrés communautaires développés (tout ou partie).*			*59 000 000*
		<u>Sous-total Champs d'intervention 2 (2016-2020):</u>	**2 224 300 000**
		Sous-total Axe Sratégique 1 :	**3 534 100 000**

Axe 2 : Renforcement des capacités institutionnelles (technique et matérielle) à tous les niveaux et du public, pour la gestion des risques de désastres.				
(1)- Actions stratégiques	*(2)- Activités prioritaires*	*(3)- Institutions impliquées dans la mise en œuvre*	*(4)- Période de mise en œuvre*	*(5)- Budget indicatif (en francs CFA)*
➢ **Champ d'intervention 1:** Renforcement des connaissance et compétence générales de tous les acteurs à tous les niveaux, y compris le public, en matière de gestion des risques de désastres en général, incluant son intégration avec l'adaptation au changement climatique				
Action stratégique 1 : Développement des connaissances en matière de gestion des risques de désastres et d' adaptation au changement climatique, destinées à être diffusées et vulgarisées à travers le pays, pour la sensibilisation de tous les acteurs à tous les niveaux, et portant surtout sur les risques et le changement climatique auxquels le pays est exposé, les modalités et les bonnes pratiques dans la mise en œuvre de la gestion des risques de désastres et de l' adaptation au changement climatique, et les connaissances et pratiques traditionnelles locales réussies			**2016 – 2019**	**354 000 000**
	- *Conception, développement et publication d'un recueil (document et version électronique) de connaissances sur les concepts et pratiques se rapportant à la gestion des risques de désastres (GRD) et à l' adaptation au changement climatique (ACC), adaptés au Congo*	*Primature, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEcoForesDevDurEnvir, MinEnsPrimSecAlphab, MinJeunEducCiv, MinEnsSup, MinRechScienInnovTechn, Tous les Ministères, Centres de recherche nationaux,*		*88 500 000*
	- *Diffusion du recueil (document et version électronique) de connaissances sur les concepts et pratiques se rapportant à la GRD et à l'ACC, adaptés au Congo, publié à toutes les parties prenantes concernées chargées de leur utilisation et de leur vulgarisation*			*88 500 000*
	- *Inventaire des pratiques de GRD et d'ACC autochtones, traditionnelles locales réussies à vulgariser dans le pays*			*59 000 000*
	- *Conception, développement et publication d'un recueil (document et version électronique) de connaissances sur les concepts et pratiques se rapportant à la GRD et à l'ACC, adaptés au Congo*			*59 000 000*
	- *Diffusion du recueil (document et version électronique) de connaissances sur les concepts et pratiques se rapportant à la GRD et à l'ACC, adaptés au Congo, publié à toutes les parties prenantes concernées, concernées chargées de leur utilisation et de leur vulgarisation*			*59 000 000*
Actions stratégique2 : Mise en œuvre de campagnes massives et systématiques d'information et de sensibilisation, du public et des parties prenantes, à tous les niveaux, sur la gestion des risques de désastres et l' adaptation au changement climatique (incluant l'éducation non formelle et les bénéficiaires des actions d'alphabétisation)			**2017 – 2023**	**501 500 000**
	- *Développer et réaliser des campagnes soutenues et permanentes de renforcement de l'information, de l'éducation et de la sensibilisation des populations locales dans les zones les plus à risque, à travers divers moyens et évènements artistiques, culturels tels que : des scénettes, chansons, danses (etc.) et utilisant les moyens d'échanges traditionnels existants telles que les réunions communautaires.*	*MinComMéd MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinDefNat, MinEcoForesDevDurEnvir, MinAgrElPec, MinEnsSup, MinEnsPrimSecAlphab, MinPromFemIntegFemDev, MinJeunEducCiv, MinFinBudgPortfPubl, Médias, Société Civile, Volontaires, Populations Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés*		*177 000 000*
	- *Développer et mettre en œuvre des programmes, des projets, des mesures et activités orientés et assurant la promotion de la gestion des risques de désastres (GRD)auprès des enfants et des jeunes non scolarisés, intégrés ou non dans des programmes d'éducation non formelle, et des adultes suivant des cours d'alphabétisation.*			*177 000 000*
	- *Développer et renforcer l'implication et la contribution concrète des volontaires dans la mise en œuvre de la gestion des risques de désastres dans le pays, à tous les niveaux et surtout au niveau local communautaire.*			*147 500 000*

<u>Action stratégique 3 :</u> Intégration complète de la gestion des risques de désastres (GRD), et de l'adaptation au changement climatique dans le programme d'enseignement primaire et secondaire		**2017 – 2020**	**250 750 000**
- *Développer des cours et des programmes standards officiels sur la GRD pour l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire*	*MinEnsPrimSecAlphab MinAffSocActHumanit, MinSanPop*		*14 750 000*
- *Concevoir et développer des documents et matériels didactiques destinés à être utilisés pour l'enseignement de la GRD, incluant des manuels pour les enseignants et pour les élèves.*			*29 500 000*
- *Produire et vulgariser dans tout le pays les documents et matériels didactiques sur la GRD développés*			*147 500 000*
- *Mettre en œuvre un programme de formation des formateurs pour les enseignants dans les écoles primaires et secondaires du pays.*			*59 000 000*
<u>Action stratégique 4 :</u> Renforcement des connaissance et compétence générales des acteurs (techniques) concernés ou impliqués dans la gestion des risques de désastres (GRD) à tous les niveaux, en matière d'analyse diagnostique de situation, d'identification de solutions et de planification.		**2016 – 2020**	**236 000 000**
- *Organisation d'une série d'ateliers de formation de 2 jours pour tous les responsables ministériels en charge ou concernés par la mise en œuvre de la GRD, portant sur les concepts et la pratique de la GRD en général.*	*MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEcoForesDevDurEnvir, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés*		*88 500 000*
- *Organisation d'une série d'ateliers de formation thématiques de 1 journée pour chaque Ministère sectoriel en relation avec leurs mandats et responsabilités dans la mise en œuvre de la GRD.*			*88 500 000*
- *Organisation d'une série d'ateliers de formation thématiques à la carte suivant les besoins et demandes formulés par chaque Ministère sectoriel en relation avec leurs mandats et responsabilités dans la mise en œuvre de la GRD.*			*59 000 000*
<u>Actions stratégique 5 :</u> Renforcement de l'implication et de la contribution des médias en matière de sensibilisation et d'éducation portant sur la gestion des risques de désastres (GRD).		**2016 – 2023**	**236 000 000**
- *Formation (ateliers, formations interne et externe)*	*MinComMéd, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEcoForesDevDurEnvir, MinEnsPrimSecAlphab, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés*		*88 500 000*
- *Création d'association et de réseaux internes*			*29 500 000*
- *Mise en réseau avec des associations à l'extérieur du pays*			*88 500 000*
- *Création de journaux spécifiquement sur le sujet de la GRD (ou au moins des articles réguliers)*			*29 500 000*
		<u>Sous-total Champ d'intervention 1 (2016-2023):</u>	**1 578 250 000**
➢ **<u>Champ d'intervention 2:</u> Promotion de la sensibilisation, la mobilisation et l'engagement soutenus des autorités à tous les niveaux en faveur de la gestion des risques de désastres.**			

<u>Action stratégique 1 :</u> Promotion de l'engagement des hautes autorités du Gouvernement en faveur de la gestion des risques de désastres (GRD)		**2016 – 2023**	**29 500 000**
- *Développer et mettre en œuvre une stratégie adaptée de plaidoyer pour la RRD.*	*Primature, MinComMéd MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc,, Tous les Ministères, Parlement*		*2 950 000*
- *Organisation de séances d'information régulières pour les hauts responsables des Ministères (niveau : Directeur de cabinet et Secrétaire général) portant sur l'importance de la GRD pour le pays et l'évolution des situations dans le pays.*			*14 750 000*
- *Développer et diffuser des bulletins électroniques simples de partage des dernières informations et nouvelles et sujets de préoccupations ayant des liens avec leurs Ministères.*			*11 800 000*
<u>Action stratégique 2 :</u> Promotion de l'engagement des Parlementaires en faveur de la gestion des risques de désastres (GRD)		**2016 – 2023**	**88 500 000**
- *Développer et mettre en œuvre une stratégie adaptée de plaidoyer pour la RRD.*	*MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinComMéd*		*2 950 000*
- *Organisation de séances d'information régulières pour les Parlementaires portant sur l'importance de la GRD pour le pays et l'évolution des situations dans le pays.*			*14 750 000*
- *Promouvoir la création d'une commission sur la GRD au sein du Parlement*			--
- *Promouvoir la participation des parlementaires à des manifestations internationales et des réseaux internationaux en matière de GRD.*			*59 000 000*
- *Développer et diffuser des bulletins électroniques simples de partage des dernières informations et nouvelles et sujets de préoccupations ayant des liens avec leurs Ministères.*			*11 800 000*
<u>Action stratégique 3 :</u> Promotion de l'engagement des Maires en faveur de la gestion des risques de désastres (GRD)		**2016 – 2023**	**238 950 000**
- *Développer et mettre en œuvre une stratégie adaptée de plaidoyer pour la RRD*	*MinIntDecenDevLoc, MinAffSocActHumani, Autorités et services décentralisés et déconcentrés*		*2 950 000*
- *Organisation de séances d'information régulières pour les hauts responsables collectivités décentralisées, notamment les présidents de conseil, les Préfets et les Maires) portant sur l'importance de la GRD pour le pays et l'évolution des situations dans le pays.*			*59 000 000*
- *Promouvoir leur participation (notamment des Maires) à des manifestations internationales et des réseaux internationaux en matière de GRD.*			*88 500 000*
- *Développer et diffuser des bulletins électroniques simples de partage des dernières informations et nouvelles et sujets de préoccupations ayant des liens avec leurs Ministères.*			*88 500 000*
		<u>Sous-total Champ d'intervention 2 (2016-2023):</u>	**356 950 000**
➢ **<u>Champ d'intervention 3:</u> Renforcement des capacités technique et matérielles de tous les acteurs concernés pour la mise en œuvre de leurs mandats et responsabilités en matière de gestion des risques de désastres (traité dans les axes stratégiques concernés)**			
<u>Action stratégique 1 :</u> Renforcement des capacités technique et matérielle des institutions impliquées dans la réponse aux désastres au niveau central, par rapport à leurs mandats et responsabilités	*Primature, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc,*		

	Tous les Ministères, Médias, Société Civile, Volontaires		
Action stratégique 2 : *Renforcement des capacités technique et matérielle des institutions impliquées dans la prévention et la réduction des risques de désastres au niveau central, par rapport à leurs mandats et responsabilités.*			
Action stratégique 3 : *Renforcement des capacités technique et matérielle des institutions impliquées dans la réponse aux désastres au niveau central, par rapport à leurs mandats et responsabilités.*			
Action stratégique 4 : *Renforcement des capacités technique et matérielle des acteurs au niveau décentralisé, incluant les autorités et services déconcentrés, et les autorités et services décentralisés, par rapport à leurs mandats et responsabilités pour toutes les phases ou composantes de la gestion des risques de désastres*			
Sous-total Champ d'intervention 3 : ***-----***			
Sous-total Axe Sratégique 2 :			**1 935 200 000**

Axe 3 : Renforcement de la coordination nationale de la gestion des risques de désastres et de ses mécanismes clés				
(1)- Actions stratégiques	*(2)- Activités prioritaires*	*(3)- Institutions impliquées dans la mise en œuvre*	*(4)- Période de mise en œuvre*	*(5)- Budget indicatif (en francs CFA)*
➢ **Champ d'intervention 1: Mise en œuvre du cadre stratégique national développé et adopté**				
Action stratégique 1 : Mise en œuvre des actions prioritaires et mobilisation pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale avec son plan d'action adoptée			**2016 – 2018**	**73 750 000**
	- *Mettre en œuvre cet axe 3 de la stratégie nationale*	*Primatiure, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, , MinEcoForesDevDurEnvir, MinComMéd, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement, Cabinet, Médias, Société Civile, Volontaires*		**-**
	- *Informer, sensibiliser et mobiliser tous les acteurs concernés par sa mise en œuvre*			*29 500 000*
	- *Elaborer un programme national de GRD et/ou des programmes spécifiques dédiés à la mise en œuvre du plan d'action de la stratégie nationale*			*29 500 000*
	- *Assurer la mobilisation des ressources nécessaires pour la mise en œuvre de la stratégie nationale.*			*14 750 000*
Action stratégique 2: Préparation et facilitation de la légalisation de cette Stratégie nationale et de son plan d'action (conduisant à la promulgation de la loi sur la gestion des risques de désastres)			**2016 – 2017**	**17 700 000**
	- *Mener des actions de sensibilisation et de plaidoyer auprès des décideurs au niveau du pays, incluant les membres du parlement et du Gouvernement concernés, ainsi que les techniciens ministériels et les médias.*	*MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEcoForesDevDurEnvir, MinComMéd, Parlement*		*17 700 000*
			Sous-total Champ d'intervention 1 (2016-2018):	**91 450 000**
➢ **Champ d'intervention 2 : Mise en œuvre d'un cadre institutionnel adéquat de coordination nationale de la gestion des risques de désastres**				
Action stratégique 1 : Adoption d'un mécanisme de coordination globale nationale de la gestion des risques de désastres, claire et adéquate, incluant un ancrage approprié de l'institution de coordination, couvrant tous les niveaux, et renforçant la participation des autorités et communautés locales, ainsi que le secteur privé			**2016 – 2019**	**76 700 000**
	- *Analyse diagnostique institutionnelle approfondie de la situation au niveau du pays, et proposition de scénarii de mécanisme institutionnel pouvant être mis en place avec les inconvénients et les avantages, ainsi que les modalités de mise en place.*	*Primature, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEcoForesDevDurEnvir, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Société Civile, Volontaires, Populations*		*29 500 000*
	- *Choix et adoption d'un modèle de dispositif institutionnel national de coordination couvrant tous les niveaux, suivant une approche participative et itérative, impliquant tous les acteurs concernés.*			*17 700 000*

	- *Evaluation et amélioration du mécanisme institutionnel mis en place après une certaine période de fonctionnement, toujours suivant une approche participative et itérative, impliquant tous les acteurs concernés.*			*29 500 000*
<u>Action stratégique 2 :</u> Opérationnalisation de l'institution chargée de la coordination nationale de la gestion des risques de désastres (bras opérationnel, secrétaire permanent de la structure de coordination regroupant les acteurs) avec une forme, des mandats, une structure organisationnelle interne, et des mécanismes de fonctionnement et de financement appropriés			**2016 – 2019**	**200 600 000**
.	- *Définition, validation de sa forme, son ancrage, ses mandats et responsabilités, son autorité, son fonctionnement, ses ressources.*	*Primature, MinFinBudgPortfPubl, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEcoForesDevDurEnvir, MinComMéd, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement*		*17 700 000*
	- *Légalisation*			*5 900 000*
	- *Développement de ses capacités (Evaluation des capacités, établissement d'un plan ou programme de renforcement des capacités, mise en œuvre du plan de renforcement de capacités)*			*177 000 000*
<u>Action stratégique 3 :</u> Opérationnalisation d'une structure de coordination technique nationale de la gestion des risques de désastres regroupant les différents acteurs techniques au niveau central, chargé de la mise en œuvre des actions de gestion des risques de désastres décidées (Comité national ou autre nom : encore à fixer d'un commun accord)			**2016 – 2019**	**73 750 000**
	- *Définition de tous les aspects de ses attributions, de son organisation et de son fonctionnement*	*Primature, MinFinBudgPortfPubl, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEcoForesDevDurEnvir, MinComMéd, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement*		*11 800 000*
	- *Légalisation*			*2 950 000*
	- *Développement des capacités techniques et matérielles de ses membres.*			*59 000 000*
<u>Action stratégique 4 :</u> Opérationnalisation du dispositif de coordination regroupant les différents acteurs, chargé de la mise en œuvre des actions de gestion des risques de désastres au niveau décentralisé (Comités ou autres noms : encore à fixer d'un commun accord), en priorité au niveau des collectivités locales décentralisées (départements et communes)			**2016 – 2020**	**182 900 000**
	- *Définition de tous les aspects de ses attributions, de son organisation et de son fonctionnement*	*Primature, MinFinBudgPortfPubl, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEcoForesDevDurEnvir, MinComMéd, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement*		*29 500 000*
	- *Légalisation*			*5 900 000*
	- *Développement des capacités techniques et matérielles de ses membres.*			*147 500 000*
<u>Action stratégique 5:</u> Opérationnalisation de la structure de coordination regroupant les représentants de la population et tous les acteurs, chargée de la mise en œuvre de la gestion des risques de désastres au niveau local (Comité ou autre nom : encore à fixer d'un commun accord)			**2016 – 2020**	**153 400 000**
	- *Définition de tous les aspects de son organisation et de son fonctionnement*	*Primature, MinFinBudgPortfPubl, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEcoForesDevDurEnvir, MinComMéd, Tous*		*29 500 000*
	- *Légalisation*			*5 900 000*

- *Développement des capacités techniques et matérielles des membres.*	*les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement, Société Civile, Volontaires, Populations*		*118 000 000*
		Sous-total Champ d'intervention 2 (2016-2020):	**687 350 000**
➢ **Champ d'intervention 3 : Mise en œuvre d'un cadre légal adéquat et efficace, assurant la mise en œuvre effective du cadre institutionnel de coordination nationale de la gestion des risques de désastres adopté**			
Action stratégique 1 : Légalisation de la Stratégie nationale adoptée et de ses dispositions		**2016 – 2017**	**20 650 000**
- *Inventaire/ évaluation des besoins en termes de textes*	*Primature, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEcoForesDevDurEnvir, MinComMéd, Tous les Ministères, Parlement*		*5 900 000*
- *Développement des textes (avant-projet de texte)*			*8 850 000*
- *Facilitation de son adoption (Conseil des Ministres et Parlement)*			*5 900 000*
Action stratégique 2 : Légalisation du montage institutionnel adopté et de tous ses aspects		**2016 – 2018**	**20 650 000**
- *Inventaire/ évaluation des besoins en termes de textes*	*Primatiure, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEcoForesDevDurEnvir, MinComMéd, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement*		*5 900 000*
- *Développement des textes (avant-projet de texte)*			*8 850 000*
- *Facilitation de son adoption (Conseil des Ministres et Parlement)*			*5 900 000*
Action stratégique 3 : Révision et clarification des textes existants relatifs aux relations et modalités de liaison entre le niveau central et le niveau décentralisé		**2016 – 2019**	**20 650 000**
- *Inventaire/ évaluation des besoins en termes de textes*	*Primatiure, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEcoForesDevDurEnvir, MinComMéd, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement*		*5 900 000*
- *Elaboration des textes (avant-projet de texte)*			*8 850 000*
- *Facilitation de son adoption (Conseil des Ministres et Parlement)*			*5 900 000*
Action stratégique 4 : Révision et clarification des textes existants relatifs aux mandats et organisations des Ministères et institutions concernés, en matière de gestion des risques de désastres au niveau central		**2016 – 2019**	**20 650 000**

- *Inventaire/ évaluation des besoins en termes de textes*	*Primatiure, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEcoForesDevDurEnvir, MinComMéd, Tous les Ministères, Parlement*		5 900 000
- *Elaboration des textes (avant-projet de texte)*			8 850 000
- *Facilitation de son adoption (Conseil des Ministres et Parlement)*			5 900 000
<u>Action stratégique 5 :</u> Révision et clarification des textes existants relatifs aux mécanismes et mandats en matière de gestion des risques de désastres dans le cadre de la décentralisation, notamment au niveau des collectivités décentralisées et au niveau local		**2016 – 2019**	**20 650 000**
- *Inventaire/ évaluation des besoins en termes de textes*	*Primatiure, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEcoForesDevDurEnvir, MinComMéd, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement*		*5 900 000*
- *Elaboration des textes (avant-projet de texte)*			*8 850 000*
- *Facilitation de son adoption (Conseil des Ministres et Parlement)*			*5 900 000*
<u>Action stratégique 6 :</u> Révision et clarification des textes existants relatifs aux relations, mécanismes et modalités de collaboration et de communication en matière de gestion des risques de désastres au niveau décentralisé, entre subdivisons administratives ; entre autorités et services déconcentrés, et autorités et services décentralisés au niveau des collectivités décentralisées ; entre autorités locales et populations au niveau local		**2016 – 2019**	**20 650 000**
- *Inventaire/ évaluation des besoins en termes de textes*	*Primatiure, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEcoForesDevDurEnvir, MinComMéd, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement*		*5 900 000*
- *Elaboration des textes (avant-projet de texte)*			*8 850 000*
- *Facilitation de son adoption (Conseil des Ministres et Parlement)*			*5 900 000*
		<u>Sous-total Champ d'intervention 3 (2016-2019):</u>	**123 900 000**
➢ **<u>Champ d'intervention 4 :</u> Renforcement de l'effectivité et de la pérennité du financement de la gestion des risques de désastres dans le pays, aux différents niveaux et pour les différentes catégories d'acteurs.**			
<u>Action stratégique 1 :</u> Mise en place d'un Fonds national de contingence multi-aléas sécurisé, pour faire face efficacement dans les meilleurs délais à d'éventuelles désastres, de toute origine (compte tenu de la situation actuelle).		**2016 – 2023**	**2 950 000 000**
- *Evaluation des besoins et élaboration de proposition (en termes de montant, d'ancrage du fonds et de modalités de gestion et de contrôle, modalités d'organisation, de fonctionnement et de mobilisation du fonds)*	*Primature, MinFinBudgPortfPubl, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEcoForesDevDurEnvir, MinComMéd, Tous les Ministères, Parlement*		*41 300 000*
- *Adoption de la proposition de montant, d'ancrage du fonds et de modalités de gestion et de contrôle, modalités d'organisation, de fonctionnement et de mobilisation du fonds*			*11 800 000*
- *Mise en place légale*			*5 900 000*

- *Opérationnalisation*			*2 891 000 000*
<u>Action stratégique 2 :</u> Evaluation des besoins de renforcement global des mécanismes de financement et des capacités financières pour la gestion des risques de désastres dans le pays dans son ensemble et pour chaque niveau d'intervention		**2017 – 2019**	**44 250 000**
- *Diagnostic de la situation et identification des besoins de renforcement global des capacités financières pour le pays et pour chaque niveau d'intervention.*	*MinFinBudgPortfPubl, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEcoForesDevDurEnvir, MinComMéd, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés*		*29 500 000*
- *Elaboration d'un plan et d'un programme de renforcement des capacités financières (incluant le niveau d'allocation et le mécanisme de financement) pour l'ensemble du pays, et pour chaque niveau d'intervention.*			*14 750 000*
<u>Action stratégique 3 :</u> Information des autorités et techniciens Congolais sur les types de mécanismes de financement appliqués dans le monde, et pouvant être adoptés et leur intérêt et efficacité, incluant des mesures pouvant contribuer à améliorer la protection financière de l'Etat et des populations (telles que des mesures de transfert de risques).		**2016 – 2019**	**88 500 000**
- *Réalisation d'ateliers et de réunions de présentation et de discussion sur les mécanismes de financement de la gestion des risques de désastres (GRD) existant: options disponibles, expériences dans le monde.*	*Primature MinFinBudgPortfPubl, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEcoForesDevDurEnvir, MinComMéd, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés*		*29 500 000*
- *Réalisation d'ateliers de partage d'expérience entre les autorités, techniciens congolais et des responsables d'initiatives de transfert de risques dans le monde (telles que : l'assurance paramétrique avec la mutuelle panafricaine de gestion des risques de l'ARC ou African Risk Capacity)* -			*59 000 000*
<u>Action stratégique 4 :</u> Renforcement du mécanisme de financement de la gestion des risques de désastres dans le pays dans son ensemble et pour chaque niveau d'intervention.		**2017 – 2019**	**44 250 000**
- *Identification et proposition de modèles adaptés (se basant sur des modèles nationaux ou internationaux pertinents);*	*Primature MinFinBudgPortfPubl, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEcoForesDevDurEnvir, MinComMéd, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement*		*14 750 000*
- *Adoption des modèles à mettre en œuvre ou à tester et des plans d'action pour la mise en place et/ou le test des modèles adoptés ;*			*14 750 000*
- *Promotion des modèles de financement auprès des acteurs concernés.*			*14 750 000*
<u>Action stratégique 5 :</u> Développement et mise en place d'un mécanisme de financement et d'une allocation financière adéquats et pérennes, sécurisés, pour l'institution chargée de la coordination nationale de la gestion des risques de désastres (le bras opérationnel, le secrétariat permanent)		**2016 – 2019**	**61 950 000**
- *Identifier les besoins spécifiques en termes de niveau d'allocation financière et de mécanisme de financement, adaptés / requis par les mandats, responsabilités de l'institution ainsi que par son*	*Primature MinFinBudgPortfPubl, MinAffSocActHumanit,*		*29 500 000*

organisation et son fonctionnement.	*MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEcoForesDevDurEnvir, MinComMéd, Parlement*		
- *Elaboration d'un plan pour la prise en charge des besoins identifiés pour assurer une capacité financière adéquate pour l'institution*			*14 750 000*
- *Légalisation des mesures définies dans le plan de prise en charge des besoins pour la dotation en ressources financières adéquates de l'institution de coordination*			*2 950 000*
- *Appui à la mise en œuvre du plan de prise en charge des besoins, légalisé, incluant la mobilisation des ressources de l'Etat.*			*14 750 000*
<u>Action stratégique 6 :</u> Mise en place d'un mécanisme de financement et d'une allocation financière adéquats et pérennes, sécurisés, pour les Ministères clés, chargés de présider les principaux secteurs d'intervention (leader sectoriel).		**2017 – 2019**	**112 100 000**
- *Identifier les besoins spécifiques en termes de niveau d'allocation financière et de mécanisme de financement, adaptés / requis par les mandats, responsabilités de chaque Ministère clé ainsi que par son organisation et son fonctionnement.*	*Primature MinFinBudgPortfPubl, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEcoForesDevDurEnvir, MinComMéd, Tous les Ministères, Parlement*		*59 000 000*
- *Elaboration et adoption d'un plan pour la prise en charge des besoins identifiés pour assurer une capacité financière adéquate pour chaque Ministère clé*			*14 750 000*
- *Légalisation des mesures définies dans le plan de prise en charge des besoins pour la dotation en ressources financières adéquates de chaque Ministère clé*			*8 850 000*
- *Appui à la mise en œuvre du plan de prise en charge des besoins, légalisé, incluant la mobilisation des ressources de l'Etat.*			*29 500 000*
<u>Action stratégique 7 :</u> Mise en place d'un mécanisme de financement et d'une allocation financière adéquats et pérennes, pour les structures de coordination et les acteurs au niveau décentralisé		**2017 – 2020**	**112 100 000**
- *Identifier les besoins en termes de niveau d'allocation financière et de mécanisme de financement, adaptés / requis par les mandats, responsabilités des structures de coordination et les acteurs au niveau décentralisé.*	*Primature MinFinBudgPortfPubl, MinIntDecenDevLoc, MinAffSocActHumanit, MinComMéd, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement*		*59 000 000*
- *Elaboration d'un plan pour la prise en charge des besoins identifiés pour assurer une capacité financière adéquate des structures de coordination et les acteurs au niveau décentralisé*			*14 750 000*
- *Légalisation des mesures définies dans le plan de prise en charge des besoins pour la dotation en ressources financières adéquates de ces structures et acteurs au niveau décentralisé*			*8 850 000*
- *Appui à la mise en œuvre du plan de prise en charge des besoins, légalisé, incluant la mobilisation des ressources de l'Etat.*			*29 500 000*
<u>Action stratégique 8:</u> Promotion de la mobilisation des partenaires financiers du pays pour contribuer au financement effectif de la gestion des risques de désastres (GRD) dans le pays, à tous les niveaux.		**2017 – 2023**	**41 300 000**
- *Inventaire des partenaires et des possibilités et mécanismes de financement existants*	*Primature MinFinBudgPortfPubl, MinAffSocActHumanit,*		*14 750 000*

- *Echange et partage sur les cibles, les besoins et les modalités de mobilisation*	*MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEcoForesDevDurEnvir, MinComMéd, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés*		*11 800 000*
- *Soumission de sollicitation de soutien financier*			*14 750 000*
<u>Action stratégique 9:</u> Promotion de la mobilisation et de l'utilisation optimales des fonds Gouvernementaux existants, destinés ou contribuant au financement de tout ou d'une partie des composantes de la gestion des risques de désastres		**2016 – 2023**	**41 300 000**
- *Inventaire des mécanismes de financement existants*	*Primature MinFinBudgPortfPubl, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEcoForesDevDurEnvir, MinComMéd, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés*		*14 750 000*
- *Echange et partage sur les cibles, les besoins et les modalités de mobilisation*			*11 800 000*
- *Soumission de sollicitation de mobilisation de fonds*			*14 750 000*
<u>Action stratégique 10:</u> Intégration complète de la prévention et de la réduction des risques, dans la planification budgétaire de tous les institutions et Ministères clés impliqués dans la mise en œuvre de la gestion des risques de désastres, avec des lignes budgétaires claires, sécurisées		**2017 – 2023**	**73 750 000**
- *Appui technique pour l'identification et la budgétisation des besoins en termes d'interventions à assurer relatifs aux mandats de chaque institution, Ministère concerné(e).*	*Primature MinFinBudgPortfPubl, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEcoForesDevDurEnvir, MinComMéd, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés*		*29 500 000*
- *Appui technique pour la planification des activités de GRD des institutions et Ministères concernés et de leur planification financière.*			*29 500 000*
- *Appui technique pour le contrôle de la qualité de l'intégration dans les budgets.*			*14 750 000*
<u>Action stratégique 11 :</u> Promotion et optimisation de la mobilisation et de l'utilisation des ressources et appuis financiers de la part du secteur privé, à tous les niveaux.		**2017 – 2023**	**247 800 000**
- *Développer et mettre en œuvre une stratégie adaptée de plaidoyer, auprès du secteur privé, assurant la promotion de la redevabilité et impliquant un engagement plus effectif.*	*Primature MinFinBudgPortfPubl, MinEcoDevIndPromSecPr MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEcoForesDevDurEnvir, MinComMéd, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés*		*29 500 000*
- *Inventaire des membres du secteur privé et de leurs possibilités et mécanismes de financement ou de collaboration financière.*			*11 800 000*
- *Echange et partage sur les cibles, les besoins et les modalités de mobilisation*			*11 800 000*
- *Soumission de sollicitation de soutien financier ponctuel*			*29 500 000*
- *Etablissement de protocole d'accord ou de convention de partenariat financier*			*5 900 000*
- *Développement de projet conjoint orienté vers la gestion des risques de désastres (GRD), notamment par rapport aux risques générés par les industries et entreprises membres du secteur privé.*			*147 500 000*

	- *Promotion de la mise en place d'un fonds pour la promotion de la RRD au niveau des départements d'implantation*			11 800 000
			Sous-total Champ d'intervention 4 (2016-2023):	**3 817 300 000**
			Sous-total Axe Sratégique 3 :	**4 720 000 000**

Axe 4 : Optimisation de l'état de préparation et renforcement de la capacité de réponse aux désastres à tous les niveaux				
(1)- Actions stratégiques	*(2)- Activités prioritaires*	*(3)- Institutions impliquées dans la mise en œuvre*	*(4)- Période de mise en œuvre*	*(5)- Budget indicatif (en francs CFA)*
➢ **Champ d'intervention 1 : Renforcement du niveau et du dispositif de préparation aux désastres, et de réponse d'urgence et de relèvement précoce suite aux désastres**				
Action stratégique 1 : Définition et mise en œuvre de la configuration adoptée par et au sein du mécanisme institutionnel de coordination de la gestion des risques de désastres durant la mise en œuvre des phases de réponse d'urgence et de relèvement précoce, post-désastres			**2016 – 2020**	**76 700 000**
	- *Définition et mise en place du mode de fonctionnement et d'organisation des différents forums ou plateforme techniques du mécanisme institutionnel aux différents niveaux (ou comités : nom encore à définir d'un commun accord) pour la mise en œuvre de la phase de réponse d'urgence*	*MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement, Société Civile, Volontaires, Populations*		*29 500 000*
	- *Définition et mise en place du mode de fonctionnement et d'organisation interne des différentes institutions membres de la plateforme ou forums (ou comités : nom encore à définir d'un commun accord) pour la mise en œuvre de la phase de réponse d'urgence*			*29 500 000*
	- *Définition de l'organisation de la mobilisation des ressources de l'Etat : révision et mise à jour du Plan ORSEC.*			*17 700 000*
Action stratégique 2: Etablissement du système de déclaration de « situation ou état de catastrophe ou de désastre» au niveau du pays, couvrant tous les niveaux.			**2016 – 2018**	**23 600 000**
	- *Etablissement d'une classification des catastrophes*	*MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement, Société Civile, Volontaires, Populations*		*14 750 000*
	- *Définition du mécanisme de déclaration de « situation ou état de catastrophe » au niveau du pays, couvrant tous les niveaux.*			*5 900 000*
	- *Institutionnalisation (formalisation)*			*2 950 000*
Action stratégique 3 : Planification adéquate des réponses d'urgence et de relèvement précoce, à apporter en cas de désastres, de toute origine et de toute nature, et de la préparation y afférente, à tous les niveaux.			**2016 – 2023**	**607 700 000**
	- *Elaboration d'un modèle de plan de réponse et de préparation aux désastres appelé « plan de contingence multi-aléas» standard à utiliser dans le pays pour les différents niveaux (plans de contingence national, départemental, communal et local)*	*MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement, Société Civile, Volontaires, Populations*		*17 700 000*
	- *Développement des capacités des acteurs à tous les niveaux pour la planification de la réponse et de la préparation aux désastres appelée planification de contingence (diffusion et formation)*			*118 000 000*

- *Elaboration de plan de réponse et de préparation aux désastres appelé « plan de contingence multi-aléas» par rapport à des risques considérés comme prioritaires, à tous les niveaux (plans de contingence national, départemental et communal)*			*236 000 000*
- *Elaboration de plan de préparation et de réponse au niveau local, communautaire (en partie déjà abordé dans l'axe 1)*			*118 000 000*
- *Elaboration de procédures d'opération d'urgence standard (ou fiche réflexe d'opération) pour les réponses d'urgence à tous les niveaux, à intégrer dans les plans de contingence élaborés.*			*29 500 000*
- *Développement, en cas de besoin et selon les circonstances, de plan de contingence pour chaque risque inattendu ou non prévu initialement dans les plans de contingence « multi-aléas » déjà élaborés.*			*88 500 000*
<u>Action stratégique 4 :</u> Planification adéquate de la préparation des acteurs (institutions individuelles) impliqués dans la mise en œuvre des réponses post-désastres, en particulier des réponses d'urgence et de relèvement précoce.		**2016 – 2023**	**324 500 000**
- *Elaboration de plans institutionnels de réponse et de préparation, en vue de la mise en œuvre des plans sectoriels définis et inclus dans les plans de contingence, pour chaque Ministère et institution impliqués au niveau central.*	*Primature, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Société Civile*		*147 500 000*
- *Elaboration de plans institutionnels de réponse et de préparation, en vue de la mise en œuvre des plans sectoriels définis et inclus dans les plans de contingence, pour chaque autorité et service technique impliqués au niveau décentralisé (autorités et services déconcentrés et décentralisés).*			*177 000 000*
<u>Action stratégique 5 :</u> Renforcement du mécanisme d'évaluation des besoins en vue des réponses d'urgence post-désastres		**2016 – 2023**	**486 750 000**
- *Développer des outils et méthodologies : fiches d'évaluation d'urgence multi-aléas standards et modalités de traitement*	*MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement, Société Civile, Volontaires*		*14 750 000*
- *Définir et mettre en place des dispositifs pour la collecte et le traitement des fiches remplies*			*236 000 000*
- *Tester et renforcer les capacités à tous les niveaux pour leur utilisation*			*118 000 000*
- *Prépositionnement de ces outils d'évaluation au niveau local*			*59 000 000*
- *Evaluation et révision régulières de ces fiches et méthodologies après chaque désastre.*			*59 000 000*
<u>Action stratégique 6 :</u> Réalisation de tests et mises à jour réguliers des mécanismes de réponse d'urgence définis dans les plans de contingence développés, à tous les niveaux		**2017 – 2023**	**265 500 000**
- *Exercices de simulation (ou d'entrainement) à échelle réduite en salle ou sur terrain*	*MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, Tous les Ministères, Autorités et*		*147 500 000*

- *Evaluation conjointe par les parties prenantes des résultats des exercices*	*services décentralisés et déconcentrés, Parlement, Société Civile, Volontaires, Populations*		*59 000 000*
- *Amélioration et révision des plans élaborés suivants les résultats des tests effectués*			*59 000 000*
		Sous-total Champ d'intervention 1 (2016-2023):	**1 784 750 000**
➢ **Champ d'intervention 2 : Renforcement du mécanisme de mise en œuvre du relèvement post-urgence**			
Action stratégique 1 : Définition et mise en œuvre de la configuration adoptée par et au sein du mécanisme institutionnel de coordination de la gestion des risques de désastres, pour la mise en œuvre de la phase de relèvement		***2016 – 2023***	***29 500 000***
- *Définition et mise en place du mode de fonctionnement et d'organisation des différents forums ou plateforme techniques du mécanisme aux différents niveaux (ou comités : nom encore à définir d'un commun accord), pour la mise en œuvre de la phase de relèvement post-désastre.*	*MinAffSocActHumanit, MinAmenTerrGrTrav MinPlanStatIntégRég MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement, Société Civile, Volontaires, Populations*		*11 800 000*
- *Définition et mise en place du mode de fonctionnement et d'organisation interne des différentes institutions membres de la plateforme ou forums (ou comités : nom encore à définir d'un commun accord) pour la mise en œuvre de la phase de relèvement post-désastre.*			*17 700 000*
Action stratégique 2 : Renforcement du mécanisme d'évaluation des besoins en vue des réponses post-urgence de relèvement		**2016 – 2023**	**153 400 000**
- *Développer des outils et méthodologies : fiches d'évaluation sectorielles standards (pour le relèvement)*	*MinAffSocActHumanit, MinAmenTerrGrTrav MinPlanStatIntégRég MinIntDecenDevLoc, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement, Société Civile, Volontaires, Populations*		*14 750 000*
- *Définir et mettre en place des dispositifs pour la collecte et le traitement des fiches remplies*			*59 000 000*
- *Tester et renforcer les capacités à tous les niveaux pour leur utilisation*			*59 000 000*
- *Evaluation et révision régulières de ces fiches et méthodologies après chaque désastre.*			*20 650 000*
Action stratégique 3 : Planification des interventions de relèvement à réaliser		**2017 – 2023**	**215 350 000**
- *Elaboration d'un modèle de plan de relèvement*	*MinAffSocActHumanit, MinAmenTerrGrTrav MinPlanStatIntégRég MinIntDecenDevLoc, tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement, Société Civile, Volontaires, Populations*		*8 850 000*
- *Développement des capacités des acteurs à tous les niveaux pour la planification du relèvement (diffusion et formation)*			*59 000 000*
- *Elaboration de plan de relèvement quelques semaines après la survenue de désastres, à tous les niveaux, selon les situations (national, départemental, communal et local)*			*147 500 000*
Action stratégique 4 : Réalisation de tests et mises à jour réguliers des mécanismes de mise en œuvre du relèvement, à tous les niveaux		**2017 – 2023**	**206 500 000**

- *Exercices de simulation (ou d'entrainement) à échelle réduite en salle ou sur terrain*	*MinAffSocActHumanit MinAmenTerrGrTrav MinPlanStatIntégRég, MinIntDecenDevLoc, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement, Société Civile, Volontaires, Populations*		*88 500 000*
- *Evaluation conjointe par les parties prenantes des résultats des exercices*			*59 000 000*
- *Amélioration et révision des plans élaborés suivants les résultats des tests effectués.*			*59 000 000*
		Sous-total Champ d'intervention 2 (2016-2023):	**604 750 000**
➢ **Champ d'intervention 3 : Renforcement des capacités organisationnelle, technique et matérielle des acteurs clés impliqués dans la mise en œuvre des réponses d'urgence, à tous les niveaux.**			
Action stratégique 1 : Renforcement des capacités techniques et matérielles des Ministères et institutions Gouvernementales impliqués dans la mise en œuvre des réponses d'urgence, au niveau central, en commençant par les acteurs prioritaires.		**2016 – 2023**	**1 062 000 000**
- *Mise en œuvre d'action de renforcement de compétences standards, basiques dans les domaines d'intervention de quelques institutions clés (sans besoin d'évaluation approfondie) pour leur permettre d'être plus opérationnels et plus performants très rapidement.*	*Primature, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinFinBudgPortfPubl, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement, Société Civile, Volontaires, Populations*		*118 000 000*
- *Dotation en équipements et matériels standards (sans besoin d'évaluation approfondie) pour les réponses d'urgence, de certains Ministères, pour leur permettre d'être plus opérationnels et plus performants très rapidement, notamment :* *Ministère des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité, Ministère de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local, Ministère de la santé et de la population, Ministère de l'énergie et de l'hydraulique, Ministère de l'équipement et de l'entretien routier, Ministère de l'économie forestière, du développement durable et de l'environnement, Ministère des hydrocarbures, Ministère de la construction, de l'urbanisme, de la ville et du cadre de vie, Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, Ministère de l'aménagement du territoire et des grands travaux, Ministère de l'enseignement primaire et secondaire et de l'alphabétisation, Ministère des postes et télécommunications, Ministère des mines et de la géologie.*			*531 000 000*
- *Réalisation d'une analyse diagnostique plus approfondie des capacités organisationnelle, technique et matérielle des acteurs (institutions) clés par rapport à leurs mandats et responsabilités: organigramme, fonctionnement et organisation internes, relations avec l'extérieur, équipements, des matériels, des infrastructures, ressources humaines (nombre, qualification).*			*88 500 000*
- *Elaboration de Plans de renforcement de capacités pour chaque institution avec la description détaillées des actions à réaliser et proposition d'échéancier.*			29 500 000
- *Appui à la mise en œuvre des Plans de renforcement définis : mise en place d'une organisation et d'un mode de fonctionnement interne plus adapté (si nécessaire), acquisition des équipements, des matériels, des infrastructures, financement de formations spécialisées.*			295 000 000
Action stratégique 2 : Renforcement des capacités techniques et matérielles des autorités et services concernés (déconcentrés et décentralisés) impliqués dans la mise en œuvre des réponses d'urgence, au niveau décentralisé (Département et commune et les autres subdivisions		**2016 – 2023**	**1 209 500 000**

administratives), en commençant par les acteurs prioritaires			
- *Mise en œuvre d'action de renforcement de compétences standards, basiques dans les domaines d'intervention des acteurs clés (sans besoin d'évaluation approfondie) pour leur permettre d'être plus opérationnels et plus performants très rapidement.*	*Primature, MinIntDecenDevLoc, MinAffSocActHumanit, MinFinBudgPortfPubl, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Tous les Ministères, Parlement, Société Civile, Volontaires, Populations*		*177 000 000*
- *Dotation en équipements et matériels standards (sans besoin d'évaluation approfondie) pour les réponses d'urgence des autorités et services décentralisés et déconcentrés, pour leur permettre d'être plus opérationnels et plus performants très rapidement.*			*413 000 000*
- *Réalisation d'une analyse diagnostique plus approfondie des capacités organisationnelle, technique et matérielle des acteurs clés notamment les services décentralisés et déconcentrés, par rapport à leurs mandats et responsabilités: organigramme, fonctionnement et organisation internes, relations avec l'extérieur, matériels, équipements, infrastructures, et ressources humaines (nombre, qualification).*			*59 000 000*
- *Elaboration de Plans de renforcement de capacités pour chaque acteur avec la description détaillée des actions à réaliser et proposition d'échéancier.*			*29 500 000*
- *Appui à la mise en œuvre des Plans de renforcement définis : mise en place d'une organisation et d'un mode de fonctionnement interne plus adapté (si nécessaire), acquisition des équipements, des matériels, des infrastructures, assistance technique et transfert de compétence par une expertise externe, financement de formations ou stages spécialisés.*			*531 000 000*
		Sous-total Champ d'intervention 3 (2016-2023):	**2 271 500 000**
		Sous-total Axe Sratégique 4 :	**4 661 000 000**

Axe 5 : Renforcement de l'évaluation et du suivi des risques, et des systèmes d'alerte précoce et d'informations sur les risques, au niveau national				
(1)- Actions stratégiques	*(2)- Activités prioritaires*	*(3)- Institutions impliquées dans la mise en œuvre*	*(4)- Période de mise en œuvre*	*(5)- Budget indicatif (en francs CFA)*
➢ **Champ d'intervention 1 : Mise en œuvre et institutionnalisation d'une évaluation et d'un suivi systématiques adéquats des risques**				
Action stratégique 1 : Réalisation d'une évaluation compète des risques au niveau national jusqu'au niveau local, couvrant les principaux aléas clés considérés comme prioritaires .			**2017 – 2023**	**657 850 000**
	- *Réalisation d'une évaluation technique/ scientifique (probabiliste) complète des risques prioritaires et de leur cartographie (atlas des risques) jusqu'à l'échelle locale si possible.*	*MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEnerHydraul, MinMinGeol, MinHydrocarb, MinTransAvCivMarMarch, MinEcoForesDevDurEnvir, MinEcoDevIndPromSecPr, MinConsUrbVillCvie, MinAgrElPec, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Société Civile, Volontaires, Populations*		*177 000 000*
	- *Réalisation d'un transfert de capacités durant la réalisation de cette évaluation et cartographie complètes des risques de désastres à l'institution indiquée*			*59 000 000*
	- *Mise en place d'un système adéquat pour réaliser la mise à jour de l'évaluation et de la cartographie des risques effectuée au sein de l'institution indiquée*			*59 000 000*
	- *Mise en place d'un système pour étendre l'évaluation et la cartographie complète des risques à d'autres aléas non couverts initialement.*			*8 850 000*
	- *Réalisation d'évaluations et de cartographies participatives des risques au niveau local communautaires (déjà abordé en partie dans l'axe 1)*			*177 000 000*
	- *Réalisation d'une évaluation technique/ scientifique (probabiliste) complète des risques et de leur cartographie (atlas des risques) jusqu'à l'échelle locale si possible, pour les aléas non couverts initialement.*			*177 000 000*
Action stratégique 2 : Développement ou renforcement des mécanismes nationaux d'évaluation des risques liés aux principaux aléas menaçant le pays, à tous les niveaux (central et décentralisé)			**2017 – 2022**	**162 250 000**
	- *Inventaire et diagnostic des mécanismes existants et identification des besoins de renforcement*	*Primature, MinFinBudgPortfPubl, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEnerHydraul, MinMinGeol, MinHydrocarb, MinTransAvCivMarMarch, MinEcoForesDevDurEnvir, MinEcoDevIndPromSecPr, MinConsUrbVillCvie, MinAgrElPec, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Société Civile, Volontaires, Populations*		*29 500 000*
	- *Inventaire des risques ne faisant pas l'objet de mécanismes d'évaluation et identification des besoins pour leur développement*			*8 850 000*
	- *Etablissement d'un plan de renforcement ou de développement des mécanismes d'évaluation des risques couvrant les aléas principaux menaçant le pays.*			*5 900 000*
	- *Mise en œuvre du plan de renforcement ou de développement des mécanismes d'évaluation des risques couvrant les aléas principaux menaçant le pays.*			*118 000 000*
Action stratégique 3 : Développement ou renforcement des capacités des institutions en charge de ces mécanismes d'évaluation des risques, à tous les niveaux			**2017 – 2022**	**162 250 000**

- *Réalisation d'une analyse diagnostique des capacités organisationnelle, technique et matérielle des institutions en charge de ces mécanismes et de la réalisation de l'évaluation des risques, par rapport à leurs mandats et responsabilités: fonctionnement et organisation internes, matériels et équipements, ressources humaines (nombre, qualification).*	*Primature, MinFinBudgPortfPubl, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEnerHydraul, MinMinGeol, MinHydrocarb, MinTransAvCivMarMarch, MinEcoForesDevDurEnvir, MinEcoDevIndPromSecPr, MinConsUrbVillCvie, MinAgrElPec, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Société Civile, Volontaires, Populations*		*29 500 000*
- *Elaboration de Plans de renforcement de capacités pour chaque institution avec la description détaillée des actions à réaliser et proposition d'échéancier*			*14 750 000*
- *Appui à la mise en œuvre des Plans de renforcement définis : mise en place d'une organisation et d'un mode de fonctionnement interne plus adapté (si nécessaire), acquisition des équipements et des matériels, assistance technique et transfert de compétence par une expertise externe, financement de formations ou stages spécialisés.*			*118 000 000*
<u>Action stratégique 4 :</u> Appui à la formalisation et à la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de ces mécanismes d'évaluation des risques, à tous les niveaux		**2017 – 2022**	**44 250 000**
- *Soutien et facilitation de la légalisation de ces mécanismes et des renforcements institutionnels requis*	*MinFinBudgPortfPubl, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, Parlement, MinComMéd*		*14 750 000*
- *Appui et facilitation de la mobilisation des ressources humaines, techniques et financières de l'Etat et des partenaires techniques et financiers.*			*29 500 000*
<u>Action stratégique 5 :</u> Développement ou renforcement des mécanismes nationaux de suivi ou de surveillance des risques liés aux principaux aléas menaçant le pays, à tous les niveaux (central et décentralisé)		**2017 – 2022**	**162 250 000**
- *Inventaire et diagnostic des mécanismes existants et identification des besoins de renforcement*	*Primature, MinFinBudgPortfPubl, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEnerHydraul, MinMinGeol, MinHydrocarb, MinTransAvCivMarMarch, MinEcoForesDevDurEnvir, MinEcoDevIndPromSecPr, MinConsUrbVillCvie, MinAgrElPec, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Société Civile, Volontaires, Populations*		*29 500 000*
- *Inventaire des risques ne faisant pas l'objet de mécanismes de suivi ou de surveillance, et identification des besoins pour leur développement*			*8 850 000*
- *Etablissement d'un plan de renforcement ou de développement des mécanismes de suivi ou de surveillance des risques couvrant les aléas principaux menaçant le pays.*			*5 900 000*
- *Mise en œuvre du plan de renforcement ou de développement des mécanismes de suivi ou de surveillance des risques couvrant les aléas principaux menaçant le pays.*			*118 000 000*
<u>Action stratégique 6 :</u> Développement ou renforcement des capacités des institutions en charge de ces mécanismes de suivi ou de surveillance de risques		**2017 – 2023**	**250 750 000**
- *Réalisation d'une analyse diagnostique des capacités organisationnelle, technique et matérielle des institutions en charge de ces mécanismes et de la réalisation du suivi ou de la surveillance des risques, par rapport à leurs mandats et responsabilités: fonctionnement et organisation internes, équipements, des matériels, des infrastructures, ressources humaines (nombre, qualification).*	*Primature, MinFinBudgPortfPubl, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEnerHydraul, MinMinGeol,*		*44 250 000*

- *Elaboration de Plans de renforcement de capacités pour chaque institution avec la description détaillée des actions à réaliser et proposition d'échéancier.*	*MinHydrocarb, MinTransAvCivMarMarch, MinEcoForesDevDurEnvir, MinEcoDevIndPromSecPr, MinConsUrbVillCvie, MinAgrElPec, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Société Civile, Volontaires, Populations*		*29 500 000*
- *Appui à la mise en œuvre des Plans de renforcement définis : mise en place d'une organisation et d'un mode de fonctionnement interne plus adapté (si nécessaire), acquisition des équipements, des matériels, des infrastructures, assistance technique et transfert de compétence par une expertise externe, financement de formations ou stages spécialisés.*			*177 000 000*
<u>Action stratégique 7 :</u> Appui à la formalisation et à la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de ces mécanismes de suivi ou de surveillance des risques		**2017 – 2023**	**17 700 000**
- *Soutien et facilitation de la légalisation de ces mécanismes et des renforcements institutionnels requis*	*MinFinBudgPortfPubl, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, Parlement, MinComMéd*		*8 850 000*
- *Appui et facilitation de la mobilisation des ressources humaines, techniques et financières de l'Etat et des partenaires techniques et financiers.*			*8 850 000*
<u>Action stratégique 8 :</u> Développement ou renforcement des mécanismes d'évaluation et de suivi des risques participatifs au niveau local, à base communautaire. (en partie déjà abordé dans l'axe1)		2017 – 2023	-
- *Inventaire, documentation, diffusion et vulgarisation des connaissances locales, traditionnelles, autochtones reconnues et efficaces, d'évaluation et de suivi des risques.*	*MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEcoForesDevDurEnvir, , Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Société Civile, Volontaires, Populations*		-
		<u>Sous-total Champ d'intervention 1 (2017-2023):</u>	**1 457 300 000**
➢ **<u>Champ d'intervention 2:</u> Opérationnalisation d'un système national d'alerte précoce multi-aléas, efficace, coordonnant les différents systèmes d'alerte mis en place par rapport à des aléas spécifiques**			
<u>Action stratégique 1 :</u> Développement ou renforcement des systèmes d'alerte précoce, à tous les niveaux (central et décentralisé)		**2017 – 2023**	**354 000 000**
- *Inventaire et diagnostic des systèmes d'alerte précoce existants et identification des besoins de renforcement*	*Primature, MinFinBudgPortfPubl, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEnerHydraul, MinMinGeol, MinHydrocarb, MinTransAvCivMarMarch, MinEcoForesDevDurEnvir, MinEcoDevIndPromSecPr, MinConsUrbVillCvie, MinAgrElPec, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Société Civile, Volontaires, Populations*		*44 250 000*
- *Inventaire des aléas ne faisant pas l'objet de systèmes d'alerte précoce, et identification des besoins pour leur développement*			*8 850 000*
- *Etablissement d'un plan de renforcement ou de développement des systèmes d'alerte précoce couvrant les aléas principaux menaçant le pays.*			*5 900 000*
- *Mise en œuvre du plan de renforcement ou de développement des systèmes d'alerte précoce couvrant les aléas principaux menaçant le pays.*			*295 000 000*

<u>Action stratégique 2 :</u> Développement ou renforcement des capacités des institutions en charge ou impliquées dans ces systèmes d'alerte précoce		**2017 – 2023**	**241 900 000**
- *Réalisation d'une analyse diagnostique des capacités organisationnelle, technique et matérielle des institutions en charge ou impliquées dans ces systèmes d'alerte précoce, par rapport à leurs mandats et responsabilités: fonctionnement et organisation internes, équipements, des matériels, des infrastructures, ressources humaines (nombre, qualification).*	*Primature, MinFinBudgPortfPubl, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEnerHydraul, MinMinGeol, MinHydrocarb, MinTransAvCivMarMarch, MinEcoForesDevDurEnvir, MinEcoDevIndPromSecPr, MinConsUrbVillCvie, MinAgrElPec, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Société Civile, Volontaires, Populations*		*59 000 000*
- *Elaboration de Plans de renforcement de capacités pour chaque institution avec la description détaillée des actions à réaliser et proposition d'échéancier.*			*5 900 000*
- *Appui à la mise en œuvre des Plans de renforcement définis : mise en place d'une organisation et d'un mode de fonctionnement interne plus adapté (si nécessaire), acquisition des équipements, des matériels, des infrastructures, assistance technique et transfert de compétence par une expertise externe, financement de formations ou stages spécialisés.*			*177 000 000*
<u>Action stratégique 3:</u> Appui à la formalisation et à la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de ces systèmes d'alerte précoce		**2017 – 2023**	**17 700 000**
- *Soutien et facilitation de la légalisation de ces systèmes d'alerte précoce et des renforcements institutionnels requis*	*MinFinBudgPortfPubl, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, Parlement, MinComMéd*		*8 850 000*
- *Appui et facilitation de la mobilisation des ressources humaines, techniques et financières de l'Etat et des partenaires techniques et financiers.*			*8 850 000*
<u>Action stratégique 4 :</u> Développement ou renforcement des systèmes d'alerte précoce au niveau local, à base communautaire. (en partie déjà abordé dans l'axe1)		**2017 – 2023**	- ---
- *Inventaire, documentation, diffusion et vulgarisation des connaissances locales, traditionnelles, autochtones reconnues et efficaces, en matière de système d'alerte précoce.*	*MinAffSocActHumanit*		**---**
<u>Action stratégique 5 :</u> Opérationnalisation d'une unité de coordination du système national d'alerte précoce au niveau central (ou unité de veille et d'alerte précoce)		**2017 – 2020**	**312 700 000**
- *Réalisation d'une analyse diagnostique de la situation existante et des besoins en matière de coordination et de suivi de l'alerte précoce dans le pays.*	*Primature, MinPlanStatIntégRég MinFinBudgPortfPubl, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEnerHydraul, MinMinGeol, MinHydrocarb, MinTransAvCivMarMarch, MinEcoForesDevDurEnvir, MinEcoDevIndPromSecPr, MinConsUrbVillCvie, MinAgrElPec, Tous les*		*29 500 000*
- *Elaboration d'une proposition : (i) de profils, mandats, rôles et responsabilités, ancrage, organisation, modalités de fonctionnement, d'une future Unité de coordination et de suivi de l'alerte précoce (Pour tous les aléas naturels) ; et (ii) de démarches pour la mise en place d'une telle Unité.*			*8 850 000*
- *Adoption de la proposition de structure de l'Unité de veille ainsi que les démarches pour sa mise en place (processus participatif requis, engageant toutes les parties prenantes).*			*8 850 000*
- *Mise en place et opérationnalisation de l'Unité de veille (coordination et suivi de l'alerte précoce) : appui à la mobilisation d'autres partenaires techniques et financiers si besoin.*			*147 500 000*

- *Organisation de voyage d'échanges pour les responsables de l'institution d'ancrage de l'Unité et/ou du futur responsable de l'Unité, pour apprécier concrètement l'expérience d'autres pays dans la mise en œuvre d'un tel dispositif.*	*Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement, Société Civile, Volontaires, Populations*		*118 000 000*
		Sous-total Champ d'intervention 2 (2017-2023):	**926 300 000**
➢ **Champ d'intervention 3 : Développement d'un système national d'information sur les risques de désastres**			
Action stratégique 1 : Désignation de l'institution qui va héberger le système national d'information sur les risques de désastres (ou système national d'information pour la gestion des risques de désastres)		**2017 – 2018**	**44 250 000**
- *Réalisation d'une analyse des mandats, responsabilités et capacités des institutions nationales pertinentes et élaboration de propositions d'ancrage, avec les démarches de mise en place.*	*Primature, MinPlanStatIntégRég MinFinBudgPortfPubl, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEnerHydraul, MinMinGeol, MinHydrocarb, MinTransAvCivMarMarch, MinEcoForesDevDurEnvir, MinEcoDevIndPromSecPr, MinConsUrbVillCvie, MinAgrElPec, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Société Civile, Volontaires, Populations*		*29 500 000*
- *Choix et adoption d'une proposition d'ancrage du système d'information national ainsi que des démarches pour sa mise en place (processus participatif requis, engageant toutes les parties prenantes).*			*14 750 000*
Action stratégique 2 : Mise en place et opérationnalisation du système d'information national sur les risques de désastres		**2017 – 2018**	**17 700 000**
- *Soutien et facilitation de la légalisation de ces systèmes d'alerte précoce et des renforcements institutionnels requis*	*Primature, MinPlanStatIntégRég MinFinBudgPortfPubl, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinComMéd MinEnerHydraul, MinMinGeol, MinHydrocarb, MinTransAvCivMarMarch, MinEcoForesDevDurEnvir, MinEcoDevIndPromSecPr, MinConsUrbVillCvie, MinAgrElPec, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés*		*8 850 000*
- *Appui et facilitation de la mobilisation des ressources humaines, techniques et financières de l'Etat et des partenaires techniques et financiers.*			*8 850 000*
Action stratégique 3: Etablissement d'une base de données, adéquates et complètes sur les risques et désastres, compilant les résultats des évaluations et suivi des risques à tous les niveaux, les résultats d'évaluation des dégâts et besoins post-désastres, et toutes informations et données appuyant la mise en œuvre de la gestion des risques de désastres à tous les niveaux, et accessibles à toutes les parties prenantes et au public .		**2017 – 2020**	**236 000 000**

- *Etablissement d'un dispositif de collecte, de compilation et de stockage des données*	*Primature, MinPlanStatIntégRég MinFinBudgPortfPubl, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinEnerHydraul, MinMinGeol, MinHydrocarb, MinTransAvCivMarMarch, MinEcoForesDevDurEnvir, MinEcoDevIndPromSecPr, MinConsUrbVillCvie, MinAgrElPec, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Société Civile, Volontaires, Populations*		*88 500 000*
- *Etablissement et opérationnalisation d'un dispositif d'accès continu et dynamique des données : développement de site web et de supports électroniques en ligne.*			*59 000 000*
- *Mise en place et opérationnalisation de mécanismes appropriés pour communiquer les information et données produits aux acteurs et populations aux niveaux décentralisé et local.*			*88 500 000*
<u>Action stratégique 4 :</u> Préparation de la transformation du système d'information national en système d'information géographique (SIG) sur les risques de désastres (ou pour la gestion des risques de désastres), après une période jugée suffisante		**2019 – 2022**	**88 500 000**
- *Inventaire et analyse des SIG existant pour guider : le processus de développement et le profil du futur SIG pour la gestion des risques de désastres (GRD) (système, ancrage, méthode, sources, produits, mise à jour, accessibilité, coût).*	*MinPlanStatIntégRég MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinFinBudgPortfPubl,*		*29 500 000*
- *Conception et développement d'un SIG pour la GRD.*			*29 500 000*
- *Mise en place, test et appui à l'opérationnalisation du SIG pour la GRD : après acquisition de matériels et renforcement de capacités du gestionnaire du SIG pour la GRD.*			*29 500 000*
		<u>Sous-total Champ d'intervention 3 (2017-2022):</u>	**386 450 000**
		Sous-total Axe Sratégique 5 :	**2 770 050 000**

Axe 6 : Optimisation de l'état de mise en œuvre et de la pratique de la prévention et de la réduction des risques de toute origine, à tous les niveaux.				
(1)- Actions stratégiques	*(2)- Activités prioritaires*	*(3)- Institutions impliquées dans la mise en œuvre*	*(4)- Période de mise en œuvre*	*(5)- Budget indicatif (en francs CFA)*
➢ **Champ d'intervention 1 : Renforcement des interventions spécifiquement dédiées à la prévention et à la réduction des risques de désastres, liés à un ou plusieurs aléas.**				
Action stratégique 1 : Réalisation et institutionnalisation (formalisation) de la prévention et de la réduction des risques de désastres dans tout le pays, à tous les niveaux.			**2017 – 2023**	**914 500 000**
	- *Promouvoir la réalisation de la planification de la prévention et de la réduction des risques de désastres (RRD) dans tout le pays, sur la base et après des exercices d'évaluation et de cartographie des risques, adéquats et complets, à tous les niveaux.*	*Primature, Tous les Ministères, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinDefNat, MinAmenTerrGrTrav, MinEcoForesDevDurEnvir, MinFinBudgPortfPubl, MinComMéd, MinPlanStatIntégRég, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement, Médias, Société Civile, Volontaires, Populations*		*147 500 000*
	- *Promouvoir le développement et la mise en œuvre des plans de RRD au niveau local, communautaire, pour les zones à risque prioritaires, sur la base et à la suite des exercices d'évaluation et de cartographie participatives des risques (analysant les aléas, l'exposition, les vulnérabilités, les capacités).*			*147 500 000*
	- *Développer et promouvoir des outils adéquats pour aborder et traiter les questions de RRD en général et pour les différents secteurs, à tous les niveaux*			*118 000 000*
	- *Promouvoir systématiquement toutes mesures adéquates structurelles et non-structurelles, à faible coût, pour réduire les risques et renforcer la résilience des populations au niveau communautaire*			*295 000 000*
	- *Renforcer le développement et l'application des lois, règlements et règles requises pour assurer une prévention et une réduction des risques de désastres, adéquates, à tous les niveaux (incluant tous les textes légaux au niveau décentralisé et concernant le niveau local).*			*88 500 000*
	- *Mettre en place et opérationnaliser un mécanisme de suivi, d'évaluation et d'amélioration systématiques, de l'état et de la pratique de la prévention et de la réduction des risques de désastres, à tous les niveaux (basé sur : des exercices pour tirer des enseignements, l'évaluation des lacunes dans les réalisations, et l'évaluation des besoins).*			*118 000 000*
Action stratégique 2 : Conception et adoption de programmes nationaux de réduction des risques de désastre couvrant tous les niveaux			**2017 – 2023**	**354 000 000**
	- *Développer et mettre en œuvre un programme national global, multi- sectoriel de réduction des risques de désastres, conçu sur la base d'un diagnostic de la situation au niveau local et une compilation des plans de prévention et de réduction des risques de désastres (RRD) locaux élaborés par la suite, traitant adéquatement par le biais d'une approche systématique et globale, multi- sectorielle, toutes les questions sectorielles clés concernées, touchant au moins aux domaines suivants : moyens de subsistance et protection sociale, aménagement du territoire, gestion de l'occupation et de l'utilisation des sols, planification et gestion urbaine, eau, hygiène et assainissement, protection et gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles, logement et infrastructures, éducation, agriculture, santé, sécurité alimentaire, exploitation minière et pétrolière, énergie, décentralisation, et d'autres*	*Primature, Tous les Ministères, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinDefNat, MinAmenTerrGrTrav, MinEcoForesDevDurEnvir, MinFinBudgPortfPubl, MinComMéd, MinPlanStatIntégRég, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement, Médias, Société Civile, Volontaires,*		*59 000 000*

secteurs pertinents si besoin.	*Populations*		
- *Développer et mettre en œuvre des programmes nationaux ou décentralisés (départementaux ou communaux) de prévention et de réduction des risques de désastres liés à un ou des aléas spécifiques, suivant les contextes et les besoins.*			*118 000 000*
- *Développer et mettre en œuvre des mesures et projets spécifiquement ciblés de prévention des désastres et de réduction des risques, pour des zones ou des cibles ou des situations particulières, à tous les niveaux, suivant les contextes et les besoins.*			*177 000 000*
		Sous-total Champ d'intervention 1 (2017-2023):	**1 268 500 000**
➢ **Champ d'intervention 2 : Renforcement des interventions non spécifiquement de prévention et de réduction des risques de désastres, mais qui sont incontournables ou y contribuent substantiellement.**			
Action stratégique 1 : Appui pour le renforcement de la mise en œuvre de politiques, stratégies, plans, programmes sectoriels du Gouvernement, dont la réalisation est essentielle pour la réduction des risques de désastres, à tous les niveaux		**2017 – 2023**	**501 500 000**
- *Appuyer l'amélioration de la coordination du développement et de la mise en œuvre des politiques et stratégies sectorielles, au niveau central et jusqu'au niveau local.*	*Primature, Tous les Ministères, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinDefNat, MinAmenTerrGrTrav, MinEcoForesDevDurEnvir, MinFinBudgPortfPubl, MinComMéd, MinPlanStatIntégRég, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement, Médias, Société Civile, Volontaires, Populations*		*118 000 000*
- *Soutenir le développement ou l'amélioration, et la mise en œuvre (application) à tous les niveaux des politiques, stratégies et plans et programmes, relatifs aux domaines suivants : moyens de subsistance et protection sociale, aménagement du territoire, gestion de l'occupation et de l'utilisation des sols, planification et gestion urbaine, eau, hygiène et assainissement, protection et gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles, logement et infrastructures, éducation, agriculture, santé, sécurité alimentaire, exploitation minière et pétrolière, énergie, décentralisation, et d'autres secteurs pertinents si besoin.*			*147 500 000*
- *Appuyer le développement ou l'amélioration, et la mise en œuvre de plans et programmes (multi-sectoriel) décentralisés et locaux de développement*			*118 000 000*
- *Informer et sensibiliser régulièrement les principales parties prenantes, à tous les niveaux (y compris principalement au niveau local) sur le contenu de ces politiques, stratégies, plans et programmes sectoriels pertinents, clés pour la prévention et de la réduction des risques de désastres (RRD).*			*118 000 000*
Action stratégique 2 : Renforcement des capacités des institutions clés principalement engagées dans la prévention / la réduction des risques de désastres ayant un niveau élevé dans le pays, à tous les niveaux.		**2017 – 2023**	**531 000 000**
- *Renforcer les capacités techniques et matérielles des institutions publiques clés, à tous les niveaux, pour la mise en œuvre de leurs mandats et activités « ordinaires », et leur fournir les appuis nécessaires. Les institutions principalement concernées incluent les: Ministère des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité ; Ministère de la construction, de l'urbanisme, de la ville et du cadre de vie ; Ministère de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local ; Ministère des mines et de la géologie ; Ministère de l'aménagement du territoire et des grands travaux ; Ministère des hydrocarbures ; Ministère des affaires étrangères, de la coopération et des congolais de l'étranger ; Ministère de la défense nationale ; Ministère des transports, de l'aviation civile et de la marine marchande ; Ministère des*	*Primature, Tous les Ministères, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinDefNat, MinAmenTerrGrTrav, MinEcoForesDevDurEnvir, MinFinBudgPortfPubl, MinComMéd, MinPlanStatIntégRég, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement, Médias, Société Civile, Volontaires,*		*147 500 000*

	petites et moyennes entreprises, de l'artisanat et du secteur informel ; Ministère de l'énergie et de l'hydraulique ; Ministère de l'enseignement primaire et secondaire et de l'alphabétisation ; Ministère des affaires foncières et du domaine public ; Ministère de l'équipement et de l'entretien routier ; Ministère de l'économie forestière, du développement durable et de l'environnement ; Ministère de la santé et de la population ; Ministère du plan, de la statistique et de l'intégration régionale.	*Populations*	
	- *Renforcer les capacités des structures de coordination des acteurs (plateformes ou comités) à tous les niveaux, en matière de prévention et de réduction des risques de désastres ou RRD, dans tout le pays (incluant la vulgarisation des outils adéquats pour traiter les questions de RRD).*		*236 000 000*
	- *Renforcer les capacités des institutions Gouvernementales locales et les institutions ou organisations communautaires, pour pouvoir assurer une assistance technique adéquate auprès de la population en matière de prévention et la réduction des risques de désastres dans tout le pays (incluant la vulgarisation des outils adéquats pour traiter les questions de RRD).*		*147 500 000*
		Sous-total Champ d'intervention 2 (2017-2023):	**1 032 500 000**
➢ **Champ d'intervention 3: Réalisation de l'intégration complète et adéquate de la prévention et de la réduction des risques de désastres dans le développement**			
Action stratégique: Renforcement de l'intégration concrète de la prévention et de la réduction des risques de désastres (RRD) dans les politiques et stratégies de développement à tous les niveaux et dans tous les secteurs		**2017 – 2020**	**324 500 000**
	- *Développer et institutionnaliser (formaliser) des approches, mécanismes et outils pour la réalisation de l'intégration de la RRD, pour l'usage de toutes les parties prenantes à tous les niveaux jusqu'au niveau local.*	*Primature, Tous les Ministères, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinSanPop, MinDefNat, MinAmenTerrGrTrav, MinEcoForesDevDurEnvir, MinFinBudgPortfPubl, MinComMéd, MinPlanStatIntégRég, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement, Médias, Société Civile, Volontaires, Populations*	*59 000 000*
	- *Réaliser et institutionnaliser (formaliser) l'intégration adéquate et systématique de la RRD dans le développement (politiques sectorielles, stratégies, plans et programmes, plans, de développement), à tous les niveaux (central, décentralisé et local), principalement dans les secteurs et domaines suivants: moyens de subsistance et protection sociale, aménagement du territoire, gestion de l'occupation et de l'utilisation des sols, planification et gestion urbaine, eau, hygiène et assainissement, protection et gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles, logement et infrastructures, éducation, agriculture, santé, sécurité alimentaire, exploitation minière et pétrolière, énergie, décentralisation, et d'autres secteurs pertinents si besoin.*		*118 000 000*
	- *Réaliser et institutionnaliser (formaliser) l'intégration adéquate et systématique de la RRD dans les composantes de la gestion des risques de désastres (GRD) à tous les niveaux (niveaux central, décentralisé et local)*		*29 500 000*
	- *Doter toutes les parties prenantes concernées à tous les niveaux, de capacités techniques suffisantes (savoir et savoir-faire) sur la réalisation pratique de l'intégration de la RRD (formation et appui technique et accompagnement pour la mise en œuvre)*		*118 000 000*
		Sous-total Champ d'intervention 3 (2017-2020):	**324 500 000**

➢ **Champ d'intervention 4 :** Réalisation d'une intégration adéquate de la réduction des risques de désastres et de l'adaptation au changement climatique			
Action stratégique: Renforcement des mécanismes et capacités d'intégration de la réduction des risques de désastres et de l'adaptation au changement climatique		**2017 – 2020**	**265 500 000**
- *Renforcer la prise de conscience et la connaissance des parties prenantes en gestion des risques de désastres (GRD), par rapport à la nécessité de lier l'adaptation au changement climatique et la réduction des risques de désastres (RRD), à tous les niveaux et dans tous les secteurs*	*Primature, Tous les Ministères, MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinEcoForesDevDurEnvir, MinSanPop, MinDefNat, MinAmenTerrGrTrav, MinFinBudgPortfPubl, MinComMéd, MinPlanStatIntégRég, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement, Médias, Société Civile, Volontaires, Populations*		*118 000 000*
- *Renforcer la prise de conscience et la connaissance des intervenants, concernant l'intégration de la RRD et de l'adaptation au changement climatique dans la planification et la budgétisation du développement.*			*59 000 000*
- *Réaliser et institutionnaliser (formaliser) l'intégration systématique de l'adaptation au changement climatique dans tous les processus, planification, formulation de stratégie et documents stratégiques, relatifs à la GRD, à tous les niveaux et dans tous les secteurs.*			*59 000 000*
- *l'utilisation des méthodologies et outils disponibles pour évaluer et suivre les risques, pour à la fois les interventions de RRD que celles d'adaptation au changement climatique.*			*29 500 000*
		Sous-total Champ d'intervention 4 (2017-2020):	**265 500 000**
		Sous-total Axe Sratégique 6 :	**2 891 000 000**

Axe 7 : Renforcement de la coopération régionale et sous-régionale, et la coopération internationale				
(1)- Actions stratégiques	*(2)- Activités prioritaires*	*(3)- Institutions impliquées dans la mise en œuvre*	*(4)- Période de mise en œuvre*	*(5)- Budget indicatif (en francs CFA)*
➢ **Champ d'intervention 1 : Renforcement de la coopération régionale et sous-régionale**				
Action stratégique 1 : Renforcement de la participation du Congo et sa collaboration avec les pays voisins de la sous-région dans le cadre du développement et la mise en œuvre d'accords, stratégies, plans, programmes et projets régionaux et sous-régionaux existants ou planifiés.			**2016 – 2023**	**120 950 000**
	- *Inventaire de tous ces accords, stratégies, plans, programmes et projets régionaux et sous-régionaux existants*	*MinAffEtrCoop, MinPlanStatIntégRég MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinEcoForesDevDurEnvir, MinSanPop, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement*		*8 850 000*
	- *Evaluation de la situation de la participation du Congo dans ces accords, stratégies, plans, programmes et projets régionaux et sous-régionaux et de leur contribution effective à la gestion des risques de désastres (GRD) au Congo*			*14 750 000*
	- *Redynamisation de la participation du Congo dans ces accords, stratégies, plans, programmes et projets régionaux et sous-régionaux*			*14 750 000*
	- *Promotion du renforcement de la contribution concrète de ces accords, stratégies, plans, programmes et projets régionaux et sous-régionaux à la GRD au Congo*			*14 750 000*
	- *Inventaire des accords, stratégies, plans, programmes et projets régionaux et sous-régionaux en cours ou dont le développement est planifié et préparation de la contribution du Congo dans leur développement*			*8 850 000*
	- *Participation à des exercices de développement, de mise à jour ou de révision d'accords, stratégies, plans, programmes et projets régionaux et sous-régionaux*			*59 000 000*
Action stratégique 2 : Renforcement de la collaboration du Congo avec les autres pays voisins, en dehors du cadre de ces accords			**2017 – 2023**	**259 600 000**
	- *Inventaire des points forts des autres pays de la sous-région en matière de gestion des risques de désastres (GRD), par rapport aux besoins du Congo en termes de modèles à suivre ou à appliquer*	*MinAffEtrCoop, MinPlanStatIntégRég MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinEcoForesDevDurEnvir, MinSanPop, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement*		*14 750 000*
	- *Renforcement des échanges d'expériences avec les pays voisins pour lesquels ils ont des points forts pertinents (échange Sud-Sud)*			*118 000 000*
	- *Identification de problèmes de gestion des risques de désastres au Congo dont la résolution passe par la contribution d'autres pays et soumission de modalités de collaboration avec les pays concernés*			*8 850 000*
	- *Développement de programmes ou de projets conjoints avec chaque pays individuellement.*			*118 000 000*
Action stratégique 3 : Renforcement de la collaboration du Congo avec d'autres pays africains pertinents du fait de leurs expériences et réalisations.			**2017 – 2023**	**191 750 000**
	- *Inventaire des points forts d'autres pays africains en matière de gestion des risques de désastres (GRD), par rapport aux besoins du Congo en termes de modèles à suivre ou à appliquer*	*MinAffEtrCoop, MinPlanStatIntégRég MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc,*		*14 750 000*

- *Renforcement des échanges d'expériences avec les pays africains plus expérimentés, qui ont des points forts pertinents (échange Sud-Sud)*	*MinEcoForesDevDurEnvir, MinSanPop, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement*		*88 500 000*
- *Développement de programmes ou de projets conjoints avec ces pays individuellement dans le cadre de transfert de compétences ou de soutien technique.*			*88 500 000*
<u>Action stratégique 4 :</u> Renforcement de la participation du Congo à des évènements régionaux et sous-régionaux organisés sur les thèmes de la gestion des risques de désastres ou s'y rapportant (ateliers, conférences, séminaires)		**2016 – 2023**	**91 450 000**
- *Inventaire des évènements à venir*	*MinAffEtrCoop, MinPlanStatIntégRég MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinEcoForesDevDurEnvir, MinSanPop, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement*		*2 950 000*
- *Organisation de la participation effective du pays*			*88 500 000*
		<u>Sous-total Champ d'intervention 1 (2016-2023):</u>	**663 750 000**
➢ **<u>Champ d'intervention 2</u>: Renforcement de la coopération internationale**			
<u>Action stratégique 1 :</u> Optimisation de l'exploitation des opportunités de soutiens techniques et financiers profitables à la gestion des risques de désastres (GRD) au Congo, disponibles auprès des partenaires techniques et financiers implantés au Congo		**2016 – 2023**	**312 700 000**
- *Inventaire des organismes, institutions de coopération implantés au Congo, des domaines et offres d'expertise et d'appuis disponibles, et des modalités de mobilisations de leurs appuis*	*MinAffEtrCoop, MinPlanStatIntégRég MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinEcoForesDevDurEnvir, MinSanPop, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement*		*8 850 000*
- *Concrétisation avec les institutions concernées de la mobilisation des appuis techniques et financiers, selon les formes convenues.*			*8 850 000*
- *Mise en place de collaboration concrète pour la mise en œuvre conjointe de mécanismes ou dispositifs de gestion des risques de désastres ou y contribuant, dans un objectif de transfert de capacité technique.*			*295 000 000*
- *Identification et relance des initiatives de collaboration pertinentes passées, qui n'ont pas eu de suite .*			**-**
<u>Action stratégique 2 :</u> Renforcement de la participation du Congo et sa collaboration dans le développement et la mise en œuvre d'accords, stratégies, plans, programmes et projets internationaux existants ou planifiés.		**2016 – 2023**	**188 800 000**
- *Inventaire de tous ces accords, stratégies, plans, programmes et projets internationaux existants*	*MinAffEtrCoop, MinPlanStatIntégRég MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinEcoForesDevDurEnvir, MinSanPop, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement*		*14 750 000*
- *Evaluation de la situation de la participation du Congo dans ces accords, stratégies, plans, programmes et projets internationaux et de leur contribution effective à la gestion des risques de désastres (GRD) au Congo*			*14 750 000*
- *Redynamisation de la participation du Congo dans ces accords, stratégies, plans, programmes et projets internationaux*			*14 750 000*
- *Promotion du renforcement de la contribution concrète de ces accords, stratégies, plans, programmes et projets internationaux à la GRD au Congo*			*14 750 000*

- *Inventaire des accords, stratégies, plans, programmes et projets internationaux en cours ou dont le développement est planifié et préparation de la contribution du Congo dans leur développement*			*11 800 000*
- *Participation à des exercices de développement, de mise à jour ou de révision d'accords, stratégies, plans, programmes et projets internationaux et sous-régionaux.*			*118 000 000*
<u>Action stratégique 3 :</u> Renforcement de la collaboration du Congo avec d'autres pays du monde pertinents du fait de leurs expériences et réalisations.		**2017 – 2023**	**309 750 000**
- *Inventaire des points forts d'autres pays en matière de gestion des risques de désastres (GRD), par rapport aux besoins du Congo en termes de modèles à suivre ou à appliquer*	*MinAffEtrCoop, MinPlanStatIntégRég MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinEcoForesDevDurEnvir, MinSanPop, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement*		*14 750 000*
- *Renforcement des échanges d'expériences avec les pays plus expérimentés, qui ont des points forts pertinents (échanges Sud-Sud et Nord-Sud)*			*147 500 000*
- *Développement de programmes ou de projets conjoints avec ces pays individuellement dans le cadre de transfert de compétences ou de soutien technique.*			*147 500 000*
<u>Action stratégique 4 :</u> Renforcement de la participation du Congo à des évènements internationaux organisés sur les thèmes de la gestion des risques de désastres ou s'y rapportant (ateliers, conférences, séminaires)		**2016 – 2023**	**126 850 000**
- *Inventaire des évènements à venir*	*MinAffEtrCoop, MinPlanStatIntégRég MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinEcoForesDevDurEnvir, MinSanPop, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement*		*8 850 000*
- *Organisation de la participation effective du pays*			*118 000 000*
<u>Action stratégique 5 :</u> Renforcement de la visibilité du Congo au niveau international dans le domaine de la gestion des risques de désastres (GRD)		**2016 – 2023**	**29 500 000**
- *Mise à jour des contacts auprès d'institutions internationales de GRD*	*MinAffEtrCoop, MinPlanStatIntégRég MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinEcoForesDevDurEnvir, MinSanPop, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement*		*8 850 000*
- *Mise à jour des informations concernant le Congo sur le plan international à travers les ressources on-line.*			*20 650 000*
<u>Action stratégique 6:</u> Optimisation de l'utilisation éventuelle des fonds d'urgence pouvant être mis à disposition du Congo en cas de survenue de désastre dépassant la capacité du pays (suite à des appels internationaux lancés par le Gouvernement)		**2016 – 2023**	**29 500 000**
- *Inventaire des organismes, institutions qui disposent de ces mécanismes de mise à disposition de fonds d'urgence, et de leurs modalités de mobilisation*	*MinAffEtrCoop, MinPlanStatIntégRég MinAffSocActHumanit, MinIntDecenDevLoc, MinEcoForesDevDurEnvir, MinSanPop, Tous les Ministères, Autorités et services décentralisés et déconcentrés, Parlement*		*14 750 000*
- *Renforcement des capacités des institutions concernées du Gouvernement pour leur mobilisation*			*14 750 000*
- *Etablissement de protocole d'accord ou de conventions préalables avec ces partenaires en cas de besoin.*			**-**
		<u>Sous-total Champ d'intervention 2 (2016-2023):</u>	**997 100 000**

Sous-total Axe Sratégique 7 :	**1 660 850 000**

Annexe 4: Références bibliographiques

(1)	Fonds International de Développement Agricole (FIDA). 2011. *République du Congo : Programme d'appui au développement des filières agricoles (PADEF) – Document de conception – Rapport principal et Annexes (draft).*
(2)	MBALAMONA Eric A. 2015. *Impact des changements climatiques sur l'agriculture et l'environnement dans le bassin du Congo, Présentation durant la 7ème Conférence Africaine sur la Population Johannesburg Afrique du Sud 30 Novembre - 4 décembre 2015, sur le thème : Dividende démographique en Afrique : perspectives, opportunités et défis, sous-thème : Le changement climatique et la sécurité alimentaire.* Centre d'Etudes et de recherche sur les Analyses et Politiques Economiques (CERAPE).
(3)	République du Congo. 2015. *Cadre Stratégique de Lutte contre la Malnutrition au Congo, Horizon 2025*
(4)	Nations Unies Commission Economique pour l'Afrique. 2016. *République du Congo : Profil de pays 2015*
(5)	République du Congo. 2015. *Stratégie Sectorielle de l'Education 2015-2025*
(6)	République du Congo. 2010. *Analyse de la situation et estimation des besoins en Santé et Environnement dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration de Libreville – Rapport National (SANA - Congo)*
(7)	S.E. Clément MOUAMBA, Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la République du Congo. 2016. *Programme d'Action du Gouvernement, présenté devant l'Assemblée Nationale*
(8)	Ministère de la Santé et de la Population, République du Congo. 2011. *Plan Pluriannuel complet du Programme Elargi de Vaccination 2011-2015*
(9)	UNICEF. 2013. *UNICEF Annual Report 2013 – Congo*
(10)	TATY Constantin, SAMBA Quevin C. A., ZINGA Kevin D., OKEMBA Rodrigue A. P., YELA Jean-Claude. 2015. *Energie pour l'émergence du Congo : Stratégies énergétiques du Congo 2015-2025.* Projet supervisé dans le cadre de l'obtention du Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées (DESS) en Gestion de l'Energie de HEC Montréal
(11)	EM-DAT: The OFDA/CRED International Disaster Database – www.emdat.be, Université Catholique de Louvain, Brussels (Belgium) - 12/05/2016
(12)	Ministère des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité, République du Congo. 2015. *Tableau récapitulatif des catastrophes enregistrées sur l'ensemble du territoire national et non assistées – Années 2013-2014-2015*
(13)	République du Congo. 2006. *Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification, dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification*
(14)	http://www.adiac-congo.com. *Pluies diluviennes : encore d'énormes dégâts matériels enregistrés à Brazzaville. 15 -03 - 2016*
(15)	GAMI Norbert.2011. *Ecosystème et sécurité alimentaire – présentation durant le Forum Régional de l'Environnement – Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), Programme Régional pour l'Afrique centrale et occidentale, Brazzaville, 05 – 08 Juillet 2011.*
(16)	OMS Congo. 2004. *La Missive de l'OMS-Congo N°006 (Fev-Mar 2004), Bulletin électronique du Bureau de la Représentation de l'Organisation mondiale de la Santé au Congo*
(17)	http:// www.adiac-congo.com. *Pointe-Noire : La campagne de lutte contre l'épidémie de choléra a atteint les résultats escomptés (22-07-2013)*
(18)	Ministère de la Santé et de la Population, République du Congo. OMS. UNICEF. 2012. *Plan Pluriannuel complet du Programme Elargi de Vaccination 2012-2016*
(19)	Association pour la Protection de l'Environnement du Golfe de Guinée (APEGG). 2005. *Audit environnemental du littoral congolais, cas des côtes de la ville de Pointe Noire : Evaluation environnementale de la pollution due aux hydrocarbures sur le littoral du Kouilou (Congo) - Rapport d'étude (07 au 21 Mars 2005)*
(20)	MIENAHOU Thérard D. I. 2010. *Mise en place d'un Centre opérationnel de Marine (COM) du Congo dans le Golfe de Guinée : Cadre juridique et procédures opérationnelles.* Programme de Bourses de Recherche Nations Unies-Fondation Nippone du Japon 2010-2011. Division des Affaires Maritimes et du Droit de la Mer, Bureau des Affaires Juridiques, Nations Unies
(21)	KOUA Stephen F., Pr YANG Shu W. 2015. *The Major Environmental Problems in Congo Brazzaville: Case of Brazzaville*. Journal of Finance and Accounting, 2015, Vol. 3, No. 1, 1-7. Science and Education Publishing (SciEP)

(22)	Ministère de la Santé et de la Population, République du Congo. 2012. *Cadre logique et Plan stratégique de préparation et de riposte aux catastrophes et aux autres urgences de santé publique 2012-2016.*
(23)	Banque Africaine de Développement (BAD). 2012. *République du Congo : Proposition visant l'octroi d'un don de 1.000.000 $EU au titre d'aide humanitaire d'urgence pour la prise en charge des populations sinistrées des explosions du 4 Mars 2012.*
(24)	http://LeFigaro.fr. 2016. *Le Congo-Brazzaville placé en défaut de paiement partiel. 02-08-2016*
(25)	Commission des Forêts de l'Afrique Centrale (COMIFAC).Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC). 2007. *Programme d'Action Sous-Régional de Lutte contre la Dégradation des Terres et de la Désertification en Afrique Centrale (PASR/LCD-AC)*
(26)	Agence France-Presse. *Congo : une mission d'évaluation humanitaire dépêchée dans le Pool. 07-06-2016*
(27)	Gouvernement de la République du Congo. 2015. *Contribution Prévue Déterminée au niveau National dans le cadre de la CCNUCC, Conférence des Parties 21.*
(28)	Ministère du Développement durable, de l'économie forestière et de l'environnement, République du Congo. Fonds pour l'Environnement (FEM). Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD). 2009. *Seconde Communication Nationale de la République du Congo à la Convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)*
(29)	Pr. BOUKA BIONA Clobite, MPOUNZA Marcel. 2009. *Réalité du changement climatique en Afrique Centrale : cas du fleuve Congo, présentation durant la Forest day, 10 Novembre 2009, Yaoundé Cameroun.*
(30)	http:// www.adiac-congo.com. *Afrique centrale/Afrique des Grands lacs : deux régions en quête de stabilité. 01-09-2014*
(31)	http://www.cesbc.org. Le bassin du Congo : Espace de richesse, terre des hommes et de culture (Centre d'études stratégiques du bassin du Congo)
(32)	Union Européenne. 2014. *Feuille de route de l'Union Européenne pour un engagement envers la société civile en République du Congo 2014-2017*
(33)	PNUD. 2015. *Présentation Rapport sur le développement humain 2015 - Le travail au service du développement humain*
(34)	Banque Africaine de Développement. Fonds Africain de Développement. 2012. *République du Congo – Document de Stratégie Pays 2013-2017*
(35)	International Monetary Fund. 2014. *IMF Country Report N°14/273: Republic of Congo*
(36)	NZOUSSI Hilaire K., Prof. LI Jiang F. 2014. La Gestion de l'Environnement urbain à Brazzaville:Problèmes et Perspectives. European Scientific Journal October 2014 edition vol.10, No.29
(37)	http:// www.fr.allAfrica.com. *Congo-Brazzaville : Eau et assainissement - Plus de 120 milliards FCFA seront utilisés au profit de cinq localités. 09-07-2016*
(38)	FAO Congo-Brazzaville. 2012. *République du Congo – Représentation de la FAO : Cadre de programmation Pays 2013-2016*
(39)	http:// www.adiac-congo.com. *Santé publique : des mesures pour lutter contre la malnutrition chronique. 09-10-2013*
(40)	Présidence de la République, République du Congo. 2015. *Lettre de missions 2015 de Madame la Ministre des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité (N° 045/PR/CAB/CSEPPP du 27-01-2015)*
(41)	Présidence de la République, République du Congo. 2014. *Lettre de missions 2014 de Madame la Ministre des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité (N° 00110/PR/CAB/CSEPPP du 13-03-2014)*
(42)	Ministère des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité, République du Congo. 2015. *Note méthodologique : Elaboration de la Stratégie Nationale de Prévention, de Gestion et de Réduction des Risques de Catastrophes (SRRC) en République du Congo (Version du 13.05.2015)*
(43)	Ministère des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité, République du Congo. 2015. *Stratégie Nationale de Prévention, de Réduction des Risques et de Gestion de Catastrophes (SRRC) en République du Congo (Draft)*
(44)	PNUD. 2016. *Termes de référence – Recrutement d'un consultant international pour l'élaboration de la Stratégie Nationale de Prévention et de Réduction du Risque de Désastre (SNPRRD) et de son Plan d'action*
(45)	http://www.portail242.info. *Congo Brazzaville : Compte rendu du Conseil des Ministres du 1er Juin 2016*
(46)	Présidence de la République, République du Congo. 2010. *Décret n° 2010 - 607 du 21 septembre 2010 portant attributions et organisation de la direction générale de l'action humanitaire.* Journal Officiel de la République du Congo N° 39 du Jeudi 30 septembre 2010

(47) Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, République du Congo. 2014. *Arrêté n° 20358 du 30 décembre 2013 portant attributions et organisation des services et des bureaux de la direction générale de la sécurité civile.* Journal Officiel de la République du Congo N° 5 du Jeudi 30 janvier 2014

(48) Présidence de la République, République du Congo. 2014. *Décret n° 2013-818 du 30 décembre 2013 portant attributions et organisation de la direction générale des infrastructures, des équipements et de la maintenance.* Journal Officiel de la République du Congo N°4 du Jeudi 23 janvier 2014

(49) Présidence de la République, République du Congo. 2014. *Décret n° 2013 - 819 du 30 décembre 2013 portant attributions et organisation de la direction générale de l'épidémiologie et de la lutte contre les maladies.* Journal Officiel de la République du Congo N°4 du Jeudi 23 janvier 2014

(50) Centre de Prévention et de Gestion des Catastrophes. Direction Générale du Développement Durable. Ministère de l'Economie Forestière, du Développement Durable et de l'Environnement, République du Congo. 2016. *Fiche d'information*

(51) Présidence de la République, République du Congo. 2012. *Décret n° 2012 - 732 du 5 juillet 2012 portant approbation des statuts du centre de recherches géologiques et minières.* Journal Officiel de la République du Congo N°28 du Jeudi 12 juillet 2012

(52) Ministère des affaires étrangères et de la coopération, République du Congo. 2012. *Réflexion de la Commission technique interministérielle suite à la catastrophe du 4 Mars 2012*

(53) Direction Générale du Développement Durable. Ministère de l'Economie Forestière, du Développement Durable. 2015. *Rapport de présentation à la très haute attention du Conseil des Ministres de l'avant-projet de décret portant création, attributions, composition et fonctionnement de la Plateforme Nationale pour la Prévention et la Réduction des Risques de Catastrophes.*

(54) République du Congo. 2015. *Constitution de la République du Congo adoptée par référendum le 25 Octobre 2015.* Journal Officiel Edition spéciale N°8 du vendredi 6 novembre 2015

(55) Direction générale des Collectivités Locales, Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, République du Congo. 2012. *Recueil des Textes législatifs et règlementaires sur la Décentralisation*

(56) http://www.adiac-congo.com. Erosion de Massengo : les sinistrés demandent leur prise en charge par le Gouvernement. 06-08-2014

(57) Mairie de Talangai, Republic of Congo. 2014. *Local progress report on the implementation of the Hyogo Framework for Action (2013-2014)*

(58) Présidence de la République, République du Congo. 2001. *Décret 2001-249 du 26 Mai 2001 portant organisation des secours en cas de catastrophes naturelles ou d'accidents majeurs*

(59) Présidence de la République, République du Congo. 2009. *Décret n°2009-415 du 20 Novembre 2009 fixant le champ d'application, le contenu et les procédures de l'étude et de la notice d'impact environnemental et social.* Journal Officiel de la République du Congo du jeudi 26 Novembre 2009

(60) République du Congo. 2013. *Répertoire des Lois promulguées Septembre 2007 – Décembre 2012.* Journal Officiel Edition spéciale N°4 du 23 février 2013

(61) Ministère de l'aménagement du territoire et de la délégation générale aux grands travaux, République du Congo. 2015. *Un Accord pour la vulgarisation de la loi sur l'aménagement du territoire*. http://www.grandstravaux.org

(62) Direction départementale de l'action humanitaire, Département du Kouilou, République du Congo. 2013. *Rapport de la mission d'identification des zones à risque dans la sous-préfecture de Loango et de Madingo-Kayes (septembre 2013)*

(63) Direction départementale de l'action humanitaire, Département de Pointe Noire, République du Congo. 2013. *Rapport relatif à l'identification des sites à risque dans les quartiers des arrondissements 4,5 et à Tchiamba-Nzassi du 28 au 30 Août 2013, (Août 2013)*

(64) Direction départementale de l'action humanitaire, Département de Pointe Noire, République du Congo. 2015. *Rapport de mission : Etat des lieux sur la gestion des catastrophes : avis des structures privées et étatiques, (Avril 2015)*

(65) Direction départementale de l'action humanitaire, Département de Pointe Noire, République du Congo. *Les zones à risques dans le département de Pointe Noire*

(66) Direction départementale de l'action humanitaire, Département de Kouilou, République du Congo. *Les zones à risques dans le département du Kouilou*

(67) Ministère de l'Aménagement du Territoire et Grands Travaux, République du Congo. 2016. *Présentation des érosions : Echantillon sur la ville de Brazzaville*

(68) http://www.cesbc.org. Congo-Brazzaville : L'impact de l'exploitation pétrolière sur les écosystèmes marins et côtiers et la santé des populations du Kouilou (consulté le 13 Juillet 2016)

(69) http://www. adiac-congo.com. *Congo : Vers l'élaboration de la cartographie des zones à risque à*

	Brazzaville (07-02-2006)
(70)	OMS Genève. 2008. *Règlement Sanitaire International (2005) – Deuxième édition*
(71)	Ministère des affaires sociales, de la solidarité, des mutilés de guerre et de la famille, République du Congo. 2004. *Prévention des crues et conditions de vie des populations dans les zones inondables du Congo septentrional : cas de Makotimpoko*
(72)	http://www.fr.allafrica.com. *Congo-Brazzaville : Affaires sociales et action humanitaire - Le Gouvernement déterminé à accorder des facilités aux intervenants humanitaires et sociaux (04-01-2016)*
(73)	http://www. adiac-congo.com. *Pollution : un Observatoire de veille de risques environnementaux sera implanté à Pointe-Noire (09-05-2015)*
(74)	http://www. adiac-congo.com. *Environnement : une érosion menace le Ciespac (08-01-2014)*
(75)	http://congo.afd.fr. Drainage des eaux pluviales de Brazzaville (consulté le 14-07-2016)
(76)	http://www.brazzaplus.com. *Mossaka, la ville centenaire sauvée des eaux! (17-02-2016)*
(77)	Ministère des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité, République du Congo. 2013. *Plan d'Action de la Politique Nationale d'Action Sociale (PNAS) (2013-2016)*
(78)	The World Bank. 2016. *CG Rep. LISUNGI Safety Nets Project (P145263) - Implementation Status & Results Report*
(79)	Ministère des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité, République du Congo. Groupe de la Banque Mondiale. 2014. *Brochure : Programme LISUNGI, Système de filets sociaux*
(80)	The World Bank. 2016. *Urban Development and Poor Neighborhood Upgrading Project (P146933) - Implementation Status & Results Report*
(81)	Ministère de l'Economie Forestière, du Développement Durable et de l'Environnement (MEFDDE), République du Congo. 2015. *La conservation des eaux : une préoccupation majeure du Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable.* http://www.mefdde.org (consulté le 12 -07-2016)
(82)	Les Dépêches de Brazzaville. 2016. Affaires Foncières : Les propriétaires terriens et fonciers non légaux dans le viseur du Ministre Coussoud-Mavoungou (N°2651 du 05-07-2016). http://www.adiac-congo.com
(83)	Présidence de la République, République du Congo. 2013. *Décret 2013-221 du 30 mai 2013 portant création, attributions et organisation du programme national d'afforestation et de reboisement*
(84)	Ministère de l'Economie, du Plan, de l'Aménagement du Territoire et de l'Intégration, Ministère des Finances, du Budget et du Portefeuille Public, Comité Permanent de Cadrage Macroéconomique et Budgétaire *(CPCMB), République du Congo. 2012. Plan National de Développement (PND) CONGO 2012-2016 - Livre 3 : Cadre Macroéconomique et budgétaire 2012-2016* (Projet)
(85)	Ministère de l'Economie, du Plan, de l'Aménagement du Territoire et de l'Intégration, *République du Congo. 2012. Plan National de Développement (PND) CONGO 2012-2016* - Livre 2 : Condensé des PAP/CDMT ministériels (Projet)
(86)	Ministère des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité, République du Congo. 2013. *Politique Nationale d'Action Sociale (PNAS)*
(87)	http://www. adiac-congo.com. *Département du Pool : les besoins urgents chiffrés à environ 354 millions FCFA (12-07-2016)*
(88)	Les Dépêches de Brazzaville. 2016. Action Humanitaire : Le Gouvernement au chevet des sinistrés de Mpouya (N°2593 du 25-04-2016). http://www.adiac-congo.com
(89)	Gouvernement de la République du Congo. 2006. *Plan de contingence national pour la prévention et la gestion des catastrophes au Congo (Mai 2006)*
(90)	Ministère de la santé et de la population, République du Congo. 2014. *Plan national de prévention, de préparation et de riposte contre la maladie à virus Ebola (septembre 2014)*
(91)	Ministère délégué chargé de la marine marchande, Ministère des transports, de l'aviation civile et de la marine marchande, République du Congo. 2009. *Plan national d'intervention d'urgence en cas de pollution majeure par les hydrocarbures (PNIU) révisé 2009 (mis à jour suivant les recommandations des ateliers de 2006,2007 ET 2009)*
(92)	http://www.adiac-congo.com. Sécurité civile : des exercices de secours organisés en public à Brazzaville (03-03-2015)
(93)	http://www.adiac-congo.com. Pollution marine: Plaidoyer pour plus de moyens logistiques dans la gestion des déversements des hydrocarbures (16-09-2015)
(94)	GOBINET Pierre, BOHLE Vera, RAWSON John, SITA François. 2013. *Rapport final : Evaluation de l'action de déblaiement et de dépollution des quartiers affectés par l'explosion du dépôt de munitions de Mpila à Brazzaville en République du Congo (convention de financement n°*PAS/2012/001). ONG DEMETER, GICHD, Small Arms Survey, financement 7ème Fonds européen de développement « Appui à la République du Congo »
(95)	http://www.adiac-congo.com. Action humanitaire : le Congo fait le point avec ses partenaires sur les

	actions menées l'année dernière (25-02-2015)
(96)	http://www.adiac-congo.com. Action humanitaire : plus de 100 millions FCFA pour les victimes des inondations de 2015 (24-03-2016)
(97)	UNEP. OCHA. 2012. *UNDAC Environmental Emergency Assessment Ammunitions Depot Explosions Brazzaville, Congo March 2012*
(98)	Caritas Congo. 2016. *Rapport de la mission d'évaluation rapide dans les districts de Mayama et Kindamba [Crise du Pool, post-électorale]*
(99)	http://www.JournalDeBrazza.com. *Congo : Evaluer et chiffrer les dommages et pertes post-catastrophes (DaLA) (25-07-2012)*
(100)	LOUEMBE Dieudonné, MAZABA Jean Marc. 2012. *Education au Changement Climatique et à l'Adaptation au Changement Climatique en République du Congo : Etat des lieux et stratégie d'intégration dans l'enseignement primaire et secondaire et dans les écoles normales d'instituteurs. Programme d'Adaptation en Afrique – PAA/AAP Congo*
(101)	PNUD Congo. 2015. *Le Bulletin du Développement, République du Congo 2015*
(102)	PNUD Congo. 2012. *Le Programme d'adaptation au changement climatique (AAP)* (2010-2012)
(103)	ECORESSOURCES. IISD. 2012. *Analyse des NAMA potentielles – République du Congo*
(104)	KnowlEdge Srl. 2012. *Rapport final - Définition d'un Cadre de Politique de l'Economie Verte dans le Contexte de l'Adaptation au Changement Climatique, République du Congo : Politique, Stratégie, Plan d'Action, Programme d'Investissement et Méthodologie*
(105)	http://brazzamag.com. *Forum International Green Business, des solutions pour la lutte contre le changement climatique (17-05-2016)*
(106)	http://www.adiac-congo.com. Sécurité civile : 560 incendies enregistrés à Brazzaville et Pointe-Noire (08-12-2013)
(107)	http://www.fr.allafrica.com. *Congo-Brazzaville : Sécurité civile - Le Japon offre des véhicules anti-incendie aux sapeurs pompiers (11-07-2016)*
(108)	http://www.ambafrance-cg.org. Sécurité civile : Près de vingt stagiaires congolais formés à la gestion de crise (30-01-2015)
(109)	http://www.fr.allafrica.com. *Congo-Brazzaville : Affaires sociales - Une formation des agents sur la gestion des risques (02-07-2015)*
(110)	Les Dépêches de Brazzaville. 2016. Ministère de la Santé et de la Population : Jacqueline Lydia Mikolo entend poursuivre les réformes amorcées par son prédécesseur (N°2604 du 09-05-2016). http://www.adiac-congo.com
(111)	Présidence de la République, République du Congo. 2011. *Décret n° 2011 - 444 du 27 juin 2011 portant nomenclatures budgétaire et comptable des collectivités locales*. Journal Officiel de la République du Congo N°27 du Jeudi 07 juillet 2011
(112)	Ministère de l'Economie Forestière et de l'Environnement, République du Congo. 2004. *Rapport national sur la RRC (Réduction des Risques de Catastrophes) pour l'ONU/SIPC (ou UNISDR)*
(113)	African Risk Capacity (ARC). 2015. *La Mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC)*
(114)	African Risk Capacity (ARC). 2016. *African Risk Capacity Replica Coverage: Delivering the value of early, planned, Government-led disaster response to the international humanitarian community*
(115)	http://www.cleiss.fr. Le régime congolais de sécurité sociale (2016)
(116)	http://www.JournalDeBrazza.com. *Le Ministère des Affaires sociales a désormais un site web (12-06-2015)*
(117)	Parlement, République du Congo. *2015. Loi n° 2-2015 portant création d'un établissement public à caractère administratif dénommé agence congolaise des systèmes d'information.* Journal Officiel de la République du Congo N°7 du Jeudi 12 Février 2015
(118)	Les Dépêches de Brazzaville. 2015. *Sécurité civile : Jacques Banongo : « Aujourd'hui mieux qu'hier, nous pourrons intervenir dans plusieurs situations qui se présentent à nous » (28-02-2015).* http://www.adiac-congo.com
(119)	http://www.JournalDeBrazza.com. *Pointe-Noire : des journées «défi sécurité» de lutte contre les incendies (21-03-2013)*
(120)	http://www.adiac-congo.com. Pointe-Noire : le festival de la biodiversité s'achève à la grande satisfaction de tous (26-05-2014)
(121)	http://www.adiac-congo.com. Journée nationale de l'arbre : 14.000 plants mis sous terre (06-11-2014)
(122)	Institut national de recherche forestière. 2016. *Organisation administrative et scientifique*
(123)	Présidence de la République, République du Congo. 2013. *Circulaire n°016 du 16 mars 2013 relative à la*

	feuille de route du Gouvernement 2012-2016 (avec Note de présentation des Lettres de mission des membres du Gouvernement et Note de présentation des Cadres de Performance des Ministères)
(124)	UA (Union Africaine). NEPAD (Nouveau partenariat pour le développement africain). 2004. *La Stratégie régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe*
(125)	UA (Union Africaine). NEPAD (Nouveau partenariat pour le développement africain). 2004. *Programme of Action for the Implementation of the Africa Strategy for Disaster Risk Reduction (2005 - 2010)*
(126)	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC). 2012. *Stratégie Régionale Afrique Centrale pour la prévention des risques et la gestion des catastrophes et l'adaptation aux changements climatiques*
(127)	Nations Unies, Assemblée Générale. 2015. *Soixante-neuvième session - Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 3 juin 2015 : 69/283. Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)*
(128)	Nations Unies Commission Economique pour l'Afrique, Bureau Sous-Régional pour l'Afrique Centrale. 2014. *Réunion des agences et institutions partenaires au mécanisme sous-régional de coordination pour l'appui à la mise en œuvre du Programme UA/NEPAD en Afrique Centrale : Rapport d'étape sur la mise en œuvre du Programme Commun Indicatif 2013-2016*
(129)	Nations Unies, Convention-cadre sur les changements climatiques. 2015. *Conférence des Parties Vingt et unième session Paris, 30 novembre-11 décembre 2015 – « Adoption de l'Accord de Paris - Proposition du Président - Projet de décision -/CP.21*
(130)	PAM Congo. 2016. *Appui technique au Gouvernement pour améliorer la gestion des risques et des catastrophes : PAM République du Congo Note conceptuelle*
(131)	*PNUD Congo. 2013. Projet de descriptif de programme pour la République du Congo (2014-2018)*
(132)	Government of Malawi. 2009. *National Contingency Plan Malawi 2009 - 2010*
(133)	Bureau National de Gestion des Risques de Catastrophes, Ministère de l'Intérieur, République de Madagascar. 2013. *Plan de Contingence National : Cyclones et inondations 2013-14*
(134)	Parliament, Republic of Ghana. 2015. *National Disaster Management Organisation Act, 2015*: *to establish a National Disaster Management Organisation to manage disasters and to provide for related matters*
(135)	Assemblée Nationale, République de Madagascar. 2015. *Loi n°2015-031 relative à la Politique Nationale de Gestion des Risques et des Catastrophes*
(136)	Ministry of Disaster Management and Refugee Affairs, Republic of Rwanda. 2012. *The National Disaster Management Policy (Revision of the 2009 National Disaster Management Policy)*
(137)	http:// www.bngrc.org (consulté le 20-07-2016)
(138)	*Principes et Bonnes Pratiques pour l'Aide Humanitaire, approuvés à Stockholm, le 17 juin 2003*